BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLV
A
56
NAPOLI

56-58

LE
PRUDENT
VOYAGEUR.
PREMIERE PARTIE.

LE PRUDENT VOYAGEUR,

Contenant

LA DESCRIPTION POLITIQUE
de tous les Etats du Monde,
De l'Asie, de l'Afrique, & de l'Amerique,
& particuliérement

DE L'EUROPE.

Où sont Methodiquement, & exactement dépeintes
TOUTES LES MAISONS ROYALES,
& autres Familles Illustres, de France,
d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, &c.
Leur Origine, leur Progrez & l'Etat present où elles se trouvent.

PREMIERE PARTIE.

Par le Chevalier LOUIS DU MAY.

A GENEVE,
Chez JEAN HERMAN WIDERHOLD.
M. DC. LXXXI.

A SON ALTESSE SERENISSIME

Monseigneur

FRIDERIC CHARLES

Duc & Administrateur des Duchez de Virtemberg, & de Teck, Comte de Montbéliard, Seigneur de Heidenheim, &c.

SERENISSIME PRINCE,

Ie serois indigne des graces que je reçois tous les jours de Vôtre Altesse Seréniſſime, *ſi je ne luy donnois quelque marque viſible de ma recon-*

noissance : Mais voulant éviter l'ingratitude, je crains de passer pour imprudent. En effet, il semble que je me devois taire, ou choisir un Ouvrage plus portionné aux merites de V. A. S. *qu'un petit Traité, dont le Titre semble ne pas meriter l'entrée de Vôtre Bibliotheque. Tout le monde croit, qu'il faut presenter aux Héros des Ouvrages héroïques, & que les Armes sont plus agreables que les Livres, aux Princes du Genie de* V. A. S. *Pour moy,* Monseigneur, *je ne doute pas de ces veritez, & sçay fort bien, que si les Seigneurs de l'âge & de l'humeur de* V. A. S. *s'appliquent volontiers à la connoissance des Maisons illustres, ils cherissent encore plus le recit des actions des Conquerans. Pour cette seule raison, je m'imagine, que pour donner quelque satisfaction à* V. A. S. *il auroit falu*

luy presenter un Livre, qui traitaſt de l'adreſſe, qu'il faut avoir pour bien aſsieger les Places, & pour les défendre encore mieux. Elle auroit volontiers entendu parler, de l'ordre que l'on obſerve dans les Batailles rangées, & des moyens qu'on peut avoir pour reſiſter à de grandes forces, n'en ayant que de mediocres. Mais parce qu'il y a déja trente-huit ans, que je ne ſonge plus aux ſanglans Exercices de Mars, & que depuis ce tems-là, j'ay donné tous mes ſoins à la paiſible Calliope; Ie ne puis offrir à V. A. S. *que des Diſcours pacifiques. Ie vous ſuplie donc d'agréer, que je vous face voir, que les grandes Maiſons ſe conſervent plus aiſement par la Prudence politique, que par la militaire; & que les nôtres d'Allemagne ont ſouvent recouvré par le Conſeil, ce qu'elles avoyent perdu par trop d'impétuoſi-*

té. Ces considerations n'étant pas indignes d'un jeune Prince, j'ose esperer que V. A. S. trouvera quelque goût à la lecture de ce petit Ouvrage. Car encore que je parle des Voyages & des fruits que l'on en peut recueillir, je ne dis rien de ce qui est indigne des personnes de haute naissance. Ie laisse pour les bûveurs, la loüange des lieux où l'on trouve le meilleur vin, & pour les personnes trop délicates, celle des auberges où l'on peut loger le plus commodement. Ie ne represente à mes Voyageurs, sinon ce que V. A. S. a remarqué dans les Provinces où Elle a été, c'est à dire, ce qui les peut rendre capables de bien servir leur Patrie, & de s'élever aux plus hautes Charges, que leurs Princes puissent donner. Ie ne sçay pas si j'y réüssiray; mais au moins suis-je certain, que ceux qui ont obtenu la fin, pour laquelle les

personnes prudentes voyent les Pays Etrangers, y ont appris, ce que je tâche d'enseigner à ceux qui vont par le monde pour devenir plus habiles. Vôtre Alteſſe Serénissime, *verra que je n'écris, que ce qu'Elle a déja fait, & de là Elle conclura, que mon dessein n'a été que de luy remettre à la memoire, ce qu'Elle a déja vû. Elle sçait tout ce qu'Elle vouloit apprendre, lors qu'Elle partit d'icy, pour voir la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, le Danemarc, la Suede, l'Allemagne & l'Italie: & je luy dédie ce Livret, parce qu'Elle est tres-capable de juger des veritez qu'il debite. Ceux qui ont l'honneur de connoître à fond* V. A. S. *asseurent qu'Elle n'a rien négligé, de ce qui la pouvoit rendre capable d'administrer un grand Estat: Et c'est, peut-être pour cela, que la Providence divine luy a mis à la main, en ce*

malheureux tems, le timon d'une Principauté considerable. Oüy, Monseigneur, *ce Duché avoit besoin d'un Pilote, capable de vaincre les vagues d'une rude tempeste, & de conduire le Navire au port, qu'il n'auroit pas rencontré, sans l'aide d'un si prudent Conducteur. Ce sont les Voyages, & la lecture des bons Livres, qui ont donné à* V. A. S. *cette heureuse conduite, & qui la luy augmenteront de jour en jour, si Elle prend la peine de se souvenir de ce qu'Elle a vû, de ce qu'Elle a lû, & de ce qu'Elle a oüy dire. Plusieurs Princes, qui ont laissé aprés eux la glorieuse reputation de sages, de pieux, & de prudens, avoyent couru le monde avant qu'ils en possedassent une partie. Enée, de qui les anciens Rois de Rome tirérent leur origine, avoit vû & consideré quelques Provinces de l'Asie, de*

l'Afrique & de l'Europe, avant qu'il arrivât en Italie, où il regna. Antenor, qui fut le Pere commun des plus grandes Maiſons de l'Europe, traverſa l'Helleſpont, la Grece, la Pannonie & l'Allemagne, & s'informa des mœurs de ces peuples, avant qu'il vinſt regner ſur le bord du Rhin. Otton l'Illuſtre, à qui la Maiſon Palatine doit ſa naiſſance, accompagna l'Empereur Frideric Barberouſſe, en toutes ſes Expéditions militaires, & ayant appris à bien gouverner un Eſtat, il obtint l'Inveſtiture de la Baviére, où ſes Décendans régnent encore. Berold de Saxe, de qui ſon Alteſſe Royalle de Savoye décend en droite ligne maſculine, apprit à connoître l'Allemagne, la France, & l'Eſpagne, avant qu'il regnaſt ſur les Allobroges. Antyrius, de qui ſont ſortis les Princes des Vandales, &

les Ducs de Meklebourg, parcourut tout l'Orient, toute la Mer Méditerranée, & une grande étenduë de l'Océan, avant qu'il entraſt dans la Mer Balthique pour s'y arrêter. Et Emeric, parent de la bonne Reyne Clotildis, duquel V. A. S. *eſt décenduë de mâle en mâle, fut Général des Armées de Clovis prémier Roy Chrétien, & conſidera bien les Eſtats de ſes voiſins, avant qu'il fiſt du Château de Beutelſpach, le ſiége de ſa réſidence ordinaire. Tellement*, Monſeigneur, *que les voyages ſont utiles aux grands Perſonnages; Et leur conſidération, priſe au ſens que je luy donne dans ce Traité, n'eſt pas indigne des Princes de la qualité de* V. A. S. *En effet, l'on peut voir dans cét Ouvrage, comment les Maiſons Souveraines de l'Europe ont acquis leurs Principautez, comment quelquès unes ſe*

ſont avancées à une prodigieuſe grandeur, comment quelques autres ſont tombées du plus haut de la roüe de la Fortune, comment les autres ſe ſont anéantiës, lors qu'Elles ſembloient immortelles, & comment quelques autres, qu'on croyoit au bout de leur courſe, ont repris l'eſſor, & floriſſent plus que jamais. Enfin les changemens avenus aux plus illuſtres Eſtats, ſont les choſes que j'écris avec plus de ſoin, parce qu'elles ſont les plus dignes de la méditation de Vôtre Alteſſe Seréniſſime. *Et ſi toutes ces choſes étoyent incapables d'éveiller ſa curioſité, Elle ne laiſſeroit pas de voir volontiers ce petit Traité, parce qu'il publie au monde que je reconnois le bien que j'ay reçû de* Vôtre Maiſon Seréniſſime. *Toutes ces conſidérations me*

perſuadent, que Vôtre Alteſſe *me fera la grace de lire mon Livre, & qu'Elle employera quelques heures de ſon loiſir, à contempler les Princes, de qui je repréſente les Ancêtres, & parce qu'Elle y trouvera tous les ſiens, je m'aſſûre qu'Elle me ſçaura gré, de luy en avoir fait une peinture ſi naïve. Au ſurplus*, Monſeigneur, *je ſuplie trés-humblement* Vôtre Alteſſe Seréniſſime, *non pas de protéger cét Ouvrage, parce que s'il eſt bon, il ſe défendra luy-méme, & s'il eſt mauvais, il ne méritera pas un tel Protecteur; mais d'avoir la bonté de croire qu'ayant été fait dans cét Eſtat, il ne viſe qu'à la gloire, & à la ſatisfaction de* Vôtre Alteſſe Seréniſſime. *Obligez moy d'en étre aſſûré, & de me faire la juſtice de croire, que je ſuis avec*

une soûmission respectueuse, & avec une sincérité extraordinaire,

De Vôtre Alteſſe Seréniſſime,

Le tres-humble, tres-obéïſſant
& tres-fidéle Serviteur,

LOUIS DU MAY.

De Tubingue, le 15.
de Mars 1681.

L'IMPRIMEVR
AV
LECTEVR.

LE desir que j'ay de donner au Public les Ouvrages, qui luy peuvent êrre utiles, m'oblige d'en chercher les moyens, & je n'y épargne ni mes soins, ni ma peine, ni ma bourse. Ayant donc appris que le CHEVALIER DU MAY avoit achevé son PRUDENT VOYAGEUR, qui est le plus accomply de ses Ouvrages ; Ie l'ay prié de m'en faire part, & de me permettre de luy faire voir le jour. I'ay obtenu

cette faveur de luy, bien qu'il eût fait deſſein de le laiſſer dans ſon cabinet, juſques apres ſa mort; Et je ne doute point qu'il ne me communique ſes autres Manuſcrits. Tu ſçais, mon cher Lecteur, que tous ſes Ouvrages ont été bien reçeus, & qu'outre ſon Eſtat de l'Empire, & trois ou quatre autres Traitez, qui ont paru en François; il a fait voir en Italien, les Avis Judicieux, qui accompagnent, & embéliſſent les Obſervations Politiques, que Trajan Bocalini nous a donnez ſur Tacite. J'eſpére que tu auras déja vû tous ces Traitez, & ſi tu ne les as point encore, je te conſeille de les acquérir, pour y conſidérer une prudence rafinée, un jugement ſolide & une ſincérité ſinguliére. Pour ce qui concerne le preſent

Ouvrage, je te diray, qu'on a vû des Livres, qui enſeignent à voyager commodément. Mais celuy-cy a une viſée plus relevée, & ne ſonge qu'à l'embéliſſement de l'ame. Pour cette cauſe, je te puis aſſeurer, qu'on n'y apprendra point à parer le corps de nouvelles modes; Mais celuy qui l'étudiera avec ſoin, ſe rendra capable de bien ſervir ſa Patrie, & pourra paroître habile homme en toute ſorte de compagnies. Pour moy, qui ne ſuis au monde, que pour ſervir les Sçavans; & ceux qui déſirent de le devenir, Ie t'oſe aſſeurer, qu'on ne voit guere de Livres Modernes, d'où l'on puiſſe tirer tant de profit que de celuy-cy. L'on n'y voit pas ſeulement un abrégé de Géographie & d'Hiſtoire; mais auſſi l'intereſt des

Princes, leur ancienneté, leurs Généalogies, leur revenu, les forces, & la foibleſſe de leurs Eſtats. Tous les notables changemens, qui ont enrichi, ou appauvri les grandes Maiſons y ſont écrits avec tant de bonne foy, qu'il ſemble que l'Auteur n'ait aucune paſſion. Et véritablement, je ne m'étonne pas qu'un Bourgeois du monde, uſe d'indiférence en ce qu'il écrit, puis que tous les Pays ſont ſa Patrie, & tous les Souverains ſes Protecteurs. Ie n'oſe pourtant pas entrer dans le recit de ſes loüanges, parce qu'il vit & veut qu'on épargne ſa modeſtie. Ie te diray ſeulement, qu'entre toutes ſes vertus, celle de ſincére luy agrée le plus, & qu'il m'a dit plus d'une fois, que ceux qui ont la bonté de luy faire ſçavoir les

défauts de ſes Ecrits, luy font un extréme plaiſir, & de ma part, je te puis aſſeurer que j'ay bien de la joye, de te pouvoir offrir cet Ouvrage. Reçois-le d'auſſi bon cœur que je te le préſente, & ne doute point que je ne m'éforce de te faire connoître, que je ſuis tout à toy. Vis content, lis ce Livre; & ſi tu y trouves quelques fautes dans l'ortographe, attribüe-les à l'éloignement de l'Auteur, & à la négligence des Copiſtes, qui ne m'ont pas permis de te l'offrir en une plus grande perfection. Adieu.

PREFACE.

LES peuples du Septentrion ont une telle inclination à voir les pays estrangers, qu'on croit chez eux, que ceux qui ont passé leur jeunesse sans sortir de leur Patrie, sont indignes d'avoir des Offices à la Cour, & à la Chancelerie de leurs Princes. Il est pourtant certain, que plusieurs Voyageurs ayant plus de soin de plaire à leurs yeux & à leur bouche, que de cultiver leur esprit, apprennent peu de choses, capables de leur procurer de l'employ. C'est, sans doute pour ce sujet, qu'on voit plus

de perſonnes, propres à parler de bonnes hoſtelleries, d'excellens vins & de beaux Palais, que de ſaintes Loix, de prudens Princes, & de grands Miniſtres d'Eſtat. J'ay veu des Gentilshommes, qui avoyent dépenſé vingt mille écus, & employé vingt de leurs meilleures années, à voir des Maiſons, des Vignes & des Jardins; & qui ne ſçavoyent debiter, que quelques ſentences d'Horace, tirées par les cheveux. I'en ay connu d'autres, qui à l'imitation des Courriers, demeuroyent rarement deux nuits en une même ville, & ne s'arrétoyent en aucun lieu, que pour prendre un peu de repos, & pour en donner à leurs chevaux. Tous ces Voyageurs employent mal leur tems, & pourroient parler du muſcat de

Frontignan & de Montefiaſcon, du vin d'Ay, d'Arbois, de Bourdeaux, de Rivadovia, de Charez & de Calabre, ſans acheter à ſi haut prix, une connoiſſance ſi peu neceſſaire, pour ne pas dire, ſi ridicule. Pour moi, ie ſouhaiterois, que mon Voyageur appriſt des choſes plus ſolides, & plus importantes, & qu'il employaſt deux ou trois ans à s'inſtruire, en tout ce qui le peut rendre capable de parler pertinemment des Princes, & des Pays Eſtrangers. Perſonne ne peut dire en verité, qu'il connoît la France, s'il ne ſçait ſon étenduë, ſa fertilité, ſes forces, ſes Riviéres, ſes Ports de Mer, ſes Parlemens, ſon intereſt, & les Loix, qui la rendent immortelle. Et celuy qui ſçait tout cela, n'a pas encore penétré dans l'interieur de

cette Monarchie, s'il ignore la Genéalogie du Monarque, ſon authorité, le nombre de ſon peuple, ſes revenus, ſon genie, ſes inclinations, & les moyens qu'il a de ſe défendre de ſes Ennemis, & de les attaquer. Il doit mêmes connoître le fort & le foible de ſes voiſins, pour juger de ce qu'il en peut, ou craindre, ou eſperer, en cas qu'il entreprenne quelque choſe d'importance. Celuy qui voit l'Eſpagne, ne doit pas ſeulement examiner les cauſes de ſa ſtérilité, de ſa foibleſſe, & de ſon depeuplement ; il doit conſiderer les hommes, & tâcher de comprendre pourquoy ils s'eſtiment plus que tous les autres, pourquoy ils aiment tant à paroître plus grands qu'il ne ſont, & pourquoy le pays eſt ſi mal pourvû

de

de tout. Et parce que c'eſt étre ignorant, que d'en ſortir, ſans avoir penétré dans les affaires d'Eſtat; il s'efforcera de ſçavoir, pourquoy la plus vaſte Monarchie, qui ait jamais été, eſt en nos jours, ſur le point de faire naufrage; Et pourquoy un Prince, qui a vingt milions d'or de revenu, eſt en peine de trouver dequoy entretenir ſon Eſtat. Il peſera les cauſes, que les Portugais ont eu de ſe rebeller, & pourquoy les forces de cette Monarchie y ont échoüé. S'il paſſe juſqu'à Liſbonne, il s'efforcera de comprendre, pourquoy cette ville, & avec elle tout le celébre Royaume de Portugal, ſecoüa le joug Eſpagnol, l'an mil ſix cent quarante; pourquoy les Portugais ont rejetté le Roy Alphonſe ſixiéme,

& pourquoy ils le tiennent comme prisonnier dans l'Isle Tercere.

Celuy qui entrera en Italie, admirera la beauté de ce pays; mais il ne s'arrêtera pas à la contemplation des orangers, & des oliviers qu'il y verra. Il passera les yeux de son esprit, sur les Principautez qui la composent, & sur les Princes qui y régnent. Il remarquera la magnificence du Duc de Savoye, la richesse du Grand Duc de Toscane, le bon ménage du Duc de Modene, la Noblesse de celuy de Mantouë, & la genérosité de celuy de Parme. A Rome, il tâchera de comprendre la Politique du Pape, à Naples celle du Vice-Roy, & à Venise celle de cét illustre Senat. A Naples, il s'étonnera de voir,

que pour retenir la Nobleſſe dans l'obéïſſance, il la faut maltraiter; à Rome, qu'il la faut honorer des Charges Eccléſiaſtiques, & à Veniſe, qu'il faut faire ſemblant de ne pas voir les vices de la Jeuneſſe. A Naples il doit remarquer, que les Vice-Rois écorchent le peuple: à Rome, que les Cardinaux Néveux ne luy laiſſent que la peau: & à Veniſe, que le Conſeil de Dix empéche qu'il ne ſoit ni trop gras, ni trop maigre. Enfin il apprendra, qu'en Italie un ſeul porte le Nom de Grand Duc, de Duc de Savoye, de Modene, de Mantouë, & de Parme; & que les cadets de ces Maiſons Sereniſſimes ne prennent jamais le Nom de leur aîné. Tellement qu'ils ſe contentent, ou de leur Nom de Baptéme, ou de celuy de

quelque Terre, ſelon le bon plaiſir de leur Souverain. Il remarquera la même choſe à Naples, & à Rome, où jamais deux perſonnes ne portent le même tître. Celuy qui verra la Hongrie, aura ſujet de s'étonner, qu'un peuple, qui a été l'avant-mur de la Chrétienté, ſoûpire ſous le joug du Turc; & s'il paſſe les yeux de ſon ame, ſur l'incroyable fertilité de ce beau Royaume, il aura le déplaiſir de voir, que les ambitieux le laiſſent entre les mains des Infidêles, tandis qu'ils emploient leurs forces à la conqueſte d'autres Terres moins belles & moins fertiles. Ie voudrois auſſi qu'il conſideraſt, d'où vient, qu'on le contraint de chercher parmi les Ottomans, la liberté de conſcience, qu'il ne trouve pas parmi nous, mêmes en

un tems auquel nous aurions besoin de ses armes. Peu de personnes vont en Moscovie ; mais sans y aller, l'on peut juger, que l'interest du Czar est de s'appuyer de ses voisins, contre l'ambition du Turc & du Tartare. Et si l'on y veut considérer le peuple, on le trouvera pauvre, parce que le Prince ne luy laisse que la langue. Pour ce qui regarde la République de Pologne, je croy, que mon Voyageur y pourra admirer l'authorité des Gentilshommes, & la misére de leurs Sujets. D'autant que les uns y ont trop de liberté, & les autres trop peu. Et s'il tourne les yeux vers le Roy, & vers la Noblesse tout ensemble, il jugera facilement, que le Chef de ce Royaume sera toûjours mépriſé, s'il n'est aussi vaillant, & aussi sage que

Iean troiſiéme, qui y regne préſentement avec un bonheur extréme. Celuy qui voyagera par la Suede, ne s'amuſera point à conſidérer les forêts & les eaux qui en couvrent une grande partie; mais il peſera la prudence des Legiſlateurs, & la juſtice des ordonnances, qui ont été faites depuis que ce Royaume eſt ſucceſſif; & conclura, que la grandeur des Eſtats dépend plus de l'obſervation des Loix, que du maniment des armes. Mais parce que depuis peu, cet Eſtat a témoigné plus de foibleſſe, que nous n'en eſpérions de luy; le Voyageur pourra en éplucher la cauſe, & il trouvera que les tîtres de Comte & de Baron, qui en augmentent la dépenſe des Gentilshommes, ſans accroître leur revenu, en pourroit bien étre

la cauſe ; ſi l'on n'aime mieux l'attribuer à la paix, qui ayant duré plus de vingt ans à rendu fainéant, un peuple qui de ſon naturel étoit extrémement belliqueux. Ceux qui entreront en Danemarc, pour en comprendre la force, & la foibleſſe, auront ſoin de conſidérer ſa ſitüation, & le naturel de ſes habitans. Il eſt certain que ſa ſitüation ne ſçauroit étre meilleure, puis que tout cet Eſtat eſt compoſé d'une grande Preſqu'Iſle, & de pluſieurs Iſles, qui ſemblent imprénables, & qui abondent en tout ce qui eſt néceſſaire à leur défenſe. Mais les hommes, qui ſont excellens Mariniers & grands Düéliſtes, ſemblent craindre le feu, & doivent céder à leurs voiſins, où il s'agit des Exercices militaires. Toutefois depuis que ce Royaume

eſt ſucceſſif, il eſt devenu plus a-guerry, parce que le menu peuple a obtenu la liberté de porter les armes, & de s'y exercer. De ſorte que pour en juger ſainement, il faut attendre ce que l'expérience nous en enſeignera. Pour la Norvége, qui obéït auſſi au Roy de Danemarc, c'eſt un pays ſeparé de la Suede, par de hautes montagnes, qui la rendent quaſi impenétrable de ce côté-là; Et la partie de ce Royaume, qui eſt contiguë à la Province de Halland, eſt capable de ſe défendre d'un puiſſant ennemy. Tout le reſte eſt environné de la Mer, où les deſcentes ſont preſques impoſſibles. Tellement que le peuple y eſt en ſeureté, tant à cauſe de la ſituation du Pays, que parce que les Norvegiens ſont robuſtes, & bons Soldats par Mer

& par Terre.

Ceux qui liront ce que j'ay écrit de nôtre Allemagne, doivent prendre garde à plusieurs choses, qui leur en peuvent faciliter l'intelligence. Ces choses sont, entr'autres, que châque Cercle de l'Empire a un ou deux Directeurs, qui ont pouvoir de convoquer tous les Membres qui y ont séance, lors que des affaires d'importance les obligent de prendre leur Conseil. Alors les Députez du Directeur font la proposition, écoutent les raisons que chacun apporte sur l'affaire dont il est question, & l'ayant reduite au point, qu'on pouvoit raisonnablement espérer, ils font mettre par écrit le resulrat de cette délibération. L'on verra dans ce Traité, qui sont les Directeurs, & les Membres principaux

des dix Cercles ; Et parce qu'ils sont composez de Princes, & de Seigneurs, tant Ecclésiastiques, que Seculiers, & de Villes, l'on pourra voir ce que j'en dis. Mon Voyageur remarquera aussi, que tous les Princes & Seigneurs, tant les Cadets que les Aînez, portent le même tître, & ne sont distinguez, que par le nom du lieu de leur residence ordinaire. Et bien qu'un Cadet n'ait pas un pouce de terre dans une Principauté, il se pare du nom de Duc comme s'il étoit maître absolu du Duché. Cette consideration fera connoitre, comment l'on doit entendre les Ecrits de ceux qui en ont traité. Par exemple, la Maison Palatine est partagée en plusieurs Branches, les Princes desquelles portent le tître de Palatins du Rhin & de Ducs de

Baviére. Bien qu'on appelle communément les Caders, les uns Ducs de Neubourg, les autres Ducs de Deux-Ponts, les autres Palatins de Simeren, de Lautrek, de Sultzbach, de Birkenfeld, de Veldents, &c. Celle de Saxe eſt partagée en deux Branches principales; L'une deſquelles décend de l'Electeur Erneſt, & l'autre du Duc Albert ſon frére; Et ces Branches ſont ſoú-diviſées en pluſieurs autres, dont les Individus portent tous la qualité de Ducs de Saxe, de Iuliers, de Cleves & de Berg, de Marquis de Miſnie, de Landgraves de Turinge, & de Burgraves de Magdebourg. Toutefois les Caders ſont connus ſous le Nom de Ducs de Hal, de Mersbourg, de Naumbourg ou de Zeiſt, d'Altembourg, de Veymar, de Gotha, d'Ei-

ſenach, de Iena, &c. La Maiſon de Brandebourg n'eſt diſtinguée à préſent, ſinon en trois ou quatre Branches ; qui ſont l'Electorale, celle de Bareuth, de Culembach & d'Anſpach. Mais aprés la mort de l'Electeur, chacun de ſes fils fera Branche à part, & portera le nom de ſa réſidence. A préſent, ils portent tous le tître de Marquis de Brandebourg, de Ducs de Magdebourg, de Pruſſe, de Stetin, de Pomeranie, de Caſſubie, des Vandales, de Croſſen, & de Iegueren-dorf, de Burgraves de Nuremberg, de Princes d'Alberſtad, de Minden & de Camin. Celle de Bronſvic, qui eſt une des plus puiſſantes de l'Empire, n'eſt partagée qu'en deux Branches principales, qui ſont Bronſvic & Lunebourg. Mais de cinq Princes qu'il y a de mariez,

l'un porte presentement la qualité de Duc de Zel, l'autre de Duc de VVolfembutel, & le troisiéme de Duc d'Hanover, & d'Evêque d'Osnabrug ; Et cy-devant il y avoit un Duc de Gifhorne, un autre de Schevin, un de Grubenhague, & un de Daneberg. Ces Princes laissent à d'autres moins riches, & moins puissans qu'eux, les grandes enfilûres de tîtres, & se contentent de celuy de Duc de Bronsvic & de Lunebourg. La Maison de Poméranie s'éteignit l'an 1637. & ses tîtres furent héritez par celle de Brandebourg, qui est présentement en possession de la plus-grande partie, ou p'ûtôt de toutes ses Terres. Celle de Iuliers s'acheva aussi en la personne du Duc Iean Guillaume l'an 1609. & l'Electeur de Brandebourg, toute

la Maiſon de Saxe, & une partie de la Palatine ajoûtérent à leurs anciens tîtres, ceux qu'elle portoit en ce temps-là. Sçavoir de Duc de Iuliers, de Cleves & de Berg, de Comte de la Marc & de Ravensbourg, & de Seigneur de Ravenſtein. Bien que ces Principautez,& les autres Seigneuries,ayent été partagées entre ces Electeurs, & le Duc de Neubourg. La Maiſon de Meklebourg n'eſt partagée qu'en deux Branches, de Suerin,& de Guſtrou, & elles portent toutes deux le tître de Ducs de Meklebourg, de Princes des Vandales,de Comtes & de Princes de Suerin & de Ratzebourg. Celle de Virtemberg, qui avoit été reduite à la ſeule perſonne du Duc Frideric, l'an 1593. fut partagée en quatre Branches, par les fils de ce Prince,

un desquels mit le siége de sa résidence à Sturgard, l'autre à Montbéliard, le troisiéme à Breutz, & le quatriéme à Neustadt. Ce dernier mourut dans le célibat, & les autres trois laissérent des Enfans, & les Enfans de leurs Enfans étant vingt-deux, à l'heure que j'écris, la Maison se trouve partagée en plusieurs Branches. Tous ces Princes portent la qualité de Ducs de Virtemberg & de Teck, de Comtes de Montbéliard, & de Seigneurs de Heidenheim, encore qu'on donne à chacun le nom de sa résidence. L'on pourra seulement remarquer, que les Fils du Duc Sylvius sont mariez, font Branche à part, & ajoûtent aux tîtres ordinaires des Princes de cette Maison, celuy de Ducs d'*Oëls*, & de Seigneurs de Ster-

neberg en Silesie. Les Landgraves de Hesse partagérent leur Maison en quatre Branches, aprés la mort de Philipe le Magnanime. Peû aprés, ces quatre Branches furent réduites à deux, parce que les Landgraves de Marbourg & de Reinfels moururent sans enfans. Mais en nos jours, les Branches de Cassel & de Darmestadt ont été soû-divisées : & la premiére a été augmentée de celles de Rodembourg, d'Eschuegue, & de Reinfels, & la seconde de celles de Bousbach, de Hombourg, & de Bingenheim. Tous ces Princes sont connus par le Nom de leur residence ; mais ils portent le titre de Landgraves de Hesse, de Princes de Herschfeld, de Comtes de Ziguenheim, de Nida, de Catzenelleboguen, d'Isembourg & de

Budigiien. L'an 1515. Bernard, & Erneſt Marquis de Bade partagérent leur Maiſon en deux Branches, qui durent encore aujourd'huy. Celle de Bade eſt Catholique, & celle de Dourlach eſt Proteſtante, & il y a peu d'apparence qu'elles ſe ſoû-diviſent ſi-tôt, parce que les Catholiques embraſſent l'Ordre Eccléſiaſtique, & les Proteſtans ne ſont que trois au moment que j'écris. Ils portent tous le tître de Marquis de Bade & de Hachberg, de Landgraves de Sauſemberg, de Comtes de Sponheim, & d'Eberſtein, de Seigneurs de Roëtelen, de Lahr & de Mahlberg. Les Princes d'Anhalt, qui avoient été réduits à la perſonne ſeule de Ioachim Erneſt, qui mourut l'an 1586. ſe partagérent en cinq Branches, en ce même tems,

par le moyen de cinq de ſes fils. Vn de ces Princes eut Deſſau, l'autre eut Berembourg, le troiſiéme eut Pleskevv, le quatriéme Zerbſt, & le cinquiéme Kœthem. Tous ces Seigneurs portent la qualité de Princes d'Anhalt, de Comtes d'Aſcanie, de Seigneurs de Berembourg & de Zerbſt, & ce dernier ajoûte à ſes tîtres, celuy de Seigneur de Keniphauſen, mais ils ſont tous connus par le Nom de leur réſidence. La Maiſon de Saxe-Lavvembourg eſt reduite à la perſonne de Iules François, qui n'a point d'enfant mâle & peu d'eſpérance d'en avoir. Il porte le noin de Duc de la Baſſe-Saxe, & quand il fait le dénombrement de ſes tîtres, il s'intitule Duc de Saxe, d Angrie & de Veſtphalie. Pour la Maiſon de Holſtein, elle fut parta-

gée en deux Rameaux au tems de Friderie I. Roy de Danemarc. Ce Prince laiſſa Chriſtian & Adolphe, qui furent mariez, & du ſecond eſt décenduë la Branche de Gotorf, & du premier, outre le Roy de Danemarc, & ſon Frére, qui font Branche à part. Chriſtian fut Pere de Frideric II. de qui décend le Roy d'aujourd huy, & de Iean le Ieune, de qui ſond décendus les Princes de Sonderbourg, de Norbourg, de Glugsbourg & de Ploëne, qui portent tous la qualité d'héritiers de Norvége, de Ducs de Sleſvic, de Holſtein, de Stormarie, & de Ditmarſe, & de Comtes d'Oldembourg & de Delmenhorſt. Tellement que quand ce Traité nomme Holſtein-Gottorf, Holſtein-Glusbourg, ou Holſtein-Ploëne, il faut entendre, que ces

Princes ſont de la Maiſon Royale de Danemarc ; & qu'ils réſident à l'un de ces Châteaux. De mêmes faut-il entendre ce qu'on dit des autres Familles, & quand on dit, Heſſe-Caſſel, ou Heſſe-Darmeſtadt, il faut entendre que ce Prince réſide à une de ces Villes.

L'on peut remarquer la même choſe en la perſonne des Comtes de l'Empire. Car quand on dit un Comte de Neuſtein, de Langembourg, de Fedelbach, ou de Schiltusfurſt, il faut entendre que c'eſt un Comte de Hohenloë, qui fait ſon ſéjour ordinaire en l'une de ces réſidences. Et il me ſemble, que ce que j'ay dit, doit ſuffire à l'intelligence de ce Traité.

Pour cette cauſe, j'avertiray ſeulement mon Lecteur, qu'encore que nos Voyageurs aillent rarement en Aſie, en Afrique, & en Amérique, je ne laiſſe pas d'en donner une petite connoiſſance. Et que plus je m'approche de nôtre Allemagne, lus je ſuis exact à la deſcription que j'en fais. Et la raiſon que i'ay d'en uſer ainſi, c'eſt que ie crois, que les hommes ſont plus obligez de connoître leur Patrie, que les Pays Eſtrangers; & plus les voiſins, que ceux de qui nous entendons rarement parler. Car, à dire le vray, i'aurois pû donner une plus grande connoiſſance des Provinces de l'Europe, ſi i'en euſſe voulu écrire tout ce que i'en ſçay.

Au reſte, i'ay diviſé ce Traité en trois parties, pour le rendre plus portatif, croyant que ceux qui verront l'Europe s'en chargeront, pour étudier la Généalogie des Princes, à meſure qu'ils paſſeront ſur leurs Terres, ou ſejourneront à leur Cour.

LE PRVDENT VOYAGEUR,

PREMIERE PARTIE.

CEtte premiére Partie repréſentera à mon Voyageur, preſque tout ce que j'ay remarqué des quatre Parties du monde. Car je ne reſerve pour la ſeconde, ſinon l'Empire Germanique, c'eſt à dire, l'Allemagne dans toute ſon étendüe. Et ſi quelqu'un veut ſçavoir, pourquoy je parle plus au long de nôtre Allemagne que des autres Pays de l'Europe; il apprendra icy, que ce n'eſt pas ſeulement parce que les Alle-

mans ſont les plus grands Voyageurs du monde, & qu'il leur importe plus de connoître leur Pays que ceux d'autruy ; mais auſſi, parce que ce Pays eſt plein de Princes, de qui je repréſente l'ancienneté & les Genéalogies, avec toute l'exactitude qui m'a été poſſible. Ie commence donc au nom de celuy, qui m'a fait la grace de voir une grande partie des Provinces, dont je fais la deſcription.

DES

DES PARTIES DU MONDE,

Considerées PLUS EN POLITIQUE, Qu'en Geographe.

L'HOMME a divisé la Terre en plusieurs parties, & le partage qui en a été fait, a causé les Guerres, les Arts & les Sciences. Les Anciens partagerent le Globe terrestre en trois grandes parties, qui ont été soûdivisées en

plusieurs autres. Ces grandes parties sont encore l'Europe, l'Asie, & l'Afrique, ausquelles l'Amerique fut ajoûtée au commencement du siecle passé.

Nous allons considerer toutes ces Parties l'une aprés l'autre, pour voir ce qu'elles ont de particulier, & commencerons par l'Amerique, qui a été long-tems inconnuë aux habitans du vieux Monde ; & nous commençons par là, parce qu'elle est la partie du Monde la plus éloignée de nôtre Europe, & la moins connuë de nos Allemans.

DISCOURS I.

De l'Amerique.

L'Amerique, qu'on nomme autrement le nouveau Monde, est la plus grande partie de l'Univers. Elle fut découverte par Vespucius Americus Florentin, qui fit ce voyage sous les auspices d'Emanuel Roy de

Portugal, l'an 1497, 1499, & 1501, & l'avoit deja fait en la Compagnie de Christophle Colomb, par le commandement de Ferdinand Roy d'Aragon, & d'Isabelle Reyne de Castille l'an 1492. & 1493. Les habitans de ce Païs ont peu d'obligation à leurs nouveaux Seigneurs, bien qu'ils osent dire, qu'ils ont pris la peine de les aller visiter, pour les instruire en la Foy Chrétienne, d'autant qu'ils ne sont allez, sinon où il y avoit de grandes richesses, & ils leur ont fait des maux presque indicibles, pour se rendre maîtres de leurs biens. Car la commune opinion est qu'ils y firent mourir trente milions de personnes, & quelques-uns augmentent ce nombre jusqu'à cinquante milions.

L'Amerique est aussi grande que l'Europe & l'Afrique ensemble. Elle a dix-neuf cens lieües Allemandes de long, si l'on tire une droite ligne depuis le Detroit d'Anian, jusqu'au Detroit de Magellan, & deux mille deux cens cinquante, si l'on suit les rivages de la Mer. Elle n'est pas égale-

ment large par tout, puiſqu'elle forme deux preſqu'Iſles, qui ſont attachées l'une à l'autre par un Iſthme, qui n'a que vingt lieües de large, entre deux villes, une deſquelles eſt ſur le rivage de la Mer Pacifique, & l'autre ſur celuy de la Mer de Nort. Ces villes ſont *Nombre de Dios* & *Panama*, qui ſont fort riches à cauſe de leur commerce; & les preſqu'Iſles ſont l'Amerique Septentrionale, & l'Amerique Meridionale.

L'Amerique Septentrionale eſt preſque auſſi large que longue; Car ſa largeur, qui ſe prend du *Cap de Fortune* juſqu'au Cap des Bretons, eſt de treize cent ſoixante deux lieües, & ſa longueur n'eſt que de mille trois cens quatre vingts ſéze. Cette preſqu'Iſle contient les Royaumes, ou grandes Provinces de la Mexique, de la Nouvelle Grenade, de la Nouvelle Eſpagne, de la Virginie, de Canada, ou de la Nouvelle France, & quelques autres moins conſiderables. Le Canada, ou la Nouvelle France, & quelques Iſles de peu de raport ap-

partiennent au Roy Tres-Chrétien ; La Virginie & quelques autres pieces peu conſiderables aux Anglois ; une partie des Antilles aux Hollandois, & preſque tout le reſte aux Eſpagnols, qui y poſſédent des Terres d'une prodigieuſe étenduë, & des richeſſes inépuiſables. J'eſtime pourtant que ces Provinces ſont moins riches que les autres dont nous allons parler, bien que les habitans y ſoyent moins barbares & moins inhumains.

L'Amerique Meridionale, qui fut la premiere découverte, & que quelques-uns prennent pour l'Ophir, où le Sage Roy Salomon envoyoit ſes flotes, a de long depuis le Cap de l'Aguja juſqu'au Detroit de Magellan neuf cens quatre vingts dix lieües Allemandes : Et depuis le Cap de Saint Laurens juſqu'au Cap de Saint Auguſtin, huit cens trente. Les Provinces de l'Amerique Meridionale ſont la Caſtille de l'or, le Peru, le *Chili*, la Chica, le Breſil, la Guyane, & la Caribane. Tous ces Païs ſont toujours verds & bordez de la Mer du

Nort, ou de celle du Zud, qu'on nomme autrement la Mer Pacifique. La Caſtille d'or eſt riche & abondante en ce métal, mais non pas tant que le Peru. Cette derniere Province contient le rocher de Potoſſi, qui ſemble entierement inépuiſable d'or & d'argent. Ce fut là que *François Pizarro* fit mourir le Roy *Atabalipa*, contre la parole qu'il luy avoit donnée de le mettre en liberté, s'il luy fourniſſoit quatre milions d'or; & quinze milions ne luy purent pas ſauver la vie. Cette action barbare fit voir que les Eſpagnols cherchoient avec plus de ſoin le ſang & les richeſſes des Indiens, que leur converſion; & les horribles maſſacres qui ont été faits de ces pauvres peuples, montrent clairement que le ſalut de leurs ames fut la moindre penſée de ceux qui entreprirent, & de ceux qui commanderent ces Navigations. Le Chili eſt une grande Province, qui s'étend du vingtiéme dégré de Latitude juſqu'au quarante & uniéme; & les habitans commencent a y ſentir

le froid. Il n'y a pas tant d'argent qu'au Peru, mais le terroir y eſt ſi fertile que ſi les nouveaux, ou les anciens habitans eſtoyent plus laborieux, ou plûtôt moins pareſſeux, ils y auroyent toutes choſes en grande abondance. La Chica eſt plus froide que le Chili, parce qu'elle s'approche plus du Pole Antartique; & les hommes y ſont beaucoup plus grands qu'aux autres endroits de l'Amerique. Ils y ſont auſſi extrémement bons archers, & ſe couvrent de peaux comme les Lapons de nôtre Europe. La raiſon pour laquelle le peuple de la Chica s'habille de peaux, eſt non ſeulement parce que le froid les y oblige, mais auſſi parce qu'ils ignorent tous les Arts, & ne ſavent ny carder la laine, ny faire aucune étofe, non plus que les peuples de leur voiſinage. Au reſte, tous les Americains ſont adroits archers, faiſant de leur propre main les arcs & les fléches, avec quoy ils tuent la venaiſon & le gibier dont ils ſe nourriſſent.

Le Breſil eſt une des meilleures & des plus grandes Provinces de l'Amerique ; & les Portugais qui en ſont les maîtres y ſont extrémement riches, bien qu'ils travaillent peu ou point. Ils ſe ſervent de Mores Africains, qu'ils achettent comme des bêtes, les font baptiſer, & les marient enſemble pour en conſerver la race, & leurs enfans ſont Eſclaves de même que leurs parens. Ceux qui ſont nez, & ont été élevez dans le païs, ſont plus adroits en toute ſorte d'ouvrage, & contribuent plus à l'enrichiſſement de leurs maîtres que les nouveaux venus. Ce ſont eux qui montrent aux nouvellement arrivez de Loanda, comment on doit travailler à faire le ſucre, à couper le bois de Breſil, à ſier les Cedres & à cultiver le Tabac. Toutes leſquelles denrées l'on envoye à Lisbonne & ailleurs en une prodigieuſe quantité, & avec un profit indicible. C'eſt, peut-être, ce profit qui obligea les Hollandois à faire une compagnie des Indes Occidentales, qui attaqua

& prit la ville de Saint Sauveur & la Baye de tous les Saints, l'an mil six cens vingt-cinq, & la ville d'Olinda & le Port que la riviere de Capibaribi fait à une lieüe de là, l'an 1630. Ces deux villes ſont les principales & les plus riches de la Province. La premiere eſt ſituée ſur le bord de la Mer, où elle entre dans la Terre par une embouchure qui a trois lieües de large, & une profondeur ſi admirable, que cent Navires de guerre y pourroient entrer de front ſans aucun danger. Cette Mer ſe partage en cinq canaux, qui s'étendent juſqu'à quinze, ſéze, voire dix-huit & vingt lieües dans le païs, & ſur ces canaux il y a cinquante moulins à ſucre, d'un revenu incroyable & d'une commodité ſans pareille. Car les barques qui y vont charger le ſucre s'approchent ſi fort des moulins, qu'on les charge ſans difficulté, & l'on y décharge les canes dont on tire le ſucre, & le bois dont on le cuit avec la même facilité. Tellement que cette conquête valoit bien

la peine que les Hollandois prirent de l'attaquer, & la dépense qu'ils firent pour y envoyer une flote. Mais ils ne la garderent pas un an entier, puis que Dom Frederic de Tolede y conduisit une flote, qui les en chassa la même année avant que le secours y arrivât. Pour ce qui concerne la ville d'Olinda, j'en pourrois parler fort au long, puis que je me trouvay à la prise; je me contenteray pourtant de dire qu'elle fit peu de resistance, & que tout ce que Matthias d'Albuquerque, (qui fut par apres Comte d'Obedos, & qui en étoit Gouverneur & Frére du Seigneur de cette belle place,) fit de considérable, c'est qu'il brula cinquante Navires marchands qui étoyent au Port, chargez & prêts à faire voile. Cette action du Gouverneur fut agréable à la Cour d'Espagne, parce que cinquante, ou soixante mille caisses de sucre, de chacune sept ou huit cens livres, auroyent donné moyen à l'Ennemy de continuer la guerre vingt ans durant aux dépens des Portugais.

Au reſte, dans le Bailliage de Pernambuco, (qui eſt celuy dont Olinda eſt le chef) il y a ſix vingt moulins à ſucre, & une forêt inépuiſable de bois de Breſil & de Cedres. Tellement que la richeſſe des Portugais qui y demeurent eſt preſque incroyable; & le Seigneur en retiroit tous les ans vingt mille écus. Les Hollandois donc, qui en eſperoient un grand profit, s'opiniâtrerent à ſoumettre toute la contrée, aprés s'être ſaiſis de la ville: & enfin, dans vingt ans ils en vinrent à bout par la vertu principalement de Jean Maurice Prince de Naſſau. Mais le Portugal ayant ſecoüé le joug de l'Eſpagne, Jean quatriéme trompa les Eſtats de Hollande, & ſous prétexte d'amitié chaſſa les nouveaux habitans des Forts qu'ils y avoyent conſtruits, & depuis ce tems-là les Hollandois ne poſſedent plus rien au Breſil. Il y a auſſi un endroit en cette Province, proche de Rio de Janciro, où les voiſins trouvent dans une montagne extrémement ſablonneuſe des grains

d'or pur, qui se forment dans le sable de la même façon que les trufes croissent à fleur de terre en Daüphiné, en Provence, en Alsace & ailleurs. J'ay été plus de quatre ans dans cette Province, & je puis asseurer que l'on prend quantité de Baleines dans la Baye de tous les Saints, où j'ay souvent eu le plaisir de voir combattre la Viville contre les Baleines, fort proche de la terre, & tout le monde est témoin qu'un poisson d'une mediocre grandeur peut vaincre ces monstres de la Mer. L'on doit aussi remarquer, que sur cette côte l'on trouve souvent de l'ambre gris. Et lorsque j'y étois, un Portugais fut mis en prison, pour en avoir trouvé une quantité considérable sans l'avoir livré aux Officiers du Roy, à qui il appartient.

La Guyane est une Province située sous la ligne Equinoxiale. Elle est grande, & l'on dit qu'elle est tres-fertile; Mais parce que les Hollandois en ont voulu faire present au Comte de Hanau, à condition qu'il

l'iroit conquerir, & la reconnoitroit de leur Republique, je crois, qu'il y aura de la difficulté, ou à l'en rendre maiſtre, ou à la conſerver. Car ils gardent tres volontiers pour eux, ce qui leur eſt utile : Je n'y ay jamais eſté, mais j'en ay ſouvent oüy parler à des perſonnes, qui diſoyent en avoir une parfaite connoiſſance, & qui en vouloyent perſuader la conquête à un Prince de Portugal, avec qui j'eſtois alors.

Des Iſles de l'Amerique.

IL y a beaucoup d'Iſles en Amerique ; mais je ne veux parler que de celles de Saint Dominique, de Cuba & de Jamaïca. L'Iſle de Saint Dominique, qu'on nomme autrement l'Eſpagnole, eſt tres grande, tres fertile, & d'un air extrémement temperé. Elle étoit divisée en quatre, ou cinq Royaumes avant que les Eſpagnols en euſſent fait une ſolitude ; & l'on dit, que les Reynes mê-

mes ont senty les effets de leur severité.

Cuba est la plus importante de toutes les Isles de ce Païs là, tant par le grand commerce qu'on y fait, que parce que la *Havana* est une forteresse presque imprenable, & tous les Navires de la flote d'Espagne, qui vont querir l'argent du Roy Catholique, sont obligez d'y prendre port en allant & en retournant. Cette forteresse est d'une telle importance, qu'on croit que si quelque puissant Prince s'en pouvoit saisir, il auroit le moyen de ruïner entierement le trafic des Espagnols aux Indes Occidentales. Et sans doute, ce fort est estimé imprenable, puisque jusqu'à present, personne ne l'a osé attaquer.

La Jamaïque, que les Espagnols appelent Santiago, n'est pas si grande que les deux autres dont je viens de parler; mais elle ne leur cede ni en fertilité de terroir, ni en bonté d'air, d'eau & de pasturages. Les Anglois s'en saisirent pendant la guerre qu'ils

firent aux Eſpagnols il y a quelques années ; & ils n'en ſortiront de long-tems ; car s'ils y bâtiſſent un fort, on aura de la peine a les en chaſſer par la force des armes. Et s'ils entretiennent quelques vaiſſeaux de guerre en ces quartiers là, ils pourront empêcher la navigation que les Eſpagnols y font. Et ſi cela eſt, ils acheveront de ruïner l'Eſpagne, qui eſt en nos jours aſſez mal menée de la fortune.

Du petit recit que je viens de faire de l'Amerique, l'on pourra juger qu'elle appartient aux Caſtillans, & aux Portugais; & que les autres peuples n'y poſſedent rien de conſiderable. L'on pourra auſſi conſiderer, que l'Amerique envoye en Eſpagne, preſque tout l'or, l'argent, & le ſucre que nous voyons en Europe. Et puis qu'il y en demeure ſi peu, que tous les hommes prudens s'en étonnent ; il ſemble neceſſaire de dire pourquoy ? Renvoyant donc mes Lecteurs à ce que j'en diray, lorſque je parleray de l'Eſpagne ; je dis en

peu de mots, que c'eſt parce que dans la Maiſon du Roy, il n'y a point de ménage ; parce que Charles & Philippe II. ſon fils, ſe tromperent lorſqu'ils emprunterent des ſommes immenſes des Genois, pour les tenir attachez à leur intereſt. Parce que le peuple y eſt ſi pareſſeux, qu'il faut neceſſairement acheter tout ce qui eſt neceſſaire à l'entretien de la populace. Et parce que les Hollandois ont attiré à eux tout le commerce d'Eſpagne. Au reſte l'air de l'Amerique eſt ſi ſain, & ſi temperé, que c'eſt merveille qu'on ne tâche pas de la peupler des plus honnêtes gens de l'Europe ; & la terre y eſt ſi abondante en métaux, que je m'étonne que les avaricieux, & les pauvres n'y tranſportent pas leur domiciles pour s'y ſaouler de richeſſes.

DISCOURS II.

De l'Afrique.

L'Afrique eſt un païs à demy roſty de la chaleur du Soleil, qui la regarde à plomb, preſque dans toute ſon étenduë. Elle eſt plus petite que l'Aſie, & que l'Amerique : mais elle eſt plus grande que l'Europe. Nous l'appelons Afrique d'autant qu'Africus Roy d'Arabie lui donna ſon Nom ; & les Arabes l'appelent *Trichiam*, parce qu'elle eſt environné d'eau de tous côtez, hormis par où l'Iſthme d'Egypte la joint à l'Arabie Petrée, & à la Paleſtine.

Cette troiſiéme partie du vieux Monde, aboutit à la Mer Mediterranée du côté de Septentrion; à la Mer Atlantique, du côté de Couchant; à l'Ethiopique, du côté de Midy, & à la Mer Rouge du côté de Levant. Tellement que c'eſt une preſqu'Iſle d'une admirable étenduë. Ce païs

eſt preſque auſſi large que long ; & ſa longueur, qui ſe prend depuis *Capoverde* juſqu'au Cap de Guardafuz, eſt d'onze cens cinquante cinq lieües Allemandes, & ſa largeur, depuis le détroit d'Hercule, qu'on nomme preſentement le détroit de Gibraltar, juſqu'au Cap de Bonne Eſperance, eſt d'onze cens quarante huit lieües.

Cette grande partie de la terre eſt ſterile en pluſieurs endroits, à cauſe de la trop grande chaleur, & des grandes Campagnes de ſable ſec & brulant, qui la rendent un horrible deſert, en une grande étenduë de Païs, où l'on ne voit que des bêtes farouches & des monſtres. Elle n'eſt pourtãt pas malheureuſe par tout, & il y a quelques Provinces qui égalent, & mêmes qui ſurpaſſent les nôtres en fertilité. En effet, l'on dit que la Mauritanie produit des ſeps de vigne qu'un homme ne pourroit pas embraſſer, & qu'en ces vignes l'on voit des grappes d'une coudée de long, dont les grains ſont auſſi gros que des œufs de poule. Ce qu'on ne

voit en aucune Province de l'Europe.

Cette Province eſt diviſée en pluſieurs Royaumes & Seigneuries. Les habitans ſont preſque tous auſſi noirs d'ame, que de corps, & leurs corps ſont auſſi noirs que l'on nous peint les Démons. Il y a fort peu de Chrêtiens en Afrique; & ceux qui le ſont, ont peu de connoiſſance de l'Evangile, parce qu'ils ſont ſans lettres, & ont fort peu de communication avec nos Theologiens de l'Europe, & d'autant, qu'ils n'en voyent pas aux Conciles, ils en ignorent les Decrets.

Les Chrêtiens de l'Afrique, ſont le Roy des Abyſſins, & celuy de Congo, avec tous leurs ſujets. Les premiers reçûrent la foy par la prédication de l'Apôtre Saint Thomas; & les ſeconds l'embraſſerent au tems de nos ayeuls, par le ſoin que les Portugais eurent de les faire inſtruire. Mais ni les uns, ni les autres ne ſont ſavans aux Myſteres de nôtre Religion.

Les principales Provinces de l'Afrique ſont l'Egypte, la Barbarie, la Cyrenaïque, la Numidie, la Mauritanie, le Biledulgerit, la Lybie, le Païs des Nigrites, la Guinée, l'Empire des Abyſſins, & l'Ethyopie.

L'Egypte, eſt un grand païs, où les hommes ſont trés-habiles, & encore plus ſuperſtitieux. Les Egyptiens ont été les inventeurs de la Géometrie, de l'Aſtronomie, & de l'Arithmetique; mais par un extrême aveuglement, ils ont adoré non ſeulement les Idolès des Gentils, comme les autres Payens; mais auſſi les bêtes; voire mêmes les choſes inanimées, comme les oignons & les auls. Ce Païs ayant obey cy-devant aux Tartares, aux Sarraſins, aux Macedoniens, aux Romains, aux Perſes & aux Naturels du païs, obéït au Turc depuis l'an mil cinq cens ſéze. Il ſe diviſe en haute & baſſe Egypte, & l'une & l'autre ſont extrémement grandes. Il y a eu dans cette Province, un nombre preſque innom-

brable de villes, grandes & bien peuplées. Alexandre le Grand la partagea en plusieurs bailliages ; & en nos jours l'on y voit le grand Caire, qu'on dit être beaucoup plus vaste en étenduë, & plus considerable en nombre de peuple que Paris. Thebes, qui avoit cent portes, ne cedoit pas au Caire, quand elle étoit en sa fleur. Alexandrie, Rosete, Damiete, & plusieurs autres, ont fait beaucoup de bruit, & en font encore dans le Monde. Et les Pyramides, & le Phare sont des ouvrages d'une admirable structure, & des miracles de l'Art, tant par la solidité de leur matiére, que par leur rare beauté, & par leur énorme grandeur.

L'on dit, qu'il ne pleut jamais en Egypte, & que la terre n'y est humectée, que de la rosée du matin, & des innondations du Nil. Cette admirable Riviere se déborde tous les ans au mois de Juin, & laisse aux champs une crasse, qui les rend ferti-

les au delà de toute croyance, & les habitans connoiſſent par la hauteur des eaux débordées, ſi l'année ſera abondante, ou ſterile.

La Barbarie qui obéïſſoit aux Cartaginois, lorſque ce peuple diſputoit aux Romains, la gloire de vaillans, & d'heureux, eſt appelée *Barbar*, par les Arabes, à cauſe des deſerts qui s'y rencontrent. C'eſt pourtant une des plus Nobles, & des plus fertiles Provinces de l'Afrique. Elle aboutit à l'Egypte du côté d'Orient, à la Mer Mediterranée du côté du Septentrion, à la Mer Atlantique du côté du Couchant; & au Mont Atlas, à la Lybie, & à ſes deſerts du côté du Midy. Elle a plus de ſix cens lieües de long, depuis Alexandrie d'Egypte, juſqu'à la Mer Atlantique; mais ſa plus grande largeur n'arrive pas à cent quatre vingts lieües d'Allemagne. Les villes de cette célébre Region ſont en bon nombre; & les plus conſiderables des Maritimes, ſont Tripoli, Biſerte & Algier, qui envoyent des Navires

en courſe contre les Chrêtiens ; & Oran, & Melille, qui appartiennent au Roy d'Eſpagne, depuis le tems que Philippe II. s'en ſaiſit. Les villes de Terre ferme ſont Tunis, proche du lieu ou êtoit Cartage lorſqu'elle diſputoit de la preſéance avec Rome; Ptolemaïde, ſituée ſur le rivage de la Mer Rouge, où elle fut fondée par Ptolomée Philadelphe, pour la chaſſe des Elephans. Bonne, qui a eu l'honneur de poſſeder le grand Saint Auguſtin. Tremiſen, Fez & Marroco, qui ſont chefs de Royaumes, & la demeure ordinaire de grands Rois. Tingi, qui donne ſon Nom à une grande étenduë de païs, & pluſieurs autres de moindre conſideration.

Le Biledulgerit, qui produit une grande quantité de Dates, aboutit au deſert d'Elfocar, vers le Septentrion ; à la Mer Atlantique, vers le Couchant ; au Royaume de Sarra vers le Midi, & au Royaume des Abyſſins vers le Levant. Le païs eſt vaſte, mal peuplé & peu conſidera-

ble, parce qu'il eſt trop ſterile.

Le Royaume de Sarra contient une partie de la Lybie, & les Garamantes. Ce Païs ne ſauroit être bon, puiſqu'au langage des habitans de ce même Païs, *Sarra* ſignifie deſert.

Les Garamantes ſont ainſi nommez du fleuve Garamas. Ils ſont barbares & inhumains au delà mêmes des autres peuples d'Afrique, & pour cela, ils voyent peu de peuples civiliſez.

Le Païs des *Nigrites* a pris ſon nom du fleuve *Nigris*, au long duquel ils demeurent; & leur principale ville eſt nommée Nigira, & eſt ſituée ſur le rivage de cette riviere. La couleur des habitans ne dément pas leur nom; car ils ſont extrémement noirs, & croyent être fort beaux, mais particulierement quand ils ſont camus. L'on dit que ce Païs eſt diſtingué en vingt-cinq Royaumes, & que le Roy de Tombut eſt le plus puiſſant, & en oblige quelques uns à luy payer tribut; Mais

à

à mon avis, ny Tombotu, ny aucun autre de ces Royaumes ne mérite pas ce nom glorieux. Il n'eſt pas beſoin de parler icy dé la Cyrenaïque, que les Italiens appelent, *Le ſecche d'Africa*, & les Eſpagnols: *Los baxos de Barbaria.* C'eſt à dire, un païs deſert, à cauſe des campagnes de ſable, qui en rendent le paſſage auſſi dangereux ſur la terré, que les Syrtes rendent les Navigations dangereuſes ſur la mer.

L'Afrique Mineure, qu'on appele preſentement le Royaume de Tunis, eſt celébre dans l'Hiſtoire à cauſe de l'ancienne Cartage, qui a diſputé long-tems aux Romains l'honneur de la victoire, de la préſeance, & de la Monarchie. Au tems du grand Saint Auguſtin, Evêque de Bonne, l'on y celébra un Concile, où l'hérésie de Pelagius fut condamnée. Et entre Bonne & Tunes l'on voit aujourd'huy Biſerte, place infame, à cauſe des Corſaires qui rendent la Navigation mal ſeure.

La Numidie comprend le Royāu-

me d'Algier, que l'Empereur Charles V. rendit tres-celébre par l'entrepriſe qu'il fit ſur cette place, l'an 1541. Ce grand Prince avoit bien raiſon d'en vouloir à cette ville, qui faiſoit alors, & fait encore en nos jours beaucoup de dommage aux Eſpagnols & aux autres peuples de nôtre Europe, par la pyraterie qu'elle exerçoit alors, & qu'elle exerce encore continuellement ſur les perſonnes, & ſur les biens des peuples Baptiſez.

La Mauritanie ainſi nommée du mot Grec *Mauros*, qui ſignifie *baſané*, eſt diviſée en deux parties principales. Une de ces parties eſt appelée Mauritanie Ceſarienne, à cauſe de Julia Ceſarea, ville Capitale du païs; & contient le Royaume de Dara, & la ville d'Oran, qui a un beau Port de Mer appartenant aux Eſpagnols. L'autre partie eſt appelée Mauritanie Tingitane, à cauſe de la ville de Tingi. Cette partie de la Mauritanie eſt tres-fertile. Elle aboutit d'un côté au Détroit de Gibraltar, & de l'autre à la Mer Atlan-

tique, & au Royaume de Biledulgerit. Elle contient les celébres Royaumes de Fez & de Marroco qui ſont extrémement connus en nos jours. En ce dernier Royaume, l'on peut voir les villes de Septa, Darzila & de Velez, qui appartiennent aux Eſpagnols, & celle de Tingi qui donne ſon nom à la Province. Cette derniere appartient aux Anglois qui l'ont reçeuë des Portugais, à cauſe du Mariage de l'Infante Catherine fille du Roy Jean quatriéme, qui épouſa Charles ſecond Roy de la grand' Bretagne l'an 1663. Mais je ne ſay pas quel profit ils en pûrent recevoir. La ville de Fez eſt tres-grande & tres-bien peuplée; & l'on dit, qu'il y a douze portes, quinze places, deux cens hôteleries & ſoixante & dix Moſquées. Ce fut en ce Royaume que Sebaſtien Roy de Portugal perit en la vingt-quatriéme année de ſon âge, celle de nôtre ſalut 1578. ayant combattu contre quarante mille chevaux & ſoixante mille pietons, n'ayant que ſéze mille fan-

taſſins & cinq cens cavaliers. Cette perte cauſa le changement qui avint en Portugal l'an 1580. & pour cette cauſe j'en parleray au long en un autre lieu.

L'Empire des Abyſſins eſt ſitué ſous la Zone Torride, entre les deux Tropiques : L'Empereur de ce païs-là, qu'on appele communément Prete-Jan, n'a point de reſidence fixe, & loge dans des tentes avec toute ſa Cour, qui eſt aſſez magnifique. Tous les Princes de la Maiſon royalle ſont enfermez ſur le mont *Amare*, qui a trois lieües de long & preſque autant de large. Et lorſque le Roy eſt mort, l'on en retire ſon plus proche ſucceſſeur, à qui l'on donne le ſceptre. Ce Prince eſt Chrétien, & l'on dit qu'il décend de Meilec fils de Salomon Roy de Juda, & de Maqueda Reyne de Saba. Il a beaucoup de ſujets, qui luy ſont tres fidelles ; & toutefois il n'eſt pas puiſſant, parce que ce peuple eſt mal armé, & peu aguerry. La Religion de ce païs eſt mélée du Judaïſme, &

infectée de plusieurs autres erreurs, à cause de la communication que le peuple a avec les Juifs, & avec les Mahometans. Les Prêtres y sont mariez; mais les Moines & les Nonains demeurent dans le Celibat, & personne n'entre dans l'Eglise, qu'il ne laisse ses souliers à la porte. Quelques uns font des discours à perte de veuë, quand ils parlent du Prete-Jan, & le font beaucoup plus puissant qu'il n'est, car asseurement il a de la peine à se conserver; & je ne say pas pourquoy on l'honore du titre d'Empereur.

L'Ethyopie est un grand païs, qui s'étend de l'Empire des Abyssins, jusqu'au Cap de Bonne Esperance, & à la Mer Rouge, autrement appelée le Golphe d'Arabie, jusqu'à la Mer Ethyopique. Cette grande Province comprend plusieurs Estats, dont les principaux sont Congo, Loanda, la Cafrerie, le Monomotapa, & le Zanzibar. Ce dernier Royaume est soûdivisé en plusieurs autres, entre lesquels sont Mozam-

bique, Quiloa, Mombaza, & Melinde, où les Portugais ont des fortereſſes qui obligent les habitans à leur payer tribut, ou au moins à rechercher leur amitié. C'eſt de ce païs que les Portugais tirent les Eſclaves qu'ils employent aux Mines de l'Amerique, & au ſucre qu'on nous envoye en Europe. L'on pourra donc remarquer que ces peuples ſont ennemis les uns des autres, qu'ils ſe font la guerre, qu'ils mangent ceux qui ſont tuez au combat, vendent les priſonniers, & les donnent ſouvent pour une bouteille de vin. Et les Portugais les revendent à cent écus la piece, quand ils ſont de bon âge, & bien proportionnez.

Des Isles de l'Afrique.

LEs Iſles de l'Afrique ont preſque toutes obey aux Portugais, parce qu'ils étoient plus puiſſans ſur Mer que les gens du païs. A preſent les Hollandois leur diſputent le pas, & les chaſſent des places où il y a plus

de profit à faire. Les principales de ces Iſles ſont Zanzibar, Mozambique, Madagaſcar, S. Thomas, l'Iſle du Prince, les Iſles de Capoverde, les Fortunées, & celles des Vautours, que les Eſpagnols nomment *De los aſſores.*

Mozambique portoit cy-devant un grand revenu au Roy de Portugal. Madagaſcar eſt une Iſle auſſi grande que l'Angleterre; & l'on dit, que le Roy Tres-Chrétien l'a achetée, pour avoir plus de moyen d'envoyer ſes Navires aux Indes Orientales. Cette Iſle eſt ſituée au delà du Cap de Bonne Eſperance, en un lieu où les Mariniers ſe rafraichiſſent apres avoir enduré la fatigue d'une longue Navigation; & ils y trouvent dequoy ſe pourvoir des choſes neceſſaires à la continuation de leur voyage. On l'appele preſentement l'Iſle Dauphine, & le Roy Tres-Chrétien y a une fortereſſe, & dequoy ſoumettre les habitans qui ſont au nombre de douze cens mille. Cette acquiſition luy donnera le

moyen de passer plus outre, & de rendre la France extraordinairement riche. L'Isle d'Anobon est deserte ; mais la côte en est fort poissonneuse. Celle de Saint Thomas est sous la ligne Equinoxiale, & les habitans y deviennent extrémement vieux; Mais ceux qui y vont d'ailleurs meurent fort jeunes. L'on fait en cette Isle quantité de sucre noir, que les Portugais appelent *mascavado*, & l'on ne s'en sert que pour les teintures. L'Isle du Prince porte ce nom, parce que son revenu avoit été assigné aux menus plaisirs du fils ainé du Roy de Portugal, qui étoit appelé le Prince, tous les autres portant la qualité d'Infans. Celles du Cap Verd sont dix ou douze en nombre, desquelles celle de Saint Jacques est la meilleure. Celle de Saint Vincent est deserte, & l'on n'y voit que des chevres. Mais les Navires y peuvent demeurer fort commodément; Et c'est sans doute pour cela que la flote Hollandoise, qui se saisit de Parnambouco le 16. de Fé-

vrier l'an 1630. s'y assembla, & le vaisseau où j'étois, nommé la Lionne, y fut prés de trois semaines en attendant les autres. Les Fortunées, qu'on appele autrement les Canaries, sont sept en nombre, où il croît d'excellent vin. Et l'Isle de Madere (à laquelle le bois a donné son nom, & qui n'étoit qu'une forêt lorsque les Portugais s'en saisirent) n'a rien de plus rare que le bois, & pour cette cause l'on n'y fait plus de sucre; mais il y croît d'aussi excellent vin qu'aux Canaries. Les Isles des Vautours sont toutes fertiles; mais la Tercera est la meilleure; & c'est là que les Portugais envoyerent Alphonse VI. leur Roy, aprés l'avoir declaré impuissant, & incapable de regner; & selon toutes les apparences il mourra sans remonter sur le Thrône. Icy l'on pourra remarquer, que l'Isle de Saint Michel est excellente, & que l'an 1632. le feu du Ciel en consuma une grande partie, avec tant de frayeur & d'étonnement des habitans, qu'un jeune homme qui

prit peu aprés l'habit de Jesuite au Bresil, me dit en pleurant, qu'il avoit été témoin oculaire de cét embrasement épouvantable, qui dura quelques jours, sécha les marets, & personnne ne le vid, sans croire que le jour du dernier jugement étoit venu.

DISCOURS III.

De l'Asie.

L'Asie, qui est la plus grande partie du vieux Monde, comprend quantité de Provinces, que les Geographes de nôtre tems reduisent à cinq. Ces parties sont la Tartarie, la Chine, l'Inde, la Perse, & l'Empire du Sultan de Turquie. La Tartarie, ainsi nommée du fleuve *Tartar*, est une grande Province, qui s'étend depuis le Detroit de Nassau, jusqu'au Detroit de la Chine, & aboutit à l'Inde, à la Perse, à la Turquie, à la Mer Caspienne, &

au Pont Euxin. Elle a neuf cent soixante & quinze lieües de long, & six cens de large. Mais ce païs qui abonde en perles, en ris, en froment & en soye, n'est pas par tout également fertile.

La Chine est un des meilleurs païs de l'Univers; & le peuple y est tres savant, & tres poly. Il n'est pourtant pas si aguerry que le Tartare; & pour cela le Roy Tzintzon fit bâtir une muraille de cinq cens lieües de long, si l'on y comprend les montagnes escarpées qui la separent de la Tartarie. Tout ce Royaume est extrémement fertile: Et l'on dit, qu'il y a mille neuf cens villes, deux cens quarante desquelles sont tres-belles, tres-grandes, & peuplées d'habiles gens, qui croyent que nos habitans de l'Europe ont un œil, qu'ils en ont deux, & que tout le reste du Monde est aveugle d'esprit. Quinzay; (qui en leur langue, signifie *ville Celeste*) est la residence ordinaire du Roy. Elle a vingt cinq lieües Allemandes de circuit, &

douze mille ponts de pierre, & le Royaume est si peuplé dans toute son étenduë, qu'on croit qu'il y a soixante & dix milions d'ames. L'on dit aussi que le Roy a six vingts milions d'or de revenu annuel. Tellement que nous n'avons point d'Estat en Europe qui égale la Chine, ni en richesse, ni en nombre d'habitans, puisque l'Allemagne, qui est sans contredit une des mieux peuplées, & des plus grandes Provinces de l'Europe, ne nourrit guere plus de vingt milions de personnes.

L'Inde (qui prend son nom d'un grand fleuve) est partagée en deux par le Gange, & c'est une des plus nobles contrées qu'on puisse voir. Elle abonde en Or, en Argent, en Mercure, & en toute sorte d'Epiceries. Les Elephans, les Chameaux, les Licornes, le Bezoar, la Porcelaine, la Soye, la Canele & le Ris y sont en une extrême abondance. Et nous devons aux Portugais la découverte de cette partie du Monde, qui nous envoye tout ce qui peut ir-

riter l'appetit des frians, ce qui donne aux Cuisiniers le moyen de satisfaire les plus délicats, ce qui vuide la bourse des plus riches Bourgeois, & ce qui remplit celle des Medecins. Cette Province qui est presque toute située entre les Tropiques, contient quantité de grands & riches Royaumes, tous assez connus en nos jours, par les Navigations des Portugais, des Hollandois, & de quelques autres peuples de nôtre Europe, qui en apportent des richesses immenses. Et nous font acheter les ragouts, qui augmentent aussi bien nos maladies que nôtre appetit.

L'Inde au delà du Gange contient les Royaumes de Cambaja, de Sian, de Pegu, de Bengala, & de Mogor. Le Royaume de Camboja nous fournit la Canele, la Casse, & l'Aloes. Celuy de Sian nous envoye les Epiceries & le Bezoar. Celuy de Pegu, (que quelques-uns pensent avoir été l'Ophir de Salomon) enrichit nos Marchands par ses Rubis & par ses

Saphirs. Celuy de Bengala, où les Portugais sont les maîtres, est riche en Diamans, & en Gingembre. Le Mogor est puissant en soldats, & en or.

L'Inde au deçà du Gange, autrement nommée l'Indostan, contient les Royaumes d'Orixa, de Malabar, & de Narsinga. Le Royaume d'Orixa est à l'embouchure du Golphe de Bengala. Celuy de Malibar est divisé en cinq ou six Royaumes, dont Calecut est le plus considerable, & le Roy, que les habitans appelent Samorin, qui en leur langue est autant qu'Empereur & Dieu en terre, paye tribut aux Portugais. C'est en ce Royaume-là que ce peuple tient Cochin, & fait pescher les Perles au Cap de Camorin, par une infinité de Plongeons, appelez des Latins *Urinatores*. Les Royaumes de Narsingue & de Bisnagar obeïssent à un méme Prince qui est Chrétien, & croit que ses Predecesseurs ont reçeu la Foy, par la predication de l'Apôtre Saint Thomas. C'est de là

que nous vient le poivre blanc & noir. Celuy de Cambaya prend son nom d'une ville ainsi nommée, qui est la plus grande, la plus riche, & la plus puissante de l'Orient. Mais Goa, qui est le siége ordinaire des Vice-Rois de Portugal, & qui est une forteresse presque imprenable, située dans l'Isle *Indy*, fait la loy à tout le reste.

En ce païs-là, il y a onze mille Isles, dont quelques-unes sont admirables par leurs richesses, & par le commerce que les Hollandois y font. Tout ce païs en général est abondant en plusieurs choses, que nous n'avons en Europe, que par le moyen de la navigation. Ces choses donc étant rares, elles sont pretieuses, & obligent les avares a les aller querir avec un danger évident. Toutes les Nations souhaitent avoir part à ces richesses; mais les Hollandois en excluent presque tous les autres peuples; & pour cette cause, les Anglois, & les François ont peine de les souffrir, & c'est peut être, de-

là, que la guerre, qu'on a fait en nos jours a eu son origine.

La Perse, qui fait tant de bruit dans les Histoires Anciennes & Modernes, est d'une vaste étenduë; & le Sophi, qui regne dans ce grand état, ne cede guére aux plus puissans Monarques; sinon en ce que ses soldats ont peu de connoissance de l'ordre, qu'on doit observer dans les combats. La Noblesse y est pourtant tres belliqueuse, & a beaucoup de qualitez qui la rendét semblable à celle de France. Ce Royaume s'étend depuis Derbent, qui est située sur le rivage de la Mer Caspienne, jusqu'à Ardevat, qui est sur le bord du fleuve d'Inde, & depuis le Détroit d'Ormus, jusqu'à l'embouchûre de la riviere d'Oxus. Tellement qu'il a quatre cens cinquante lieües Allemandes de long, & trois cent de large. Et le païs étant bon, & bien peuplé, l'on peut juger des forces de ce grand Roy.

Le Sophi & ses sujets sont Mahometans; mais peu amis du Turc, par-

ce qu'il y a quelque difference en leurs Sectes, & parce que la raison d'Etat veut, qu'ils s'oppoſent l'un à l'autre. Ces deux grans Princes ſe font ſouvent la guerre, pour ſavoir lequel poſſedera Babilone, qui a été pluſieurs fois priſe & repriſe. Les Perſiens ſont meilleurs ſoldats en nos jours, qu'ils ne l'étoyent au tems de leur Roy Darius. Mais comme j'ay déja dit, ils obſervent mal les régles de nôtre Art Militaire.

L'Empire du Turc, (qui depuis ptés de quatre cens ans, ne fait que s'aggrandir aux dépens de ſes voiſins) eſt admirable par ſon êtenduë & par la Politique de ſes Princes. La Religion mêmes de ce peuple eſt un art de vaincre les ennemis; & toutes choſes contribuant à ſon aggrandiſſement, je ne m'étonne pas que tous les voiſins tremblent, lorſqu'il commande à ſes Spahi, & à ſes Janiſſaires de prendre les armes. Ce Prince entreprend fort peu de choſes, dont il ne vienne à bout; & ceux qui liſent l'Hiſtoire de ce peuple,

confessent qu'il gagne presque toûjours, & qu'il perd rarement ce qu'il a gagné. Enfin le Sultan de Turquie est puissant en Asie, & en Afrique; mais il l'est encore plus en Europe. La puissance des Ottomans procede de leur grand revenu, & de l'ordre qu'ils observent en leurs conquêtes.

Pour ce qui concerne le revenu ordinaire du Grand Seigneur, l'on dit qu'il arrive a quinze milions d'or tous les ans, & l'extraordinaire surpasse de beaucoup l'ordinaire. Parce que tous Bassas qui sont Gouverneurs des Provinces & des fortes places épuisent le peuple pour s'enrichir, & quand ils ont acquis des richesses extraordinaires, le Sultan leur ôte le bien & la vie. Pour ce qui regarde la Politique des Ottomans, il est certain, qu'elle vise totalement à faire de nouvelles conquêtes Car quand le grand Seigneur s'est saisi d'un païs; il laisse peu de bien aux anciens Habitans, & distribuë le reste entre ses Soldats, qui

ſont obligez d'entretenir des chevaux & des hommes a proportion du revenu du bien qu'ils tiennent en fief ; & ces fiefs, qu'ils appelent Timars, fourniſſent au Prince cent cinquante mille chevaux, dont l'entretien épargne à ſa Hauteſſe quatorze milions d'or tous les ans. Ils ont auſſi beaucoup d'Infanterie, parce qu'ils obligent par un trait de Politique inhumaine, tous les habitans du païs qu'ils ont conquis ſur les Chrêtiens, de leur donner un tribut d'enfans choiſis, qu'ils font nourrir depuis l'âge de ſept ans, juſqu'à ce qu'ils puiſſent payer de leur perſonne à la guerre. Et pendant leur Jeuneſſe, ils ſont inſtruits en tout ce qui les peut rendre excellens en l'Art Militaire. Car ils apprennent non ſeulement a bien manier les armes ; mais auſſi à ſouffrir le chaud, le froid, la ſoif, la faim & la miſere. Et parce que la doctrine de la Prédeſtination les peut rendre Intrepides, ils ſont inſtruits dans la Créance, que ce qui leur doit arriver eſt

inévitable, & que ceux qui doivent être étranglez, ne meurent jamais d'un coup de mousquet.

Les Provinces que le Grand Seigneur possede en Asie, & en Afrique, sont tres importantes, & luy fournissent beaucoup de bien, & de soldats: mais ces soldats sont plus mols, moins vaillans & moins robustes, que ceux qui sont nez en Europe. La Natolie qui appartient à ce Prince, où la foy Chrêtienne, a flori long tems, & où les Conciles de Nicée, & de Calcedoine ont été tenus, êtoit le siége de la Résidence du Sultan de Turquie, avant que Mahomet II. se fût rendu maître de Constantinople. Le Grand Seigneur résidoit alors à Burse proche du Mont Olympe; & delà, il étendit ses coudées bien avant dans l'Europe, comme nous dirons cy aprés. Le Turc possede aussi en Asie, la Phrigie, où fut jadis la célébre ville de Troye, la Carie, la Galatie ou Gaule-grece, l'Arabie, qu'on appele heureuse, par sa fertilité, & que nous pouvons ap-

peler malheureuſe, à cauſe que Mahomet y nâquit à la Méque ſur la fin du ſixiéme Siécle. Et ceux qui font profeſſion de ſa Loy, tiennent ſous le joug, une infinité de perſonnes. Il poſſede auſſi l'Idumée, la Syrie, la Paleſtine, & tout le pais que le Sauveur du Monde honora de ſa preſence, & de ſes miracles, tandis qu'il converſoit parmy les hommes en chair humaine. Enfin, il poſſede Jeruſalem, qui ayant été une des plus renommées villes de l'Univers, eſt maintenant peu de choſe, & ſeroit encore moindre, ſi la ſainteté du lieu, n'y attiroit quelques Chrétiens.

Pour ce que le Turc tient de l'Afrique, c'eſt ſans doute, ce qu'il y a de meilleur; puiſqu'il eſt reveré & obéï en Egypte, aux Royaumes de Fez, de Marroc, d'Alger & de Tunes, qui ſont les plus agréables, & les plus fertiles piéces de ces quartiers-là. Et l'on dit que ſon pouvoir s'étend juſqu'aux frontiéres des Abiſſins, & du Détroit de Perſe. En-

fin, le Sultan de Turquie est grand, par l'étenduë de ses Etats ; par le pouvoir absolu, qu'il a de faire ce qu'il luy plaist dans les païs qui lui obéïssent; par la tyrannie qu'il exerce sur les plus grans de ses sujets, & par la superstition, que le Muphty inspire en l'ame des Mahometans, qui selon leur doctrine ne peuvent pas être sauvez, s'ils n'obéissent aveuglement aux ordres de leur Prince légitime.

DISCOURS IV.

De l'Europe en Général.

L'Europe est la plus petite, mais la mieux située, la plus savante, la plus heureuse, la plus redoutable & la plus belliqueuse partie de la Terre. Je dis que nôtre Europe est parfaitement bien située, parce qu'elle est toute dans la Zone temperée Septentrionale, si l'on en excepte

quelques miſerables Lapons, qui languiſſent preſque ſous le Pole arctique. Elle eſt auſſi la plus ſavante partie de l'Univers; & ceux qui voyent le ſoin, que nous avons tous d'apprendre les Arts liberaux, & de les enſeigner à nos enfans; & ceux qui liſent les livres qui facilitent nôtre deſſein, ne peuvent pas revoquer en doute cette verité.

L'Europe eſt auſſi plus heureuſe que tout le reſte du Monde, parce quelle contient preſque toute la Chrêtienté. Et ſelon le ſentiment des perſonnes prudentes, ſaintes & judicieuſes, rien ne peut rendre les hommes parfaitement heureux, ſinon l'aſſûrance qu'ils ont d'une meilleure vie, apres cét éxil, & d'un bonheur eternel, apres une miſére temporelle,

Ceux qui liſent les Hiſtoires Anciennes & Modernes, ſavent que le peuple de nôtre Europe eſt formidable; & peuvent juger de la crainte qu'il peut inſpirer à ſes ennemis, de ce qu'il a fait cy devant, & de ce

qu'il fait encore tous les jours. Il n'eſt pas beſoin de conſiderer la conquête de Jeruſalem par l'Empereur Tite, ni ſon recouvrement par Godefroy de Boüillon, pour oſer aſſûrer que nôtre peuple eſt le plus vaillant de la terre. Ces actions ſont trop éloignées de nôtre tems, & il ſuffit de ſe repreſenter ce que les Portugais & les Caſtillans firent au ſiécle paſſé, les uns en Aſie, & en Afrique, & les autres en Amerique; & ce que les Hollandois & les Chevaliers de Malte font en nos jours, pour ſe perſuader, que ſi l'Europe veut épouvanter l'Orient, & l'Occident, elle le fera d'abord qu'elle l'aura deſiré.

Pour faire voir auſſi que nôtre Nation eſt la plus belliqueuſe de la terre; il ne faut pas ſeulement voir, ce que les Grecs firent en Phrigie ſous les enſeignes d'Agamennon, les Macedoniens en Perſe, ſous la conduite du grand Alexandre, & les Romains en Afrique ſous les enſeignes de Scipion. Nous avons des marques

ques plus visibles de l'inclination, que nôtre peuple a de se signaler à la guerre. Et c'est qu'au moindre signal, que les Princes font d'en vouloir découdre, ils trouvent plus de gens qui prennent volontairement les armes, par le seul desir d'acquerir de la gloire, que les Asiatiques, & les Africains, n'en peuvent assembler à force d'or, d'argent, & de promesses.

Jamais le Roy de France ne se remuë, que trois ou quatre mille Gentilhommes n'engagent leur bien, pour avoir l'honneur de l'accompagner. Et l'on n'entend parler d'aucune guerre, où les Suisses & les Allemans n'ayent tres bonne part.

J'ay dit que nôtre Europe est la plus petite des quatre parties du Monde; & si les yeux de ceux qui voyent la Carte, n'en étoyent les juges, il suffiroit de dire, qu'elle n'a que neuf cens lieuës Allemandes de long, & cinq cens cinquante de large. Elle est environnée des Mers Océane, Méditerranée, & Egée, du Pont Eu-

xin, des Palus Méotides, & des fleuves de Tanaïs & d'Oby. Ses parties principales ſont a commencer par l'Occident : L'Eſpagne, la France, l'Italie, l'Allemagne, les Iſles Britanniques, le Danemarc, la Norvegue, la Suéde, la Pologne, la Pannonie, la Scythie, la Thrace & la Grece. Toutes ces Provinces appartiennent à des Princes Chrêtiens. Si vous en exceptez la Scythie, la Thrace, la Grece, & une partie de la Pannonie, qui ſouſpirent ſous le joug des Mahometans, depuis que Dieu a voulu punir les excez de ſes enfans. Mais puiſque je fay deſſein de paſſer moins legérement ſur l'Europe, que ſur le reſte du Monde, Je diray a qui toutes ces Provinces appartiennent, comment elles ont été acquiſes, quels changement y ſont avenus, & en quoy conſiſte le bonheur, le malheur, la force & la foibleſſe des Princes qui les poſſedent, & de leur peuple. Et bien que je veuille être court, j'en diray ce que je jugeray neceſſaire a l'inſtruction des voyageurs.

De la Grece & de la Thrace.

POur commencer donc par la Grece & par la Thrace, qui ſouſpirent ſous le joug du Sultan de Turquie, Je dis, que ces païs qui ont été le ſiége de pieté, les delices des Muſes, & l'Ecole de la civilité, ſont en nos jours le fleau des Chrêtiens, le trône de l'ignorance, & le repaire de la barbarie; & que ceux qui voyent ces malheureuſes contrée de l'Europe, cherchent la Gréce dans la Gréce ſans la pouvoir rencontrer. Conſtantinople eſt le chef de la Monarchie Ottomane, depuis l'an 1453. & le ſera, tandis que les Princes Chrétiens auront le malheur d'aider à forger leurs chaines, & de s'oppoſer à la proſperité l'un de l'autre. Cette puiſſante Ville, qui ne ſauroit être mieux ſituée pour commander à l'Aſie & à l'Europe, fut bâtie par Pauſanias, Roy de Sparte, l'an du Monde trois mil cinq cent trente cinq, plus de ſix cens ans avant l'Incarna-

tion du Sauveur du Monde, elle a porté le Nom de Biſance, depuis ſa fondation, juſqu'au tems de l'Empereur Conſtantin le Grand, qui y transfera le Siége de l'Empire Romain, l'an trois cens trente trois ; & alors elle prit le Nom de Conſtantinople, & de nouvelle Rome. Les ſucceſſeurs de Conſtantin reſiderent en cette ville, en firent le chef de leur état, & la rendirent digne de loger le premier Prince du Monde, par la magnificence de ſes édifices qui cedoyent à peine à ceux de l'ancienne Rome. Mais enfin les Empereurs s'abâtardirent, & devinrent peu conſiderables. Alors les Papes ayant beſoin de ſecours & n'en trouvant point chez les Empereurs d'Orient, ſupliérent les Rois de France de les proteger. A cette priére, Pepin & Charlemagne embraſſerent l'intereſt de l'Egliſe & ſecoururent les Papes avec tant de zéle, & de ſuccez, que le dernier merita le Nom & la dignité d'Empereur. Ce fut l'an huit cens, que ce merveilleux changement ſe

fit à Rome, & mit en peine l'Imperatrice Hélene, & ſon fils Conſtantin, qui tranſigerent enfin avec Charles; & depuis ce tems là, l'Empire a été diviſé en Oriental & Occidental. Celui cy dure encor, & celui-là a été ſoûmis au Turc, comme je viens de dire, & de puis l'an mil quatre cens cinquante trois, les Chrêtiens n'ont que le regret d'avoir perdu Conſtantinople, qui avoit été long-tems chef de l'Empire Oriental.

L'Aſſiete de cette belle & grande Ville ne ſauroit étre, ni meilleure, ni plus commode. Les trois quarts ſont environnez de Mer, & le Canal qui la ſepare de l'Aſie, a demy lieüe de large, & deux lieües de long. Et outre cela, il eſt ſi profond, que les plus grans vaiſſeaux s'approchent facilement de la terre pour y étre chargez & déchargez, ſans aucune incommodité. Enfin cette ville, qui eſt une des plus importantes de l'Univers, eſt ſituée ſur ſept petites colines, ſur châcune deſquelles, il y a une magnifique Moſquée. Ces Moſ-

quées embéliſſent la ville, & peuvent & mêmes doivent augmenrer le deſir que nous avons d'y voir florir la pieté, & le culte du vray Dieu.

Je ne dis rien du Divan, qui eſt le Conſeil du Grand Seigneur, ni du Serrail, qui étant ſa demeure ordinaire eſt auſſi le plus ſuperbe bâtiment de ſon Empire. C'eſt là que le Tyran forme tous les deſſeins qu'il conçoit de nous nuire, & toutes les reſolutions qu'il prend de conquerir les Etats de nos Princes; & c'eſt là auſſi, où toutes les penſées des Potentats Chrêtiens devroyent viſer. Car il eſt certain que ſi l'on ſe pouvoit ſaiſir de cette ville, l'on couperoit la tête d'un Empire qui n'a point de penſée, qui ne tende à la ruïne de ſes voiſins; &qui ruïne la Chrêtienté d'une façon qui eſt dautant plus à craindre, que le conquerant garde tellement ce qu'il a conquis, que rarement on l'arrache de ſes mains. Nous avons déja dit, que Conſtantinople fut pris par le Turc, & a preſent, je dis, que ce mal-

heur nous avint sous l'Empire de Constantin Paleologue le vingt neuviéme jour du Mois de May l'an mil quatre cent cinquante trois.

Généalogie des Ottomans.

LE Sultan qui se saisit de ce chef de l'Empire fut Mahomet Second, qui décendoit en droite ligne masculine d'Ottoman. Cét Ottoman qui avoit remis sa race en honneur, l'an mil trois cent communiqua son nom à sa posterité & regna vingt huit ans. Ottoman étant mort, Orcanes son fils prit sa place, & se saisit de Bursie, ville Capitale & siége des Rois de Bithinie. Mais il y fut blessé & mourut de sa blessure, l'an mil trois cent cinquante sept. Orcanes eut pour successeur Amurat Premier son fils, qui fut extrememement ambicieux, se saisit d'Adrinople, & défit les Despotes de Servie, & de Bulgarie, puis il fut tué l'an mil trois cent soixante tréze, & laissa Soliman & Bajazet. Celuy cy fit mourir son fre-

re Soliman, pour regner sans crainte. Et parce qu'Amurat son pere avoit été tué par Marc Despote de Servie, il voulut vanger sa mort; prit les armes, attaqua le même Despote, & le tua en bataille. Mais peu apres il fut pris par Tamerlan qui l'enferma dans une cage de fer, où il se cassa la tête, pour ne plus soufrir l'insolence de son vainqueur, qui le traitoit en bête. Apres la mort de ce miserable Prince, il y eut interregne, selon quelques Ecrivains, & d'autres disent que Josua ou Calopiri, Mustafa, & Moïse regnerent & s'entretuerent inhumainement, & qu'enfin Mahomet Premier monta sur le Trône l'an mil quatre cens sept. Ce Prince reprit tout ce que Bajazet son pere avoit perdu en Asie, & mourut l'an mil quatre cent dix neuf. Mahomet eut pour successeur Amurat Second son fils, qui commença à regner l'an 1419. institua les Janissaires pour la garde de sa personne, fit quelques progrez en Hongrie, en Bosnie, & en Gréce, prit

Theſſalonique ſur les Venitiens, & mourut l'an mil quatre cent cinquante. Le ſucceſſeur d'Amurat Second fut Mahomet Second ſon fils ainé, qui ſe défit de ſon frere, ruina les Empires de Gréce & de Trebiſonde, ſoûmit pluſieurs Royaumes, prit deux cent bonnes villes, & acquit à ſoy & à ſes ſucceſſeurs le Nom de Grand. Ce même Prince aſſiegea Rhodes, & fut contraint de lever le ſiége, par l'admirable reſiſtance, que luy fit Pierre d'Aubuſſon, grand Maître de l'Ordre, qui étoit dans la place. Puis il mourut d'une colique l'an mil quatre cens huitante un, le cinquante huitiéme de ſon âge, & le trente un de ſon Empire, laiſſant à ſa place Bajazet ſon fils. Ce fils ne fut pas ſi heureux que ſon pere; car il fut battu par le Sultan d'Egypte. Il fit pourtant des acquiſitions conſiderables; car il ſoûmit à ſes loix la Valachie, & ôta aux Venitiens les villes de Lepante, de Medon & de Duras; puis il mourut âgé de ſoixante quatorze ans, celuy de Chriſt 1612.

Selim I. ſucceda à Bajazet ſon pere, lequel il avoit empoiſonné. Il fit auſſi mourir ſes freres & leurs enfans, & ajoûta à ſon Empire, l'Egypte & l'Arabie, puis il mourut l'an mil cinq cent dix neuf, le huitiéme de ſon regne. Soliman I. de ce Nom, fils & ſucceſſeur de Selim, fut un des plus braves Princes ſa Maiſon; & la Chrêtienté auroit à ſouhaiter, qu'il eût été moins grand, & moins heureux. Il échoüa néanmoins à Vienne en Auſtriche, & à Malte, aprés avoir fait de grans progrez en Syrie, & en Hongrie, où il mourut devant le château de Ziguet, qui fut pris par force deux jours aprés ſa mort, l'an mil cinq cent ſoixante ſix. Selim Second, fils de Soliman ne valut pas ſon pere, & il fut adonné à ſes plaiſirs charnels. Il conquit pourtant le Royaume de Chipre, & reprit Thunes & la Golete, dont Charles V. s'étoit ſaiſi, & mourut dans la huitiéme année de ſon Empire, celle de nôtre ſalut 1574.

Amurat III. fils de Selim luy ſuc-

céda, fit tuer ſes fréres, & les concubines de ſon pere, fut fort adonné à la paillardiſe, & à la bonne chere, eut cent deux enfans, & mourut ſi gras, qu'on croit que la graiſſe l'étoufa, l'an 1595. le 21. de ſon regne, & le cinquantiéme de ſon âge. Mahomet III. fut le Succeſſeur d'Amurat ſon Pere, fit tuer dix-neuf de ſes freres, & n'épargna pas même ſon fils aîné. Il ne regna que neuf ans, perdit Tauris, & tout le reſte du païs que ſes Prédeceſſeurs avoient aſſujetti en Perſe, puis il mourut l'an 1603. & eut pour Succeſſeur Achmet ſon fils, qui n'étoit âgé que de neuf ans. Ce Prince fit étrangler ſon frére aîné, fit une cruelle guerre en Hongrie, où il prit Strigonie & Javarin, par ſes Lieutenans, l'an 1605. Il ne laiſſa pas auſſi les Perſes en repos. Mais il mourut ayant regné ſéze ans. Achmet eut pour Succeſſeur Oſman ſecond, l'an 1620. & n'ayant pas regné deux ans entiers, il fut étranglé, & Muſtafa ſon Oncle fut mis en ſa place. Muſtafa ne regna qu'un an,

& Amurat troiſiéme luy ſucceda l'an 1623. Ce Prince étoit Néveu de Muſtafa & fils d'Oſman ſecond. Il fit la paix avec l'Empereur Ferdinand ſecond pour attaquer les Perſes de toute ſa force. Mais il y gagna peu au commencement. Toutefois, à la fin il prit Babylone, & puis il mourut l'an 1640. le 33. de ſon âge, & le 17. de ſon Empire.

Amurat eut pour ſucceſſeur Ibrahin ſon frere, qui avoit alors vingt-ſept ans. Celuy-cy prolongea la tréve que ſa Maiſon avoit contractée avec l'Empereur, attaqua la Candie, où il prit la Canée. Il traita mal les Ambaſſadeurs de France & de Veniſe, fit la guerre en Dalmatie, où le Baron de Deguefeld ſervit tres-bien la Republique de Veniſe. Enfin, ce tyran mourut l'an 1648. ayant menacé Malte, ſous pretexte d'un Navire que les Chevaliers luy avoient pris, & il attaqua les Venitiens à l'improviſte, & mourut peu apres. Ce Prince eut pour ſucceſſeur Mahomet IV. ſon fils, qui étoit alors en-

fant. Mais etant en âge viril, il fit une rude guerre à la Republique de Veniſe, & aprés un long ſiege il ſoûmit la ville de Candie, par la valeur d'Aſſan Baſſa, ſon premier Viſir, qui ne laiſſa aux Venitiens de tout ce Royaume, ſinon Suda, Carabuſſo & Spina-longa, qui ſont des places preſque imprenables. Ce Sultan a des enfans & des freres, leſquels il laiſſe vivre, contre la coûtume de ſes Predeceſſeurs, parce que la Sultane ſa Mere, & les Janiſſaires de ſa garde s'oppoſent à ſa cruauté. Mais, il eſt tems de retourner à Mahomet ſecond, à ce qu'il fit, & à ce que ſes Succeſſeurs entreprirent aprés la priſe de Conſtantinople.

Ce même Mahomet II. fut auſſi impie que vaillant, & le plus vaillant Prince de ſon ſiecle. Il ne croyoit aucune Divinité, & mépriſoit ſon Prophete auſſi bien que nôtre Meſſie. Il ruïna les Empires de Grece & de Trebiſonde. Il prit quantité de villes ſur les Chrétiens, & aſſujettit douze Royaumes. Entre ces

Royaumes celuy de Negrepont, qui appartenoit aux Venitiens, eſt digne de memoire. Car il trancha la tête de la fille de Paul Erici qui en étoit le Gouverneur, aprés avoir fait ſier ſon pere par le milieu du corps. Il exerça cét acte de cruauté, parceque cette jeune Dame mépriſoit ſes infames amours, & ne pouvoit, ni ne vouloit point ſoufrir le meurtrier de ſon pere.

Aprés que les Turcs ſe furent ſaiſis de Conſtantinople, ils pouſſerent plus avant leurs conquêtes. Et enfin, ils ont étendu leurs frontieres juſqu'à la haute Hongrie. Tellement que le Grand Seigneur poſſede en Europe la Thrace, qu'on appele autrement la Romanie; la Grece, qui contient la Macedoine, l'Epire, l'Albanie, l'Achiaye, la Morée, l'Eſclavonie, la Boſnie, la Servie, la Raſcie, la Bulgarie, & toutes les Iſles de la Mer Egée, ſans en excepter la Candie, qu'on nommoit autrefois la Crete, qui tomba entre leurs mains l'an 1670. aprés une reſi-

ſtance digne de la valeur de pluſieurs Eſtrangers, & de la prudence du Senat de Veniſe.

Pour ce qui concerne la conquête de la Hongrie, elle a été faite à diverſes repriſes, & par divers Empereurs. Mais le premier qui y mit le pied, fut Bajazet, qui apprit à ſes Succeſſeurs le chemin de nous venir viſiter. En effet Amurat ſecond gagna la bataille de Varne, où Uladiſlas Roy de Hongrie perit l'an 1444. Mahomet ſecond aſſiegea Belgrade, d'où il fut repouſſé; Mais enfin cette admirable fortereſſe, & preſque tout le Royaume, & particulierement Bude, qui en eſt la Capitale, fut aſſujettie par le Sultan Soliman, qui mit auſſi le ſiege devant Vienne en Auſtriche, & fut contraint de le lever avec beaucoup de perte & de honte.

Les conquêtes de ce peuple belliqueux ne s'arrêterent point là. Albe-Royalle, Ziguet, Caniſe, Strigogie, Neuhauſel & pluſieurs autres belles & bonnes villes ſoûpirent ſous

le joug des Infidelles: Et la Valachie, la Transsylvanie, & l'Esclavonie luy payent tribut. Au reste les Ottomans font litiere de tous les autres Princes, & s'attribuent des titres divins. Il est pourtant vray, qu'ordinairement leurs Meres sont de bas lieu, & mêmes de condition servile. Et parce qu'ils prennent une infinité de femmes, il est impossible d'écrire leur Genealogie. Ils exercent aussi une cruauté monstrueuse à l'endroit de leurs freres, & des concubines de leurs Peres, pour regner plus seurement. Mais si Dieu les veut punir, la Polygamie n'empêchera point, que leur race ne s'acheve, ni le meurtre de leurs parens, qu'ils ne soyent chassez de leur Estat. Pour moy je le souhaite, & meurs d'envie, de voir ces Barbares hors d'un païs où les Sciences ont flory à merveille, devant & aprés la venuë du Messie; & où les Muses sont tout à fait inconnuës, depuis que le Turc y fait son sejour.

DISCOURS V.

De la Moſcovie.

LE Grand Duc de Moſcovie, que ſes ſujets appelent Czar, c'eſt à dire, Ceſar, ou Empereur, eſt un tres-grand terrien, & ſon Empire eſt traverſé du Tanaïs qui ſepare l'Aſie de l'Europe. Tellement qu'il a des terres en ces deux parties du Monde; & ſi ſes voiſins n'étoient le Tartare, le Turc, le Polonois & le Suedois, qui ſont grands & puiſſans Princes, il étendroit aiſement ſes frontieres.

Ce Prince eſt riche, & ſes Sujets qui ſont tres ignorans, luy obeïſſent comme des eſclaves. Ils ne ſont pas ſi propres aux attaques qu'à la defenſe des places; mais ils ſont fidelles à leur Maître, & ne voudroient pas le changer pour un autre. Les voiſins du Moſcovite luy laiſſent peu de repos, & particulie-

rement le Tartare Procopenſe, qui fait des courſes dans la Moſcovie, & enleve par fois des peuples entiers, qu'il vend au Turc; & pour cette cauſe, les frontieres de ce côté-là ſont fort dépeuplées.

La ville d'Aſtracan, que ce Prince tient ſur le bord de la Mer Caſpienne, luy donne le moyen de trafiquer avec la Perſe; Et celles de Saint Nicolas & de Saint Michel Archange, luy donnent celuy d'exercer un mediocre commerce avec les Belges, les Anglois, & les Allemans, parce qu'elles ſont ſituées, l'une à l'embouchure de la Duïne, & l'autre ſur le rivage de la Mer Blanche. Mais l'Eſté y eſt ſi court, & l'Hyver ſi rude, que peu de perſonnes oſent entreprendre ce dangereux voyage, craignant d'y demeurer engagez dans la glace.

Les villes qui ſont au cœur du païs, ont auſſi leur trafic; mais parce que le peuple y eſt peu induſtrieux, & le Prince trop abſolu, le commerce ne raporte preſque rien ſinon

au grand Duc, qui prend autant qu'il luy plait des denrées de ses sujets. Ce Prince peut mettre sur pied environ cent mille chevaux, & presque autant de fantassins, & on l'a vû en Livonie avec trois armées redoutables. Il est pourtant vray, que les voisins le craignent fort peu, & qu'il use d'adresse pour empêcher que ses ennemis ne l'attaquent chez luy. Car il laisse croître les forêts, qui sont sur la frontiere de ses Estats, & rend de grands espaces deserts, pour arrêter les courses de ses voisins.

L'on ne voit point de Souverain, qui ait tant de pouvoir sur les biens, & sur la vie de ses sujets, que le Turc & le Moscovite. Dans les Estats de ce dernier, personne ne doit & ne peut, sans se mettre en danger, apprendre rien au delà de lire & écrire. Tellement que le Prince est toûjours le plus habile homme de son Royaume, encore qu'il sache fort peu. Son habit est le plus riche & le plus majestueux qu'on puisse

voir; Et afin que le respect s'étende par tout le païs, & mêmes dans les siecles à venir, personne ne parle de luy, que comme d'un demy Dieu.

Ce peuple est Chrétien depuis l'an neuf cens quarante deux, auquel il receut la Foy par le ministere des Grecs; Mais depuis ce tems-là, il s'est glissé de grandes superstitions dans sa croyance. Il ose pourtant dire, que sa Religion est plus pure que la nôtre, & que nous sommes deserteurs de la primitive Eglise. Il use de la langue Esclavonne en ses liturgies; mais l'on chante quelques hymnes, & lit les Evangiles & les Epîtres en Grec, quand on celébre la Messe. Les Prêtres se peuvent marier une fois, & si leurs femmes meurent, ils doivent passer le reste de leurs jours dans une perpetuelle viduité. Et les Moines & les Nonains demeurent dans le Celibat toute leur vie.

Personne n'ose sortir de la Russie, ni parler avec un Estranger, sans en avoir la permission du Prince. Et

pour cela, tout le monde y eſt peu ſavant. C'eſt pourquoy ce peuple croit, que ſon païs eſt le meilleur de la terre, & que ſon Prince eſt ſans égal, en force, en majeſté, en ſavoir, en prudence, & en richeſſes. Le Grand Duc d'aujourd'huy ſe ſert de pluſieurs Allemans à la guerre; & pour les arrêter en Moſcovie ſans aucune violence, il a permis d'y bâtir quelques Egliſes pour l'exercice de la Religion Lutherienne. Je ne ſay pas ſi ſon Succeſſeur aura la même bonté pour nôtre Nation, & il me ſemble qu'on peut craindre avec raiſon, que le Patriarche ne le porte à défendre ce que ſon Pere à permis.

DISCOURS VI.

De la Pologne.

EN ſortant de Moſcovie, où nous avons vû un gouvernement Deſpotique, nous entrons en Pologne,

où l'autorité du Roy eſt ſi limitée, qu'on peut appeler ſon Eſtat, plûtôt une Ariſtocratie, qu'une Monarchie. Parce que la Nobleſſe qui élit le Roy, luy lie tellement les mains, qu'il a fort peu de pouvoir, & ſemble plûtôt Chef de la Republique que Monarque.

La Pologne eſt un grand païs, qui a été long-tems le boulevart de la Chrétienté, contre la barbarie des Moſcovites, des Tartares, & du Turc; Mais depuis quelques années elle eſt affligée d'une maladie, qui a ſemblé mortelle, pendant le regne du Roy Jean Caſimir, & du Roy Michel. Et ſi la vertu, la valeur & la prudence du Roy Jean troiſiéme ne coupe la racine des diviſions, & des guerres tant étrangeres que civiles, qui l'ont plongée dans la miſére d'une fiévre echtique, elle en pourra mourir.

Ce Royaume n'eſt pas d'une ſi vaſte étenduë que la Moſcovie, & toutefois il la ſurpaſſeroit en richeſſe, en nombre de ſoldats à pied & à che-

val, auſſi bien qu'en valeur, & en toute autre choſe, ſi la dépenſe exceſſive des Gentilhommes, & le trop peu d'autorité du Roy, n'ôtoient aux armées le moyen d'agir avec ſuccez. Car les plus apparens du corps de la Nobleſſe, qui employe ſeule ſa valeur & ſon courage à la défenſe de l'Eſtat, meinent ordinairement un ſi grand train, que les plus puiſſans s'épuiſent, en ſorte qu'ils n'ont pas au beſoin dequoy paroître à la campagne ſelon leur condition. Et le Roy n'ayant pas aſſez d'autorité pour faire des levées de deniers de ſon propre mouvement, il n'a pas auſſi dequoy payer la Gendarmerie, & ce défaut rend les ſoldats pareſſeux & déſobéïſſans.

De ce que je viens de dire, l'on peut juger, que la Pologne eſt tres capable de ſe défendre; & que difficilement elle fera des conquêtes. Elle a pourtant perdu la Sileſie, qui eſt preſentement une grande, belle, riche, & puiſſante partie du Royaume de Boheme. La Livonie, qui ap-

partient toute à la Couronne de Suede, Smolensco, que le Moscovite luy a retiré des mains; & la Prusse Ducale, qui ayant été fief de la Pologne durant plus d'un siécle, à cessé de l'être depuis l'an mil six cens soixante deux. Et la Souveraineté en à été donnée à Frederic Guillaume, Electeur de Brandebourg.

Il faut pourtant avoüer que ce Royaume est grand, & qu'il reprendra ses forces, s'il peut obtenir la paix du Ciel, comme il l'a obtenuë du Turc depuis quelques mois. Car outre la haute & basse Pologne, & le grand Duché de Lituanie, il possede la Prusse Royalle, la Podolie, la Volinie, la Massovie & la Russie noire. Une partie de ces Provinces ont été conquises par la force des armes; & la Lituanie, qui porte le titre de grand Duché, & qui peut mettre aux champs soixante mille chevaux, fut acquise l'an mil trois cens quatre-vingt six, par un moyen plus legitime. Alors Louis Roy de Pologne & de Hongrie, fils de Charles Martel, petit

petit fils de Charles le boiteux, & arriere petit fils de Charles Roy de Naples Frere de Saint Louys Roy de France, ne laiſſa que deux filles. Ces Princeſſes furent Marie, & Heduige, qui pour être filles d'un Prince extrémement chery de ſes peuples, furent éleües, la premiere Reyne de Hongrie, & la ſeconde Reyne de Pologne.

Cette derniere Dame fut donnée en mariage à Jagellon, grand Duc de Lituanie, à condition qu'il embraſſeroit la Religion Chrétienne, & uniroit ſes terres inſéparablement à la Couronne de Pologne. D'autre côté les Polonois s'obligerent pour eux, & pour leur poſtérité, de ne donner jamais leur Royaume à aucun Prince, qui ne fût de la Maiſon de Jagellon, tandis qu'il y en auroit. Cét accord a été religieuſement obſervé de part & d'autre, auſſi long-tems, qu'il y a eu des mâles de la famille de Jagellon. Mais Sigiſmond Auguſte ayant regné pluſieurs années, apres deux de ſes fréres, il mourut ſans

enfans l'an 1573. Alors les Polonois, qui avoient oüy parler de la vertu & du merite de Henry de Valois, Frére de Charles neuviéme Roy de France, & qui dans sa plus tendre jeuneſſe, avoit gagné quelques batailles, jetterent les yeux sur luy, & le firent Roy. Ce Prince ne regna pas un an entier sur les Polonois; Car le Roy Charles son frére mourut deux ans aprés le maſſacre qu'il avoit fait faire à Paris, & Henry suy ſucceda. Ce fut en ce tems-là, que ce Prince ſortit de Pologne fort ſecretement, & par Vienne, par Veniſe, & par pluſieurs autres endroits de l'Allemagne & de l'Italie, il ſe retira en France, où il regna malheureuſement.

Henry ayant abandonné la Pologne, Eſtienne Battory Prince de Tranſſylvanie, fut mis ſur le Trône, regna glorieuſement, & ayant acquis beaucoup de reputation à la guerre, qu'il fit contre les Moſcovites, il mourut ayant regné tréze ans, celuy de nôtre Salut 1587. Ce grand Prince, qui de Baron, étoit devenu Roy

& avoit tres bien merité la Couronne, mourut ſans enfans. Pour cette cauſe, les Polonois éleurent Sigiſmond de Suede, fils aîné du Roy Jean troiſiéme, & de Catherine de Jagellon ſœur du Roy Sigiſmond Auguſte, pour remettre un rejetton de la famille de ce Prince ſur le Trône de ſes Ayeuls.

Sigiſmond, qui fut éleu Roy de Pologne, au tems que ſon Pere regnoit en Suede, apprit, & ſuivit la Religion, les mœurs, & les humeurs de ſes ſujets, & devint ennemy des Suedois. De là s'éleva un debat entre luy & Charles Duc de Sudermanie ſon Oncle, & ce debat coûta la Couronne de Suede à Sigiſmond, comme nous verrons plus particulierement, quand nous parlerons du Royaume de Suede.

Sigiſmond épouſa Anne, & Conſtance, Sœurs germaines, filles de Charles Archiduc d'Auſtriche, & petites filles de l'Empereur Ferdinand premier. Ces Princeſſes eurent toutes deux des enfans, qui prétendi-

rent la Suede, en porterent les armes, & regnerent en Pologne. Ceux-cy furent Uladiſlas quatriéme, & Jean Caſimir. Uladiſlas, fils aîné du Roy Sigiſmond & de ſa premiere femme, nâquit le 9. de Juin l'an 1595. fut éleu aprés la mort de ſon Pere, l'an 1632. & aprés avoir donné des marques ſignalées d'une valeur ſinguliere à la guerre contre les Moſcovites, & d'une extrême prudence en toutes ſes actions. Ce Prince eut deux femmes, & de la premiere nommée Cecile Renée fille de l'Empereur Ferdinand ſecond, laquelle nâquit le ſéziéme de Juillet l'an 1611. & fut mariée l'an 1637. il eut une Princeſſe & un Prince, qui moururent en leur enfance; & la Reyne leur Mere paſſa de cette vie à une meilleure, le 24. de Mars l'an 1644. Un an aprés, le Roy Uladiſlas envoya en France Venceſlas Leſcinsky Evêque de Varmie, Gaſpar Dinolsky, & Chriſtofle Opalinsky, qui épouſerent en ſon nom, Marie Louiſe de Gonzague, fille de Charles premier de ce nom

Duc de Mantoüe, & de Nevers, & les Nopces furent celébrées à Cracovie l'onziéme de Mars l'an 1646. Enfin ce Roy mourut le dixiéme de May l'an 1648. ſans avoir eu aucun enfant de ſa derniere femme; & ceux de la premiere étant déja morts.

Aprés la mort de ce grand Prince, qui avoit égalé ſes plus illuſtres Anceſtres, les Polonois eurent de la peine à ſe reſoudre d'élire Jean Caſimir, frére du défunt Roy; parce que pendant la vie de ce même frére, uſant mal de ſa prudence, ou n'ayant point d'eſperance de parvenir à la Couronne, il eut peu de ſoin d'acquerir la bienveillance de la Nobleſſe Polonoiſe. Mais enfin, il fut élevé à la dignité Royalle, plûtôt par faute d'autre, que par ſes brigues, ni par la grace des Electeurs.

Jean Caſimir étoit né l'an 1909. & avoit voyagé en ſa jeuneſſe. Puis ayant de l'averſion pour les Polonois, il vint en Allemagne, & n'y trouvant pas la ſatisfaction qu'il eſperoit, il paſſa en Italie, d'où il vou-

loit aller en Eſpagne. Ce voyage luy fut fatal, car ne faiſant que cotoyer le rivage de la Mer ſur une galere, il mettoit ſouvent pied à terre, & lors qu'il fut en Provence, il entra par curioſité dans le fort de Bone, où par malheur il fut connu d'un ſoldat qui l'avoit vû en Italie; & deſirant de luy procurer de l'honneur; il parla de ſa condition au Commandant du Fort, qui au lieu de l'honorer ſe ſaiſit de ſa perſonne, & fit ſçavoir à la Cour de France, qu'il avoit mis en arreſt le Prince Jean Caſimir, frere du Roy de Pologne, croyant qu'il n'étoit pas permis aux perſonnes de ſa condition d'entrer dans une place forte ſans ſe faire connoître. La Cour approuva l'action du Commandant, fit conduire ce Prince à Salon, ſous bonne eſcorte, de là il fut mené à Siſteron, & enfin à Vincennes proche de Paris, d'où il ne ſortit qu'à la priere du Roy ſon frere, qui l'envoya demander par une belle Ambaſſade. Peu apres la vie ſeculiere luy déplût, il prit l'ha-

bit de Jesuite, & le garda fort peu. Parce que le Pape Urbain huitiéme s'imaginant, qu'il feroit plaisir au Roy son frere, le fit Cardinal. Le Chapeau rouge ne luy agréa non plus que le bonnet de Jesuite, d'autant que les autres Cardinaux luy refuserent le titre d'Alteſſe, qu'il desiroit, parce qu'ils en honoroient le Cardinal Infant d'Espagne. Icy l'on pourroit demander, s'il avoit raison, & je répons que non, parce qu'il y a, & qu'il y doit avoir de la difference entre un fils de Roy électif & un fils de Roy successif. Il renonça donc à l'ordre Ecclésiastique, & se retira en Pologne, pour y attendre ce que la fortune feroit de luy. En ces entrefaites, le Roy son frere mourut, & cette mort luy ouvrit le chemin de la Royauté. Car quoy que les Polonois n'en vouluſſent point, il monta pourtant sur le Trône, apres avoir floté long-tems entre la crainte & l'esperance. Cette élection se fit l'an 1648. & un an apres il épousa Marie Louise de Gonzague, veuve de son

frere ; peut-être parce qu'elle avoit porté un dot tres-conſiderable au Roy ſon mary, car au reſte, elle étoit déja avancée en âge, & ſa beauté s'étoit éclypſée. Le regne, & le mariage de ce Prince furent peu heureux. Car il n'eut que deux enfans, qui moururent au berceau ; & ſon inconſtance ayant paru, avant qu'il parvinſt à la couronne, ſon malheur parut, & penſa l'accabler pendant ſon regne. L'on dit auſſi, que la Reyne ſon Epouſe épuiſa le Royaume, pour enrichir Marie Louiſe Princeſſe Palatine ſa niéce, & ſa filleule, qu'Elle & le Roy ſon mary adoptérent, afin qu'elle pût épouſer Jules Henry de Bourbon Duc d'Anguien. Pour ce qui regarde ſon regne, il fut un tiſſu de guerres étrangeres & civiles. Car ce Roy, qui fit proteſter de nullité ſur la declaration que Chriſtine Reyne de Suede fit, que Charles Guſtave, (fils de Jean Caſimir, Prince Palatin du Rhin, & de Catherine de Suede ſa Tante) étoit ſon legitime Succeſſeur, il attira ſur luy

par cette proteſtation, une tempête qui l'auroit accablé, ſi Dieu, l'Empereur, le Roy de Danemarc, & l'Electeur de Brandebourg n'euſſent pris le ſoin de le conſerver. Et enfin, les factions qui s'éleverent contre luy, furent cauſe, qu'il trouva le ſceptre ſi peſant, qu'il luy prefera la croſſe Abbatiale de Saint Germain des Prez; & alla mourir en France quelques années apres la mort de la Reyne Marie Louiſe ſa femme.

Le Roy Jean Caſimir voulant quitter ſes Eſtats, l'on vit de grandes brigues de tous côtez; & pluſieurs puiſſans Monarques employerent leur credit & leurs tréſors, pour faire élire une de leurs Creatures. Philippe Guillaume Duc de Neubourg, Louis Prince de Condé, ou plûtôt Charles Paris Duc de Longueville, & Charles Prince de Lorraine furent mis ſur le tapis, & eurent eſperance de porter la Couronne; Mais ces longues & ennuyantes diſputes, firent reſoudre la Nobleſſe Polonoiſe, à leur preferer Michel Vietznoviski,

qui fut éleu apres quelque tems d'interregne. Ce Prince ayant été éleu & couronné, fit rechercher, & obtint en mariage, Eleonor Marie d'Auſtriche, ſœur de l'Empereur Leopold, l'an mil ſix cens ſoixante & dix. Il ne poſſeda pourtant pas long tems ſes Eſtats, & ayant regné trois ou quatre ans en trouble, il alla joüir au Ciel du repos, qu'il n'avoit pas pû trouver en terre.

Apres la mort du Roy Michel, les prétendans renouvelerent leur pourſuite, mais Jean de Soubievvsky Maréchal, ou Connétable du Royaume, ayant les armes à la main, & ſe trouvant en credit parmy les gens de guerre, par ſa prudence, par ſa liberalité, par ſa valeur, & par le bonheur qu'il avoit eu, d'obtenir quelques victoires ſur le Turc, qui s'étoit ſaiſi de Caminiek, pendant la vie du Roy Michel, il ſe fit élire, partie de gré, partie de force, & regne preſentement ſous le nom de Jean troiſiéme. Ce Prince, qui merite la Couronne par ſes éminentes vertus,

& qui a rendu le repos à la Pologne, qui n'en avoit point eu durant plus de vingt ans, eſt Mary d'une Dame Françoiſe de la Maiſon de Bethune. Cette Dame de qui les belles qualitez méritoient un Royaume, a été couronnée avec le Roy ſon Mary le deuxiéme de Fevrier l'an 1676. Depuis ce tems-là, ce grand Prince a obtenu la paix du Turc, & ne ſe fiant pas à un Monarque qui n'a point de foy, il demeure ſur ſes gardes, conſerve ſes ſoldats, viſite ſes places, fait obſerver les loix, remet l'ordre aux lieux d'où la licence militaire l'avoit chaſſé. Et ſi l'ambition de ſes voiſins le luy permet, il remettra la Pologne au plus haut point d'honneur & de proſperité. Je luy ſouhaite ce bonheur, & joins volontiers mes prieres à celles de ceux qui deſirent que la Pologne reprene ſon embonpoint, & devienne le rempart de la Chrétienté.

DISCOURS VII.

De la Suede.

LA Suede, qui eſt la plus grande, & la meilleure partie de la Peninſule, que les Anciens appeloient Scandinavie, ou Scandie, a été depuis peu, un Royaume formidable à ſes voiſins, par la prudence de ſon conſeil, par la force de ſa ſituation, par le nombre, & par la valeur de ſes ſoldats, par l'abondance des munitions de guerre & de bouche qu'il a chez luy, & par les conquêtes qu'il a fait depuis cent ans.

Je dis, que la Suede eſt un grand Eſtat, & le moins Sçavant en pourra juger, s'il conſidere, qu'en la partie plus Meridionale de ce Royaume, le plus long jour d'Eſté eſt de dix-huit heures, & qu'en Laponie, qui eſt la plus Septentrionale, il n'y a preſque point de nuit depuis la my-May, juſqu'à la my-Juillet.

Les Provinces de ce Royaume ne ſont pas également fertiles; mais elles produiſent toutes dequoy nourrir les habitans. Et le Cuivre, le Leton, l'Acier, le Fer & le Salpetre y ſont en une telle abondance, qu'il ne ſemble pas poſſible de les pouvoir épuiſer. L'argent n'y eſt pas en grande quantité, mais tout le monde avoüe qu'on n'en voit point ailleurs de plus fin, & quelques-uns diſent, qu'on peut tirer une livre d'or de quinze livres d'argent; & de cela je ne ſçay pas ce qu'il en faut croire.

La mine d'argent que j'ay veüe à Saleberg, raportoit autrefois au Roy beaucoup moins que rien, parce qu'il faloit avoir une quantité prodigieuſe de chevaux, pour tirer nuit & jour l'eau de cet abyme; Mais un Allemand (que j'ay connu en ce païs-là, de qui j'ay oublié le nom, & qui avoit été employé aux mines des Princes de Lunebourg) étant Colonel de cette mine trouva l'invention d'en retirer l'eau par des pompes, que la même eau fait joüer. Et depuis ce

tems-là, le Roy de Suede en retire un honnête revenu, outre l'honneur qu'il a, de faire monoyer de l'argent tiré de ſes mines.

L'on voit des Ecrivains, qui oſent aſſeurer, qu'on ne bat point de monoye de cuivre en Suede; mais je ſçay le contraire de ſcience certaine, & puis aſſeurer que les Romeſtick, qui ne valent que ſéze deniers de France, ou un demy batz d'Allemagne, peſent autant qu'un écu blanc, & qu'on a des pieces de cuivre de quatre écus, que le plus fort cheval n'en porteroit pas plus d'une douzaine. Le Konferberg, qui eſt une des plus belles mines qu'on puiſſe voir, raporte au Roy plus de trois cent mille écus par an, tous frais faits, ſans conter ce que ſa Majeſté retire du cuivre des particuliers, qui luy doivent la dîme de tout ce qu'ils retirent de leurs mines; & cette dîme raporte plus que ce que le Roy y fait travailler à ſes dépens. Tellement que ſa Majeſté a plus de ſix cent mille écus par an du re-

venu des mines de cuivre.

Mais puiſque nous parlons du revenu du Roy de Suede ; L'on pourra remarquer que l'inſolence d'Eric Trol Archevêque d'Upſale, qui traitoit le Roy Guſtave premier, luy oſa dire. *Noſtra gratia propinat veſtra gratia*, pour faire voir qu'il s'eſtimoit ſon égal. Le Roy luy voulant couper les aîles, & logeant les autres Prelats dans une même categorie, il leur ôta le revenu de quinze mille charües, qu'il unit au domaine royal. Outre ce revenu qui eſt conſiderable, le Roy retire demi écu par an de chacun de ſes païſans ; Et les denrées qui entrent dans le Royaume ſont obligées de payer de ſi grands impots, que pluſieurs Navires qui vont en Suede, pour y charger des métaux, de l'orge, du ſegle & du bois pour faire des vaiſſeaux, n'y portent aucune marchandiſe. Et je me ſouviens d'avoir veu un Hollandois à Stokholme, qui diſoit avoir été obligé de payer plus pour le droit d'entrée, qu'il n'avoit payé pour le prix

de ſa charge. Ce qui me parut fort étrange.

Il eſt pourtant vray que la dépenſe, que ce Roy fait, pour l'entretien de ſes ſoldats, tant par mer que par terre; comme auſſi des Officiers de la Couronne, & de Judicature, luy coutent ſi peu, qu'on aura ſujet de s'en étonner, ſi j'en fais icy la deſcription. Et il faut avoüer, que ſi l'on pouvoit uſer en France du même ménage, le Roy Tres-Chrétien pourroit entretenir un milion de ſoldats, deux cent vaiſſeaux ronds & cinquante galeres, ſans s'incommoder, & ſans fouler par trop ſes ſujets.

Il y a en Suede cinq officiers de la Couronne, qui ſont Curateurs des Rois mineurs, & Adminiſtrateurs de leurs Eſtats. Ceux-cy ſont chefs des Conſeils de Judicature, de la Conétablie, de l'Amirauté, de la Chancelerie, & des Finances, & portent les noms de Drotgar, de Connétable, d'Amiral, de Chancelier, & de grand Tréſorier. Ces Conſeillers de-

meurent tous à Stokholme, où leurs conſeils s'aſſemblent, & aident le Roy dans l'adminiſtration de ſon Royaume. Mais parce que les ſujets du Roy ne peuvent pas tous aller commodement en un lieu, pour y demander juſtice, l'on a ajouté au Parlement qui reſide à Stokholme, les Parlemens de Genekeping, d'Abo, & de Dorpat, en chacun deſquels il y a un Preſident, qui eſt Senateur du Royaume, ſix Gentilshommes & ſix Docteurs, qui rendent juſtice aux peuples de Gottie, de Finlande, de Livonie & d'Ingrie. Mais tous les grands du Royaume peuvent demander que leurs cauſes ſoient jugées aux Dietes. Il faut auſſi remarquer qu'au Parlement de Stokholme, où le Drohar preſide, il y a quatre Senateurs du Royaume qui ne ſont que ſes Aſſeſſeurs, mais ils ont plus d'autorité que les ſix Gentilshommes, & autant de Docteurs, qui les aſſiſtent, & ils ont connoiſſance de toutes les affaires, tant civiles, que crimineles de la partie du Royaume, qu'on

appele proprement Suede.

Le Conſeil de guerre, auquel le Conétable preſide, a pour Aſſeſſeurs, tous les Maréchaux de camp & les hauts Officiers de guerre, connoiſt de toutes les affaires qui concernent la milice, tant cavalerie qu'infanterie, l'artillerie, & les munitions de guerre & de bouche. Celuy de l'Amirauté a quelque choſe de particulier, car le grand Amiral a deux Aſſeſſeurs, qui ſont Senateurs du Royaume, & quatre Lieutenans. Et le Conſeil de la Chancelerie a quatre Aſſeſſeurs Senateurs du Royaume, le Chancelier de la Cour, deux Secretaires d'Eſtat, & tous les Conſeillers de la Cour. Le grand Chancelier a le grand ſeau du Royaume, & le Chancelier de la Cour a le petit. En ce Conſeil l'on garde les protocoles des Eſtats, les édits, les ordonnances, les privileges, les traitez avec les voiſins, amis & ennemis, les expeditions des Ambaſſadeurs, les lettres de ceux qui ſont envoyez en Suede, & celles de ceux qu'elle envoye,

& le Chancelier signe tous les actes, & les lit au Roy, avant qu'il les presente à sa Majesté pour les signer. Le Conseil des Finances est composé du Surintendant que j'ay nommé cy-devant grand Trésorier, de deux Assesseurs qui sont Senateurs du Royaume, & de deux autres Gentilshommes, qui doivent tous procurer le bien de l'Estat, & l'avancement des revenus du Roy.

Je ne feray pas icy un exact dénombrement de la dépense que ce Roy fait pour l'entretien de ses troupes; & il me suffira de dire, que sa milice ordinaire consiste en huit regimens de cavallerie, & vingt quatre d'infanterie de 1200. hommes chacun. La cavallerie comprend 9600. cavaliers & l'infanterie 28800 fantassins. Chaque regiment de Cavalerie coûte par an au Roy 31153. écus, & cette somme multipliée par huit, fait le produit de 259224. écus à quoy monte l'entretien de toute la cavalerie ordinaire de ce Royaume là. Pour ce qui concerne l'infanterie; il

faut remarquer, que la dépenſe ordinaire d'un regiment de 1200. hommes, monte à 8681. écus, qui multipliez par 24. font la ſomme de 208344. qui joints à 259224. à quoy monte l'entretien de la cavalerie ordinaire, font la ſomme de 457568. écus. Et veritablement c'eſt une choſe admirable, que pour ſi peu d'argent, l'on puiſſe entretenir neuf mille ſix cens cavaliers, & vingt-huit mille huit cens pietons en tout tems.

La milice extraordinaire coute à ce Royaume plus de deux fois autant que l'ordinaire; mais elle n'eſt payée ſinon quand elle ſert; Et afin qu'on en puiſſe juger, je vay faire voir la dépenſe d'un regiment de cavalerie, & d'un autre d'infanterie, par où l'on pourra comprendre au vray la dépenſe des armées, quand on ſaura le nombre des perſonnes qu'elles contiendront. Les regimens de Suede ſont de huit compagnies, & chaque compagnie de 150. hommes. Tellement qu'un regiment eſt com-

posé de 1200. têtes. Le Colonel d'un regiment de cavalerie extraordinaire a tous les mois 106. écus & ½. Le Le Lieutenant Colonel en a 66. & ½, le Major 40. & le Meſtre de camp, qui eſt un office particulier de cette nation, en a 20. Et chacun de ces Officiers a (outre ce que je viens de dire) la paye de Capitaine qui eſt de 26. écus & ½ par mois, avec l'entretien de quatre chevaux de même que les Capitaines qui retirent pour cela 13. écus & ½ tous les mois. Les Lieutenans & les Cornetes ont chacun 13. écus & ½ pour leurs gages, & dix écus pour trois chevaux chacun. Un Caporal a huit écus & paye, & 6. & ½ pour deux chevaux. Le Prêtre, l'Ecrivain & le Fourrier ont chacun 5. écus & ½ de paye, & chacun pour deux chevaux. Le Chirurgien, le Prévôt, & le Maréchal ont chacun 4. écus & pour un cheval. Le trompéte a 8. écus tant pour ſa paye que pour deux chevaux. Et les ſimples Cavaliers ont chacun trois écus & ½. Tellement que l'entretien de 1200.

chevaux coûte 5196. écus & $\frac{1}{3}$ par mois, & toute la cavalerie extraordinaire de 9600. Reitres coûte tous les mois au Roy de Suede 41570. écus & $\frac{2}{3}$.

L'entretien d'un regiment extraordinaire d'Infanterie monte par mois à 2243. écus, qui étant multipliez par 24. font la somme de 53832. qui joints a 41570. écus & $\frac{2}{3}$ à quoy monte la dépense de la cavalerie, l'on trouvera que 24. regimens d'infanterie, & 8. de cavalerie couteront tous les mois 95402 écus & $\frac{2}{3}$.

Pour ce qui regarde l'Amirauté, il n'y a point de doute, que la guerre de Mer ne coute beaucoup plus que celle de Terre. Aussi les Officiers seuls coûtent-ils au Roy de Suede 37793. écus & $\frac{1}{3}$ tous les ans, sans conter la dépense qu'il fait au bâtiment, & au radoub des Navires; à l'entretien des canons & des canoniers; à la nourriture, & au payement des soldats & des matelots; à la fabrique des voiles, des aubans, des cables & du biscuit, & à cent au-

tres choſes, dont on ne peut point ſe diſpenſer.

Les flotes, qui coutent tant à mettre en mer, periſſent aiſément, quoy que le Pilote ſoit habile homme, quand la tempête jette les Navires ſur les bancs, ou ſur les écueils. Mais les Vaiſſeaux ronds reſiſtent mieux aux coups de mer, que les Galeres, que les Brigantins, & mêmes que les Galeaſſes. Les Navires ont divers noms, & diverſes parties, que perſonne ne ſait ſi bien exprimer que les Mariniers; & j'en ay peu de connoiſſance, bien que j'aye fait de grands voyages, parceque je les ay faits avec les Hollandois qui ne me purent pas inſtruire en cette matiere: Je ſay pourtant qu'en Eſpagne l'on apele Galions les Vaiſſeaux ronds, que le Roy envoye en Amerique, pour en apporter l'or, l'argent, & les autres denrées pretieuſes, qu'elle nous fournit en abondance. Les Portugais nomment Carraques les plus grands Navires, qu'ils envoyent aux Indes Orientales, pour y charger le poi-

vre, les cloux de girofle, la muſcade, les perles, les pierreries, la ſoye & l'ivoire, qui en viennent par leur moyen, & par celuy des Hollandois, qui uſent d'une admirable induſtrie & diligence pour s'enrichir. Les Anglois ont appelé Ramberges, & nomment preſentement Fregates leurs meilleurs Navires. Les François donnent aux leurs le nom de Vaiſſeaux de guerre; & les Hollandois qui ont plus de Vaiſſeaux grands, ou petits, qu'aucun Potentat de l'Univers appelent les leurs Capers. Tous ces Navires ont beſoin de voiles & de vent pour ſingler ſur la mer, & plus grands ils ſont, moins avancent-ils, ſi le vent leur eſt contraire.

Tous ces vaiſſeaux, & mêmes les Galeres ont la quille, qui eſt le fondement ſurquoy tout le reſte s'appuye. Les courbes, les côtes, les varengues, le tillac, la pouppe, la proüe, le timon, les antennes, les mâts, qui ont divers noms, ſelon le lieu où ils ſont logez. Le grand mât eſt plus proche de la pouppe que de

la proüe, le mât de miſaine, c'eſt le mât du milieu, & le beaupré eſt celuy qui eſt ſur la proüe. Les voiles ont auſſi divers noms. Celles qui ſont à oreilles de lievre ſe nomment voiles Latines, & ſont plus en vogue en Italie qu'ailleurs. Les voiles rondes ſont celles dont on ſe ſert vers le Couchant, & vers le Septentrion. Au reſte l'on a la grand voile, le bourſet, le perroquet, & pluſieurs autres. Et quand un Navire a les vergues hautes, & les voiles guindées, il n'attend que le vent. J'ay veu un Navire qui avoit cent pieds de quille, quarante cinq de bau, trente-ſix de chete & vingt de leo. C'eſt à dire 100. pieds de long, 45. pieds de large, 36. de profond, & 20. depuis le mât juſqu'aux bords du vaiſſeau. Un tel Navire peut porter cent dix pieces de canon de fonte, mille ſoldats & cinq cens matelots, avec ce qui eſt neceſſaire pour les nourrir, & la poudre & les balles pour le défendre pour ſix mois. Tellement que c'eſt une fortereſſe ſur l'eau, qui ne

craint que le feu & la terre, & quand il a le vent derriere, ou à bouline, il fait environ deux lieües d'Allemagne par heure.

Un bon voilier craint plus la bonnasse que la tourmente, quand un corsaire le poursuit. Un savant Pilote arroute aisement son vaisseau, quand la tourmente qui l'avoit dérouté cesse. L'Amiral est en une flote, ce que le Connétable est en une armée, & le grand Amiral de Suede a sous luy deux Amiraux, qui sont toûjours Senateurs du Royaume, quatre Vice-Amiraux, trois Majors, un Adjudant de l'Amirauté, & autant de Capitaines & de Lieutenans, qu'il y a de Navires. Les canons de la flote Suedoise sont grands, & en grand nombre; Et si toute autre chose manquoit aux Suedois, la fonte ne leur manqueroit pourtant jamais, non plus que le plomb. Au reste, le peuple de Suede est endurcy au travail, propre aux expeditions militaires, tant de mer que de terre; mais en nos jours, il semble que le

repos de vingt ans l'a rendu lâche & faineant.

Généalogie du Roy de Suede.

PLusieurs Maisons ayant regné en Suede avant que le Royaume fût successif, nous ne pouvons parler que du Roy Gustave II. & de ses successeurs. Ce Roy eut deux femmes, & de Catherine Duchesse de Saxe-Lavembourg, il n'eut que l'infortuné Elric. Mais Marguerite de Levenhaut fut mere de plusieurs Princesses, & des Rois Jean troisiéme & Charles neuviéme. Gustave mourut l'an 1560. laissa la Couronne à Eric son ainé, la grande Principauté de Finlande à Jean son puisné, & le Duché de Sudermanie à Charles son cadet. Ces appanages qui étoient trop grands, déplurent à Eric qui voulut faire mourir ses freres, pour joüir de leur bien. Le Roy Eric rechercha Elisabeth Reyne d'Angleterre, Marie Reyne d'Ecosse, & Christine Landgrave de Hesse, & ayant été refusé de tou-

tes trois, il épouſa Catherine femme de bas lieu, fille d'un ſoldat inconnu. Ce mariage fit mépriſer Eric, qui devint tyran, & mourut en priſon à Veſteras apres avoir exercé de grandes cruautez ſur ſa Nobleſſe. Alors Jean monta ſur le Trône, & parce qu'il étoit mary de Catherine ſœur de Sigiſmond Auguſte Roy de Pologne, Sigiſmond ſon fils ainé fut éleu à la place de ſon oncle. Le Roy Jean mourut l'an 1592. & Sigiſmond ſon fils fut mis en ſa place, bien que le teſtament de Guſtave I. l'excluſt de la Couronne. Sigiſmond étant Roy de Suede, voulut troubler le repos des Suedois, & laiſſa des Jeſuites dans le Royaume contre ſa promeſſe; & pour cela il fut declaré indigne de regner en ce païs-là, & Charles Duc de Sudermanie fut mis en ſa place. Charles fut mary d'Anne Marie fille de Louis Electeur Palatin, & de Chriſtine, fille d'Adolphe Duc de Holſtein. La premiere de ces Princeſſes fut mere de Catherine, qui fut donnée en mariage à Jean Caſimir, Prin-

ce Palatin ; & la ſeconde fut mere de Guſtave Adolphe. Le Roy Charles neuviéme eut beaucoup de guerres à ſoûtenir, mais il conſerva l'Eſtat, & le laiſſa à Guſtave Adolphe ſon fils l'an 1611. Ce fils fut un grand Prince, fit la guerre en Pologne, en Moſcovie, & en Allemagne, où il acquit une gloire immortelle, & conquit quelques belles Provinces; mais il mourut à la bataille de Lutzen le 6. de Novembre l'an 1632. & laiſſa de Marie Eleonor Princeſſe Electorale de Brandebourg ſa femme, Chriſtine, qui nâquit le 8. de Decembre l'an 1626. fut couronnée l'an 1650. & reſigna ſa couronne à Charles Guſtave ſon couſin l'an 1654. Ce Prince ayant été couronné, ſongea aux moyens de ſe vanger de Jean Caſimir fils de Sigiſmond Roy de Pologne, parce qu'il avoit fait proteſter que la declaration de la Reyne Chriſtine étoit nulle. A ces fins, il entra en Pologne, mit ſon ennemy en fuite, & obtint des victoires, qui firent armer tous ſes voiſins contre

luy. En ce tems-là, Frideric Roy de Dannemarc luy fit declarer la guerre. Mais Il se trouva mauvais marchand, car Charles Gustave quitta la Pologne, alla en Jutland, où il se saisit de tout ce qui appartenoit à son adversaire en terre ferme; passa dans les Isles, s'en rendit le maître; Et le Roy Frideric luy ayant demandé la paix, il la luy donna à condition, qu'il luy cederoit les Provinces de Schone, de Halland & de Blekingue. Peu apres ce Roy victorieux mourut l'an 1660. & laissa d'Eleonor Heduige, Ducheſſe de Holstein Charles XI. son fils unique, qui regne presentement. Ce Prince n'avoit alors que cinq ans, & a vécu sous la tutele de la Reyne sa mere, & des Officiers de la Couronne jusqu'à sa majorité. A present il fait la guerre à Christian V. Roy de Danemarc, à l'Electeur de Brandebourg, & à leurs Confederez; & la fortune luy a été peu favorable durant trois ou quatre ans. Il espere pourtant du changement en ses affaires, & le tems nous a

enſeigné qu'il pouvoit recouvrer la plus grande partie de ſes pertes; puiſque la paix luy a rendu preſque tout ce qu'il avoit perdu.

DISCOURS VIII.

Du Danemarc.

LE Danemarc, & la Suede ayant ſouvent obéï à un même Prince, ſans avoir pû acquerir de l'amitiê l'un pour l'autre; & nourriſſant encore aujourd'huy une jalouſie, & mêmes une haine immortelle, il ſemble neceſſaire de parler de celuy-là, apres avoir parlé de l'autre. Il faut donc ſavoir, que le Danemarc eſt un Royaume, qui ayant été élective juſqu'à l'an mil ſix cent ſoixante & deux, fut mis au pouvoir abſolu de Frideric troiſiéme ſon Roy, par l'adreſſe d'Annibal Seeſted, & du Maire de Copenhague. Ceux-cy voyant, que la trop grande authorité de la Nobleſſe avoit mis l'Eſtat en danger de

ſe perdre, offrirent la Souveraineté au Roy Frideric, & il l'accepta, comme une choſe qui le mettoit hors de page, & donnoit à ſes ſucceſſeurs le moyen de parler en maîtres.

Ce changement, & celuy de Portugal (dont nous parlerons ailleurs) ont été les plus conſidérables qui ſoient avenus en ce ſiécle; Et pour ſavoir comment ce Royaume devint ſucceſſif, il faut remarquer, que Chriſtian quatriéme mourut le 18. de Février l'an 1648. Alors les Senateurs de Danemarc voyant, que le defunt Roy avoit regné avec plus d'authorité qu'ils ne deſiroient, parceque la longueur de ſon regne qui avoit duré pres de ſoixante ans, luy avoit acquis un trop grand credit, ils ſerrerent tellement la bride à ſon Succeſſeur, qu'ils ne luy laiſſerent que le nom de Roy.

Frideric donc, qui avoit eu beaucoup de peine à monter ſur le throne, eut le malheur de voir Corvvitz Ulefeld ſortir de ſes Eſtats, à deſſein de les ruiner. Ce Gentilhom-

me qui avoit eu l'honneur d'épouſer une des filles naturelles de ſon Roy, & qui avoit deſiré en vain, de voir regner le Comte de Valdemar frere de ſa femme, voulut paſſer ſa colere ſur le Roy, qui avoit été préferé au Comte, & alla en Suede, où il offrit au Roy Charles Guſtave, ſon épée, & celle de ſes amis, pour le mettre en poſſeſſion du Royaume de Danemarc. En même tems Jerôme Ratzievvisky Vice-Chancelier de Pologne, fit connoître à ce même Roy, que pour faire repentir le Roy Jean Caſimir, de s'être oppoſé à la donatiou que la Reyne Chriſtine luy avoit fait de ſa couronne, il ne faloit que ſuivre ſon conſeil.

La propoſition de Ratzievisky fut preferée à celle d'Ulfeld. Mais norre Frideric qui croyoit, que le Roy de Suede l'iroit viſiter, s'il venoit à bout du deſſein qu'il avoit ſur la Pologne, voulut rompre ſes meſures, ſe ligua avec les autres intereſſez à la conſervation des Polonois, & déclara la guerre à Charles Guſtave,

tandis qu'il étoit malmené de la fortune, & en danger de perdre tout ce qu'il venoit de gagner.

L'action du Roy de Danemarc, qui sembloit alors devoir étre le coup mortel du Suedois, luy donna la vie & le moyen de sortir de Pologne, sous un plausible pretexte; & sa sortie luy fut si avantageuse, que les siecles à venir pourront à peine croire, qu'un Roy qui n'avoit plus qu'une poignée de gens, ait abbatu l'orgueil d'une armée qui sembloit vouloir engloutir tout ce que Charles Gustave tenoit en Allemagne. Mais enfin, le fort fut contraint de ceder au foible. Les forteresses qui sembloient imprenables furent prises sans difficulté, & la rigueur de l'hiver ayant bâti un pont de glace sur la mer, le victorieux entra à pied sec dans les Isles de Fionie, de Langueland, de Falster, & de Zélande, s'en rendit le maître; & ne laissa au Roy Frideric que sa ville de Copenhague, où il étoit assiegé, & qui ne fut conservée

que par une eſpece de miracle.

Enfin, les Hollandois luy envoyerent du ſecours, & la paix fut faite avec une perte notable, & un extréme deshonneur de celuy qui avoit commencé le jeu. Mais enfin, cette perte fut reparée par la ſoumiſſion volontaire du peuple Danois. Car comme j'ay dit, Annibal Seeſted, Gentilhomme conſiderable parmi les Danois, eut le moyen de perſuader au Maire de Copenhague, & tous deux aux Eccleſiaſtiques, à la Bourgeoiſie, & à la populace du Royaume, que la Nobleſſe abuſant de ſon pouvoir, ne vouloit rien contribuer au rétabliſſement du Royaume, bien qu'elle eut en ſon pouvoir la meilleure partie du domaine de la couronne; Et de là naſquit la reſolution qui fut priſe de contraindre les Gentilshommes à ſubir le joug, & à rendre au Roy, ou de gré, ou de force, tout ce qu'ils avoient injuſtement acquis. Alors les portes de la ville de Copenhague (où les Eſtats étoient aſſemblez) furent fer-

mées, la Bourgeoisie en armes s'en saisit, comme aussi des rües & des places qui luy pouvoient donner le moyen de contraindre ceux qui l'avoient mâtinée depuis un tems immémorial, à rendre une obéïssance servile au Roy, qui jusqu'en ce moment n'avoit eu aucune authorité.

Frideric troisiéme usa bien de cette conjoncture, se rendit Roy absolu, & indépendant de tout autre que de Dieu, coupa les aîles à ceux qui voloient trop haut, donna la charge de Connétable à Monsieur Schack Gentilhomme Alleman qui est mort depuis peu, créa de nouveaux Gentilshommes, donna la permission à tous les païsans de tirer le gibier qu'ils trouveroient sur leurs terres, leur commanda d'être armez, & afin qu'ils appriſſent à bien manier les armes, il ordonna qu'ils fussent exercez tous les jours de fête, & que tout le monde fût prêt à servir le Roy & le Royaume au premier commandement. Ce Roy ne survêquit pas long-tems son bonheur.

Car il mourut le 19. de Novembre l'an 1670. Mais Christian cinquiéme son fils ainé, qui avoit déja vingt cinq ans, qui avoit veu le monde, & appris ce qu'il faut savoir pour regner heureusement, tient aujourd'huy les Danois dans une obeissance si respectueuse, que les plus mutins demeurent dans le respect, & personne ne luy refuse ce qui luy est deu.

Le Roy Christian cinquiéme, suivant le conseil de son pere (qui vivoit encore en ce tems-là) épousa Charlote, Landgrave de Hesse-Cassel, fille ainée de Guillaume VI. & de Heduige Sophie Princesse Electorale de Brandebourg l'an 1677. & il en eut un fils nommé Frideric le 22. d'Octobre 1671. & sans doute, il en a eu d'autres depuis. Presentement ce Roy tâche d'obliger les Suedois à luy rendre ce qu'ils otérent au Roy son pere pendant la derniere guerre. Et ses armes luy ont acquis Visмar & l'Isle de Rugie. Mais bien que les choses futures soient incertaines, &

que l'on eut crû qu'il pourroit garder ſes acquiſitions, parceque luy & ſes amis s'êtoient reſolus de n'écouter aucune propoſition de paix, ſinon à cette condition, il a pourtant été contraint à un accord déſavantageux.

Au reſte, Chriſtian V. poſſede en Souveraineté le Danemarc & la Norvege, & ces Eſtats joints enſemble ſont d'une grande étenduë. Pour ce qui concerne le Danemarc, il eſt compoſé d'Iſles, & de Terre ferme. Ces Iſles ſont Zelande, Fionie, Langueland, Falſter, Alſen & quelques autres qui ſurpaſſent de beaucoup la Suede en fertilité de terroir, en bonté de pâturages, & en richeſſes. Mais aucun païs Septentrional n'envoye ailleurs tant de bœufs, & de chevaux que la Jutlande; qui eſt une grande Province, que le Roy de Danemarc poſſede au Continent.

Cette belle Province eſt autrement nommée la Cherſonneſe Cymbrique, & contient quatre grands Evêchez, qui foiſonnent en toute ſorte de

biens. Ces Evêchez ſont Rip, Arrhus, Albourg & Vibourg. Le premier de ces Evêchez contient trente gouvernemens, ou bailliages, ſept villes & dix chateaux. Le ſecond contient 31. bailliages, ſept villes & cinq chateaux. Le troiſiéme ne contient que treize bailliages & ſix villes. Mais le quatriéme contient ſeze bailliages, trois villes & autant de chateaux; & toutes ces villes, gouvernemens & chateaux appartiennent maintenant au Roy, qui ne retiroit que ſix mille écus de chacun avant qu'il fût abſolu, parceque les Gentilshommes s'étoient attribuez tout le reſte.

La Norvege n'eſt ſi peuplée, ni ſi fertile que le Danemarc; mais les hommes y ſont plus faits à la fatigue, & plus capables d'entreprendre des choſes difficiles ſur mer & ſur terre: Et tous ceux qui connoiſſent la Norvege aſſeurent qu'elle peut fournir d'excellent bois pour faire des navires, & d'experimentez Pilotes & Matelots pour les conduire ſur la

mer, soit en tems de paix, soit en tems de guerre. Les villes & les villages de Norvege sont plus mal bâtis que ceux de Danemarc, & je tiens pour certain qu'ils ressemblent à ceux de Suede, où les pierres sont si dures, qu'il est presque impossible de les mettre en œuvre. Aussi ne voit-on parmi les païsans que de petites hutes de bois, dont les portes sont si basses, qu'il se faut courber pour y entrer, & les toits sont si unis, qu'on y fait monter les chevres pour y brouter l'herbe des gazons dont ils sont couverts. Et encore que le froid soit excessif en ces contrés-là; il n'y a point, ou fort peu de fourneaux pour chaufer les chambres, & l'on se sert seulement d'une lame de fer, qui bouche le conduit de la cheminée, lorsque le bois a été tout reduit en charbons; & cette lame empêchant que la chaleur ne s'evapore, la retient en bas, & delivre du froid les pauvres gens qui couchent sur des peaux d'ours & d'autres bêtes sauvages.

Ce Royaume, qui étoit en plus grande consideration au tems de nos ancêtres qu'au nôtre, est composé de cinq bailliages, ou Provinces d'une grande étenduë. Ces bailliages dépendent des chateaux de Balus, d'Aggerhuse, de Bergerhuse, de Trontheim, & de Vardhus. Chacun de ces chateaux a son Gouverneur particulier, & tous ces Gouverneurs doivent respect, & obeïssance au Vice-Roy, qui fait son sejour ordinaire à Berg ville Capitale du Royaume. Au reste, ce païs a été autrefois si puissant par mer, qu'il a obligé le Roy d'Ecosse de luy payer tribut, à cause des Isles Hebrides, & des Orcades, qui sont petites, mais en grand nombre.

Les Suedois, les Norvegiens & les Danois semblent avoir de l'antipathie, & les siecles passez ont fait voir, que ces peuples sont naturellement ennemis les uns des autres. Je me souviens d'avoir leu dans l'Histoire que Loccenius a mise au jour, qu'au tems qu'Otebred regnoit sur

Suedois, Helgo Roy de Danemarc fit une Loy, par laquelle il ordonnoit que tous les excez & crimes commis contre les Suedois devoyent être expiez par la moitié de la peine que les Loix imposoyent à ceux qui avoyent offensé un autre homme. Et au contraire Ostenus Roy de Suede, ayant eu de l'avantage sur les Danois, fit perir une grande partie de ce Royaume par le fer, & par le feu, & donna le choix au reste de recevoir pour Roy un Esclave nommé Faxo; ou un chien nommé Soret, & les Danois prefererent le chien à l'Esclave.

Généalogie Historique du Roy de Danemarc.

CEtte contrée a eu ses Rois, depuis plusieurs siécles; mais ils ont été Electifs, jusqu'à l'an mil six cent soixante deux; & je ne chercheray leur Nom ni leur Patrie, si-

non depuis que la Maiſon d'Oldembourg y a regné. Le premier Roy de cette famille, fut Chriſtian, qui fut éleu l'an 1448. Ce Prince décendoit en droite ligne maſculine de Witikind de Saxe, de qui ſont auſſi décendus, les Ducs de Savoye, & les Marquis de Miſnie, qui ſont preſentement Electeurs de Saxe. L'Election de Chriſtian Premier eut quelque choſe d'extraordinaire; car Adolphe Duc de Sleſvic, & Comte de Holſtein, ayant refuſé la Couronne, à cauſe qu'il n'avoit point d'enfans, & qu'il étoit déja avancé en âge, il pria les Danois de donner leur Sceptre à Chriſtian ſon Nepveu.

Ce Prince qui étoit fils de Théodoric Comte d'Oldembourg, & de Hedvige Ducheſſe de Sleſvic, & futur heritier d'Adolphe ſon Oncle, étoit né l'an mil quatre cent vingtcinq. Chriſtian étoit fils d'un Pere, qui fut ſurnommé le bien-heureux, à cauſe qu'il acquit le Comté de Delmenhorſt par ſon premier mariage, & à cauſe que le ſecond donna à ſon fils

le moyen de parvenir à la Couronne de Danemarc, & aux Duchez de Slefvic, de Holſtein, de Stormarie, & de Ditmarſe, & ce fils fut encore plus heureux que ſon Pere. Chriſtian Premier de ce Nom fut élû Roy de Danemarc l'an mil quatre cent quarante huit, & un an apres il épouſa Dorothée fille de Jean Marquis de Brandebourg, Veuve du Roy Chriſtophle troiſiéme Prince Palatin ſon Prédeceſſeur à la Couronne. Puis il fut fait Roy de Suede, l'an mil quatre cent cinquante ſept. Mais ayant manqué à la promeſſe qu'il avoit faide regner ſelon les loix de l'Etat. Les Suedois rappelerent Charles Huitiéme leur Roy, & ne voulurent plus obéïr à Chriſtian, qui fut contraint de ſe contenter du Danemarc & de la Norvege.

Nôtre Chriſtian eut quatre fils, & il n'y en eut que deux, qui parvinſent à l'âge viril. Ces deux Princes furent Jean & Frideric, qui regnérent tous deux, comme nous allons voir. Jean naſquit l'an mil quatre

cent cinquante cinq, & donna la moitié de ſes Etats héréditaires à ſon frere, en qui la ſucceſſion a été continuée juſqu'en nos jours. Le Roy Jean étant parvenu à la Couronne de Danemarc, & de Norvege, les trois Royaumes du Nort s'aſſemblerent à Colmar, où ils reſolurent de ſe ſoûmettre tous au Roy Jean, & cela fut fait avec les ſolennités requiſes, & apres les promeſſes, en tel cas accoûtumées. Il avint pourtant que le Roy Jean ſurchargea les Suédois contre ſa promeſſe, & de cette ſurcharge s'éleva une tempête, qui jetta le Roy hors de la Suede, & les Suédois dans un malheur, dont nous allons parler.

Le Roy Jean ayant été chaſſé de ſes Etats de Suéde, & Chriſtine fille d'Erneſt Electeur de Saxe, ſa conſorte, étant en arrêt parmi les Suédois, qui s'étoyent ſaiſis de ſa perſonne, il y envoya Chriſtian ſon fils accompagné de cinquante mille hommes. Toutefois cette expédition ne luy réüſſit point, & Chriſtian ne parvint

à la Couronne de Suéde, ſinon aprés la mort du Roy ſon Pere, qui mourut le 20. de Février l'an 1513.

Aprés la mort du Roy Jean, Chriſtierne ſon fils fut élû Roy de Danemarc, & continua la guerre contre les Suédois, durant la vie des trois Sture Gentilshommes du païs, qui ſuccedérent l'un à l'autre en l'adminiſtration de l'Etat. Mais enfin le jeune Steno Sture mourut d'une bleſſure, qu'il reçût en un combat l'an mil cinq cent dix neuf, & alors les Suedois ſe reſolurent de reconnoître Chriſtierne pour leur Roy, & luy donnerent des ôtages pour aſſûrance qu'il ſeroit couronné en un certain tems. Ces ôtages furent menez à Kalo en Jutlande, & le tems deſtiné au couronnement de Chriſtierne êtant venu, il fut couronné apres avoir promis par ſerment qu'il oublioit tout le paſſé & qu'il regneroit en Suéde ſelon les Loix de l'Etat. Mais il n'avoit rien tant à cœur, que de fauſſer ſon ſerment. Et parce que la Veuve de Ste-

no Sture, & quelques grans du Royaume refuſoyent de luy prêter ſerment, il les aſſiégea dans le Château de Stokholme, & fut contraint de lever le ſiége. Il y revint pourtant, & voyant que ſa peine êtoit inutile, il offrit la paix, & ſon amitié à tous ſes ſujets, & fut reçú dans la Ville. Peu apres, il fut couronné à Upſale, ſelon la coûtume, & apres ſon Couronnement, il retourna à Stokolme, où il traitta tous les grans de Suéde tant Eccleſiaſtiques que Seculiers, & pour deſſert, il les mit entre les mains des bourreaux Mais afin que perſonne n'eût le moyen de prendre les armes pour ſe defendre, il fit mettre ſon armée en haye par les ruës, & fit commandement à la Bourgeoiſie de demeurer châcun dans ſon logis a peine de la vie.

Les Bourgeois obéïrent par force à ce commandement. Mais leur obeïſſance n'empêcha pas qu'ils ne fuſſent mis au fil de l'épée, apres que les grans eurent été executez, & tout cela ſe fit ſans aucune forme de pro-

cez, & contre les Loix de l'Etat. La fureur du Tyran ne s'arrêta pas là, il fit publier un pardon pour tous ceux qui s'étoyent cachez, pour les faire sortir de leurs tanieres, & les ayant, il leur fit passer le pas. Il fit aussi mourir de faim la Mere, & la Sœur de Gustave Vase, qui se fit Roy par apres, & tira du sepulcre Steno-Sture pour le dechirer à belles dens. Il auroit pourtant fait pis, & aucun Suedois n'auroit échapé de ses mains, s'il ne se fut laissé flechir aux prieres d'Isabelle d'Austriche, Sœur de l'Empereur Charles V. sa femme.

Ces actions cruelles luy coûterent la Couronne de Suede, l'an mile cinq cent vingt, & peu apres, voulant exercer la même cruauté sur les Danois, il fut chassé de tous ses Etats. Enfin il fut pris prisonnier, l'an mil cinq cens trente deux, & mourut dans sa misere l'an mil cinq cent cinquante neuf, en l'âge de soixante dix huit ans. Dieu ayant voulu que son malheur fût aussi long que sa tyrannie avoit été excessive. Christierne ayant été

reje-

rejeté, les Danois mirent sur le trône, Frideric Duc de Holstein son Oncle, qui êtoit déja avancé en âge. Ce Prince fut élû l'an cinq cent vingt trois, donna de trop grans privileges aux Gentilshommes, introduisit en ses Etats la reforme de Luther, l'an mil cinq cent vingt sept, & mourut six ans apres. Ce Prince mourant, laissa d'Anne fille de Jean Electeur de Brandebourg, Christian Troisieme qui luy succeda.

Christian Troisieme nâquit l'an mil cinq cent trois. fut élû en l'âge de trente ans, & ayant appris par revelation, qu'il devoit mourir le premier jour de Janvier, l'an mil cinq cent cinquante neuf, il se disposa à la mort, & passant le même jour à une meilleure vie, il laissa deux fils. Mais laissant le cadet pour un autre lieu, nous ne parlerons icy que de Frideric son ainé, qui luy succeda par l'election que les Danois firent de sa personne. Frideric Second fils ainé du Roy Christian Troisiéme, êtoit nay le premier de Juillet, l'an

mil cinq cens trente quatre, & fut éleu Roy apres la mort du Roy son Pere, l'an mil cinq cens cinquante neuf, soûmit à ses Loix la Ditmarse, & fit la guerre aux Suedois durant sept ans, puis il mourut le quatrieme d'Avril l'an mil cinq cent huitante huit, & laissa Sophie, fille d'Ulric Duc de Meklebourg sa femme Veuve, & mere de deux Princes & de quatre Princesses. Celles cy furent Elizabeth, Anne, Augusta, & Heduiq. La premiere fut donnée en Mariage à Henry Jules Duc de Bronsvic, la seconde a Jaques Sixieme de ce nom Roy d'Escosse, qui fut par apres Roy de toute la grande Bretagne. La troisieme fut femme de Jean Adolphe Duc de Holstein, & la plus jeune fut donnée à Christian Second Electeur de Saxe. Les Princes furent Ulric, qui mourut Evêque de Suerin & de Slesvic l'an mil six cent vingt quatre, & Christian qui fut Roy apres la mort de son Pere.

Christian IV. de ce nom parvint à la Couronne en l'âge de dou-

ze ans, en regna pres de soixante, fut grand Roy en tems de paix, & en tems de guerre, & nonobstant cela il perdit presque toutes les fois, qu'il prit les armes, parce que la valeur & la prudence servent de peu, si Dieu ne les benit, & si elles ne sont accompagnées de la fortune. Il eut en mariage Anne Catherine fille de Joachin Frideric Electeur de Brandebourg, mais elle mourut l'an mil six cens douze, & laissa trois fils. Alors Christian, [qui êtoit encore en la fleur de son âge] voulut user de menage, & afin que ses enfans fussent contens du titre de Comte, il épousa de la main gauche, Christine Munk Demoiselle Danoise, & en eut six filles & deux fils. Les filles furent données en mariage à des Gentilshommes Danois. Et un des fils fut Valdemar, qui pretendit la Couronne, au préjudice de Frideric son frere légitime. Ce même Valdemar alla en Moscovie pour y épouser la fille du Grand Duc, & ne l'ayant pas obtenuë, porta les armes en Polo-

gne dans l'armée du Roy de Suede, & y mourut. Et Ulric Guldenleu son frere mourut Marechal de la Cour du Roy Frideric Troisieme l'an mil six cent soixante un. Christian Quatrieme leur Pere mourut le 18. de Fevrier l'an mil six cent quarante huit.

Les fils legitimes du Roy Christian Quatrieme furent Ulric, qui fut tué d'une arquebusade dans l'armée de l'Empereur l'an mil six cent trente trois. Christian qui êtoit nay l'an mil six cent trois, fut êlû successeur de son Pere; Mais la mort le ravit au Monde l'an mil six cent quarante sept, tandis qu'il alloit aux bains. Et Frideric qui êtoit le plus jeune, eut une peine incroyable à monter sur le trône. Il regna pourtant, & eut le bonheur de rendre la Couronne hereditaire à sa posterité, & mourut le neuviéme de Fevrier l'an mil six cent septante.

Il laissa deux Princes & quatre Princesses. Celles-cy sont, Anne Sophie, Frederique Amelie, Guillemete Er-

neſtine, & Ulrique Eleonor. La premiere eſt conſorte de Jean George Troiſiéme Prince Electoral de Saxe, la ſeconde eſt femme de Chriſtian Albert Duc regnant de Holſtein, la troiſiéme a été donnée en mariage à Charles Prince Electoral Palatin, & la quatriéme fut promiſe avant la guerre à Charles onziéme Roy de Suede. Les Princes ſont George qui eſt né l'an 1653. & Chriſtian qui regne preſentement.

Chriſtian V. de ce nom Roy de Danemarc eſt né le dix-huitiéme d'Avril l'an 1645. a épouſé Charlote fille de Guillaume ſixiéme, Landgrave de Heſſe-Caſſel au mois de Mars l'an 1667. a eu un fils nommé Frederic le vingt-deuxiéme d'Octobre l'an 1671. & eſt entré dans la ligue contre les François & les Suedois l'an 1675. & preſentement il s'éforce de montrer qu'il a du courage, des forces & du bonheur. En effet, s'étant ſaiſi de Viſmar par une valeur extraordinaire, il paſſa le detroit du Zund, & fit de grands progrez

dans les Provinces de Scanie & de Blekingue. Mais les Suedois y sont rentrez, & y ont obtenu quelques victoires ; ils n'ont pourtant pas pû empêcher que les Danois ne se soient saisis de l'Isle de Rugie, & l'on attend la conclusion du Traité de Nimegue pour savoir en quel état demeureront les affaires. Nous parlerons des autres Princes de cette Maison Sereniſſime, quand nous discourerons des Ducs de Holstein, qui ont quelque chose en Danemarc, mais leurs principales terres sont en Allemagne.

DISCOURS IX.

Des Isles Britanniques.

AYant parlé de la Scithie, de la Grece, de la Moscovie, de la Pologne, de la Suede & du Danemarc ; je passe aux Isles Britanniques, pour entrer par apres en France, en Espagne, & en Italie,

parce que je reſerve nôtre Allemagne pour la fin de cét ouvrage, deſirant d'en parler plus amplement que d'aucun autre païs de l'Europe.

Je dis donc que les Iſles Britanniques contiennent trois Royaumes, qu'elles ſont conſiderables par leur aſſiette, par l'abondance, par la valeur, & par l'adreſſe de leur peuple, par la fertilité de leur terroir, par la quantité de Havres, que la Mer & les rivieres y font, par les biens que la terre produit, & par ceux que la navigation y apporte de toutes les contrées de l'Univers, par les forces terreſtres & maritimes de leur Roy, par les grands & notables changemens qui y ſont avenus en divers tems, & particulierement en nos jours, & par le grand nombre de Seigneurs, de Gentilshommes, de Soldats & de Matelots qu'on y voit, & qui ſervent la Patrie avec un courage intrepide, & une hardieſſe ſans exemple.

Ces Iſles n'ont pas toûjours porté le même nom, ni obeï à une même

famille. La principale a été appelée Albion, en faveur d'un fils imaginaire de Neptune, ou plûtôt à cauſe des rochers blancs, qu'on voit en pluſieurs endroits de ſon rivage. Et apres avoir porté long-tems ce nom, elle fut nommée Bretagne, du mot Anglois *Brit*, qui ſignifie *coloré*, parceque les anciens Anglois avoient accoûtumé de peindre leurs corps, Enfin, les Anglois-Saxons qui s'en rendirent les maîtres environ l'an 449. l'appelerent Engelland, & les François l'appelent aujourd'huy Angleterre, ou grande Bretagne, pour la diſtinguer de l'Armorique, qui leur appartient, & où l'on parle un langage ſemblable à celuy du païs de Galés.

L'aſſiete de ces Iſles ne ſauroit être plus commode, ni meilleure qu'elle eſt. Les habitans ne ſauroient être habillez ſi legerement, qu'ils ne puiſſent ſe garentir du froid; & la chaleur ne les oblige point de loger en des ſales baſſes pour s'en delivrer. Si ce n'eſt aux parties plus Septentrio-

nales de l'Ecosse, où le Soleil ne se couche pas entierement quinze jours avant, & autant apres le Solstice d'Esté, & ne se laisse presque point voir durant tout le mois de Decembre.

J'ay dit que l'Angleterre abonde en hommes, mais il y en auroit davantage, si la peste n'y faisoit du ravage tous les quatre ans une fois. L'Ecosse est mieux peuplée que l'Angleterre, parceque les femmes mettent rarement un seul enfant au monde, & souvent elles en ont plus de deux à la fois. Les richesses de l'Angleterre procedent des excellens draps, des bonnes laines, de l'étaim incomparable, & presque inépuisable, qu'elle envoye ailleurs, d'où elle raporte les plus pretieuses denrées, qu'on ait dans tout l'Orient. La Mer Mediterranée, la Perse, l'Inde, la France, l'Espagne, & la Moscovie n'ont point de Havre, où ils n'abordent fort souvent, & où ils ne soient les tres bien venus, par leur bonne foy, & par les bon-

nes marchandises qu'ils y portent.

L'Angleterre est distinguée en cinquante deux Comtez, qu'on appele Shires au langage du païs. L'Ecosse n'en a guere moins, & l'Irlande en a trente-trois. Les principales villes d'Angleterre sont Londres, qui est une des plus grandes, & des plus riches du monde, Yorck, Bristol, Neuchastel, Schester, sont considerables par leur beauté, Cantorbery par la dignité d'Archevêque & de Primat qu'elle donne à ses Prelats. Oxfort & Cambrige, parcequ'il y a peu d'Universitez en Europe qui les vaillent.

L'Ecosse, qui a quelque chose de sauvage en la partie Septentrionale, est fort civile vers le Midi; & outre les villes d'Edimbourg, de Saint André & de Glasco, qui sont les meilleures du Royaume, elle en a quelques autres qui peuvent passer pour bonnes, & quelques Provinces qu'on laisse passer pour fertiles. L'Irlande, qui est moins froide que l'Ecosse, & plus humide que l'Angleterre, abon-

de tellement en pâturages, que l'on ne voit rien de semblable ailleurs.

Dublin, qui est la ville, où le Vice-Roy reside ordinairement, est grande, & bien peuplée. Et tout le païs a resisté long-tems à la volonté du Roy, qui vouloit contraindre les habitans à prendre la reforme de Calvin, & encore aujourd'huy, il y a plus de Catholiques en Irlande, qu'en Angleterre, ni en Ecosse. Mais ils n'ont pas une entiere liberté.

Pour ce qui concerne les forces du Roy d'Angleterre, l'on en peut juger, si l'on considere les entrepriſes d'Edouard IV. & de Henry VIII. qui passerent en France avec mille navires, 50. mille hommes de pied, & dix mille chevaux, avec cent pieces d'artillerie & une infinité de chariots, qui portoient les moulins, les fours, & tout ce dont ils pouvoient avoir besoin pour subsister. Et parceque l'Ecosse a été jointe à l'Angleterre depuis ce tems-là, il semble que si Charles second vouloit montrer ce

qu'il peut faire, l'Europe auroit sujet d'admirer son pouvoir. C'est, peut-être, sur ce fondement que l'Auteur d'un petit traité politique, qui porte le nom de l'Europe esclave, si l'Angleterre ne brise ses fers, asseure que ce Roy seul nous peut delivrer de l'esclavage. Pour moy, je say que l'Angleterre est puissante, mais non pas tant que ce Politique s'imagine. La Hollande luy a disputé la qualité de Roy de la mer, & cette guerre qui fut entreprise avec beaucoup d'animosité de la part des Anglois leur fut peu avantageuse. Je pense aussi que c'est faire tort à l'Empire, qui est une veritable pepiniere de Soldats & de Generaux, que de dire que l'Angleterre la doit secourir, si l'on ne la veut voir succomber. Ce grand & redoutable Estat a subsisté plusieurs siecles, sans mandier le secours des Anglois. Et celuy-là fait tort à sa reputation, qui ose dire, qu'il a besoin d'autruy pour se conserver. Je laisse donc à l'Angleterre le renom qu'elle a de puissan-

te, & viens à la promesse que j'ay faite, de montrer les changemens qui y ont été tres grands & tres frequens, & qui en nos jours ont étonné ceux qui semblent ne s'étonner de rien.

Quant aux changemens avenus en cét Estat, ils ont été grands & frequens. Car l'Angleterre a souvent changé de maître, & comme elle a été sur le point d'assujettir la France, elle a aussi été en danger de perir dans la fureur des guerres civiles. Je ne parlerai icy que des plus notables revolutions, & particulierement de celles qui sont arrivées aux familles royales.

L'an mil soixante six, Guillaume surnommé le Conquerant, Duc de Normandie, entra dans l'Angleterre avec une grande flote; & ayant combattu, & vaincu le Roy Herald, il se mit en sa place, & ses Successeurs y ont regné plusieurs siecles. Jean voulant regner par violence, & contre l'ordre de la nature, qui veut que les ainez soient preferez aux ca-

dets, fit mourir Artus fils de son frere, à qui la couronne appartenoit. Cette action perfide attira sur luy, les armes de Philippe Auguste Roy de France, & la peur qu'il eut de ne pouvoir pas resister à un si brave Prince, le fit resoudre de soumettre son Royaume au Pape Innocent troisiéme, qui luy pardonna son crime l'an 1215. à condition que l'Angleterre payeroit à perpetuité un certain tribut à l'Eglise Romaine.

Henry VI. qui en son enfance avoit été couronné Roy à Paris, fut chassé de France, par le legitime heritier de la couronne que son pere avoit usurpée; & sa mauvaise fortune le poursuivit jusques dans les Isles. Car Edouard fils de Richard Duc d'York luy fit la guerre, le prit & le mit en prison où il le fit mourir avec Edouard son fils l'an 1471. pour regner en leur place. Ce même Edouard obtint plusieurs victoires, & creut avoir bien établi la couronne sur la tête de ses enfans. Il avint pourtant qu'il mourut l'an 1482. & a-

lors Richard son frere tua Edouard V. & Richard Duc d'York ses fils pour monter sur le trône. En effet, il se fit Roy, mais sa royauté dura fort peu. Car Henry Comte de Richemont fit une levée de 3000. Normans, du consentement de Charles VIII. Roy de France, retourna en Angleterre, se joignit à ses amis, donna bataille au Tyran Richard, le tua l'an 1485. & s'assit sur le thrône d'Angleterre.

Henry regna heureusement, épousa Elisabeth fille du Roy Edouard IV. & en eut Arthus, Henry, & Marguerite. Cette Princesse fut donnée en mariage à Jacques quatriéme Roy d'Ecosse, & à cause de ce mariage, Jacques VI. son arriere petit fils fut heritier de la Reyne Elisabeth, comme nous dirons cy apres.

Pendant le regne de Henry septiéme, Artus son fils ainé épousa Catherine fille de Ferdinand Roy d'Aragon, & d'Isabelle Reyne de Castille; mais il mourut six mois apres les nopces, l'an 1503.

Toutefois le desir, que Henry avoit

que cette Princesse regnât en Angleterre, fut si grand, qu'il la retint chez luy, à dessein de luy faire épouser son fils cadet, qui étoit beaucoup plus jeune qu'elle. En effet, Henry huitiéme, qui étoit né le 28. de Juin l'an 1491. prit en mariage l'an 1509. Catherine veuve de son frere, & vêquit avec elle jusqu'à l'an 1532. auquel il luy prit envie de changer une vieille femme pour une jeune. Ce fut alors, qu'il mit en sa place Anne Marquise de Boulen, qui eut le bonheur de luy plaire, à cause de sa coqueterie. La repudiation de Catherine fit grand bruit dans le monde, tant parceque Charles cinquiéme Empereur des Romains son neveu, qui étoit alors le plus glorieux Prince de la Chrétienté s'y opposoit, que parceque les Papes Clement septiéme & Paul troisiéme luy en refuserent la dispense. Tout cela nonobstant, Henry passa outre, & son opiniâtreté fut si grande, qu'il refusa à l'Eglise Romaine l'obeissance que ses predecesseurs luy avoient renduë

depuis plusieurs siecles, se fit declarer chef de l'Eglise Anglicane, & mourut l'an 1547. sans s'être reconcilié au Pape.

Le Roy Edouard sixiéme, fils de Henry huitiéme & de Jeanne de Semeren, sa troisiéme femme, luy succeda à la Couronne, & bien qu'il n'eût que dix-sept ans lorsqu'il mourut l'an mil cinq cent cinquante & trois, il laissa son Royaume tellement imbu de l'opinion de Calvin, que Marie sa sœur, qui luy succeda, eut de la peine à y faire revivre la doctrine des Papes. Enfin, Elisabeth qui regna en Angleterre apres Marie sa sœur, mit la derniere main à la reforme de ce beau Royaume, retint le nom de chef de l'Eglise Anglicane, que son pere avoit pris, se declara protectrice de tous ceux qui étoient persecutez, à cause de la Reforme, qu'elle avoit embrassée, contribua beaucoup à l'établissement de la Republique de Hollande, qui nâquit pendant son regne. Et ayant toûjours preferé la virginité au mariage, elle

mourut dans le Celibat, apres avoir regné quarante-quatre ans, avec une extrême vigilance, & avec une gloire peu commune.

La Reyne Elisabeth mourant sans avoir été mariée, & l'Angleterre n'ayant point de Prince du sang des Plantagenétes, l'on croyoit que ce Royaume se déchireroit luy-même, & donneroit à ses ennemis, le moyen de s'en saisir. Mais cette Princesse, qui pendant sa vie, n'avoit point voulu declarer qui devoit être son Successeur; voyant que sa mort étoit inévitable, declara que Jacques sixiéme, Roy d'Ecosse devoit regner apres elle, & que le Royaume d'Angleterre luy appartenoit en qualité d'arriere petit fils de Marguerite, fille du Roy Henri septiéme.

Jacques fut reçeu à bras ouverts de tous les Anglois, & le Pape Clement huitiéme mêmes fut bien-aise de sa bonne fortune. Les Protestans virent volontiers un Prince de leur Religion sur le Trône. Les Catholiques crurent qu'il les favoriseroit,

parce que la Reyne sa mere, avoit été extremement zelée en leur Religion; & le Pape qui se persuadoit, qu'il n'avoit été Protestant qu'en apparence, pour obtenir de la Reyne Elisabeth le Royaume d'Angleterre, pria les Rois de France & d'Espagne de le favoriser en toutes choses. Il est pourtant vray, que le Pape Clement huitiéme & les Catholiques d'Angleterre se tromperent, car ce Roy persevera dans son opinion, & refusa aux Catholiques Anglois la demande qu'ils luy firent de l'exercice libre de leur Religion, avec peu de respect, voire avec beaucoup d'insolence & de menaces.

Nous avons déja veu plusieurs changemens avenus en Angleterre; mais pas un n'a été si cruel, ni si tirannique que celuy que je vay raconter. Charles II. de ce nom, Prince benin & sans malice, ayant peut-être écouté trop favorablement les prieres qu'Henriette Marie de France, sa consorte, luy fit de reprendre le train, que ses predecesseurs

avoient abandonné prés d'un siecle auparavant, il receut à sa Cour un Nonce du Pape, & donna tant d'ombrage à ses sujets, qu'ils prirent les armes contre lui, & parce qu'il étoit alors mal pourvû d'amis & d'argent, il fut vaincu, pris, & mis entre les mains d'un bourreau, qui luy trancha la tête devant son palais de VVithal, apres qu'il eut été accusé de crime de leze-majesté, & jugé à mort par la sentence de ses sujets rebelles, l'an 1649.

Les enfans de ce bon & malheureux Prince, ont été dans la misere d'un exil plus de dix ans; Mais enfin, le Tyran étant allé rendre compte de ses actions à celui qui penétre jusqu'au fonds des pensées, les bons Anglois reprirent leur ancienne vertu, & le Roy legitime fut remis sur le thrône. Cet acte de justice se fit avec un aplaudissement universel, & ce Prince regne presentement avec tant de prudence, qu'il peut servir d'exemplaire à tous les Rois de la Chrétienté.

Ce Roy, qui nâquit le 30. de May, l'an mil ſix cent trente-un, fut chaſſé de ſon Royaume pour la ſeconde fois, l'an mil ſix cent quarante-neuf, & y fut rétabli l'an 1660. le jour de ſa naiſſance, par l'adreſſe & fidelité du Duc d'Abermale, qu'on nommoit alors le General Monck. Trois ans apres, Charles II. de ce nom épouſa Catherine, fille de Jean IV. Roy de Portugal; mais il n'en a point d'enfant. Tellement que la conſervation de la famille royalle, dépend du mariage que Jacques Duc d'York ſon frere unique, a fait depuis peu avec la ſœur du Duc de Modene. Car ayant eu en premieres nopces Anne Hidde, fille d'Edouard Comte de Clarendon, grand Chancelier d'Angleterre, cette Princeſſe eſt morte, & ne lui a laiſſé aucun enfant mâle. Il eſt vray que les Dames peuvent heriter cette Couronne, & quiconque épouſera la plus proche heritiere du Royaume, du conſentement des Eſtats d'Angleterre, pourra regner en ce païs-là, qui, com-

me je viens de dire, est un des plus beaux, & des plus puissans de l'Europe.

La reforme de Calvin est la plus suivie dans les Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse; Mais aussi bien-là, qu'en Irlande, il y a plusieurs opinions beaucoup moins suportables. Les Trembleurs, les Anabatistes, les Antusiastes, & les Independans y ont pris de si fortes racines, que la prudence humaine aura de la peine à les en arracher. Le Roy n'est pas si absolu dans ces trois Royaumes, que les Rois de France & d'Espagne le sont dans leurs Estats, ni mêmes que Cromvel l'a été en ce païs là. Le Parlement y a beaucoup à dire, & ne permet pas au Roy de foüiller à son gré dans la bourse de ses sujets. Il obtient pourtant d'eux tout ce qu'il peut raisonnablement desirer, & ce peuple genereux contribüe volontiers à la gloire de son Roy, pourvû qu'il ait soin de lui ôter tout sujet de craindre les revolutions, qui le pourroient plonger dans le trou-

ble, & dans les malheurs.

Le peuple Anglois ne peut souffrir, ni une trop grande liberté, ni une trop grande servitude. Et parce qu'il est difficile de trouver un temperament, qui ne panche ni à l'une ni à l'autre, les Souverains ont de la peine à regner au gré de leur peuple. La Noblesse, & mêmes la populace d'Angleterre ont une certaine fierté, qui les rend peu aimables; Et si le beau sexe y a plus d'appas qu'ailleurs, il n'est pas aussi exempt de ses defauts.

En Ecosse les hommes sont plus endurcis à la fatigue, qu'en Angleterre, & qu'en Irlande mêmes, parceque le païs est plus rude & moins abondant en delices; Mais dans toutes ces Isles, les arts florissent extrémement, & les Universitez d'Oxfort, de Cambrige, de Saint André, d'Aberdon & de Glasco peuvent disputer le pas aux plus renommées de la Chrétienté.

L'Angleterre & l'Ecosse ont chacune un Parlement, composé de deux

Chambres, ou de deux Maiſons, auſquelles s'aſſemblent tous ceux qui ont part à cet honneur. La Maiſon haute eſt compoſée de tous les Seigneurs Eccleſiaſtiques & Seculiers de ces Royaumes, & la baſſe eſt l'aſſemblée des Deputez de toutes les Communautez des Provinces & des Villes, qui joints aux Barons & Chevaliers forment une partie tres conſiderable de l'Eſtat, ſans l'aveu de laquelle, l'on ne peut rien conclure où il s'agit d'obliger le Royaume à débourſer de l'argent pour la neceſſité des affaires qui concernent le Roy ou l'Eſtat.

Les Princes du ſang y ont été en grand nombre, puiſque le Seigneur d'Argenton aſſeure, que de ſon tems, il en perit plus de quatre-vingt aux guerres civiles. Et en nos jours, il n'y a que le Roy, & le Duc d'Yorc ſon frere. Il eſt vrai, que tous ceux qui ſont ſortis de cette famille Royale, mêmes du côté des Dames, pretendent la couronne en leur rang, & par conſequent les filles du Duc d'Yorc,

d'Yorc, le Prince d'Orange, & leurs enfans, quand ils en auront, Mademoiſelle de Valois, l'Electeur Palatin, ſon fils, ſes freres, ſes ſœurs, & leurs enfans nez & à naître peuvent eſperer de porter la couronne d'Angleterre, de même que le Duc de Richemont peut pretendre celle d'Ecoſſe.

Au reſte, l'Angleterre a quelques loix ridicules, & particulierement deux. La premiere eſt celle qui ordonne, que tous les enfans qui naiſſent pendant le tems que deux perſonnes ſont mariées, ſoient reconnus pour legitimes, quand mêmes le mary n'auroit veu ſa femme de dix ans, pourveu qu'il ne ſoit pas hors de cette grande Iſle. La ſeconde veut, qu'un homme qui donne un ſoufflet à un autre, ſoit puni de mort, ſi celui qui l'a receu, meurt avant qu'une année ſoit expirée, depuis qu'il a commis cet excez, quand mêmes il mourroit de fievre, d'apoplexie, de peſte, ou de quelque autre maladie, qui ne

puiſſe pas avoir été cauſée par ce ſouflet.

Généalogie Hiſtorique du Roy d'Angleterre.

PLuſieurs familles ayant regné en Angleterre ; il faudroit faire un grand volume, ſi l'on vouloit parler de tous ceux qui ſont montez ſur le Trône, depuis le commencement de cette Monarchie. Pour cette cauſe, je commenceray par Henri ſeptiéme, de qui décend le Roy d'aujourd'huy, par la voye des Dames. L'on remarquera donc, que Henri cinquiéme Roy d'Angleterre eut en mariage Catherine fille de Charles ſixiéme Roy de France, & que Henri mourant l'an 1422. il laiſſa Henri ſixiéme ſon fils, qui fut couronné à Paris étant encore enfant, & peu apres étant contraint d'abandonner la France, il retourna dans ſes Iſles, & la Reyne ſa mere le ſuivit. Ce Prince étant en Angleterre, ſa mere qui é-

toit encore jeune, ne voulut pas perseverer dans le veuvage, & ne trouvant point de Souverain qui la voulût épouser, elle prit en mariage Oenus Teuder Gentilhomme du païs de Gales. Du mariage de ce Cavalier & de la Reyne nâquit un fils nommé Edmond, a qui le Roy Henri sixiéme, (ne voulant pas être frere d'un simple Gentilhomme) donna le nom de Comte de Richemont. Edmond étant Comte, épousa Marguerite fille de Jean Duc de Sommerset, & en eut Henri, qui se fit Roy, & c'est celuy par qui je commence cette courte Genealogie.

Henri, qui étoit de bas lieu, à cause de son grand pere, se trouvant allié à la maison Royalle, & voyant la tyrannie de Richard Duc de Glocester, frere du Roy Edouard quatriéme, qui pour monter sur le Thrône, apres la mort de son frere fit cruelement mourir le Roy Edouard cinquiéme & Richard Duc d'Yorc ses neveux; Henri, dis-je, voyant cette cruauté, craignit que le Tyran

n'en voulût à ſa perſonne, & ſe mit dans un navire, pour aller chercher un aſyle en France ; mais il eut le malheur d'être acueilli d'une tourmente, qui le jetta en Bretagne, où il fut mis en priſon. Il trouva pourtant le moyen d'en ſortir, & alors Charles huitiéme Roy de France, luy donna une piece d'argent, & la permiſſion de lever trois mille hommes en Normandie. Avec cette petite troupe de gens d'élite, il paſſa en Angleterre, ſe joignit à ſes amis, donna une rude bataille au tyran Richard, le tua dans la chaleur du combat, & ſe mit en ſa place. Henri étant Roy, voulut faire plaiſir à ceux qui avoient ſuivi ſon parti, & à ces fins il épouſa Eliſabeth ſœur du Roy Edouard cinquiéme & du Duc d'Yorc, que le Tyran avoit fait mourir.

Henri donc, étant poſſeſſeur de ſes Royaumes, regna depuis l'an 1486. juſqu'à l'an 1509. & entre autres enfans, il engendra Artus, Henri, & Marguerite, deſquels nous parle-

rons cy-apres. Mais parceque cette grande dignité luy acquit des ennemis, & des envieux, il vit souvent des personnes qui tâcherent de troubler son repos. Il vint pourtant à bout de tout ce qu'il entreprit, & aucun de ses Predecesseurs ne fut ni plus riche, ni plus absolu que luy. La Princesse Marguerite fut donnée en mariage à Jacques IV. Roy d'Ecosse, & alors quelques Courtisans luy dirent, qu'il y avoit du danger de donner cette Princesse à un ennemy de leur Estat, parceque ses décendans pourroient heriter l'Angleterre. A cela Henri répondit, que si cela étoit, l'Angleterre reduiroit l'Ecosse en Province, d'autant qu'un grand Estat uny à un petit en devenoit le maître. En effet, la Flandres n'a pas acquis l'Espagne, ni l'Ecosse l'Angleterre, par l'union qui a été faite de ces Estats, bien que les Flamans, & les Ecossois semblent avoir herité ces Royaumes.

Artus nâquit l'an 1487. & l'an 1503. il épousa Catherine fille de Ferdi-

nand Roy d'Aragon & d'Iſabelle Reyne de Caſtille, & mourut ſix mois apres ſes nopces. Quelques-uns diſent qu'il ne toucha jamais ſa femme; mais François Baron de Verulami Chancelier d'Angleterre dans la vie du Roy Henri ſeptiéme dit le contraire, & d'une façon qui ne permet pas d'en douter. Il eſt pourtant vray, que l'an 1509. cette Princeſſe fut donnée à Henri frere du defunt Artus, par ordre de ſon pere, qui ne voulut point permettre qu'elle retournaſt en Eſpagne, deſirant avec une extrême paſſion qu'elle fût femme, & donnaſt des ſucceſſeurs à ſon fils. Toutefois ce mariage fut malheureux, parceque les parties étoient inégales en âge, & tout à fait differentes en humeur; la Reyne étant beaucoup plus âgée que le Roy, & ennemie de la galanterie que le Roy recherchoit avec empreſſement. Henri huitiéme vêcut néanmoins avec ſa femme juſqu'à l'an 1532. & en eut Henri, Eliſabeth & Marie. Les deux premiers moururent enfans, &

la troisiéme regna apres Edouard sixiéme son frere, & fut femme de de Philippes second Roy d'Espagne. Henri de son propre mouvement, ou à la persuasion de Thomas Volsei, repudia Catherine, qui étoit vieille, & prit Anne de Boulen, jeune, belle & enjoüée, de laquelle il eut Elisabeth, qui regna aprés la mort de la Reyne Marie sa sœur; Mais peu apres il luy fit trancher la tête, l'an 1536. l'ayant accusée d'adultere. La repudiation que le Roy fit de sa premiere femme facha les Papes Clement septiéme & Paul troisiéme, qui ne luy voulurent pas permettre d'en prendre une autre; & de là nâquit la désobeissance de Henri, qui se fit declarer chef de l'Eglise Anglicane. Anne étant morte de la sorte que je viens de dire, le Roy prit en mariage Jeanne de Simeren, qui ne survêquit pas long-tems ce bonheur, & mourut l'an 1537. apres avoir mis au monde un fils, qui fut nommé Edouard, & regna apres son pere. Enfin, Henri ayant eu six femmes, & peu de contentement

d'elles, & avec elles, il mourut le 16. de Janvier l'an 1547. & laiſſa en vie Marie, Eliſabeth & Edouard.

Ce Prince n'avoit que dix ans lors que ſon Pere mourut, & en ayant regné ſix, & donné à ſes ſujets une grande eſperance qu'il ſeroit incomparable, il mourut l'an 1553. Edouard eut pour Succeſſeur à la Couronne, ſa ſœur aînée Marie, qui épouſa Philippe ſecond Roy d'Eſpagne, étant déja âgée de 37. ans, celuy de nôtre Salut 1554. & en ayant regné cinq, elle mourut ſans enfans, le 17. d'Octobre, aprés avoir obligé ſes ſujets à reprendre la Religion Romaine: Marie ayant paſſé à une meilleure vie, l'on vit un autre changement; Car Eliſabeth, qui étoit Reformée ſucceda à cette ſœur, & obligea tout ſon Royaume de renoncer à l'obeïſſance du Pape, & de ſe ſoumettre entierement à la Religion, dont elle faiſoit profeſſion. Cette Reyne, qui étoit comparable aux plus grands Heros, favoriſa de ſa protection tous ceux qui étoient perſecutez à

cauſe de la reforme de Calvin, & particulierement les Hollandois.

Pour cette cauſe, elle fut l'objet de la haine des Eſpagnols, qui l'attaquerent avec une flote, qui fut nommée l'invincible, & qui fut vaincüe par les Anglois, aſſiſtez d'une horrible tempête, l'an 1588. Eliſabeth vêcut & mourut dans le celibat, aprés avoir regné glorieuſement quarante quatre ans, & acquis le renom de prudente Politique, par pluſieurs actions genereuſes, & particulierement par le ſecours qu'elle envoya au Roy Henri le Grand, dans ſa plus grande neceſſité. Cette Heroïne choiſit pour ſon ſucceſſeur Jacques ſixiéme Roy d'Ecoſſe, non ſeulement parce qu'elle le connoiſſoit digne de la couronne d'Angleterre; mais auſſi parceque la loy de ſon Eſtat l'appeloit à ce grand heritage.

Jacques ſixiéme ſucceſſeur de la Reyne Eliſabeth, étoit fils de Marie Reyne d'Ecoſſe, petit fils de Jacques cinquiéme, & arriere petit fils de

Jacques quatriéme, qui avoient regné en Ecoſſe par droit de ſucceſſion. L'on doit donc remarquer, que Jacques quatriéme épouſa Marguerite fille de Henri ſeptiéme Roy d'Angleterre l'an 1504. Ce même Roy Jacques mourut en un combat contre les Anglois l'an 1513. & ne laiſſa de ſon mariage que Jacques cinqiéme. Celuy-cy fut marié deux fois, la premiere à Madelaine fille de François premier de ce nom Roy de France, & la ſeconde à Marie fille de Claude de Lorraine Duc de Guiſe. La premiere de ces Princeſſes mourut ſans enfans, & la ſeconde fut mere de Marie, qui ſucceda à ſon pere, étant âgée de dix-huit ans, celuy de Chriſt 1560. Un an auparavant, elle avoit été donnée en mariage à François Dauphin de France, qui fut Roy peu de mois aprés ſes nopces. Mais ce Prince mourut le 5. du mois de Decembre l'an 1560. & ſon veuvage l'obligea de retourner en Ecoſſe, où elle fut malheureuſe. Cette Reyne, qui étoit la plus belle Princeſſe de ſon

ſiecle, fut recherchée de pluſieurs grands Princes, & enfin, elle épouſa Henri Stuart, pauvre Seigneur, mais de bonne famille. Peu apres, elle ſe dégoûta de ſon mary, & l'envoya demeurer à une de ſes maiſons. Mais ce Prince ne pouvant ſoufrir cette vie, fit tuer David Riz, qui étoit trop avant dans les bonnes graces de la Reyne, & pouvoit donner une juſte jalouſie à ce mary diſgracié. Enſuite de cela, il s'éleva une ſi grande tempête contre cette miſerable Princeſſe qu'elle fut contrainte de ſe refugier en Angleterre, ou elle trouva un aſſez bon acueil au commencement, puis une priſon, & enfin, la mort. En effet elle fut décapitée, contre le droit des gens, par ordre de la Reyne Eliſabeth ſa couſine, apres une priſon capable d'ennuyer la patience même, & ce malheur luy avint le huitiéme de Février, l'an 1587.

La Reyne Marie n'eut qu'un fils, qui ne ſe reſſentit point du tort qui fut fait à ſa mere, par la Reyne Eliſa-

beth sa cousine. Et cette insensibilité du Roy Jacques persuada au Pape Clement huitiéme & à plusieurs autres excellens Politiques, que cette patience procedoit du desir qu'il avoit d'être heritier de la Reyne Elisabeth, comme il le fut en effet. Jacques Roy d'Ecosse, sixiéme de ce nom & premier Roy d'Angleterre de sa famille nâquit le 19. de Juin l'an 1565. épousa Anne fille de Frederic second Roy de Danemarc le 21. jour d'Aoust l'an 1589. fut fait Roy d'Angleterre & d'Irlande avec un grand applaudissement de tous ses sujets, l'an mil six cent & trois, & mourut le 26. de Mars l'an 1625. Ce Prince fut extraordinairement savant, & amy des belles Lettres, & eut huit enfans de la Reyne Anne sa femme. Mais Jacques, Robert, Marguerite, Marie, & Sophie moururent en leur enfance. Henri, qui étoit l'aîné, & pour lequel le pere avoit composé le livre, qu'il intitula le *Don Royal*, mourut en l'âge de dix-neuf ans, celuy du Sauveur du monde 1612. Tel-

lement qu'il n'y en a que deux considerables en ce lieu icy, savoir Elisabeth, & Charles. La Princesse nâquit le 7. de Septembre l'an 1596. épousa Frederic cinquiéme Electeur Palatin, le 14. de Février l'an 1613. & en eut plusieurs enfans de qui nous parlerons ailleurs, & de qui la posterité florit & sans doute florira longtems, puis elle mourut l'an 1663.

Charles premier de ce nom, Roy de la grand' Bretagne, nâquit l'an mil six cent, & ayant fiancé pendant la vie de son pere, Henriete Marie fille de Henri le grand Roy de France, il la prit en mariage le premier de Juilles l'an 1625. Cette alliance n'empêcha pas, qu'il ne prist les armes l'an 1628. en faveur des Huguenots, contre le Roy de France son beau frere, qui avoit assiegé la Rochelle. Mais enfin, les caresses de sa femme furent cause qu'il fut moins soigneux de sa Religion, & ses sujets prirent les armes contre luy, sous la conduite de Fairfax, & de Cromvel, & ce Prince ayant été vaincu, il eut la

tête tranchée devant ſon palais de VVithal, comme criminel de leze-Majeſté, par la ſentence que les Rebelles donnerent contre luy l'an 1649. Ce Prince laiſſa trois Princeſſes, & trois Princes. Les Princeſſes furent Marie, Anne, & Eliſabeth. La premiere de ces Dames mourut en l'âge de 14 ans, celuy de nôtre Seigneur 1650. La ſeconde a eu en mariage Guillaume ſecond Prince d'Orange, de qui elle n'a laiſſé qu'un fils, qui nâquit le quatorziéme de Novembre l'an 1650. quelques ſemaines apres la mort de ſon pere. Et ce Prince eſt preſentement Generaliſſime des armées de Hollande, Chef du Conſeil de cette Republique, & bien que juſqu'à preſent il ait eu peu de bonheur dans ſes expeditions militaires, il a épouſé Anne, fille aînée de Jacques Duc d'Yorc ſon oncle. Anne, qui étoit la cadete des filles du Roy Charles premier nâquit le dix-ſeptiéme du mois de Mars l'an 1646. épouſa Philippe fils de France Duc d'Orleans, d'abord

qu'elle fut en âge nubile, & en eut deux ou trois enfans, puis elle mourut, & en mourant elle ne laissa qu'une Princesse, qui a été mariée à Charles second Roy d'Espagne l'an 1679. Les fils de Charles premier Roy de la grand' Bretagne furent Henri Duc de Lancastre, qui mourut peu apres la mort du Roy son pere, Jacques & Charles qui vivent encore. Jacques qui porte la qualité de Duc d'Yorc, nâquit le 13. d'Octobre l'an 1633. demeura en exil aussi bien que la Reyne sa mere, & le Roy son frere, plusieurs années durant. Et la fortune s'étant lassée de les persecuter, ils furent rétablis l'an 1660. Peu apres le Duc d'Yorc épousa Anne Hidde fille d'Edouard Comte de Clarendon, grand Chancelier d'Angleterre, & n'en eut que des Princesses. Anne étant morte, ce Prince pensa ailleurs, & suivant le conseil du Roy tres-Chrétien, il épousa N. d'Este sœur d'Alphonse IV. Duc de Modene, environ l'an 1670. Mais jusqu'à present il n'en a

qu'un fils, que je ſçache. Charles ſecond fils aîné de Charles premier ayant été en exil onze ans entiers, où il ſoufrit beaucoup en apprenant l'art de bien regner ; enfin il fut remis ſur le Thrône de ſes Anceſtres avec un applaudiſſement univerſel de toute l'Europe le 29. de May, jour de ſa naiſſance, l'an 1660. Ce Prince étoit né l'an 1630. & en l'âge de dix-huit ans il fut chaſſé de ſon païs, par les Rebelles, & y étant retourné pour prendre poſſeſſion de ſon Royaume, apres la mort du Roy ſon pere, il perdit une bataille, & apres avoir été en un extréme danger de perdre la vie, il eut le moyen de paſſer en France, où luy, & la Reyne ſa mere joüiſſoient d'une penſion conſiderable, qu'ils recevoient de la generoſité du Roy tres-Chrétien : Mais Cromvel ne le voulant pas ſoufrir en France, il fut contraint d'en ſortir, & allant tantôt d'un côté, & tantôt d'un autre, il attendit le ſecours du Ciel avec une admirable patience. Enfin, Cromvel

mourut, & alors le Duc d'Abermale, qu'on avoit appelé le General Monck, ajusta son rétablissement, & il retourna en Angleterre le vingt-neuviéme jour du mois de May, l'an mil six cent soixante, comme j'ay deja dit. Trois ans apres, il épousa Catherine fille de Jean quatriéme Roy de Portugal; de laquelle il n'a point d'enfans. De ce que je viens de dire, il paroît clairement que la conservation de cette famille Royalle depend entierement du mariage de Jacques Duc d'Yorc avec la Princesse de Modene, & pour ce sujet, les Anglois ont fait des vœux pour ce Prince.

DISCOURS X.

De la France.

AYant veu les Isles Britanniques, & ce qu'elles ont de plus digne de nôtre consideration ; Nous passons la Manche, & venons voir un païs, qui ayant conquis l'Angleterre, l'an 1066. fut peu apres l'objet de l'ambition des Anglois, & souffrit beaucoup par la valeur des Normans, & de ces Insulaires.

Ceux qui sortent de Douvre, à dessein d'entrer en France, prennent port à Calais, & ceux qui s'embarquent à la Rie, abordent à Diepe, s'ils n'aiment mieux aller à Roüen, par la Seine & voir le Havre de grace, Honfleur & Caudebec, en passant à la faveur de la marée. Il se peut bien faire aussi, que le vent contraire pousse le navire à Saint Malo, ou à Nantes. Mais nous qui voyageons sans voiles, sans avirons, & sans vais-

ſeau, nous arrivons où bon nous ſemble, & pouvons ſauter de Londres à Paris ſans crainte de tomber trop rudement ſur nos pieds.

Eſtant donc entrez dans cet abregé du Monde, dans ce Paris, qui ſemble ſans pareil en toutes choſes, nous y prenons un logis garny le plus proche du Louvre qu'il eſt poſſible, pour être plus commodement au lever du Roy, où l'on voit l'élite de la Nobleſſe Françoiſe, où l'on entend tout ce que l'on deſire ſavoir de l'Eſtat de ce Royaume incomparable, où la Cour eſt ſans égale par le nombre, par la qualité, & par la ſplendeur, par la bonne mine & par la valeur des Courtiſans; & où les Soldats des Gardes à pied & à cheval font admirer la grandeur & la magnificence de leur Maître.

En France nous allons conſiderer la matiere, & la forme de ce grand Eſtat. J'entens ſon étenduë, le nombre de ſes Provinces, de ſes Parlemens, de ſes Evêchez, de ſes Havres, de ſes Villes, & de ſes Hom-

mes. Ses Rois, ſes Princes, ſes Pairs, ſes Loix, ſon Revenu, & les moyens qu'il a de ſe defendre, & d'attaquer ſes voiſins nous donneront l'occaſion d'en parler ; & le danger où il a été trois ou quatre fois, nous fera connoître, que Dieu veut qu'il ſubſiſte juſqu'à la fin des ſiecles. Parce qu'il a plus contribué à la gloire du Tout-puiſſant, à la propagation de la foy Chrétienne, à l'entretien des Eccleſiaſtiques, & à l'avancement de la pieté, qu'aucun de ſes voiſins.

Ce Royaume, qui aboutit aux Pyrenées, aux Alpes, au Rhin, à la Meuſe & aux Mers Oceane & Mediterranée ; qui a pour voiſins le Duc de Savoye, les Suiſſes, l'Empereur, pluſieurs Princes de l'Empire, & les Rois d'Eſpagne & d'Angleterre, eſt preſque auſſi large que long, & a fort peu de terre que les habitans ne cultivent, & dont ils ne puiſſent tirer du profit. Ce grand Eſtat produit le ſel, le bled, le vin, les fruits, le fer, l'acier, le chanvre,

le lin, l'huile, les olives, les capres, les figues, la ſoye, la laine, & le lait en une telle abondance, qu'il fournit de pain, & de toiles l'Eſpagne; de gomes, de cordages, & de voiles le Portugal; de vin l'Angleterre, & une grande partie du Septentrion; & de capres tous ſes voiſins.

Des Parlemens, & autres Sieges Royaux de France.

CE grand païs eſt diſtingué en quarante cinq Provinces, ſéze Archevêchez, cent dix Evêchez, & pour le moins cent trente Preſidiaux, Senechauſées, ou Judicatures Royalles. Et toutes ces Chambres de juſtice reſſortiſſent aux dix Parlemens, qui ſeuls jugent definitivement, & ſans apel. Celuy de Paris eſt le plus illuſtre, le plus privilegié, & le plus grand en étendüe & en dignité. Les Princes, les Pairs, le Gouverneur, & l'Archevêque de Paris, & l'Abbé

de Saint Denis y ont seance. Et outre ces éminens personnages, à qui cet honneur est dû, le Roy le communique à qui bon luy semble, mais fort rarement; & ceux là sont appelez Conseillers honoraires au Parlement de Paris.

Ce Parlement est composé de plusieurs personnes éminentes en savoir, en pieté, & en doctrine, qui ont pour chef le grand Chancelier, qui est presentement Monsieur le Tellier, lequel ayant servy le Roy en qualité de Secretaire & Ministre d'Estat plusieurs années durant, a eu le plaisir de voir le Marquis de Louvoy son fils élevé à sa place, & luy à cette premiere dignité de la robe, par le plus grand Roy qui ait jamais regné en France. Ce chef illustre de la justice preside à toutes les assemblées du Parlement, quand il s'y rencontre, & en son absence, le premier President, ou le plus ancien des Presidens au Mortier tient l'audiance & le represente, collige les voix & prononce les arrests. Ces Presidens sont

ainſi appelez à cauſe d'un bonnet qui reſſemble celuy des Electeurs du Saint Empire. Pour ce qui concerne les Preſidens des Chambres de l'Edit, de la Tournelle, & des Enqueſtes, ce ſont les plus anciens Conſeillers, qui auſſi ne tiennent point d'autre rang, lorſque toutes les Chambres ſont aſſemblées. Dans le Palais (qui eſt un ſpacieux & ſuperbe bâtiment) l'on voit auſſi la Cour des Aides, la Chambre des Comptes, la Conneſtablie & l'Amirauté, où la juſtice eſt adminiſtrée avec beaucoup d'equité à ceux qui ont des affaires en ces Tribunaux, qui ne prennent connoiſſance que de ce qui les concerne. Et quoy qu'aujourd'huy il n'y ait point de Connêtable, ceux qui le repreſentent rendent juſtice aux gens de guerre en ſon nom, & le plus ancien Marechal de France preſide en ce Conſeil, quand il s'y rencontre. L'Amirauté a auſſi ſa juriſdiction ſur les choſes de la Marine, & le grand Amiral, ou ſon Lieutenant y decide

les affaires qui y vont par appel des villes maritimes.

Avant le tems du Roy Philippe le Bel, quatrieme de ce nom, le Parlement étoit ambulatoire, & alors le Roy assisté du Conseil, & de l'adresse du Comte du Palais, & de quelques Maîtres des Requestes, rendoit justice à ses sujets. Mais enfin, ce Roy, ou Louis dixieme son fils ayant pitié des parties, qui étoient obligées de suivre la Cour, & d'y chercher la justice à grands frais, ou plûtôt voulant oster à ses Conseillers, la connoissance des affaires d'Estat, rendit le Parlement sedentaire à Paris, & fit bâtir le Palais où il s'assemble. Au commencement il n'y avoit pas plus de la dixieme partie des Juges qu'il y a maintenant. Mais la malice des hommes, & les procez s'étant augmentez avec le tems, ou les Rois qui ont rendu les offices venaux, voulant avoir de l'argent des ambitieux, ont porté ces charges à un point, que presentement, il y a plus de

de deux cent Juges dans ce seul Parlement.

Tous ces Juges achetent leurs offices, excepté le Chancelier, & le premier Président, qui les acquierent, ou par leur merite, ou par la faveur de leurs amis, ou par l'attachement qu'ils ont avec la Cour; mais sans debourcer un sou, bien que leurs offices raportent beaucoup, & bien que les autres Présidens donnent chacun pour le moins cent mille écus. Au reste, le Roy tient tous ces Officiers tellement attachez à sa volonté, par la vente des offices, que les bons François ont perdu l'espérance de les voir donner au merite. Et ce n'est pas sans regret; car outre que ceux qui achetent leurs charges, tâchent de se rembourcer, ou de bond, ou de volée, plusieurs beaux & bons Esprits, & les plus consciencieux du Royaume negligent leurs études, parce qu'ils n'ont pas dequoy acheter un office. Et de cette sorte, les charges tombent souvent entre les mains de personnes, qui

n'ont point de plus belle, ni de meilleure qualité que celle d'être riches.

Les autres Parlemens ont le même malheur que celuy de Paris; & ce ſont ceux de Roüen, de Rennes, de Bourdeaux, de Toulouſe, d'Aix, de Grenoble, de Dijon, de Metz & de Pau, où l'on juge les procez des Normans, des Bretons, des Gaſcons, des Languedociens, des Provançaux, des Dauphinois, des Bourguignons, des habitans des Dioceſes de Metz, de Verdun, de Toul, d'Alſace & de la partie de Navarre, qui eſt au deçà des Pyrenées. En tous ces Parlemens, les offices ſe vendent à un prix exceſſif; Et le Chancelier a par tout un Garde des ſeaux qui reçoit ſes droits, & ces droits montent à des ſommes immenſes. Pour ce qui regarde les Preſidiaux, les Senechauſées, & les Judicatures Royalles, ce ſont des Tribunaux de Juſtice ſubalterne, où les offices ſont à meilleur marché; mais ils ſont venaux par tout le

Royaume; & perſonne n'en poſſede aucun, qu'il n'ait epuiſé ſa bourſe pour le payer. Ces Preſidiaux, Bailliages & Senechauſées ſont Laon, Reims, Amiens, Abbeville, Bologne, Senlis, Sens, Auxerre, Troyes, Vitry, Chateau-Thierry, Chaumont, Meaux, Provins, Melun, Poitiers, Angers, le Mans, Tours, Blois, Bourges, Orleans, Chartres, Angouléme, la Rochelle, Montfort-l'Amaury, Lion, Moulins, Rions, Orillac, & la Prevôté de Paris, qui reſſortiſſent au Parlement de Paris. Le Parlement de Normandie comprend les Bailliages de Roüen, de Caux, de Caën, de Côtentin, d'Evreux, de Giſors, d'Alençon, & de Caudebec, où l'on conte environ vingt Vicomtez, & quinze Sieges Royaux. Le Parlement de Languedoc a ſous luy, les Senechauſées & Preſidiaux de Toulouſe, de Carcaſſonne, de Roüergue, de Quercy, de Bigorre, de Montpelier, de Beziers, de Beaucaire & de Niſmes. Celuy de Bourdeaux compreud les

Sieges de Bourdeaux, de Perigueux, d'Agen, de Basas, de Lauves, de Xaintes, & vingt-cinq autres Judicatures. Celuy de Bourgogne comprend Dijon, Nuis, Beaune, Auxonne, Saint Jean de Lone, Chalons, Macon, Autun, Semur, Moncenis, Charoles, l'Auxois, Avalon, Arnay-le-Duc, Bar sur Seine, Gets, Belay & Bourg. Celuy de Bretagne contient Rennes, Nantes, Vannes, Quinpercorentin, Plouviel, & six autres Judicatures Royalles. Celuy de Dauphiné a sous luy le Grisevaudan, Vienne, Valence, Montelimar, Ambrun, Gap, Nions, Die, Creſt, Chabeuil, Saint Marcelin & Brianson. Celuy de Provence a pour le moins vingt sieges Royaux. Metz reçoit les apels qui viennent des trois Evêchez, qui ont été cedez à la France par le traité de VVestfalie, & ceux de l'Alsace: Pau connoît de tout ce qui appartient à la basse Navarre, c'est à dire, de tout ce qui a été incorporé à la France par le Roy Henri le Grand.

De l'Eglise Gallicane.

EN France, il n'y a point de si riche Prelat, que la plûpart de ceux que nous avons en Allemagne; & j'oserois asseurer que l'Archevêque de Saltzbourg a presque tout seul autant de revenu que les seze qui sont en Gaule, & queles Evêques de Bamberg & de Virtsbourg ne changeroient pas leur revenu, pour celuy de dix ou douze des plus riches de Frauce. L'on peut dire la même chose des Abbez, qui portent la qualité de Prince, cette dignité étant annexée à leurs Benefices; Car ils sont quasi Souverains sur le temporel de leurs Abbayes, de mêmes que les Evêques dans leurs Dioceses, & y ont des droits, & des richesses que les autres Prelats n'ont point.

L'on peut pourtant asseurer, que l'Eglise Gallicane egale, ou surpasse en richesses la Germanique, l'Espagnole, & toutes les autres de la Chrétienté. Parce qu'encore que

chaque benefice ſoit moindre que chacun des nôtres d'Allemagne, le grand nombre qu'il y en a en France, ſuplée au defaut, que chacun pourroit avoir en ſon particulier. Et je tiens pour certain, que ceux qui ont fondé ces benefices, ont eu raiſon, & que nos Prelats ſeroient plus Religieux, s'ils étoient moins riches, & moins abſolus ſur leurs terres.

Les Abbayes & Prieurez de France ſont en ſi grand nombre, qu'il n'y a point de ſemaine, voire de jour que le Roy (qui en a la nomination) n'ait moyen de faire du bien à quelqu'un, ſans mettre la main à la bourſe. Outre les Archevêchez, les Evêchez, les Abbayes & les Prieurez qui poſſedent quinze mille chateaux, il y a un nombre preſque infini de parroiſſes. Tellement que l'on dit que le revenu de l'Egliſe Gallicane, eſt de plus de cent milions de livres par an; & tous ces biens ſont exempts de taille. Mais le Roy, (qui par un effet d'une prudence admirable, veut que tous ſes Sujets contribuent à la

conſervation de l'Eſtat) oblige le Clergé de luy payer quatre ou cinq milions par an, en forme de don gratuit ; & ce don qui ſoulage le tiers Eſtat, n'incommode point le Clergé. Premontré, Clairvaux, Clugny, la grande Chartreuſe, & quelques autres ſont Chefs d'ordre, & ont l'honneur de voir chez eux pluſieurs Moines eſtrangers, qui s'y aſſemblent de tems en tems pour deliberer des choſes plus importantes à leur Ordre.

Du Peuple François.

CE Peuple eſt diſtingué en trois claſſes, & chaque claſſe en trois ordres, qui les rendent extrémement conſiderables. Nous avons parlé des Eccleſiaſtiques, qui ſont diſtinguez en Princes, Prelats & ſimples Prêtres ; & preſentement nous allons conſiderer les autres deux membres de ce grand Royaume, qui ſont la Nobleſſe & le tiers Eſtat. La Nobleſſe, qui contient les Princes, les Sei-

gneurs, & les simples Gentilshommes, est le bras droit du Roy, l'appuy de son Empire, & l'instrument plus asseuré de sa gloire. Les Princes sont François, ou Estrangers Francisez; Ceux-là sont du sang Royal & legitimes, ou legitimez. Les premiers sont tous capables de succeder à la Couronne, lorsque leur rang les y appele, & pour cela, ils precedent sans aucune difficulté tous les Estrangers qui s'habituent en France. Les legitimez n'ont pas le même avantage, & le Roy n'ayant pas encore declaré sa volonté sur ce sujet, s'ils ne precedent pas les Princes Estrangers, ils ne leur cedent pas aussi, & ordinairement, ils s'asseyent selon l'ancienneté de leurs Pairies, ou selon la dignité de leurs charges. Les autres Seigneurs sont Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes & Barons, qui sont en grand nombre. Les anciennes Duchez ont été reünies à la Couronne; elles sont de grandes Principautez, qui valent autant, & peut-être davantage, que les Electorats de

l'Empire. Les nouvelles ne ſont qu'une ombre fort obſcure de ces anciennes ; mais elles ne laiſſent pas de donner a ceux qui les poſſedent, des privileges que les autres Seigneurs n'ont pas. Les Comtes ſont plus anciens en France, que les Marquis, & je penſe qu'ils les doivent preceder. En effet, l'on voit pluſieurs Comtes qui donnent à leurs fils le titre de Marquis. Ceux-cy s'augmentent juſques à l'infini, par la diminution des Barons & des Gentilshommes ; Car d'abord que quelqu'un a dequoy paroître en Gentilhomme aiſé, il obtient du Roy le titre de Marquis, ou il le prend luy-même, & ſes amis, & ſes ſerviteurs l'honorent de ce titre. Au reſte, le Roy n'eſt pas marry, que ces titres s'augmentent, pourvû que cela ne diminuë la recepte des tailles, d'autant que ces honneurs obligent ceux qui les poſſedent à ſe faire diſtinguer dans les armées, ce qui eſt avantageux à ſa Majeſté. Nous parlerons cy-apres

des Ducs & Pairs. Et presentement, je dis que les classes du tiers Estat, sont les Officiers du Roy, qui n'ont point de rang parmi les Ecclesiastiques, ni parmi les Gentilshommes, les Bourgeois des villes, & les habitans de la campagne, qui vivent de la sueur de leur visage. Cette troisiéme partie de l'Estat est la plus nombreuse, & bien qu'elle ne soit ni si opulente que celle de l'Eglise, ni si belliqueuse que celle de la Noblesse; elle ne laisse pas d'être considerable, parce qu'elle approche du nombre de vingt millions d'ames. Cette populace habite dans quarante-cinq Provinces grandes, mediocres, ou petites, dans douze cent villes, quatre cent desquelles peuvent passer pour bonnes, & dans un nombre presque incroyable de bourgs, de villages & de hameaux. La Religion de ce peuple est mi-partie, d'autant qu'une partie embrassa la Reforme de Calvin, vers le milieu du siecle pas-

fé; Mais les Catholiques, ſont ſans comparaiſon, en plus grand nombre que les Reformez. Ceux-cy diſent pourtant, qu'en France il y a douze cent mille ames, qui ſont de leur opinion. Mais ils ſont fébles, car ils n'ont plus aucune place de ſeureté, & fort peu de grands Seigneurs, qui les puiſſent proteger, en cas qu'ils fuſſent perſecutez, parceque les perſonnes illuſtres changent aiſement de Religion, croyant qu'ils ont peu de graces à eſperer du Roy s'ils perſeverent dans la reforme, & les grandes maiſons ſubſiſteroient difficilement, ſi ſa Majeſté ne les favoriſoit de ſes graces, & de ſes bienfaits, en les honorant de penſions, de Gouvernemens, d'offices, ou de benefices.

Généalogie historique des Rois, qui ont regné en France depuis l'an 419. & premierement des Merovingiens.

TOus les Historiens sont d'accord que les François, peuple de Germanie, ont donné leur nom à la Gaule; & que Pharamond, ou Varemond Duc de Franconie, tient le premier rang entre les Rois de France. Mais ils n'asseurent pas tous, que Pepin & Hugues Capet, qui se firent Rois de France, le premier l'an de nôtre Salut 752. & le second l'an 987. ayent été de ses décendans en droite ligne masculine: Pour moy qui n'en doute point, je suivray l'opinion de ceux qui les tirent de ce Prince, & ne parleray de leur décendans, que comme de rejettons d'un même arbre.

La plus grande partie de ceux qui veulent que Pharamond ait été le

premier Roy des François, asseurent, qu'il ne passa pas le Rhin; & que Clodion même, fils de Pharamond s'étant avancé jusqu'à Cambray, en fut repoussé par les Romains, qui possedoient encore une partie de la Gaule, & que Merovée fils ainé de Clodion, mit le siege de sa residence à Paris, apres en avoir chassé la garnison Romaine; que de son nom la premiere branche de ces Rois fut nommée des Merovingiens, & que de son tems la Gaule prit le nom de France.

Childeric, fils de Merovée, fut malheureux au commencement de son regne, par sa propre faute, car ses vices le firent chasser de ses Estats; mais il y fut remis, & sa misere l'ayant rendu sage, il reprit le train de ses ancestres, regna glorieusement, étendit ses frontieres du côté du Rhin, où il prit Strasbourg, VVormes & Spire, puis il mourut, l'an 484. & laissa un fils, qui fut un second Constantin le Grand, embrassa la Religion Chrétienne, & sa po-

sterité la fit enseigner en plusieurs endroits de l'Europe.

Le fils de Chilperic fut le grand Clovis, à qui la France a une extrême obligation, parce qu'il embrassa la Foy Chrétienne, que ses Successeurs ont toûjours religieusement conservée, fit de considerables conquêtes à la guerre contre les Gots, & contre les Bourguignons. Mais sur la fin de ses jours, il fit voir que la Religion Chrétienne luy avoit laissé quelque chose de sauvage. Car il tua de sa main quelques Princes ses parens, pour ajoûter leurs Estats à son Royaume. Ce Prince fut baptisé l'an de Christ cinq cent, le trentiéme de son âge, & le séziéme de son regne. Il mourut quatorze ans apres, & laissa quatre fils, qui partagerent ses Estats, en sorte que l'un fut Roy de Paris, l'autre Roy d'Orleans, le troisieme Roy de Soissons, & le quatriéme Roy de Metz. Cette façon de partager le Royaume en autant de parties, que les Rois avoient d'enfans mâles, continua long tems,

bien que chacun vît, que c'étoit la ruïne de l'Eſtat. Enfin, ou le partage qu'on faiſoit anciennement, ou la faineantiſe des Rois, diminua de beaucoup la ſplendeur de ce Royaume, & l'auroit entierement deſolé, ſi Pepin le Gros, Charles Martel, & Pepin le bref, Maires du Palais, qui ſuccederent de pere en fils à cette ſouveraine charge, n'euſſent pris la peine de le ſoûtenir. Le premier Roy faineant fut Clovis ſecond, & tant luy que dix autres qui le ſuivirent, ne ſervoient que d'idoles à leurs premiers Miniſtres. Car ces voluptueux Princes ne ſe laiſſoient voir qu'une fois tous les ans, ſur un chariot orné de fleurs ou de verdure, le premier jour du mois de May. Enfin cette branche Royalle ayant regné en effet, ou en apparence, trois cent trente-trois ans, Chilperic, qui fut le dernier de ces faineants, fut enfermé dans un Monaſtere, par Pepin le bref pere de Charlemagne, qui s'aſſit en ſa place.

Des Carlovingiens, qui ſont les Rois de la ſeconde branche.

PEpin étoit de la famille Royalle, car il étoit fils de Charles Martel, petit fils de Pepin le gros, & arriere petit fils d'Andegiſus, Duc de Brabant, & Marquis d'Anvers. Andegiſus étoit fils de Saint Arnoul, grand Maître de la Maiſon du Roy de France, & Duc de Moſelle. Ce Saint Prince fut fils de Renaut, petit fils d'Ansbert gendre de Clotaire le grand, premier de ce nom Roy de France, & arriere petit fils de Vambert, Marquis d'Anvers Duc de Moſelle, qui mourut l'an 563. & celuy-cy fut fils d'Adelbert, fils de Clodion ſecond Roy de France, qui mourut l'an 450. La deſcendance des Princes qui regnerent en France, depuis Pepin juſqu'à Louis cinquiéme eſt claire, & pour cela j'en parleray peu. Mais icy l'on doit remarquer, que Charles Martel, qui laiſſa le

sceptre à son Maître, est representé sur son tombeau, avec la Couronne Royalle sur la tête, & que Charlemagne ayant acquis par le droit de sa naissance, une grande partie de l'Empire Occidental, & l'autre par celuy des armes, il fut proclamé Empereur par le Pape Leon troisiéme, le jour de Noel l'an 800. Le grand Charles eut plusieurs enfans d'Irmengarde Ducheſſe de Suabe sa femme, & entre autres trois Princes. Ceux-cy furent Charles, Pepin & Lonis. Charles ne laissa point d'enfant. Pepin eut un fils nommé Bernard, qui fut Roy d'Italie apres la mort de son pere, & fit hommage de son Royaume à l'Empereur Louis son Oncle. Quelques-uns disent pourtant, que ce même Empereur luy fit crever les yeux, & d'autres ajoûtent qu'il le fit mourir. Mais Bernard laissa un fils de même nom que luy, qui fut Comte de Langenfeld, de qui décendent les Electeurs Palatin & de Baviere. Enfin, le grand Charles mourut l'an 814. & parce qu'alors il n'avoit plus aucun

fils, ſinon Louis Roy d'Aquitaine, il fut heritier univerſel de tous ſes Eſtats.

Louis, qui fut ſurnommé le Debonnaire, eut en mariage Irmengarde & Iudith. La premiere de ces Princeſſes étoit fille du Comte Jugrand & la ſeconde étoit de la Maiſon des Guelphes, qui ſont preſentement Ducs de Brunſvic & de Lunebourg. Ces deux Princeſſes eurent des enfans, & Charles le Chauve qui étoit fils de Judith, & le favory de ſon pere, luy cauſa du déplaiſir, parceque Lothaire & Louis enfans d'Irmengarde luy envioient les bonnes graces de l'Empereur. L'ainé de ces Princes obligea ſon pere d'entrer dans un Monaſtere; mais les Grands du Royaume de France ne pouvant pas ſoufrir cette inſolence, contraignirent le fils de remettre le pere ſur le Trône, & il mourut Empereur l'an 840. Ce Prince laiſſa l'Empire à Lothaire ſon fils ainé, l'Allemagne à Louis, qui étoit le puiſné, & la France à Charles ſon cadet. L'Empi-

re contenoit alors toutes les Provinces qui ſont ſituées entre le Rhin & la Meuſe, la Lorraine, l'Alſace, la Bourgogne, la Breſſe, la Savoye, le Dauphiné, la Provence, l'Italie, & la ville de Rome. L'Allemagne ne s'étendoit pas alors au delà du Rhin, ſinon parce qu'il fut accordé entre Lothaire & Louis ſon frere, que ce dernier y poſſederoit trois Bailliages, pour avoir du vin qui crût dans ſon Royaume. La France avoit pour bornes la Meuſe, l'Ocean, les Pyrennées & le Rône; mais peu aprés, l'Allemagne & la France étendirent leurs frontieres, par le partage qu'elles firent du Royaume de Lorraine, apres la mort de Lothaire frere de l'Empereur Louis ſecond, & enfin, Charles le Chauve ſe fit Empereur, bien que Louis le Germanique, & ſes fils fuſſent les aînez de la Maiſon, & le duſſent exclurre de la Couronne Imperiale. Ce Prince regna fort peu, car il étoit déja vieux, & mourut un an apres ſon uſurpation. Toutefois la faveur du Pape Jean huitiéme, qui

l'avoit mis sur le Trône Imperial, y mit aussi Louis le Begue son fils, qui mourut deux ans apres, & sa mort, qui rendit l'Empire aux décendans de Louis le Germanique affoiblit tellement la France, que sa posterité ne la pût plus relever. Icy, il faut remarquer, que le Begue mourant, laissa deux bâtards en âge viril, & un fils legitime, qui étoit encore dans le sein de sa mere. Ce dernier fut vingt-deux ans pupile, & eut le malheur de voir son Royaume en mauvais état pendant sa minorité, & luy même en prison, quand il fut majeur. La France ne fut jamais plus malheureuse qu'en ce tems-là. Les Curateurs du Pupile se firent couronner Rois, & tiennent rang dans leur Catalogue, bien qu'ils en ayent perdu une partie, & permis aux Normans de se saisir de la Neustrie, à laquelle ils donnerent leur nom. Ces Curateurs furent Louis & Carloman freres du Roy pupile. Charles le Gros Empereur & Roy de Germanie son cousin, & Eude Duc d'Anjou, qui

remit le Royaume entre les mains du Roy quand il fut majeur. Les deux premiers qui regnerent en même tems, vécurent en concorde, & moururent dans une même année. Charles le Gros fut contraint d'abandonner la France à Eudes, & l'Empire à Arnou, pour mourir mendiant. Et Eudes renonça genereusement à sa dignité de Roy, pour montrer qu'il étoit digne de regner. Et sa posterité qui regne presentement, luy a de l'obligation.

Charles troisiéme, qui monta sur le thrône l'an 898. fut surnommé le Simple, à cause de son imprudence, qui donna le courage à Rodolphe Duc de Bourgogne de prendre les armes contre luy, & de s'asseoir en sa place. Rodolphe fut couronné le 13. de Juillet l'an 923. & Charles étant prisonnier à Peronne, où il avoit été mis par Hebert Comte de Vermandois parent de Rodolphe, la Reyne Ogine femme du Simple se retira en Angleterre vers le Roy Adelstan son frere, avec Louis son fils. Charles

mourut en prison l'an 929. & Rodolphe vescut jusqu'à l'an 936. ayant été grand Justicier, & grand homme de guerre. Tellement qu'on peut dire, qu'il se saisit du Royaume de France, par trop d'ambition, & que son crime conserva l'Estat, qui étoit extrémement malade entre les mains du Simple, qui étoit incapable de le conserver en ce tems malheureux, auquel les Normans ne luy laissoient point de repos.

Rodolphe mourut d'une maladie pediculaire, & apres sa mort, Hugues le Grand Comte de Paris, pere de Hugues Capet desirant de rendre la Couronne à Louis fils de Charles le Simple, que la Reyne Ogine avoit conduit en Angleterre; à ces fins, Hugues envoya vers le Roy Adelstan, Guillaume Archevêque de Sens, pour le prier de renvoyer en France le Roy Louis son neveu. Alors la Reyne Ogine craignit que les factions ne durassent encore, & ne voulut point consentir au depart de son fils, que les Ambassadeurs n'eussent asseuré a-

vec ſerment, qu'ils ne demandoient leur Roy, ſinon pour luy rendre le Royaume, qui avoit été ravy par violence au Roy Charles. Les Ambaſſadeurs firent ce que la Reyne deſiroit, & le Roy Adelſtan ayant balancé quelque tems, entre la crainte & l'eſperance d'une bonne iſſuë de cette affaire, enfin, il exhorta ſon neveu à prendre le party qui luy étoit offert. Louis donc, [qui pour avoir été quelques années en Angleterre, fut ſurnommé d'Outre mer] retourna en France, y fut reçeu avec applaudiſſement, & y regna juſqu'à l'an 954. auquel il mourut. Ce Prince à qui le malheur de ſon pere, & le ſien devoient avoir appris à bien regner, ne fut pas extraordinairement ſage, & à dire le vray, il donna le coup mortel à ſa poſterité. Louis prit en mariage Heberge fille de Henry l'Oiſeleur, & ſœur d'Otton premier Empereur des Romains, & en eut deux fils, qui donnerent ſujet au changement de famille dont nous parlerons cy-apres.

Lothaire fils aîné du Roy Louis Quatrieme, luy ſucceda en tous ſes Eſtats & dignitez, & ne voulant pas appanager Charles ſon frere ſelon ſa condition, il l'obligea de chercher en Allemagne, chez l'Empereur ſon oncle, l'accommodement, qu'il ne trouvoit pas chez ſon frere. En effet, ce Prince avoit raiſon de ſe plaindre de ce que tous les enfans de la Maiſon de France avoient eu part au Royaume de leur pere, & qu'il étoit le premier qui ſe devoit contenter de rien, en un tems que toute la maiſon conſiſtoit en la perſonne du Roy ſon frere & en la ſienne. Enfin, Otton plus genereux que Lothaire, donna en fief la Lorraine à Charles de France, qui ſe trouvant obligé au premier, & maltraité du ſecond, exerça quelques actes d'hoſtillité contre ſa patrie, & ces hoſtilitez luy coûterent la Couronne. Le Roy Lothaire regna depuis l'an neuf cent cinquante-quatre, juſqu'à l'an neuf cent quatre vingt-ſix, entreprit quelques guerres qui luy reüſſirent mal,

mal, & mourant il laiſſa un ſeul fils, nommé Louis, qui fut ſurnommé le Faineant par excellence. Louis cinquiême de ce nom, & dernier de ſa branche ne regna qu'un an, & la brieveté ſon regne fut peut-être la cauſe du ſurnom de Faineant, qu'on luy donne encore. Tant y a qu'apres la mort de ce Prince la France tomba entre les mains de Capet, & ce changement fut utile à tout le Royaume, qui joüit d'une profonde paix durant pluſieurs années. Et ſi le navire de l'Eſtat a été quelquefois ſur le point de faire naufrage, par le grand nombre de ſes ennemis, il a éconſervé entier par la vertu des Rois de cette branche, ou par la grace du Ciel, qui la toûjours conſervé miraculeuſement. Et aujourd'huy ce Royaume eſt plus puiſſant, & plus heureux, qu'il n'avoit été depuis le tems de Charlemagne.

Des Capetiens, qui ſont les Roys de la troiſiéme branche.

CEtte branche Royalle, qui a regné depuis l'an neuf cent quatre vingt-ſept, & qui regne encore tres-heureuſement aujourd'huy, en la perſonne de Louis le Grand & le victorieux, décend de Hugues Capet. Ce Prince prit la place de Charles de France, Duc de Lorraine, frere du Roy Lothaire, & oncle de Louis cinquiéme, comme nous venons de dire. Or Capet étoit fils de Hugues le Grand & de Heduig ſœur de l'Empereur Otton prémier; petit fils de Robert ſecond de ce nom, Duc des François, & arriere petit fils de Robert ſurnommé le Vaillant. Celuy-cy étoit fils de Conrad Comte d'Altorf, qui fut par apres Duc de Bourgogne, petit fils de Guelphe Comte d'Altorf & de Ravensbourg, & arriere petit fils d'Iſembert, qui fut General des armées de Charlemagne.

Ce Prince étoit fils de Varin, qui fut Maire du Palais de Carloman, & petit fils d'Eberhard Landgrave d'Alſace. Eberhard qui vivoit encore l'an ſept cent vingt-quatre, fut fils d'Adelbert Duc d'Allemagne, & Landgrave d'Alſace; & celuy-cy le fut d'Alberic, qui mourut l'an mil ſix cent quatre vingt-cinq, & fut fils de Langiſil, Maire du palais de Thiery troiſiéme de ce nom, frere du Roy Childeric, qui fut tué par Bodille Gentilhomme François, pour un affront ſignalé qu'il luy avoit fait. Thiery fut tiré de l'Abbaye de Saint Denis, où ſon frere l'avoit confiné, & alors Ebroïn, qui avoit été Maire du palais de Childeric, & mis dans un Cloître, à cauſe de pluſieurs excez qu'il avoit commis, ſortit de ſon Monaſtere, mit des troupes ſur pied, prit ſon Roy priſonnier, & luy ayant fait connoitre, qu'il ne deſiroit que de le ſervir comme auparavant, il fut remis en grace. Mais Landegiſile s'étant fié à ſa parole, il le fit cruelement mourir. Landegiſi-

le étoit fils d'Adelbert & petit fils de Clodion le Chevelu, de qui étoit décendu Charlemagne comme nous avons déja dit. Tellement que Capet décendoit en droite ligne masculine de Clodion, & par consequent étoit d'une même famille que Charlemagne & que Merovée, & décendoit de Pharamond premier Roy de France. Les décendans de Capet ont regné de pere en fils depuis l'an neuf cent quatre vingt-sept, jusqu'à l'an mil trois cent vingt-sept, auquel Charles le Bel Quatrieme de ce nom mourut sans enfant mâle. Car Capet fut pere du Roy Robert surnommé le Pieux, Robert fut pere de Henry prémier, & celuy-cy fut pere de Philippe prémier. Ces quatre Princes regnerent en paix, & Philippe jetta le fondement d'une guerre qui pensa ruiner la France. Pendant le regne de ce Prince, Guillaume le Conquerant Duc de Normandie se saisit de l'Angleterre, & cette conquête le rendit si puissant, qu'il avoit de la peine à reconnoitre un superieur. Il avint

auſſi que les fils de Guillaume viſiterent Louis, fils de Philippe, & joüant comme petits enfans, ils eurent diſpute, vinrent aux injures, & des injures aux coups; les peres épouſerent la querelle de leurs fils, & de là s'éleva une cruelle guerre qui dura en diverſes repriſes pres de quatre cens ans.

Louis Sixieme fut pere de Louis ſeptiéme, qui épouſa Eleonor, fille de Guillaume dernier de ſa famille Duc d'Aquitaine, & la repudia par ſa paillardiſe. Cette Dame repudiée épouſa Henry ſecond Roy d'Angleterre, & porta cette grande Province & Pairie de France à ſon mary, qui par ce moyen eut plus de commodité de nuire aux François. Louis ſeptiéme de ce nom fut pere de Philippe, qui par ſa vertu & par ſon bonheur fut ſurnommé Auguſte. Philippe fut pere de Louis huitiéme. Celuy-cy eut deux fils, qui partagerent la maiſon en deux branches, qui regnerent l'une en France, l'autre à Naples, en Hongrie & en Pologne.

Car Charles épouſa Beatrix Comteſſe de Provence, & fut fait Roy de Naples par ſa valeur, & par l'inveſtiture que le Pape Urbain quatriéme luy en donna. Et Louis ſon ainé luy ſucceda au Royaume de France. Louis neuviéme de ce nom, ſurnommé le Saint, fut mary de Marguerite fille ainée de Remond de Beranger Comte de Provence, & de cette Princeſſe il eut pluſieurs enfans, & entre autres Robert & Philippe. Ces deux Princes ſont tres-conſiderables en ce lieu icy. Le premier eut en appanage le Comté de Clairmont, & de luy eſt décenduë la branche qui regne preſentement, comme nous verrons cy-apres, & le ſecond fut Roy de France apres la mort de ſon pere, & ſa poſterité regna juſqu'à Henry Troiſieme incluſivement.

Philippe ſurnommé le Hardi Troiſieme de ce nom, fils ainé du Roy Saint Louis & de Marguerite de Beranger, ſucceda à ſon pere, qui mourut en Afrique le vingt-cinquié-

me du mois d'Aouſt, l'an mil deux cent ſoixante & dix; & bien qu'il fût abſent, il fut reconnu Roy ſans aucune difficulté. Philippe eut en premieres Nopces Iſabelle, fille de Jacques Premier de ce nom Roy d'Aragon, & cette Dame étant morte à ſon retour d'Afrique, où elle avoit accompagné ſon mary l'an mil deux cent ſeptante, il prit en ſecondes nopces Marie fille de Henri ſeptiéme de ce nom Duc de Brabant. La prémiere de ces Princeſſes fut mere de Philippe quatriéme, qui fut ſucceſſeur de ſon pere à la Couronne de France, & de Charles qui fut pere de Philippe de Valois, de qui la poſterité regna peu apres. La ſeconde fut mere de Louis Comte d'Evreux, dont la poſterité regna quelque tems en Navarre.

Philippe quatriéme fils aîné de Philippe le Hardi nâquit à Fontainebleau l'an 1268. fut ſurnommé le Bel, à cauſe de ſa belle taille, épouſa Jeanne Reyne de Navarre, eut de grands demélez avec Hugue Comte de Flan-

dres, avec Edouard Roy d'Angleterre, & avec le Pape Boniface huitiéme. Puis il mourut l'an 1314. & trois de ſes fils regnerent l'un apres l'autre. Ces fils furent Louis dixiéme, Philippe cinquiéme & Charles quatriéme. Les autres enfans de Philippe le Bel & de Jeanne Reyne de Navarre ſa femme furent Robet & Blanche, qui moururent enfans, Marguerite & Iſabelle qui furent mariées. La prémiere de ces Princeſſes fut accordée à Ferdinand quatriéme Roy de Caſtille, & la ſeconde fut donnée à Edouard Roy d'Angleterre, & fut cauſe des pretentions que ce Prince eut, & qu'il laiſſa à ſa poſterité ſur la Couronne de France. Louis ſurnommé Hutin fut couronné Roy de Navarre apres la mort de la Reyne ſa mere, l'an 1307. & Roy de France, apres celle de ſon pere l'an 1314. Ce Prince eut deux femmes, & de chacune un enfant. La premiere fut Marguerite Ducheſſe de Bourgogne, qui fut mere de Jeanne, qui porta en dot le Royaume de Navarre à Philippe

Comte d'Evreux Prince du sang de France son mary. La seconde femme de Louis Hutin fut Clemence de Hongrie; qui eut un fils posthume nommé Jean, qui ne vêcut que huit jours, & pour cette cause peu d'Historiens le mettent au rang des Roys. Philippe surnommé le Long frere de Louis Hutin regna apres cet enfant, & fut couronné à Reims le jour des Roys l'an 1317. Ce Prince avoit épousé Jeanne de Bourgogne l'an 1306. & cette Princesse luy avoit apporté en dot les Comtez de Bourgogne & d'Artois; mais il n'en eut point d'enfant, il mourut l'an 1321. & eut pour Successeur Charles quatriéme surnommé le Bel son frere. Charles fut couronné à Reims la même année. Il fut mary de Marie de Luxembourg, & de Jeanne d'Evreux, & n'en eut que deux Princesses qui moururent au berceau. Tellement qu'il falut mettre sur le thrône un Prince d'une branche collaterale l'an 1328. apres la mort du Roy Charles. Et alors il y eut de la dispute entre

Philippe de Valois fils de Charles Comte de Valois & petit fils du Roy Philippe troiſiéme, & Edouard Roy d'Angleterre.

Philippe de Valois fut couronné à Reims l'an 1328. & fit ſon entrée à Paris, avec une tres-grande magnificence & alegreſſe de tout le peuple. Mais l'Anglois, qui luy diſputoit la Couronne en qualité de fils d'une ſœur des trois Rois qui avoient regné avant Philippe, n'aquiéça point à la ſentence, que les Eſtats du Royaume avoient prononcée avec beaucoup de circonſpection: Il prit donc les armes & donna tant de beſogne au Roy legitime, & à ſes ſucceſſeurs durant pluſieurs années, que la France fut en danger de perir. Il ne pût pourtant pas empêcher, que les décendans de Philippe ne ſuccedaſſent de pere en fils juſqu'à l'an mil quatre cent nonante-huit, auquel Charles Huitiéme mourut ſans enfant mâle; ni que les branches collaterales ne ſuccedaſſent ſelon la loy fondamentale de l'Eſtat apres la mort

du même Charles. Car Philippe fixiéme de ce nom fut mary de Jeanne de Bourgogne, & de Blanche de Navarre ; & bien qu'il n'ait eu qu'une Princeſſe de Blanche, il eut quatre Princes & une Princeſſe de Jeanne, & ces Princes laiſſerent pluſieurs enfans. Nous ne conſiderons pourtant icy que le Roy Jean, qui continua la décendance & commença à regner apres la mort de ſon pere l'an 1350.

Le Roy Jean, qui avoit appris par experience, que les Anglois luy pouvoient faire beaucoup de mal, fit tréve avec eux ; mais elle ne dura pas long-tems, & la guerre fut malheureuſe pour luy ; car il perdit une grande & belle armée proche de Poitiers, l'an mil trois cent cinquante ſix, & ce malheur fut accompagné de la perte de ſa liberté. Alors il fut conduit en Angleterre, d'où il ne ſortit qu'à bonnes enſeignes. Cette perte fut une des plus grandes que la France ait jamais ſoufertes. Et ſi ce malheureux Roy n'eut eu un fils

capable de bien gouverner, il y a de l'apparence, que le Royaume auroit changé de Maître. Jean fut mary de Bonne de Luxembourg, sœur de l'Empereur Charles quatriéme, & de Jeanne fille de Guillaume Comte de Bologne, desquelles il eut plusieurs enfans. Les fils de ce Prince furent Charles, Louis, Jean & Philippe. Ce dernier fut le favory de son pere, parce qu'il luy sauva la vie à la bataille de Poitiers; & pour cela, il luy donna le Duché de Bourgogne; & ses successeurs ont possedé le païs Bas. Jean fut Duc de Berry & d'Auvergne, Comte de Poitou, & de Bologne, mais ses décendans ne sont jamais parvenus à la Couronne. Louis fut Duc d'Anjou, Comte du Mayne, & puis Roy de Naples & de Sicile, & Charles qui étoit l'ainé succeda à son pere l'an 1364.

Charles cinquiéme de ce nom, fils ainé du Roy Jean, & de Bonne de Luxembourg, fut surnommé le Sage, & en effet il fut plus prudent que son pere & que son ayeul. Il ai-

ma pourtant plus le plaisir que l'utilité, car il prefera Jeanne de Bourbon qui étoit extrémement belle, à Marguerite de Flandres qui étoit extrémement riche. La France luy a pourtant de grandes obligations en ce qu'il la conserva pendant la prison du Roy son pere, & parce qu'il détermina le tems de la minorité des Roys, à la quatorziéme année de leur âge. Charles le Sage laissa deux Princes & six Princesses, & mourut l'an 1380. le séziéme de son regne. Les fils de ce Prince furent Charles & Louis. Ce dernier fut Duc d'Orleans, il épousa Valentine fille de Jean Galeas Duc de Milan, & par ce mariage, il acquit le droit de succeder à ce Duché.

Charles sixiéme, qui fut surnommé le Bien-aimé nâquit le 3. de Decembre de l'an 1368. & fut couronné à Reims le premier de Novembre l'an 1380. Son regne fut long & malheureux au commencement par la dissention de ses oncles, qui vouloient tous être ses Tuteurs, & Admi-

niſtrateurs de ſes Etats. Au milieu par la foibleſſe & alteration de ſon eſprit, & à la fin par la malice d'Iſabelle de Baviere ſa femme, & par les menées des Anglois. Ce fut en ce tems-là, que Henry ſixiéme Roy d'Angleterre fut couronné en France, & que Henry cinquiéme ſon pere fut déclaré heritier du Royaume de France contre les loix divines & humaines. Car étant entré en France à main armée, on luy donna Catherine fille du Roy, à condition qu'il deshériteroit le Dauphin ſon fils, pour donner le Royaume à ſa fille, & à ſon gendre. Cette action du Roy Charles, ou plûtôt d'Iſabelle de Baviere ſa femme déplût à Dieu, puiſque Henry, qui n'avoit rien tant à cœur, que d'exterminer le Dauphin, mourut dans la pourſuite de ſon deſſein en la fleur de ſon âge, & Charles ſeptiéme qui ſucceda à ſon pere l'an mil quatre cent vingt deux fut l'objet des bénédictions du Ciel. Ce pauvre Roy, qui n'avoit preſque rien dans le Royaume que ſon droit, &

qui en ſon beſoin ne trouva perſonne, qui le voulût, ou qui le pût remettre dans les Eſtats, dont les Anglois l'avoient dépoüillé, & qu'ils tâchoient encore de luy ravir ; eut le bonheur de voir que Dieu embraſſa viſiblement ſon party. Orleans, qui avoit été aſſiegé par Jean Duc de Bethfort, fut delivré par la pucelle Jeanne, & enfin, le Roy d'Angleterre ſe vit contraint de ſe retirer dans ſes Iſles, où il ne fut pas moins malheureux qu'il avoit été en France. J'ay dit en parlant de l'Angleterre, quelle fut l'infortune du Roy Henry ſixiéme, comment on le fit mourir, & comment ſa mort fut vangée. Icy il me ſemble neceſſaire de dire qu'Iſabelle de Baviere, qui voulut oſter la Couronne à ſon fils, pour la donner à ſa fille, ne fut guere plus heureuſe, puiſqu'elle mourut miſerablement. Et Catherine, qui avoit été l'objet des amours de ſa mere, luy fit un affront, auſſi bien qu'au Roy ſon fils, lorſqu'elle épouſa Oenus Theuder pauvre Gentilhommé,

apres avoir épouſé un puiſſant Roy, & voulu dépoüiller ſon frere de ſon Royaume.

Le Prince, qui regna apres la mort de Charles ſixiéme, qui mourut l'an mil quatre cent vingt-deux, fut Charles ſeptiéme, qui étoit alors ſon fils unique, & âgé de vingt ans. Ce Prince perdit trois batailles au commencement de ſon regne, & lorſque l'Anglois croyoit que tout étoit gagné pour luy, il ſe vit accablé de miſeres. Il fut chaſſé de tout ce qu'il tenoit en France, excepté la ville de Calais. Charles fut couronné à Reims le dix-ſeptiéme de Juillet l'an mil quatre cent vingt-neuf; retira le Duc de Bourgogne du party de l'Anglois, reprit Paris, & tout le reſte de la France. Mais Louis ſon fils ainé luy donna de la peine & de la fâcherie, tellement qu'il mourut l'an 1461. Ce grand Roy avoit épouſé Marie d'Anjou fille de Louis deuxiéme de ce nom, Roy de Sicile, en l'âge d'onze ans, celuy de nôtre ſalut 1413. & en eut quatre Princes, &

ſept Princeſſes. Deux des Princes, ſavoir Philippe & Jacques moururent enfans, & Louis & Charles ſurvêquirent leur pere.

Louis onziéme de ce nom, qui ſucceda à ſon pere, apres luy avoir cauſé de grands déplaiſirs, & qui étoit en Flandres lorſque Charles ſeptiéme mourut, ne faiſoit preſque rien que de ſa tête. Ce prudent Roy, mais un peu malicieux, nâquit à Bourges l'an 1423. prit poſſeſſion de ſon Royaume l'an 1461. fut ennemy mortel de Charles le Belliqueux Duc de Bourgogne, réünit cette Province à ſa Couronne, apres la mort de ce Prince, & la Provence apres celle de Charles Duc du Maine. Tellement qu'il augmenta ſon Royaume de ces deux Provinces, & y remit les Villes de Somme, Amiens, Abeville, Saint Quentin, & quelques autres qui avoient été baillées à Philippe le Bon, rachetables pour quatre cent mille écus. Ce Prince épouſa (tandis qu'il étoit Dauphin) Charlote fille de Louis Duc de Savoye; pour la-

quelle il eut peu d'amitié. Il en eut pourtant trois Princes & autant de Princeſſes; mais une Princeſſe, & deux Princes moururent en leur enfance. Anne fut donnée en mariage à Pierre, Comte de Beaujeu, qui fut par apres Duc de Bourbon, & Jeanne fut conſorte de Louis Duc d'Orleans, qui la repudia, à cauſe qu'elle étoit ſterile, ſous pretexte qu'il avoit été contraint de l'épouſer. Le fils de Louis luy ſucceda à la Couronne l'an mil quatre cent quatre-vingt-trois étant encore jeune, & ſon pere ayant ordonné qu'Anne ſa ſœur ſeroit regente du Royaume pendant ſa minorité, mit la diſcorde dans ſa maiſon. Car Louis Duc d'Orleans crut que cet honneur étoit deu à ſa naiſſance. Ce fut pour cela, qu'il ſe retira en Bretagne, & ayant été fait priſonnier à la bataille de Saint Aubin, il fut mis dans la tour de Bourges. Enfin ce Prince fut tiré de ſa priſon & renvoyé en Bretagne, où il procura le mariage du Roy Charles avec l'heritiere de cette

grande Province. Ce mariage ne se fit point sans que le Roy fist deux affronts tres-sensibles à l'Empereur Maximilien premier; Car il avoit épousé Anne heritiere de Bretagne par procureur, & avoit promis Marguerite sa fille au Roy, tandis qu'il étoit Dauphin. Il épousa donc Anne femme de l'Empereur, & luy renvoya sa fille, d'ou s'éleva une grande guerre entre ces Princes; mais elle ne fut pas de longue durée. Enfin, le Roy Charles unit la Bretagne à sa Couronne par son mariage, & eut trois ou quatre enfans de sa femme, qui moururent tous avant que luy. En ce même tems le Roy Charles entreprit la conquête de Naples, & son dessein, bien que commencé sans jugement, luy reüssit si heureusement, qu'il passa sur le ventre à tous ses ennemis; entra comme triomphant à Florence & à Rome; puis il se fit couronner à Naples; & ayant conquis ce beau Royaume dans six mois, il le reperdit tout aussi-tôt. L'on peut pourtant remarquer qu'à son re-

tour, il remporta une signalée victoire sur quantité de Princes, qui s'étoient confederez contre luy, & que desirant de retourner à Naples pour y mieux établir sa conquête, il mourut d'apoplexie au château d'Amboise, tandis qu'il regardoit joüer une partie à la paume l'an mil quatre cent nonante-huit.

De la Branche d'Orleans.

LE Roy Charles VIII. étant mort sans enfans, la Couronne passa à une branche colleterale, & ce fut en ce tems là que Loüis Duc d'Orleans monta sur le trône en qualité de Premier Prince du sang. Loüis étoit fils de Charles, & petit fils de Loüis Duc d'Orleans, qui étoit fils du Roy Charles le Sage cinquieme de ce Nom. Loüis Duc d'Orleans épousa Valentine fille de Galeas Duc de Milan, qui lui porta en dot les Comtez d'Ast & de Vertus en terres, & deux cens mille florins

d'Or en Argent monoyé, outre le droit de ſucceder au Duché de Milan, au cas que la race maſculine de Philippes Marie, frere de Valentine, vinſt à faillir. Loüis & Valentine eurent pluſieurs enfans, & entre autres Charles qui ſucceda à ſon pere au Duché d'Orleans, & Jean Comte d'Angouléme, de qui décendit le Roy François Premier, comme nous verrons cy apres.

Charles Duc d'Orleans & de Milan, Comte de Valois, & d'Aſt nâquit l'an 1394. & n'avoit que treze ans lorſque ſon Pere fut tué par Jean Duc de Bourgogne. Tellement qu'il ne peut pas venger cette mort en ce tems-là. Mais êtant plus avancé en âge, il fortifia ſon party contre le Bourguignon, & cette diſcorde qui afoibliſſoit la Maiſon Royale, & tout le Royaume de France, donna l'aſsûrance à l'Anglois de les attaquer, & alors il leur donna une grande bataille à Agicour où il fut victorieux, & Charles Duc d'Orleans fut fait priſonnier, & mené en Angleterre. En

ces entrefaites Jean Duc de Bourgogne fut tué, & Philippes le bon son fils desirant de se reconcilier à la Maison d'Orleans, le retira de prison, & paya une partie de sa rançon qui fut de trois cent mille écus. Charles épousa Isabelle de France, l'an 1406. & trois ans apres, il prit en seconde Nôces Bonne d'Armagnac fille de Bernard Connêtable de France. Mais ces deux Dames n'ayant point laissé d'enfant; il prit en troisieme Nôces Marie de Cleves, fille du Duc Adolphe Premier, & de Marie sœur de Philippe Duc de Bourgogne. Ce Mariage se fit l'an 1440. le Duc Charles étant déja avancé en âge, au retour de sa prison. Il en eut pourtant un Prince, & deux Princesses, une desquelles fut Vicomtesse de Narbonne, & l'autre fut Abbesse de Sainte Croix à Poitiers. Le Prince fut Loüis, qui fut Roy de France, apres la mort de Charles VIII. l'an 1498.

Le Roy Loüis XII. nâquit à Blois l'an 1462. & l'an 1476. étant encor mineur. Le Roy Loüis XI. qui étoit

ſon Parrin, & qui n'aimoit pas les Princes de ſon ſang luy fit épouſer Jeanne ſa fille, la croyant incapable d'avoir des enfans. Pour cette cauſe, Loüis étant parvenu à la Couronne, fit diſſoudre ce Mariage, & prit Anne de Bretagne veuve de Charles VIII. l'an 1499. Peu apres il conquit le Duché de Milan, & la Seigneurie de Genes, & avec le tems, il fit un accord avec Ferdinand Roy d'Aragon pour conquerir de concert le Royaume de Naples, & l'ayant conquis, les Eſpagnols firent naître des difficultez ſur les limites de leur partage, & il fut chaſſé de ſa part. Il ne conſerva pas auſſi le Milanois, qui fut enfin reconquis par ſon ſucceſſeur, & peu apres il paſſa au pouvoir de Philippe II. Roy d'Eſpagne, les ſucceſſeurs de qui le poſſedent encore. Il fit auſſi une ligue avec l'Empereur, le Pape, & le Roy d'Eſpagne contre les Venitiens, & ſa victoire luy acquit l'inimitié de ſes confederez; le Pape l'excommunia, fit ligue avec pluſieurs autres Potentats, qui

le chaſſerent d'Italie, & en même tems, Jean d'Albret ſon parent, fut chaſſé de ſon Royaume de Navarre, ſeulement parce qu'il étoit ſon amy. Enfin il mourut le premier jour de Janvier l'an 1515. lorſqu'il ſe preparoit a vanger les injures qu'on luy avoit faites. Il n'étoit pourtant pas vindicatif; car ayant receu beaucoup de déplaiſir des courtiſans de ſes Predeceſſeurs, & ceux qui avoyent été compagnons de ſes maux, le priant de s'en vanger; il dit, *qu'il ne ſeroit pas ſeant qu'un Roy de France vangeaſt les injures faites á un Duc d'Orleans.* Ce Prince n'eut point d'enfant de Jeanne de France ſa premiere femme, ni de Marie d'Angleterre la troiſiéme, & ne laiſſa que deux Princeſſes d'Anne de Bretagne, qui fut la ſeconde. Ces Princeſſes furent mariées, ſçavoir Renée à Hercules II. Duc de Ferrare, & Claude à François de Valois Duc d'Angouléme, qui luy ſucceda à la Couronne.

Le Roy François Premier, qui étoit

étoit Duc d'Angouléme, avant son avenement à la Couronne, fut successeur legitime de Loüis XII. son beau pere, prit les rênes de l'Etat l'an 1515. le vingt & unieme de son âge. L'esperance que ses vertus donnerent aux François de la felicité de son regne, diminua de beaucoup la douleur, que tout le Royaume eut de la mort de son predecesseur, qui avoit justement acquis le titre de Pere du peuple. Nôtre François étoit fils de Charles, petit fils de Jean Charles, & arriére petit fils de Loüis de France Duc d'Orleans, qui fut tué dans les ruës de Paris par ordre de Jean Duc de Bourgogne.

Jean d'Orleans Comte d'Angouléme & de Perigort, troisiéme fils de Loüis de France, & de Valentine de Milan, nâquit le 6. de Juin l'an 1404. & n'avoit que trois ans quand son Pere mourut. Lorsqu'il en eut neuf, il fut donné en ostage au Roy d'Angleterre, pour assûrance du payement de cent mille escus que le Duc Charles son frere, luy avoit promis pour

le payement de l'armée, qu'il envoya à leur ſecours contre le Duc de Bourgogne. Il demeura trente trois ans en Angleterre, & y employa ſi bien le tems, qu'il devint ſi ſçavant, ſi pieux, & ſi ſage, qu'il fut élû Pape, au Concile de Baſle ; mais il refuſa la thiare. A ſon retour d'Angleterre, l'an 1449. Il épouſa Marguerite fille d'Alain Vicomte de Rohan, & en eut trois enfans. Mais Charles ſeul eſt conſiderable en cet endroit. Ce Prince n'avoit que huit ans lorſque ſon Pere mourut, celuy de nôtre ſalut 1467. Il fut élevé à la Cour du Roy Loüis XI. & il l'accompagna aux guerres qu'il fit apres la mort du dernier Duc de Bourgogne. Alors Marie heritiere de ce Duc luy fut offerte en mariage ; mais le Roy, qui ne vouloit pas que les Princes de ſon ſang fuſſent ſi puiſſans, luy envia cette fortune, & ne permit pas qu'il l'épouſaſt l'an 1477. Un an apres il prit en mariage Loüiſe fille de Philippes Duc de Savoye, en eut François & Marguerite. Puis il mourut

en l'âge de trente ſept ans, celuy de nôtre ſalut 1496. ayant prié par ſon teſtament le Roy Charles VIII. & Loüis Duc d'Orleans d'avoir ſoin de ſes enfans.

François fils de Charles, & de Loüiſe de Savoye nâquit le 12. de Septembre l'an 1494 & dabord qu'il fut ſorty de ſon enfance, il fut conduit à la Cour, où il fiança Claude de France fille ainée du Roy l'an 1506. Cette Princeſſe avoit été promiſe à Charles d'Auſtriche, qui fut par apres Empereur. Mais le Roy n'ayant point de fils, les Etats du Royaume le ſupplierent de donner ſa fille ainée à ſon ſucceſſeur. En effet ce mariage fut conſommé le 18. jour de May l'an 1514. & fut beny de la naiſſance de trois Princeſſes. François étant parvenu à la Couronne, prit le Nom de Duc de Milan. Alors les Princes voiſins ſe liguerent pour empêcher que ce Roy ne ſe ſaiſit de ce beau Duché. Mais leurs efforts furent vains. Il paſſa les Alpes en dépit des Suiſſes, qui avoyent promis

de luy en boucher les passages. Peu apres il gagna sur eux à Marignan, la furieuse bataille qui dura deux jours l'an mil cinq cent & quinze. Le gain de cette bataille luy acquit tout cet illustre Duché. Mais aprés la mort de l'Empereur Maximilien premier, il se rendit competiteur de Charles d'Austriche Roy d'Espagne, & l'ambition que ces deux Princes eurent de porter la couronne Imperiale, les rendit ennemis mortels l'un de l'autre. En effet leur guerre commença peu apres; & Charles fut plus heureux que luy en une infinité de rencontres, mais particulierement à Pavie, où François fut pris prisonnier & conduit en Espagne. Ce fut là qu'il connut que c'est un grand malheur que d'être entre les mains de ses ennemis. On luy demanda une rançon si excessive, qu'il se resolut de mourir en prison plûtost que d'y consentir. Enfin on en vint à des conditions moins insuportables, & il retourna en France, laissant deux de ses fils en ostage l'an mil cinq cent

vingt-ſept. François étant priſonnier toute l'Europe craignit la ſervitude; on fit des ligues, qui éclaterent d'abord qu'il fut en liberté, & la guerre ſe raluma. Rome fut priſe & pillée, le Pape Clement ſeptiéme fut aſſiegé dans le chateau de Saint Ange, & contraint de payer quatre cent mille écus de rançon à Philibert de Chalons Prince d'Orange Lieutenant general de l'Empereur. Le Roy prit ce malheur du Pape, pour un juſte ſujet de reprendre les armes, & envoya en Italie Odet de Foix Seigneur de Lautrec pour le ſecourir. Ce Prince paſſa plus outre, & aſſiegea Naples, mais ſon armée y perit de peſte, & il tint compagnie à un bon nombre d'honnêtes gens, qui moururent à cette entrepriſe. Cette guerre fut ſuivie d'une paix faite à Cambray, où la delivrance des fils de François fut accordée, & ce Roy epouſa Eleonor ſœur de l'Empereur l'an mil cinq cent trente. Cette paix ne fut pas de longue durée. Le Roy ne pouvoit pas digerer les rudes conditions des trai-

tez de Madrid & de Cambray, ſe fortifia d'aliances, reprit les armes, dépoüilla le Duc de Savoye de la plus grande partie de ſes Eſtats, gagna la bataille de Ceriſoles, perdit quelques place, & enfin ce Roy mourut en paix, le dernier jour de Mars l'an mil cinq cent quarante-ſept. Ce Roy qui merita le nom de grand, de clement, & de pere & reſtaurateur des Lettres en France, ne laiſſa point d'enfant de ſa derniere femme, & de la premiere, il eut François, Charles, & Henry, Louiſe, Charlote, Madelaine, & Marguerite. Les deux premiers de ces Princes moururent dans le celibat, & les deux premieres Princeſſes moururent en leur enfance. Les deux autres furent mariées, Madelaine à Jacques cinquiéme Roy d'Ecoſſe, & Marguerite à Emanuel Philibert Duc de Savoye, & Henri ſucceda au Roy ſon pere.

Le Roy Henri ſecond ſucceda à ſon pere le jour de ſa naiſſance, qui étoit le dernier jour du mois de Mars l'an mil cinq cent quarante-ſept,

étant âgé de vingt-huit ans, car il étoit né le même jour l'an mil cinq cent dix-huit. Ce Prince ne fut pas moins ennemy de l'Empereur Charles, que le Roy son pere, & les occasions qu'il eut de poursuivre la guerre furent considerables. Il envoya un Ambassadeur à sa Majesté Imperiale, pour luy demander la confirmation de la paix, lequel témoigna une grande froideur sur cette proposition. Le Pape Jules troisiéme & l'Empereur attaquerent Octavian Farnese Duc de Parme, & ce Roy en prit la défense. Le même Empereur prit les armes contre Maurice Electeur de Saxe, & Henri le vint secourir. Ce secours obligea sa Majesté Imperiale de donner la paix à l'Allemagne, & pour se vanger du Roy de France, il assiegea Mets. Le siege fut rude, mais bien attaqué, mieux defendu. L'Empereur leva le siege, & ayant dit, que la fortune aimoit plus les jeunes, que les vieux, il laissa à Philippe son fils, le soin de mettre le Roy de France à la raison.

Philippe fut plus heureux que ſon pere contre le Roy Henri ſecond. Il gagna les batailles de Saint Quentin & de Graveline, & obligea ce Roy à une paix de ſavantageuſe. Par le traité de paix, le Roy donna Iſabelle ſa fille ainée au Roy Philippe, & pendant les réjoüiſſances, ce brave Roy fut bleſſé dans l'œil gauche, par le Comte de Montgomery qui rompit la lance contre ſa Majeſté au Tournoy. Le Roy mourut de cette bleſſure le dixiéme jour de Juillet l'an mil cinq cent cinquante-neuf, le quarante & uniéme de ſon âge. Ce Roy qui étoit digne de regner un ſiecle, pour avoir été le protecteur des Vaillans & des Savans, épouſa Catherine de Medicis fille unique de Laurent Duc d'Urbin, qui luy fut promiſe lorſque le Pape Clement ſeptiéme & le Roy François premier s'aſſemblerent à Marſeille l'an mil cinq cent trente-trois. Cette Dame fut mere de pluſieurs enfans, trois deſquels regnerent l'un apres l'autre, comme nous dirons en la ſuite de ce diſcours. Les

enfans du Roy Henri ſecond & de Catherine de Medicis furent François, Charles, Henri, & François, Eliſabeth, Claude, Marguerite, Victoire & Jeanne. Ces deux dernieres Princeſſes moururent au berceau. Louis mourut en l'âge de deux ans, & tous les autres parvinrent à l'âge viril. Les Princeſſes furent mariées, ſavoir Eliſabeth à Philippe ſecond Roy d'Eſpagne, qui la voulut avoir étant veuf de Marie Reyne d'Angleterre, bien qu'elle eût été promiſe à Charles Prince d'Eſpagne ſon fils. Claude fut donnée en mariage à Charles Troiſiéme Duc de Lorraine, n'étant âgée que d'onze à douze ans, celuy de nôtre Salut mil cinq cent-cinquante-huit, & mourut l'an mil cinq cent ſeptante-cinq, le vingt-huitiéme de ſon âge. Marguerite qui nâquit le quatorziéme de May l'an mil cinq cent cinquante-deux, épouſa Henri Roy de Navarre l'an mil cinq cent ſeptante-deux, & à ſes nopces le Roy ſon frere fit maſſacrer non ſeulement les Huguenots, qui

avoient accompagné le Navarrois, & qui étoient à Paris par curiosité; mais aussi pres de cent mille autres innocens. Nous dirons ailleurs que ce mariage fut sans concorde & sans enfans, & icy je vas parler des fils de ce Roy.

Le fils aîné du Roy Henri second fut François, qui nâquit le vingtiéme de Janvier l'an mil cinq cent quarante-trois, & quinze ans apres le dix-neuviéme jour d'Avril il épousa Marie Stuard Reyne d'Ecosse, qui luy apporta ce Royaume en dot. Cette Princesse étoit fille unique de Jacques cinquiéme de ce nom Roy d'Ecosse, & de Marie de Lorraine fille de Claude Duc de Guise. Cette proximité de sang, & l'amitié que la Reyne avoit pour ses cousins, leur enflerent tellement le courage, qu'ils pretendirent marcher du pair avec les Princes du sang, & quelques-uns crurent, qu'ils les vouloient preceder. C'est de là, que nâquit l'inimitié de ces deux grandes Maisons, & cette inimitié les pensa ruiner toutes

deux. Une partie des Princes de la Maiſon Royale ſe voyant privez de tous les honneurs qui étoient dûs à leur rang, auſſi bien que le Connêtable de Montmorency, ſe declarerent ennemis des Guiſes, leſquels armez de l'authorité Royale mirent les autres dans un extrême danger. Enfin, ce Roy qui avoit été couronné le 18. du mois de Septembre l'an mil cinq cent cinquante-neuf, mourut le vingt-cinquiéme de Decembre l'an mil cinq cent ſoixante, ayant regné dix-ſept mois & vingt-cinq jours, & vêcu pres de dix-ſept ans. Apres cette mort la Reyne Marie ſe retira en ſon Royaume d'Ecoſſe, où elle fut malheureuſe en tout, ſinon qu'elle laiſſa un fils de qui la poſterité regne preſentement dans toute la grande Bretagne. Le Roy François eut pour ſucceſſeur à la Couronne Charles ſon frere puiſné, comme nous allons voir.

Charles neuviéme de ce nom, Roy de France fut fils du Roy Henri ſecond, & de Catherine de Medicis, nâquit le ſeptiéme jour de Juin.

l'an mil cinq cent cinquante, & ſucceda à ſon frere ſur la fin de l'an mil cinq cent ſoixante. Tellement qu'il étoit encore mineur, en un tems auquel le Royaume étoit dans une extrême confuſion, à cauſe de la Reforme qui s'étoit introduite en France peu auparavant, & y prenoit un accroiſſement incroyable. Les Eſtats donc, qui étoient alors aſſemblez à Orleans, declarerent la Reyne Mere Regente du Royaume, & Antoine de Bourbon Roy de Navarre, Lieutenant General de ſa Majeſté dans toute la France. Tout le regne de ce Prince fut malheureux, parce que les peuples amis de nouveauté, prenoient les armes à tout moment ſous divers pretextes, & particulierement ſous celuy de la Religion. Le Roy fut pourtant victorieux, & gagna les batailles de Dreux, de Saint Denis, de Jarnac, & de Moncontour. Mais les Huguenots conduits par le Roy de Navarre, & par l'Amiral de Chatillon, reprenoient leurs forces comme par miracle, & devenoient

tous les jours plus formidables. Pour cette cauſe le Roy, qui crut la ruine des Huguenots impoſſible par la force des armes, feignit de les aimer, & de ſe vouloir ſervir d'eux. Il fit donc le mariage de ſa ſœur Marguerite avec Henri Roy de Navarre, & fit égorger tous ſes amis l'an mil cinq cent ſeptante-deux, la veille de Saint Barthelemy. Cela fait, il voulut exterminer le reſte, mais la mort qui le mit au cercueil le trentiéme jour de May l'an mil cinq cent ſeptante-quatre, l'obligea d'en laiſſer le ſoin à ſon Succeſſeur : Ce Prince, qui auroit pû paſſer pour grand Roy s'il eut regné en un meilleur tems, ne regna que tréze ans, cinq mois & & vingt ſix jours ; vêcut vingt-trois ans onze mois & quatre jours, épouſa Eliſabeth d'Auſtriche fille de l'Empereur Maximilien ſecond, de laquelle il n'eut qu'une fille, qui mourut âgée de ſix ans. Ce Prince mourut d'une étrange façon, car il verſa ſon ſang par tous les conduits de ſon corps, peut-être parce qu'il en avoit

verſé une incroyable quantité de celuy de ſes ſujets. Sa veuve ſe retira à Vienne en Auſtriche, où elle vêcut exemplairement, ſans vouloir écouter ceux qui la rechercherent en mariage, & mourut en l'âge de trente-huit ans, celuy de nôtre Salut mil cinq cent quatre-vingt douze.

Charles neuviéme mourant declara la Reyne ſa mere Regente de ſon Eſtat, juſqu'au retour du Roy de Pologne ſon frere, qui étoit ſon legitime ſucceſſeur. Henri donc troiſiéme de ce nom, qui nâquit le 19. de Septembre l'an mil cinq cent cinquante-un; & qui dans ſa tendre jeuneſſe fut General des Armées du Roy ſon frere, auroit été eſtimé tres-digne de regner, s'il n'eût jamais regné. Il gagna des batailles en l'âge de dix-ſept ans, & ſa vertu fit tant de bruit, qu'il fut éleu Roy de Pologne l'an mil cinq cent ſeptante-trois. Mais à peine avoit-il regné ſix mois en ce païs-là, qu'il apprit que ſon frere luy avoit fait place, & que la France avoit beſoin de ſa valeur &

de sa prudence. Alors il se mit en chemin, & passant par Vienne, il y receut des honneurs extraordinaires de l'Empereur Maximilien second, qui luy donna aussi d'excellens conseils touchant l'administration de ses Estats. De Vienne il alla à Venise, où il receut les mêmes honneurs du Senat & les mêmes instructions du Chef de cette incomparable Republique. Mais les soins que ces Princes eurent de l'avertir de ce qui étoit necessaire au repos de la France, ne pût pas être mis en pratique, ou parceque les ennemis de ce jeune Roy, le voulurent déthrôner, ou parceque Dieu vouloit châtier les excez de ce grand Royaume. Enfin, Henri fut si malheureux que l'on regardoit ses meilleures actions comme des crimes. Au dire de ses ennemis sa devotion étoit une pure hypocrisie, sa prudence une dissimulation, & sa pieté une faineantise: Ses ennemis le chasserent du Louvre, & s'il ne les eût prevenus, ils l'auroient fait raser, & mourir dans un

Monaſtere. Enfin ce pauvre Prince voyant ſa perte aſſeurée, fit mourir le Chef de ſes adverſaires, appela le Roy de Navarre à ſon ſecours, prit une genereuſe reſolution de contraindre les rebelles à l'obeiſſance, & aſſiegea Paris. Mais les prédications impies & ſeditieuſes, animerent tellement un jeune Moine Jacobin, qu'il l'alla tuer entre ſes gardes, dans ſon camp à Saint Cloud. Ce parricide fut commis le premier jour du mois d'Aouſt l'an mil cinq cent quatre-vingt-neuf, & en ce Prince s'acheva la branche d'Orleans, qui étoit une partie de celle de Valois. Le Roy Henri troiſiéme avoit épouſé Louiſe de Lorraine, fille de Nicolas Duc de Mercœur, Marquis de Nomeny, & Comte de Vaudemont deux jours apres ſon ſacre, au mois de Février l'an mil cinq cent ſeptante-cinq. Ce mariage fut ſterile, & quelques Hiſtoriens diſent que ce fut parceque le Roy s'étoit rendu incapable d'engendrer, par les excez qu'il avoit faits à Veniſe. La Reyne Louiſe fit

tout ce qu'on pouvoit eſperer de ſa vertu, pour faire punir les complices de l'aſſaſſinat du Roy ſon mary. Mais le malheur du tems ne permit pas, que ſon deſir obtint ſon effet. Enfin elle mourut d'hydropiſie à Moulins en Bourbonnois, l'an mil ſix cent & un, le quarante-ſeptiéme de ſon âge, douze ans apres la mort de ſon mary, qui n'en vêcut que trente-huit, & en regna quinze. Les principales actions de ce Roy furent l'inſtitution de l'Ordre du Saint Eſpait l'an mil cinq cent ſeptante-huit, & celle de ſon heritier qui fut conforme à la Loy de l'Eſtat, l'an mil cinq cent quatrevingt-neuf. Ce Prince eut pour ſucceſſeur Henri Roy de Navarre, qui étant Roy de France fit tant de glorieuſes actions en tems de paix, & en tems de guerre, qu'il merita le glorieux ſurnom de Grand, & d'incomparable en clemence & en magnanimité.

De la Branche de Bourbon.

LE Roy Henri quatriéme, qui succeda à Henri de Valois, & qui fut le premier de sa branche étoit de la Maison de Bourbon, & décendoit en droite ligne masculine du Roy Saint Louis, qui mourut en Afrique le vingt-cinquiéme d'Aoust l'an mil deux cent septante. Ce Saint Roy eut plusieurs enfans, & entre autres Philippe & Robert. Du premier décendirent tous les Rois qui regnerent en France jusqu'à la mort de Henri troisiéme, & du second est décenduë la branche qui regne aujourd'huy.

Robert de France Comte de Clermont, fils du Roy Louis neuviéme & de Marguerite de Beranger, épousa Beatrix fille unique & heritiere de Jean de Bourgogne, Prince du sang de France, laquelle luy porta en dot les Seigneuries de Bourbon, de Charolois & de Saint Just. Cette Dame

fut mere de ſept enfans: mais je ne parleray icy que de Louis ſon fils aîné. Louis Comte de Clermont & de la Marche ſucceda à ſon pere l'an mil trois cent dix-ſept. Il avoit déja donné des preuves d'une vertu héroïque, avant la mort de ſon pere; & avoit épouſé Marie fille de Jean Comte de Hainaut, l'an mil trois cent onze. Peu apres il accompagna le Roy Philippe le Bel, & ſes enfans apres luy, aux guerres qu'ils firent; & lorſque Philippe de Valois gagna la bataille de Mont-Caſſel, il ſe diſtingua avec tant de valeur, & de hardieſſe, qu'à ſon retour, ce Roy érigea la Baronnie de Bourbon en Duché, & pairie, & le couronna de ſa main d'une Couronne Ducale, l'an mil trois cent vingt-neuf. Le mariage du Duc Louis fut beny de ſept enfans. Mais à mon ordinaire, je ne parleray icy que de Jacques Comte de Ponthieu, de qui décend la branche Royale qui regne preſentement.

Jacques Comte de Ponthieu & de

la Marche fils de Louis Duc de Bourbon & de Marie Comteſſe de Hainaut fut plus heureux que ſon frére ainé, en ce que ſa branche a été continuée juſqu'en nos jours, qu'elle eſt montée ſur le Trône, & qu'elle regne avec une gloire ſans pareille. Jacques fut inſeparable du Roy Jean, & à la bataille de Poitiers, ayant fait tous les efforts qu'il pouvoit eſperer d'un Prince de ſa naiſſance, pour le ſauver, il fut pris avec luy & conduit en Angleterre. Ce Prince ayant été mis en liberté, il fut fait Connêtable de France, & ayant donné bataille à des gens ramaſſez, qui faiſoient un horrible dégaſt en Foreſt, il fut tué le ſixiéme jour d'Avril l'an mil trois cent ſoixante & un. Tellement qu'il fut bleſſé à la premiere bataille où il ſe trouva, fut pris à la ſeconde, & tué à la troiſiéme. Jacques fut mary de Jeanne, que quelques uns nomment Comteſſe de Chatillon, & d'autres Comteſſe de Saint Paul. & en eut entre autres enfans Jean de Bourbon

Comte de la Marche, de Caſtres, & de Vandoſme.

Jean de Bourbon fils puiſné de Jacques Connêtable de France, accompagna Bertrand du Gueſclin Connêtable de France, lorſque par le commandement du Roy Charles cinquiéme, il alla vanger Blanche de Bourbon ſa couſine, ſur le Roy Pierre ſurnommé le Cruel. En cette expedition il ſe comporta en Prince de la Maiſon de France. Quelques tems apres, il ſe treuva à la bataille de Roſebeque, que Charles ſixiéme gagna ſur les Flamans, & y fit des merveilles. Enfin il paſſa en Hongrie avec Jean Duc de Bourgogne, & fut pris à la bataille de Nicopolis; mais il ſe racheta, & mourut chez luy ſur la fin de l'an mil quatre cent nonante-ſix. Ce Prince épouſa Catherine fille de Jean Comte de Vandoſme, & par ce mariage, les Comtez de Vandoſme & de Caſtres entrerent dans ſa Maiſon. Ce mariage fut celebré l'an mil trois cent ſoixante-quatre, & diſſout par la mort du Comte Jean

l'an mil trois cent nonante ſix. Ce Prince & Catherine de Vandoſme ſa femme eurent ſix enfans, ſçavoir trois Princes & trois Princeſſes. L'aîné des Princes fut Jacques de Bourbon, qui épouſa en premieres nopces Beatrix fille de Charles troiſiéme Roy de Navarre, & n'en eut qu'une Princeſſe. Son ſecond mariage fut malheureux; Car il épouſa Jeanne ſeconde de ce nom Reyne de Naples, qui le traita ſi mal, qu'il quita ſa femme & ſes Eſtats, & prit l'habit de Cordelier à Beſançon, où il mourut l'an mil quatre cent trente-huit.

Louis de Bourbon fils de Jean & de Catherine de Vandoſme, ſucceda à ſa mere en cette Comté, & fut heritier des vertus de ſon pere. Il fut envoyé en Angleterre, pour parler d'accord avec le Roy Henri cinquiéme, & ſa negociation n'ayant pas obtenu l'effet qu'il eſperoit, il retourna en France, & ſe trouva à la bataille d'Azincour, où il fut fait priſonnier combatant au premier rang. Sa

prison fut longue & rude; mais enfin il fut mis en liberté, & rendit de signalez services au Roy Charles septiéme, en recompense desquels ce Roy luy donna le Comté de Chartres. Il servit utilement au siege d'Orleans, & accompagna le Roy quand il fut sacré à Reims. Il fut pourvû du Gouvernement de Picardie, offrit au Duc de Bourgogne de vuider l'interêt de tous au peril de leurs personnes, & assista au Traité d'Arras, où ce Duc fut reconcilié au Roy. Enfin il y eut peu, ou point d'occasion importante de son tems, où il ne procurast le bien du Roy, & de l'Estat. Et pour ses services, il fut élevé à la dignité de Grand Maître de France; puis il mourut l'an mil quatre cent quarante sept. Ce Prince épousa Blanche de Roucy l'an mil quatre cent quatorze, mais il n'en eut point d'enfant, & dix ans apres il prit en mariage Jeanne, fille de Jean de Monfort, qui prit le nom de Guy tréziéme Sire de Laval, & ce mariage se fit à condition, que si les mâles

de la maiſon de Laval décédoient ſans enfans, le ſecond fils de Louis en poſſederoit les terres, & eſcarteleroit les armes de Laval, avec celles de Bourbon. Mais il n'eut que deux fils de cette Dame, & Jean ſeul continua la décendance, ſon frere êtant mort au berceau.

Jean de Bourbon, ſecond de ce nom Comte de Vandoſme, merita une loüange immortelle, en ce que l'ingratitude du Roy Louis onziéme, qui donna les charges de Connêtable, & de grand Maître de France à des perſonnes, qui n'êtoient ni de ſa condition, ni de ſon merite, bien qu'elles euſſent été données à ſon biſayeul, & à ſon pere; ni l'exemple des Princes de ſa Maiſon, ne le purent retirer du ſervice de ſa Majeſté. En effet, tous les Seigneurs qui avoient été deſapointez par ce même Roy, prirent les armes contre luy, & le Comte de Vandoſme, qui avoit autant, ou plus de ſujet qu'aucun autre d'être mal content, prit le party du Roy, & le ſervit à la bataille de Mont-

Mont-Lery. Peu apres il fut employé à dissiper l'orage qui menaçoit la France, lors qu'Edouard quatriéme Roy d'Angleterre y fut appelé par le Duc de Bourgogne, & eut toujours le même zele pour le bien de l'Estat. Il épousa Isabelle fille unique & heritiere de Louis Seigneur de Beauvau, de Champigni, & de la Roche-sur-Yon, Senechal d'Anjou & de Provence, l'an mil quatre cent quarante-six; & mourant l'an mil quatre cent septante-sept, il laissa deux fils qui partagerent sa Maison en deux branches. Ces Princes furent François de Bourbon Comte de Vendosme & de Saint Paul, & Louis de Bourbon Prince de la Roche-sur Yon; de qui est décenduë la branche de Monpensier.

François de Bourbon fils aîné de Jean II. Comte de Vendosme, & d'Isabelle de Beauvau, fut Comte de Vendosme, de Couversan, de S. Paul, de Marle, & de Soissons, Vicomte de Meaux, Seigneur de Champigni,

d'Eſpernon, de Gravelines, de Dunkerque, de Han, de la Roche, &c. Ce Prince acquit une grande partie de ces terres, par le mariage qu'il fit avec Marie de Luxembourg, fille de Pierre Comte de Saint Paul, & de Briene, & de Marguerite de Savoye. Pierre avoit été fait Connêtable de France, & poſſedoit de grandes Seigneuries entre la France & le Païs-bas. Mais abuſant de ſon pouvoir, & nourriſſant la haine qui étoit entre Louïs onziéme Roy de France, & Charles le Belliqueux Duc de Bourgogne, il en fut également hay, & ayant été pris par le Duc, il fut decapité par ordre du Roy. Nôtre François prit le party d'Anne Ducheſſe de Bourbon, Regente de France, pendant la minorité du Roy Charles huitiéme contre Louis Duc d'Orleans; & ce même Roy, allant à la conquête de Naples, il l'accompagna, le ſervit bien par tout, & particulierement à la journée de Fornove. Peu apres il mourut à Verceil, au grand regret

du Roy, qui voulut qu'on honorast sa sepulture comme s'il eut été son frere. Cette mort avint le deuxiéme jour d'Octobre l'an mil quatre cent nonante cinq, & son mariage ayant été celebré l'an mil quatre cent quatre-vingt-sept, ses enfans étoient encore mineurs. Pour cette cause, il supplia le Roy par une lettre, qu'il luy plût de servir de mary à sa femme, & de pere à ses enfans; mais le Roy qui les aimoit, & qui leur auroit fait du bien mourut trois ans apres. Toutefois Marie sa femme eut bon loisir d'élever ses enfans, car elle demeura dans une viduité exemplaire cinquante & un an, & mourut celuy de nôtre Salut mil cinq cent quarante-six. Les enfans qui sortirent de ce mariage, furent Louise, Antoinette, Jacques, Louis, François & Charles. La prémiere de ces Princesses fut Abbesse de Fontevrault, & la seconde fut femme de Claude premier Duc de Guise. Jacques mourut enfant, Louis fut Cardinal, François fut Comte de Saint Paul, &

fit branche, & Charles fut ſucceſſeur de ſon pere au Comté de Vendoſme.

Charles de Bourbon fils ainé de François Comte de Vendoſme & de Marie de Luxembourg, n'avoit que cinq ans lorſque ſon pere mourut. Tellement que ſon bon naturel contribua beaucoup à l'acquiſition des vertus, qui le firent aimer des Rois Louis douziéme, & François premier. Louis eut ſoin de luy faire apprendre tous les exercices qui conviennent aux perſonnes de qualité. Auſſi l'accompagna-t-il à la conquête de Genes, en l'âge de dix-ſept ans; & en cet âge il le declara majeur. Deux ans apres il ſe trouva avec le même Roy à la bataille d'Agnadel, où il fut toûjours proche de la perſonne de ſa Majeſté. François premier erigea le Comté de Vendoſme en Duché, d'abord qu'il fut parvenu à la Couronne, & fit nôtre Charles ſon Lieutenant General & Gouverneur de la ville de Paris, de l'Iſle de France, & des païs de Soiſſons, de Valois, de

Senlis, & de Vermandois. Peu apres il fut fait Gouverneur de Picardie, le Roy desirant d'y avoir une personne d'une extrême valeur, & d'une incomparable fidelité, pour l'opposer à l'Empereur & au Roy d'Angleterre. Enfin, ni la proximité de sang qui le pouvoit lier au Duc de Bourbon, ni l'offre que les Grands du Royaume luy firent de la Regence de l'Estat, apres la prison du Roy, ne le purent rendre suspect ni au Roy, ni à Louise de Savôye mere de sa Majesté. Mais il mourut en la fleur de son âge le vingt-cinquiéme de Mars, l'an mil cinq cent trente-hnit. Ce Prince épousa Françoise Ducheſſe de Beaumont, fille aînée de René Duc d'Alençon, & de Marguerite de Lorraine, l'an mil cinq cent tréze. Ce mariage fut beny de la naissance de tréze enfans, savoir est de sept Princes & de six Princesses. Quatre des Princesses furent Abbesses. Marie mourut âgée de vingt-trois ans, apres avoir été promise à Jacques cinquiéme Roy d'Ecosse, & puis à Fran-

çois de Cleves Duc de Nevers, sans que le mariage eût été consommé. Marguerite sœur de Marie de Bourbon, fut épouse de François premier Duc de Nivernois, qui avoit été promis à Marie. Les Princes qui nâquirent du mariage de Charles Duc de Vendosme, & de Françoise d'Alençon furent trois Louis, Charles, Jean, François, & Antoine. Deux Louis moururent enfans, Charles mourut dans le celibat en l'âge de vingt-huit ans, apres avoir gagné la bataille de Cerisoles sur le Marquis du Guast, vieux Capitaine qui commandoit l'armée Imperiale composée de vieilles troupes, l'an mil cinq cent quarante-quatre. Jean succeda à Charles son frere en la qualité de Duc d'Anguien. Il fut mary de Marie de Bourbon, fille de François Comte de Saint Paul; mais il ne laissa point d'enfant. Tellement que tous les Princes de cette Maison Royale décendent de Louis Prince de Condé, & d'Antoine Duc de Vandosme.

De la Branche de Condé.

LOuis de Bourbon Prince de Condé, Duc d'Anguien, Marquis de Conty, Comte d'Anisi, de Soissons, & de Valery, nâquit l'an mil cinq cent trente, le septiéme jour de May, & fut un des plus vaillans Princes de son tems. Il accompagna Henri second lorsqu'il reprit Bologne sur les Anglois, & lorsqu'il alla en Allemagne au secours de Maurice Electeur de Saxe, & de ses Confederez. Il s'enferma dans Mets, lorsque l'Empereur Charles cinquiéme l'assiegea, & y fit tout ce qu'on pouvoit esperer d'une personne de sa naissance. Il servit tres-bien en Picardie contre le même Empereur, & en une rencontre il obtint sur le Prince de Piemont une victoire, où il prit le Duc d'Arscot, & cinq cens autres personnes moins remarquables. Et en toutes les occasions où il se trouva, il fit con-

noitre qu'il étoit de la vaillante Maiſon de Bourbon. Mais la paix étant faite avec les Eſtrangers, la guerre civie commença en France, & alors ſa Religion, & le deſir qu'il pouvoit avoir d'empêcher que les ambitieux ne priſſent la place qui étoit deüe à ſa naiſſance, l'obligerent à ſe faire Chef des Proteſtans. La conſpiration d'Amboiſe le mit en danger de perdre la vie, qui ne luy fut conſervée, que par la mort du Roy François ſecond. A la journée de Dreux ſon cheval ayant été tué ſous luy, il fut fait priſonnier par le Seigneur de Damville fils du Connêtable de Montmorancy; & le même Connêtable, Chef de l'armée Royale demeura entre les mains de l'Amiral de Coligni. La paix luy rendit la liberté, & alors il employa ſa valeur, pour chaſſer les Anglois du Havre de Grace. A quelque tems de là, les troubles recommencerent, & le Connêtable, Chef de l'armée du Roy, fut tué à la bataille de Saint

Denis, & le Prince de Condé à celle de Jarnac, l'an mil cinq cent ſoixante-neuf, le trente-neuviéme de ſon âge. Ce Prince fut marié deux fois, la premiere à Eleonor de Roye fille de Charles Comte de Rouſſi l'an mil cinq cent cinquante & un', & cette Dame étant morte le vingt-troiſiéme jour de Juillet l'an mil cinq cent ſoixante-quatre, il prit un an apres Françoiſe d'Orleans, ſœur de Leonor Duc de Longueville, laquelle le ſurvêcut de trente-deux ans. La premiere de ces Princeſſes fut mere de huit enfans, & la ſeconde de deux. Mais je ne diray rien icy ſinon de ceux qui font du bruit dans l'Hiſtoire. Tellement, que je ne parleray que de Henri Prince de Condé, de François Prince de Conty, & de Charles Comte de Soiſſons.

De Charles Comte de Soissons, de ses Décendans, & de François Prince de Conty.

FRançois de Bourbon, Prince de Çonty, n'ayant point laissé d'enfans, nous donne peu de matiere d'écrire. Il nâquit le vingt neuviéme jour d'Aoust, l'an mil cinq cent cinquante-huit, rendit de bons & agreables services aux Roys Henri troisiéme & quatrieme. Il representa le Duc de Bourgogne au couronnement de ce dernier, ayant été le premier Prince de son sang, qui luy promit obeïssance, il l'accompagna en la bataille d'Yvry, l'an mil cinq cent nonante. Enfin il donna à sa Majesté tous les témoignages d'amour, & de respect qu'elle pouvoit esperer. Il épousa en premieres nopces Jeanne de Coeme fille unique de Louis de Coeme Seigneur de Lucé, veuve de Louis Comte de Montafié,

l'an mil cinq cent quatre-vingt-deux, & cette Princeſſe étant morte ſans enfans, l'an mil ſix cent & un, il épouſa en ſecondes nopces Louiſe de Lorraine, fille aînée de Henri Duc de Guiſe, l'an mil ſix cent & cinq, puis il mourut à Paris le trézieme jour d'Aouſt l'an mil ſix cent quatorze, le cinquante-ſixiéme de ſon âge. Et ſa mort fut d'autant plus deplorable qu'elle avint en la même année, qui ravit au monde, le Roy Henri le Grand, les Ducs d'Orleans & de Monpenſier, & le Comte de Soiſſons.

Charles de Bourbon Comte de Soiſſons fils de Louis Prince de Condé, & de Françoiſe d'Orleans ſa ſeconde femme, nâquit au château de Blandy en Brie, le troiſieme jour de Novembre l'an mil cinq cent ſoixante-ſix. Il fut fait Chevalier de l'Ordre du Saint Eſprit, l'an mil cinq cent quatre-vingt-cinq, & ſervit avec amour, & zele les Roys Henry troiſieme & quatrieme; & voyant que quelques Princes Eſtrangers prenoient la

Religion pour pretexte, pour opprimer la Maiſon Royale, il ſe rangea au party du Roy de Navarre ſon couſin, & de Henri de Bourbon ſon frere aîné, bien qu'ils fuſſent Huguenots. Il defendit le Bearn, & combatit à la bataille de Coutras, où il montra ſa valeur. Il ſe trouva aux Eſtats de Blois, où il fut honoré de la dignité de grand Maître de France l'an 1589. Peu apres, les Ligueurs ayant attaqué le Roy à Tours, il ſoutint preſque ſeul l'effort des ennemis durant quelques heures, & donna au Roy le loiſir de ſe reconnoître. Enfin, Henry le Grand étant comme aſſiegé à Diepe, il aſſembla une troupe de Nobleſſe, & joint aux Seigneurs de Longueville, de Biron, & d'Aumont, il ſecourut le Roy, puis il l'accompagna lorſqu'il ſe fit voir à Paris, & au ſiege de ce petit Monde, comme en pluſieurs autres rencontres il le ſervit tres-utilement. Il aſſiſta au Sacre de Louis trezieme, où il repreſenta le Duc d'Aquitaine. Puis il mourut à Blandy lieu de ſa naiſſan-

ce l'an 1610. apres en avoir vêcu quarante six. L'on peut dire à sa loüange qu'il ne voulut jamais entendre les factieux, qui le soliciterent, & qu'il demeura toûjours attaché au service du Roy. Il prit en mariage l'an 1601. Anne fille & heritiere de Louis Comte de Montafié, & de Jeanne de Coéme Princesse de Conty, qui luy apporta toutes ces Seigneuries en dot. De cette belle Princesse il eut Louise, Charlote Anne, & Louis. Les Princesses furent mariées, la premiere à Henry Duc de Longueville, & la seconde à Thomas de Savoye Prince de Carignan. Louïs succeda à son pere en l'âge de dix-huit ans, & fut Comte de Soissons, & de Clermont, Duc d'Anguien, Pair & grand Maître de France, Gouverneur de Dauphiné. Ce Prince avoit peu de pareils en France; Il accompagna le Roy, lorsqu'il tint pour la premiere fois son lit de Justice au Parlement, & quand il fut en âge, il commanda une des armées du Roy en Picardie. Mais il eut le malheur de ne vouloir

pas prendre en mariage Madame de Combalet, depuis Ducheſſe d'Eguillon, Niepce du Cardinal de Richelieu, qui le perſecuta, & l'obligea de ſortir de France, où il dreſſa une armée, & fut tué en un combat, apres avoir defait le Maréchal de Chatillon, l'an mil ſix cent quarante & un. Il ne fut jamais marié, & ne laiſſa qu'un fils naturel, qu'on nomme le Chevalier de Soiſſons. Tellement que ſes ſœurs ont herité ſes biens.

De la Branche de Condé.

LE fils aîné de Louis Prince de Condé, qui fut aſſaſſiné à Jarnac, ayant été bleſſé à la bataille, & ſon cheval luy eſtant tombé ſur la cuiſſe, fut Henry premier de ce nom, Prince de Condé. Ce Prince nâquit le vingtneuvieme jour de Decembre, l'an mil cinq cent cinquante deux, & dez ſa plus tendre jeuneſſe, il eut le deplaiſir de voir ſon pere deux fois priſonnier, & puis tué de ſang froid

par Monteſquiou Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou. Il aſſiſta au ſiege de la Rochelle avec le Roy de Navarre ſon couſin. Il ſe retira en Allemagne, d'où il amena une puiſſante armée, ſous la conduite de Jean Caſimir frere de Louis Electeur Palatin. Cette armée avança la paix qui fut concluë, à condition que Henry Prince de Condé ſeroit Gouverneur de Picardie, & en particulier de Peronne, qui luy devoit ſervir de retraite. Cette condition n'eut pas ſon effet, & la paix dura fort peu. Alors Henry ſe retira aupres du Roy de Navarre, ſe ſaiſit de Saint Jean d'Angely, où il fit par apres ſa demeure plus ordinaire. Il s'aſſeura auſſi de la Fere en Picardie, paſſa en Angleterre où il fut bien receu de la Reyne Eliſabeth, de là il paſſa en Allemagne, & fut en danger d'être pris à Gand; puis paſſant par la Suiſſe pour aller en Dauphiné, il fut pris ſur les frontieres de Savoye en habit deguiſé, & n'ayant pas été connu, il trouva le moyen de ſe ſauver, deſcen-

dit en Dauphiné, & fût declaré Chef de l'armée qu'il y trouva. Peu apres il assiegea Broüage, & Angers ayant été surpris il y alla à trop grande compagnie pour n'être pas connu, & à trop petite pour pouvoir teüssir dans son entrepriſe. Tellement que sa troupe fut dissipée, & luy contraint d'aller par eau à Garneſe, d'où il retourna vers le Roy de Navarre, & suivit sa fortune par tout, & particulierement à la bataille de Coutras. Ce fut là qu'il se signala, il y fut bleſſé par le Seigneur de Saint Luc, & prit priſonnier celuy qui l'avoit bleſſé. Mais ce coup avança sa mort, qui avint à Saint Jean d'Angely le cinquieme de Mars l'an 1588. le trente-cinquieme de son âge. Il fut pleuré de ses ennemis mêmes, parce qu'il aimoit le bien public, & avoit toutes les qualitez requiſes à un grand Capitaine. Il fut marié deux fois. La premiere à Marie de Cleves fille de François Duc de Nevers, & la seconde à Charlote Catherine de la Tremoüille fille de Louis Duc de

Toüars. Le premier mariage fut celebré au mois de Juillet l'an 1572. & la Princeſſe mourut en couches à Paris le trentieme jour d'Octobre l'an 1574. Ce même Prince celebra ſes ſecondes nopces à Taillebourg en Xaintonge, le 16. jour de Mars, l'an 1586. Henry premier de ce nom, Prince de Condé, & Marie de Cleves n'eurent que Catherine, qui nâquit au mois d'Octobre l'an 1574. & mourut le 30. de Decembre l'an 1595. ſans avoir été mariée. Les enfans du ſecond mariage de ce Prince furent Henry & Leonor. Cette Princeſſe nâquit le dernier jour d'Avril l'an 1587. fut élevée avec ſon frere, & puis donnée en mariage à Philippe Guillaume de Naſſau Prince d'Orange. Ce mariage dura depuis l'an 1606. juſqu'à l'an 1618. auquel le Prince mourut, & en mourant il donna à cette Princeſſe vingt mille livres de rente, outre ce qu'il luy avoit promis par le contract de mariage; mais elle ne ſurvêcut ſon mary que d'un an, & fut

enſevelie à Muret en Picardie, l'an 1519.

Henry de Bourbon ſecond du nom, Prince de Condé nâquit aprés la mort de ſon pere, le premier jour de Septembre l'an 1588. Il fut tenu en baptéme par le Roy Henry le Grand, qui le fit élever en la Religion Catholique, & luy fit rendre tous les honneurs qui ſont deûs au premier Prince du ſang. Ce grand Roy ayant ſoin de le bien élever luy donna pour Gouverneur Jean de Vivonne Marquis de Piſany, & pour Precepteur Nicolas le Fevre, qui eut auſſi l'honneur d'être employé à l'education du Roy Louis trézieme : Eſtant encore enfant, il donna de belles marques d'eſprit, lorſqu'il receut au nom du Roy Alexandre de Medicis Legat *à Latere* du Pape Clement huitieme. Et peu apres, il fut honoré du Gouvernement de Guienne, & lorſque le Roy Louis trézieme fut ſacré, il repreſenta le Duc de Bourgogne, & le lendemain il fut fait Chevalier des

Ordres : Pendant les guerres civiles, il ſervit le Roy à la campagne, & ayant été maltraité du Marquis d'Ancre, les Princes prirent les armes en ſa faveur. Enfin il mourut l'an 1647. & laiſſa trois enfans dignes de nôtre connoiſſance. Ces enfans furent deux Princes & une Princeſſe. Celle-cy a été femme de Henry Duc de Longueville, à vêcu quelques années en un triſte veuvage, ſon fils aîné êtant d'Egliſe, & le puiſné ayant été tué à la guerre de Hollande l'an mil ſix cent ſeptante-deux ; mais elle eſt morte depuis peu. Les fils de Henry ſecond Prince de Condé, & de Charlote-Marguerite de Montmorency, fille de Henry Duc & Connêtable de France, furent Armand & Louis. Le premier qui êtoit le cadet, & avoit eſté deſtiné à l'Egliſe, êtudia à fonds la Theologie ; mais ayant preferé le mariage au celibat, il quita ſes benefices & épouſa une des niéces du Cardinal Mazarin de la Maiſon de Martinozzi, & en eut deux fils. Un de ces fils porte la qualité de Prince

de Conty, & l'autre porte celle de Prince de la Roche-sur Yon, & sont tous Princes de grande esperance. Le pere mourut Gouverneur de Languedoc, & la mere luy a survêcu quelques années. Pour ce qui concerne Louis de Bourbon Prince de Condé, il a épuisé le bien dire de plusieurs Orateurs, & rempli les ouvrages des plus excellens Ecrivains de nôtre siecle. Tellement que ce seroit temerité que de vouloir representer la moindre de ses vertus. Ce Prince nâquit l'an mil six cent vingt-un, & à peine fut-il sorti de l'ecole l'an mil six cent quarante-trois, qu'il remplit le monde d'admiration, vainquit de vieux Capitaines, & defit les plus aguerries troupes du Roy d'Espagne, proche de Rocroy. Cela fait, il assiegea & prit Thionville pour son coup d'essay : Depuis ce tems-là il a gagné tant de batailles, & forcé tant de villes, que toute l'Europe confesse, qu'il est comparable aux anciens Cesars, & aux Scipions.

Il épouſa Claire Clemence de Maillé Marquiſe de Brezé niepce du Cardinal de Richelieu l'an mil ſix cent quarante-deux ; & en eut un fils l'an mil ſix cent quarante-trois. Ce Prince qui eſt un des plus habiles perſonnages de notre ſiecle, ſuivit ſon pere au Païs-bas, où il apprit deux langues mortes & trois ou quatre vivantes, qui le rendent tres-conſiderable. Il n'a pas auſſi negligé l'art militaire, & ayant eu le Prince de Condé ſon pere, pour Precepteur au mêtier des Roys, il n'y a point de doute, qu'il n'y puiſſe exceller. En effet, il a donné des preuves de ſa valeur & de ſa conduite dans les guerres du Païs-bas, & par tout où il a eu du commandement, il a fait voir qu'il eſt digne de porter le nom d'Anguien. Ce Prince eſt mary de Marie Louiſe fille d'Edouard Prince Palatin du Rhin, niepce & heritiere de Jean-Caſimir Roy de Pologne, & de la Reyne ſa femme, & pere de deux ou trois Princes extrêmement bienfaits ; Ces Princes promettent au

monde de faire revivre deux Louis, & deux Henris Princes de Condé, qui tiennent un rang tres-glorieux dans l'Hiſtoire.

De la Branche de Vendoſme, qui eſt celle des aînez de la Maiſon de Bourbon.

ANtoine de Bourbon fils aîné de Charles Duc de Vendoſme, & de Françoiſe d'Alençon Ducheſſe de Beaumont, náquit à la Fere le vingt-deuxieme jour d'Avril l'an 1518. Et peu apres la mort de ſon pere, il fut pourvû du Gouvernement de Picardie, où il rendit de grands ſervices à ſon Roy & à ſa Patrie. Car le Roy François premier voulant vanger l'affront que l'Empereur luy avoit fait au meurtre de Rincon, & de Fregoſe ſes Ambaſſadeurs, le fit General d'une de ſes armées. Alors Antoine fit des exploits dignes de ſon rang, & du choix que le Roy avoit

fait de sa personne, aussi bien contre Henry huitiéme Roy d'Angleterre qui avoit assiegé Montreuil, que contre le Comte de Rieux General des troupes de sa Majesté Imperiale; à la barbe duquel il ravitailla Theroüenne & Landrecy, prit Illiers & Bapaume, rasa Montoire & Tournehan, & defit plusieurs de ses troupes. Ces services obligerent le Roy Henry second, de luy procurer le mariage de Jeanne, fille unique & heritiere de Henry d'Albret Roy de Navarre, Prince de Bearn, Comte de Foix, & de Bigorre, & Sire d'Albret. Ce mariage fut celebré avec beaucoup de pompe & de magnificence le vintieme jour d'Octobre l'an mil cinq cent quarante-huit à Moulins en Bourbonnois, en la presence des Roys & des Reynes de France & de Navarre. Par le contract de ce mariage, il fut convenu que le fils ainé qui en sortiroit, succederoit au Roy de Navarre en toutes ses Terres & Seigneuries. Depuis ce mariage, Antoine rendit de bons services,

lorſque le Roy recouvra Bologne ſur l'Anglois, & lorſqu'il entra en Flandres & en Hainaut, où il fit un grand ravage, & prit le château de Hedin. Il accompagna le Roy lorſqu'il s'approcha du Rhin pour ſecourir ſes Confederez; Et le Comte de Rieux ayant aſſiegé Theroüenne, il fit tout ce qui ſe pouvoit faire pour la ſauver. Quelque tems apres le Roy de Navarre mourut, & Antoine voulant aller prendre poſſeſſion de ſon Royaume, il remit au Roy le Gouvernement de Picardie, & receut celuy de Guienne, que ſon beau pere avoit auſſi poſſedé. En ce même tems, le Roy Henry ſecond deceda, & alors Antoine ſe trouva au Sacre de François ſecond ſon fils, où il fit l'office du Duc de Bourgogne. Peu apres, les ennemis de la Maiſon Royalle, tâcherent de montrer qu'il avoit eu part au tumulte d'Amboiſe; mais ſon innocence parut apres la mort du Roy. Et pendant la minorité de Charles neuviéme il fut declaré Lieutenant General de ſa Majeſté

jesté, pour administrer le Royaume avec la Reyne Catherine mere du Roy. Son devoir donc l'obligeant de s'opposer aux desordres, il reprit Bourges, & assiegea Roüen, où il fut blessé à l'epaule gauche, & mourut de sa blessure, au grand regret de tout le Royaume l'an mil cinq cent soixante & deux. Dix ans apres, la Reyne Jeanne sa femme mourut aussi à Paris, & plusieurs crurent qu'elle avoit été empoisonnée par un parfumeur Italien, qui luy presenta des gans. Les enfans qui nâquirent de ce mariage furent deux Henris, Louis Charles, Catherine & Madelaine. Cette derniere Princesse mourut en sa jeunesse. Henry Duc de Beaumont, & Louis Charles Comte de Morle moururent aussi en leur enfance. Tellement que Catherine seule, & Henry Prince de Navarre survêcurent leurs parens. Catherine fut extrêmement zelée en la Religion Reformée; Et bien qu'elle eust épousé Henri de Lorraine Duc de Bar, fils aîné de Charles troisieme Duc de

Lorraine, l'on ne pût point luy faire changer d'opinion, & cette constance donna beaucoup de peine à son mary, qui fut obligé d'aller à Rome pour demander au Pape l'absolution de sa faute, l'année du Jubilé mil six cent.

Henry de Bourbon, qui survêcut seul le Roy son pere, & la Reyne sa mere, nâquit le trézieme de Decembre l'an mil cinq cent cinquante-trois au chateau de Pau en Bearn. Alors Henry second Roy de Navarre son grand pere, prit le soin de son éducation, & afin qu'il devinst plus robuste & plus capable d'endurer les incommoditez de la guerre, il le faisoit marcher tête nüe & pieds nuds au chateau de Corasso, qui est situé dans les plus rudes montagnes des Pyrenées : A l'âge de quinze ou seze ans, la Reyne sa mere le devoüa au soûtien de la Reforme de Calvin, & au maintien d'un party qui se trouvoit abbatu par la perte de trois batailles. Tellement qu'il eut besoin d'une vertu extraordinaire, pour

vaincre les difficultez qui se rencontrerent en son dessein. Il en vint pourtant à bout, & obligea le Roy Charles neuvieme à un accord captieux, qui mit son party, & sa personne même en un extrême danger. Ce Roy voyant que la force n'étoit pas suffisante pour ruiner les Huguenots, sous la conduitte d'un si grand & si heureux Chef, il offrit une amnistie generale aux Protestans, fit semblant de ne vouloir ecouter sinon le conseil de Gaspar de Coligny Amiral de France, & pour asseurance de sa foy, il offrit Marguerite sa sœur au Roy de Navarre. Ce procedé rejoüit toute la France, qui en esperoit du repos apres de longues miseres; Mais tout le monde y fut trompé. Le Roy voyant les plus apparens du party Huguenot à Paris, où ils étoient allez pour honorer les nopces de leur Chef; il se resolut de les faire massacrer, & cela se fit avec une cruauté indicible. L'Amiral fut blessé en sortant du Louvre, & le Roy craignant que les autres ne prissent la fuite, vi-

sita le blessé, luy offrit le Louvre pour retraite, & promit de faire une telle punition des complices, qu'il auroit sujet d'être content. Cet assassinat se fit trois jours apres les nopces du Roy de Navarre, tandis qne tout le monde étoit en festins & en réjoüissance. Et deux jours apres, ce pauvre Seigneur fut attaqué la nuit, poignardé dans sa chambre, & jetté par la fenêtre. Les autres Protestans ne furent pas mieux traitez, & où à Paris, ou dans le reste du Royaume, il y eut environ cent mille personnes qui perirent miserablement. Ce fut alors que nôtre Henry eut besoin de toute sa prudence, pour resister à la violence d'un Roy furieux, aux ruses d'une Reyne Italienne d'humeur & de naissance, & d'une femme qui a toûjours protesté qu'elle ne le pouvoit pas aimer. Enfin, il sortit de cette captivité, & sa prudence acquit un cinquiéme édit de pacification à son party. Cet édit donna le calme à la France, mais ce calme se changea en une tempeste, qui fit fon-

dre ſur ſes bras dix armées Royales, en moins de quatre ans. Enfin la journée de Coutras le rendit redoutable à ſes ennemis. Le Roy Henri troiſiéme ſe voyant abandonné de ſes ſujets, appella ce grand Prince à ſon ſecours, & par ſa vertu il auroit triomphé de l'inſolence des mutins, ſi un jeune Moine ne l'eut ſacrifié à la paſſion de la Ligue. Alors le Roy declara nôtre Henri ſon legitime Succeſſeur, pria les Grands de le reconnoitre, & de le ſervir; mais il fut abandonné de la plus grande partie; Et la juſtice divine, la valeur du grand Henri, quelque ſecours qu'il eut d'Eliſabeth Reyne d'Angleterre, & des Princes Proteſtans d'Allemagne, joints aux armes de la Nobleſſe Françoiſe le mirent ſur le Trône, & luy conſerverent la Couronne. Jamais Prince ne ſouffrit tant de traverſes que Henri au commencement de ſon regne. Jamais Heros ne reſiſta avec tant de conſtance à ſes ennemis, & jamais les factieux ne s'opiniátrérent tant à dethroner

leur Prince legitime que les Ligueurs de France, appuyez du pretexte ſpecieux de la Religion. Car il falut que ce grand Prince vainquiſt les foudres du Vatican, les forces du Roy d'Eſpagne, les artifices des Ducs de Savoye & de Lorraine, & d'une infinité d'ambitieux, qui ne pretendoient pas moins, que la Couronne tres-Chrétienne, & la gloire d'être appelez Fils aîné de l'Egliſe. Mais enfin cet Hercule rangea tous ſes adverſaires à la raiſon, par la priſe d'une infinité de villes, & par le gain de pluſieurs batailles, qui luy acquirent la paix, & le repos à ſes peuples. Par cette paix Philippe ſecond Roy d'Eſpagne rendit tout ce qu'il tenoit de la France; & Charles Emanuel Duc de Savoye n'ayant pas voulu rendre le Marquiſat de Saluſſes, qu'il avoit occupé injuſtement, fit endoſſer le harnois au grand Henri, qui pour le bien de la paix, ſe contenta de laiſſer au Savoyard le Marquiſat, mais il receut en échange les païs de Breſſe, de Veromey, &

de Gez, qui valent beaucoup plus. La France êtant en ces termes, Henri desira de laisser une posterité legitime ; & le mariage qu'il avoit contracté avec Marguerite de Valois, sœur du Roy Charles neuviéme, ayant êté declaré nul, il épousa Marie de Medicis, fille de François grand Duc de Toscane l'an mil six cent. Ce Mariage fut beny de la naissance de trois Princes, & d'autant de Princesses. Et le Roy ayant fait dessein d'augmenter sa gloire & celle de la France, il fit couronner la Reyne, qu'il vouloit laisser regente en son absence, & partir trois jours apres. Mais le landemain de ce couronnement, cet invincible Monarque fut mis à mort par un execrable parricide, le quatorziéme du mois de May l'an mil six cent & dix. Ce Prince à qui toute l'Europe donne le titre de Grand, & d'Incomparable en clemence, & en magnanimité, laissa Elisabeth, qui fut donnée en mariage à Philippe quatriéme Roy d'Espagne ; Christine qui fut fem-

ne de Victor Amedée Prince de Piemont, & puis Duc de Savoye ; Henriette Marie, qui fut mariée à Charles premier Roy de la grand' Bretagne. Il laissa aussi Nicolas Duc d'Orleans, Gaston Duc d'Anjou, & Loüis qui luy succeda. Le prémier de ces Princes nâquit le sixiéme jour d'Avril, l'an mil six cent & sept, & mourut le dix-septiéme de Novembre l'an mil six cent & onze. Le Roy son pere luy avoit destiné Marie de Bourbon heritiere de la branche Royalle de Montpensier, & cette Dame épousa par apres son frere cadet. Le second nâquit le même jour que Saint Loüis vingt-cinquiéme d'Avril l'an mil six cent & huit. Ce Prince porta la qualité de Duc d'Anjou jusqu'à son âge viril, apres quoy, il prit le nom de Duc d'Orleans, de Comte de Blois & de Chartres. Il épousa en premieres nopces Marie de Bourbon, heritiere de Montpensier l'an mil six cent vingt-six, & n'en eut qu'une Princesse l'an mil six cent vingt-sept, & alors la mere mourut.

Peu de tems apres, ce Prince ne voulant pas souffrir le Cardinal de Richelieu, prit les armes, & fut vaincu. Ce malheur l'obligea de sortir de France, & estant en Lorraine, il espousa Marguerite, sœur du Duc Charles quatrieme, de laquelle il laissa en mourant, trois ou quatre filles; une desquelles est mariée au grand Duc Cosme troisieme, l'autre a esté femme de Charles Emanuel second, Duc de Savoye, & la troisieme est veuve du penultieme Duc de Guise, & mere du jeune Duc, qui ayant herité les maisons de Guise, d'Angouleme & de Joyeuse, estoit extraordinairement riche, mais il est mort enfant.

Louis trezieme de ce nom surnommé le Juste, fils aîné de Henri le Grand, & de Marie de Medicis, naquit le vingt-septieme jour de Septembre l'an mil six cent & un, & sa naissance rejoüit toute la France, parce qu'elle n'avoit veu naître aucun Dauphin depuis le regne de Henri second. Ce Prince succeda au

Roy ſon pere le quatotzieme de May mil ſix cent & dix, & en regna juſtement trente-trois; Car il mourut le quatorzieme de May l'an mil ſix cent quarante trois, apres avoir fait ce qu'aucun de ſes Predeceſſeurs n'avoit pû faire. J'entens qu'il ſoumit à ſes loix deux cent places de ſeureté, que les Roys avoient données aux Reformez de France, pendant les guerres civiles. Il ne prit pas toutes ces places par la force des armes, puiſqu'il ſe ſervit utilement de ſes finances, pour attirer à ſon party ceux qui voulurent recevoir les offres que le Cardinal de Richelieu leur fit faire. Il n'épargna pourtant, ni ſon adreſſe, ni celle des ſiens, & il aſſiegea & prit la Rochelle, que l'on avoit crû imprenable, juſqu'au premier jour de Novembre de l'an mil ſix cent vingt-huit. Apres cette victoire, il alla en Italie au ſecours de Charles de Gonzague Duc de Mantoüe, & paſſa les Alpes avec autant, ou plus de gloire, qu'Annibal n'en avoit eu au tems des Romains.

Cazal ayant esté secouru, il y laissa Charles de Saint Bonnet Marechal de Toiras, & retourna en France, où il mit fin aux guerres civiles, avec un bonheur incroyable. En ce même tems l'Allemagne étoit en danger, par les victoires que l'Empereur Ferdinand second avoit obtenuës sur tous ceux qui avoient osé mesurer leur épée avec la sienne. Il songea donc à la secourir, & à ces fins, il procura la paix à la Pologne, traita avec le Roy de Suede, qui vint en Allemagne, & y obtint des victoires que la posterité pourra difficilement croire. La fortune ne se lassa pourtant pas de le favoriser, & il demeura à Lutzen sans avoir esté vaincu. Alors ses Confederez eurent plus de besoin de Louis, que jamais auparavant; aussi les assista-t-il de son conseil & de ses finances; & enfin apres la premiere bataille de Northingue, il fit declarer la guerre à la tres-auguste Maison d'Austriche, & ayant esté tantôt victorieux, tantôt vaincu, il mourut avant que la

paix fuſt faite, l'an mil ſix cent quarante-trois, & le Cardinal de Richelieu ſon premier Miniſtre êtoit decedé ſix mois aupatavant. La mort de ſa Majeſté & de ce grand Miniſtre n'empecherent pas que le Roy Louis quatorziéme, alors pupile agé de cinq ans, & la Reyne ſa mere, ne continuaſſent la guerre avec ſuccez, comme nous allons voir. Louis le Juſte laiſſa deux fils, l'un nommé Louis comme le pere, & l'autre Philippe qui porte la qualité de Duc d'Orleans. Ce Prince qui náquit le vingt & uniéme jour de Septembre l'an mil ſix cent quarante, épouſa Anne Stuart fille de Charles premier Roy d'Angleterre, & en eut quelques enfans, mais cette Princeſſe mourut quelques années apres, & ſon Alteſſe Royale jetta les yeux ſur Charlote Eliſabeth fille de Charles Louis Electeur Palatin, & l'épouſa au grand contentement du Roy ſon frere, & de toute la Cour, au mois d'Octobre l'an mil ſix cent ſoixante & onze. Cette Princeſſe a de-

ja eu trois Princes, & en eſpere davantage, auſſi eſt-elle cherie du Duc ſon mary, eſtimée du Roy, & honorée de toute la France. Du premier mariage du Duc d'Orleans, il y a encore Anne Louiſe, qui a eſté mariée à Charles ſecond Roy d'Eſpagne, l'an mil ſix cent quatre-vingt.

Louis quatorziéme fils ainé de Louis le Juſte, & d'Anne d'Auſtriche fille de Philippe troiſiéme Roy d'Eſpagne, porte la qualité de Dieu donné, parce qu'il a été long-tems ſouhaité de toute la France avant ſa naiſſance, celuy de Grand & de Victorieux, parceque peu de ſes predeceſſeurs ont entrepris des choſes ſi difficiles que luy, & juſqu'à preſent il n'a rien trouvé d'impoſſible; & celuy de Pacifique, parce qu'il a donné la paix à l'Europe, tandis qu'il en pouvoit conquerir une partie. Ce grand Prince nâquit le cinquiéme jour de Septembre l'an mil ſix cent trente-huit, & fut baptiſé l'an mil ſix cent quarante-trois, quelques jours avant la mort du Roy ſon pere, qui

deceda au chateau de Saint Germain le quatorziéme jour de May de la même année. Sa naiſſance fut precedée de peu de jours du gain d'une bataille navale à la veüe de Genes, où quatorze Galeres de France aſſez mal armées, en battirent autant d'Eſpagnoles chargées de ſoldats & d'argent qu'elles portoient en Italie, pour le payement de leur armée. Cette victoire fit connoître que ce Prince ſeroit heureux; & l'on n'en douta plus, lorſque le Prince de Condé eut defait la meilleure armée, que le Roy d'Eſpagne euſt mis en campagne de long-tems, au méme mois que ce Roy parvint à la Couronne. Apres cette heureuſe journée les armes du Roy eurent du bonheur durant quelques années. Anne d'Auſtriche mere de ſa Majeſté étant regente de ſes Eſtats, & Jules Cardinal Mazarin êtant ſon premier Miniſtre; Car on continua de donner du ſecours aux Aliez, les armées du Roy prirent de fortes places, gagnerent des batailles, & acquirent pour eux &

pour leurs Aliez une paix tres-honorable & tres-avantageuſe. Peu apres cette paix, les malcontens de France donnerent aux ennemis du Roy & de l'Eſtat une eſperance certaine de remettre leurs affaires, alors extrémement decouſuës. L'on vit la rebellion dans tous les endroits du Royaume, & le Roy obligé d'employer ſes meilleures troupes à la repriſe des places qui avoieut ſecoüé le joug de l'obeïſſance. Il reprit donc Mourron, Bellegarde, Bourdeaux, Stenay, & alors les Eſpagnols reprirent la meilleure partie de la Catalogne, Dunkerque au Païs-bas, Caſal, Piombin & Portolongone en Italie. Mais enfin, le Roy ayant appaiſé le battement du cœur de ſa Monarchie, & ſon âge luy ayant apporté le tems de ſa majorité, il ſe fit ſacrer, reprit Stenay, delivra Arras, repouſſa les ennemis, & remit les affaires en tel eſtat, que ceux qui avoient refuſé la paix, n'eſperant plus de ſalut que par l'amitié du Roy de France, ils la rechercherent, & l'obtinrent en laiſſant

une partie des conquêtes entre les mains du Victorieux. En ce même tems Louis épousa Marie Thereſe, fille aînée de Philippe quatriéme Roy d'Eſpagne, & ce mariage qui devoit fortifier la paix l'affoiblit, & la rompit peu apres, par les pretentions que cette Princeſſe crut avoir ſur l'heritage du Prince Dom Balthaſar ſon frere, & de la Reyne ſa mere. Le Roy Tres-Chrétien fut averti qu'une partie du Païs-bas appartenoit legitimement à la Reyne ſa femme, & fit prier la Reyne Regente, & le Conſeil d'Eſpagne de prendre des arbitres pour terminer ce different. L'Eſpagne fit la ſourde oreille à cette demande, & le François ſe croyant mepriſé, ſe fit raiſon ſur ſa pretention, attaqua la Flandres, & ſe ſaiſit de dix ou douze bonnes places. Cette conquête allarma les voiſins, & le Roy d'Angleterre & les Eſtats Unis ſe rendirent arbitres de cette affaire. Louis accepta l'arbitrage, & cependant il ſe ſaiſit du Comté de Bourgogne. Les arbitres s'en plaignirent;

mais le Roy leur ayant fait ſavoir que ſa nouvelle conquête n'empêcheroit point qu'il ne ſe contentaſt, ou des places qu'il tenoit de la Flandres, ou de la Franche-Comté, de Cambray, d'Aire & de Saint Omer, l'on continua le traité, qui donna au Roy d'Eſpagne le choix de l'alternative. Ce Roy choiſit la Bourgogne, & laiſſa au Roy de France les places qu'il avoit conquiſes en Flandres, avec leurs appartenances. Ces appartenances cauſerent quelque diſpute, mais l'on prit des arbitres qui en differerent la deciſion. Cependant les Eſtats de Hollande ayant formé la triple alliance, & croyant par là mettre les Païs bas à couvert; le Roy mit ſur pied des troupes formidables par mer & par terre, & attira l'Angleterre dans ſon parti. Cette guerre fut entrepriſe avec tant de vigueur, & avec un bonheur ſi extraordinaire, que la poſterité aura peine de le croire. Jamais perſonne n'avoit uſé de tant de circonſpection, auſſi perſonne ne prit jamais tant de fortes

places, en si peu de tems. Les Estats Unis se virent attaquez au cœur de la Hollande mêmes ; & les Provinces de Cleves, de Gueldres, d'Utrecht & d'Overisel changerent de maître dans moins de deux mois. Les fortereſſes qui avoient passé pour imprenables jusques alors, se rendirent presque avant que d'avoir été sommées ; & les grandes & profondes rivieres n'arrêterent non plus les Volontaires François, qu'auroit pû faire le moindre ruisseau. Ces victoires inoüies auparavant, & jusqu'à lors imprévuës, firent croire à l'Europe que cette Republique étoit perduë, & que la liberté de l'Empire couroit un extrême danger. Pour cette cause, la plus grande partie de l'Allemagne joignit ses forces à celles de l'Empereur, du Roy d'Espagne, & des Hollandois, pour arrêter le cours des prosperitez de la France. En effet, ces forces épouvantables obligerent le Roy de réünir ses troupes, de quitter une infinité de places qu'elles occupoient, & de chan-

ger ſes façons de faire. Il fit donc de bons magazins dans les places frontieres, tant en Alſace qu'au Païs-bas ; Et lorſque ſes ennemis faiſoient bonne chere en leurs quartiers d'hyver, il attaquoit & prenoit quelques fortes villes, & employoit tout le reſte de la campagne à la defenſiue. Tellement que n'ayant perdu que Grol, & Philisbourg par la longueur de deux ſieges, il a gagné Aire, Condé, Valanciennes, Cambray, Saint Omer, Saint Guilain, Gant, & Ypres en Flandres, toute la Franche-Comté de Bourgogne, où les villes de Beſançon, de Dole, de Grey & de Salins, & les chateaux de Jou & de Sainte Marguerite qui ſembloient imprenables, furent pris auſſi bien que Fribourg en Briſgau. Toutes ces victoires n'ont pas empêché qu'il n'ait offert la paix aux Hollandois, qui l'ont acceptée, le Roy d'Eſpagne, l'Empereur, & la Maiſon de Lunebourg ont fait la même choſe ; & enfin ; les autres Confe-

derez ont acquiécé aux conditions qu'il a proposées.

Le mariage de ce Prince fut conclu dans l'Isle des conferences, entre le Cardinal Mazarin Plenipotentiaire de France, & Dom Louis de Haro premier Ministre d'Espagne, & peu apres le Roy Philippe quatriéme conduisit luy-même sa fille au même lieu, & le mariage fut consommé l'an 1660. L'Infante renonça aux pretentions qu'elle avoit sur les Estats du Roy son pere, de même qu'Anne d'Austriche sa belle mere y avoit renoncé auparavant; mais l'on a prouvé que cette renonciation n'excluoit pas sa Majesté de la succession du païs de Flandres. En effet cette pretention causa la guerre qui fut faite l'an 1667. & le malheur de l'Espagne a causé celles qui ont été faites depuis. Au reste ce mariage a été fecond, & outre le Dauphin, la Reyne a donné quatre ou cinq enfans à la France, qui ont été de courte vie. Mais elle s'estime heureuse de voir

revivre ſon Roy en un ſi brave Succeſſeur. Ce Prince nâquit le premier jour du mois de Novembre l'an 1661. & ayant été élevé ſous l'inſpection d'un ſi grand Pere, & ſous la conduite du Duc de Montauſier, qui eſt un des plus braves Seigneurs de France, il eſt devenu capable de tout ce qui ſied bien aux perſonnes de ſa qualité. Je ſerois temeraire ſi je voulois deviner ce que le Dauphin fera avec le tems; mais ſans vouloir paſſer pour Aſtrologue; j'oſe dire, qu'il ſera grand Roy, & que ſi Dieu luy fait la grace de vivre autant qu'il le merite, il remplira tres bien le Thrône de ſes Anceſtres, & fera retentir l'Europe de la gloire de ſes actions militaires & pacifiques. L'exemple de ſon pere, & ſes inclinations heroïques le porteront à une pieté genereuſe, à une juſtice deſintereſſée, à une foy inébranlable, & à une charité peu commune. Et dautant qu'en l'âge de dix-huit ans, il peut diſcourir des connoiſſances dignes d'un tel Prince, il

pourra ſans doute executer tout ce que le Roy ſon Pere luy commandera, quand il en aura vingt, & s'il a le bien de luy ſucceder, il achevera tout ce qu'il aura commencé. Il a epouſé le ... Mars 1680. Marie Anne Chriſtienne Victoire de Baviere fille de Ferdinand Marie Electeur, & d'Adelaide de Savoye.

Des Pairs de France.

L'On ne ſait pas pour certain, quel Roy a été l'inſtituteur des Pairs; mais encore que ceux qui écrivent des Romans, les introduiſent au tems de Charlemagne, je ne croy pas que les Savans en l'Hiſtoire en tombent d'accord. Pour moy j'oſe aſſeurer, qu'il y a de l'apparence, qu'ils ont été établis, ou au tems de Hugue Capet, ou bien-tôt apres ſa mort. Et les raiſons que j'ay, ſont qu'en ce tems-là, les Gouverneurs des Provinces & des Villes s'étoient rendu proprietaires des terres de

leurs gouvernemens, & tirannisoient souvent les peuples. Pour cette cause le Roy établit le conseil des Pairs, par le jugement desquels il les faisoit condamner, & les Juges étoient executeurs de leurs sentences. De plus en ce même tems, les plus éminens des Pairs étoient proches parens de Capet, & obligez à sa conservation. Et mêmes l'on pourroit croire, que ce Roy étant monté sur le Thrône par une voye extraordinaire, il tacha d'acquerir l'amitié des Grands, par l'établissement de cette dignité.

Au commencement, il n'y avoit que six Pairs Ecclesiastiques & six Laics, & presentement, bien que le nombre des premiers soit presque le même (car l'on n'y a ajoûté que l'Archevêché de Paris, qui fut erigé en Duché & Pairie, l'an 1674. par le Roy Louis le Grand) les seconds ont été augmentez de beaucoup, & s'augmentent encore, selon le bon plaisir des Roys. Les Ecclesiastiques sont l'Archevêque, & Duc de Reims,

l'Evéque & Duc de Laon, l'Evéque & Duc de Langres, l'Evéque & Comte de Beauvais, l'Evéque & Comte de Noyon, & l'Evêque & Comte de Chalons en Champagne. Les anciens Pairs Seculiers étoient auſſi trois Ducs & trois Comtes; ſçavoir le Duc de Bourgogne, le Duc de Normandie, & le Duc d'Aquitaine; le Comte de Toulouſe, le Comte de Flandres & le Comte de Champagne. Toutes ces grandes Provinces ont été reincorporées à la Couronne en divers tems, par divers Princes & en diverſes occaſions. La premiere fut reünie à la Couronne par le Roy Louis onziéme, apres la mort du Duc Charles le guerrier. La ſeconde, & la troiſiéme, par Charles ſeptiéme, apres qu'il en eut chaſſé les Anglois, la quatriéme par le Roy Saint Louis, apres la mort du Comte Alphonſe ſon oncle, qui avoit épouſé l'heritiere à cette condition. La cinquieme fut entierement ſeparée par le traité de Madrit, le Roy François premier ayant été con-

contraint d'y renoncer, & y eſt preſque toute revenuë par les armes de Louis le Victorieux, par la paix qui fut concluë aux Pirenées l'an 1659. par celle qui fut faite l'an 1667. & par la derniere de l'an 1678. Et la derniere y fut reünie par l'échange de la Champagne avec quelques autres Provinces du voiſinage de la Navarre, pendant le regne de Charles quatriéme.

Les anciens Pairs qui étoient beaucoup plus puiſſans que les modernes, avoient auſſi beaucoup plus de credit aupres du Roy. Ils étoient les plus intimes Conſeillers d'Eſtat; Et quand quelque Prince offenſoit ſa Majeſté, il étoit condamné par le jugement des Pairs, qui executoient auſſi leur ſentence, & mettoient les rebelles à la raiſon. A preſent les Ducs & Pairs ont quatre privileges, qui les diſtinguent des autres Gentilshommes; Et ces privileges ſont, qu'ils ont ſeance au Parlement de Paris, que leurs procez y ſont receus en premiere inſtance, qu'au

Sacre & Couronnement des Roys ils ont les principales charges, & portent les ornemens Royaux ; & ce qui eſt extremement agreable à leurs femmes, elles ont un tabouret au cercle de la Reyne, ce qui ſert de beaucoup à l'entretien des familles Ducales.

Au reſte, quand je dis que les Pairs ont ſeulement les privileges dont je viens de parler, je n'entens pas deroger aux prerogatives des Princes du ſang Royal, qui ſont les plus éminens des Pairs, qui repreſentent toûjours les anciens au Sacre & Couronnement de leurs Majeſtez, & precedent tous les autres Princes & Pairs, encore que leurs Pairies ſoient d'une érection plus nouvelle. Car tous les Princes du ſang ſont Porphirogenetes, & peuvent porter le ſceptre chacun à ſon rang; leurs ſepultures & leurs mariages ſont honorez des lis de France, & le Roy eſt obligé de leur donner dequoy vivre en Princes, & de doter leurs filles : Tellement qu'ils ont des avan-

tages inconnus aux autres François, & mêmes à tous les Eſtrangers, qui s'habituent en France, leſquels quoy que ſortis de Maiſon Souveraine ſont obligez de leur ceder. Auſſi le premier Prince du ſang s'intitule-t-il, premier Pair de France. Et la Reyne Chriſtine ayant fait difficulté de recevoir chez elle le Prince de Condé, avec les mêmes honneurs qu'elle fit à l'Archiduc Leopold, il ne la voulut pas viſiter. Pour ce qui concerne les enfans naturels & legitimez des Roys, qui ſont le Duc de Vermandois, le Prince du Maine, le Comte de Vexin, les Ducs de Vendoſme, & de Vernueil, ils portent la qualité de Princes; mais parceque le chemin qui conduit au Thrône eſt fermé pour eux, ils ſont en moindre conſideration que les legitimes, au moins depuis que les Capetins portent la couronne des fleurs de lis. Je dis depuis ce tems-là, parceque les anciens Roys les admettoient au partage avec les legitimes, peut-être parceque leurs meres étoient de même

condition : Pour les legitimez d'aujourd'hui, ils disputent avec les Princes Estrangers pour la preseance, & ordinairement ils prennent place selon l'ancienneté de leurs Pairies, ou selon la dignité des charges qu'ils possedent à la Cour.

Ce ne seroit pas une chose superfluë, que de faire icy le dénombrement des Ducs, des Marquis, des Comtes & des Barons, qui vivent aujourd'hui au Royaume de France. Mais parce qu'ils sont en un si grand nombre, qu'il semble impossible de les connoître tous, à cause que les Roys en élevent fort souvent à ce rang, je me suis dispensé fort volontiers de cette entreprise ; Voire même j'ose asseurer qu peu d'Estrangers & mêmes de François les connoitront jamais ous. Je pourrois pourtant dire quelque chose des plus anciens, & des plus considerables; mais peut-étre ne dirois-je rien, qui ne fust déja venu à la connoissance de mes Lecteurs. Pour cette cause, il me suffira de dire, qu'il y a presen-

tement quatre-vingt-huit Duchez, la plus grande partie desquels sont aussi Pairies, & si les mâles de la famille qui a obtenu du Roy la dignité Ducale s'éteignent, une des filles peut porter à son mary cette dignité, si elle l'épouse au sçeu & du consentement de sa Majesté. Mais alors le mary de cette Dame, ne prend pas place parmi les Seigneurs de son ordre, selon le tems que sa terre a esté érigée en Duché; mais selon celuy de la patente qu'il reçoit luy-méme du Roy. L'on peut aussi remarquer, que si un Prince épouse un telle heritiere, le Duché passe à un rang plus éminent. Par exemple, si le Prince de Condé donnoit à un de ses petits fils, le titre de Duc de Fronsac, ou de Duc de Montmorenci, qu'il a heritez de personnes de moindre condition que luy, ce Prince ne prendroit pas séance apres céux qui précédoient le Duc de Fronsac, ou le Duc de Montmorenci, lorsqu'ils étoient en vie; mais ils prendroient place selon le rang qui est dû à sa

naiſſance. Au contraire les Seigneurs Mancini & de la Porte la Meilleraie, qui ont herité du Cardinal Mazarin leur oncle, l'un le Duché de Nevers, & l'autre le Duché de Mayene, qui appartenoient cy-devant, le premier à Charles de Gonzague, & le ſecond à Henri de Lorraine, n'ont pas les avantages que les premiers poſſeſſeurs avoient pendant leur vie, puiſqu'ils ne prennent place, ſinon devant ceux qui ont été créez, depuis le tems que le Cardinal Mazarin acheta ces Duchez. On obſerve la même choſe quand celuy qui avoit poſſedé un Duché, & celuy qui l'acquiert ſont de même condition, car alors il n'y a point de difference entre l'acheteur d'une telle terre, & celuy en faveur de qui le Roy en érige une de nouveau en Duché & Pairie. L'on pourra pourtant remarquer que le plus nouveau & le moïndre Duc joüit de trois ou quatre privileges, dont j'ay parlé ci-devant, & que cette dignité eſt capable de conſerver les Maiſons qui la poſ-

ſedent, à cauſe que les plus riches Dames prennent volontiers en mariage un pauvre Duc, pour avoir le tabouret au cercle de la Reyne. L'on n'oubliera pas auſſi de remarquer, qu'il y a des Comtez qui ſont Pairies de France, mais elles ſont rares. L'on peut auſſi remarquer, que l'on voit des Princes & Seigneurs qui poſſedent pluſieurs Duchez, Marquiſats, Comtez, & autres Seigneuries, comme Mademoiſelle de Montpenſier, Monſieur le Prince de Condé, Monſieur le Duc de Vendoſme, Monſieur le Duc de Guiſe, & pluſieurs autres, qui ont aſſemblé diverſes terres, ou par mariages, ou par achapt, comme ci-devant les Ducs de Longueville & d'Eſpernon. L'on n'oubliera point auſſi de prendre garde, qu'il n'y a en France, que le Comté de Veneſſin, ou d'Avignon, & les Principautez d'Orange & de Dombes, qui ne relevent point de la Souveraineté de la Couronne. Bien qu'on y voye des terres qui ſont honorées du titre éminent de Princi-

pautez, comme la Roche ſur-Yon, Martigues, Anet, Joinville, Soubize, Talmont, Buc, Yvetot, Bidache, Enrichemont, Portien, Poix, Guimené, Leon, Marſillac & quelques autres, qui appartiennent aux Maiſons de Bourbon, de Vendoſme, de Lorraine, de la Tremoüille, de Grammont, de Bethune, de Gonzague, de Crequi, de Rohan, de la Rochefoucaut, & de quelques autres.

Des Officiers de la Couronne & de la Cour.

OUtre la dignité de Duc & Pair, qui eſt hereditaire aux familles qui les poſſedent, & attachée à quelques petites terres, qui ayant porté le titre de Comtez, ou de Baronnies, ſont élevées à ce rang, quand le Roy veut faire grace à ceux qui en ſont les Maîtres. Outre cette dignité, dis-je, il y a des offices qui ne paſſent point à la poſterité, com-

me ceux de Connêtable, de Maréchal, de grand Maître de France, d'Amiral, de Colonel de l'Infanterie, de Colonel de la Cavalerie, de grand Maître de l'Artillerie, de grand Chambellan, de grand Ecuyer, de grand Panetier, de grand Veneur, de grand Fauconnier, des premiers Gentilshommes de la chambre, de Grand Maitre & de Maitre de la Garderobe, de premier Ecuyer, de premier Maitre d'hôtel, de grand Prevoſt, d'Introducteur des Ambaſſadeurs, de grand Maitre, de Maitre & d'Aide des ceremonies, & de Capitaine de la porte du Louvre. L'on voit auſſi à la Cour les Secretaires d'Eſtat & des commandemens de ſa Majeſté, les Maitres des Requeſtes, le Capitaine des cent Suiſſes, les Colonels des Gardes Françoiſes & Suiſſes, les Officiers des Gendarmes, des Chevaux legers, des grands & des petits Mouſquetaires, les quatre Capitaines de la garde du Corps qui ſont les plus proches de la perſonne du Roy, & ont leurs

Exemts, qui portent les ordres de ſa Majeſté où bon luy ſemble, & ne s'éloignent jamais d'Elle, les ſept Offices qui ont chacun leur Chef, les Ecuyers qui commandent dans la grande & petite écurie, ſous l'authorité du grand & premier Ecuier, où ils dreſſent les chevaux, dont le Roy ſe ſert à la guerre; les Pages, les Valets de pied & les Huiſſiers qui ſervent tous par quartier. L'on y voit de plus, le grand Aumônier, qui eſt toûjours Cardinal, Archevêque, ou Evêque, & tout le Clergé de la Cour, les Predicateurs, & les Aumoniers ordinaires qui ſont en grand nombre. Enfin il faudroit faire un volume entier, pour écrire dignement les Officiers d'une Cour, qui contient plus de quinze mille perſonnes, ſi vous y comprenez la maiſon de la Reyne, les Dames, & le Chevalier d'honneur, les Dames d'atour, les filles de la Reyne, & leurs Gouvernantes, qui toutes enſemble font la plus belle partie, & le plus grand ornement de la Cour.

L'office de Connêtable & celuy de Marechal de France n'ont été connus en ce Royaume, ſinon depuis le regne de Hugue Capet. Ce grand Prince qui vit, que l'office de Duc des François, & de Maire du Palais, avoient eu le pouvoir de déthrôner le Roy, abolit ces noms, & ces dignitez, & donna à pluſieurs l'authorité, qui reſidant en une ſeule perſonne, luy avoit fait oublier ſon devoir. Alors Hugue fit un grand Maitre de France, l'authorité de qui ne s'étendoit point au delà du Palais Royal, & un Comte d'eſtable, qui ayant eu ſoin des haras, & des chevaux de guerre de ſa Majeſté, fut par apres General de ſes armées, & alors il fut nommé Connêtable. Cet Officier avoit anciennement deux Lieutenans Generaux, un deſquels commandoit ſous luy la Cavallerie, & l'autre l'Infanterie. Et durant quelques ſiecles ces Officiers avoient une authorité aſſez limitée. Enfin leur pouvoir s'augmenta tellement, qu'en nos jours l'on a crû, que la

charge de Connêtable pouvoit être de grand préjudice à l'Eſtat, & elle a été abolie. Celle des Marechaux dure encore; mais parceque n'y en ayant que deux, ils ſembloient être trop puiſſans, on en augmenta le nombre, & il y en eut quatre juſqu'au tems du Roy Henri ſecond, qui en fit un cinquiéme; A preſent il y en a douze ou quinze, & autant qu'il plaît au Roy, qui recompenſe par cette dignité ceux qui l'ont bien, & long-tems ſervi à la guerre. Ces Officiers ſont Lieutenans de ſa Majeſté dans ſes armées, & commandent en chef, lorſqu'il n'y a point de Prince du ſang, ni d'autre grand & celebre General, à qui le Roy veüille qu'ils obeiſſent. Car en ce cas, ils ne ſont que Lieutenans Generaux de celuy qui commande les troupes en chef. Au reſte quand le Roy écrit aux Maréchaux de France, il les appele ſes Couſins, ils entrent en carroſſe dans le Louvre, & dans toutes les autres maiſons Royalles. Ils ſont Conſeillers au Conſeil de guerre, portent

un bâton fleurdeliſé, pour marque de leur dignité ; & ce bâton leur vaut douze mille livres de penſion par an.

La charge de Maréchal de France ne peut eſtre oſtée à celuy qui la poſſede ; mais quand le Maréchal n'eſt pas agreable au Roy, ou qu'il eſt trop malheureux, & trop peu circonſpect, ou trop temeraire, on luy en oſte l'exercice, ſans luy en oſter ni la dignité, ni les émolumens. Et quand les Maréchaux ſont trop âgez, ils demeurent au logis, & s'il plaît à ſa Majeſté, ils entrent au Conſeil de Guerre, où ils ont voix deliberative, de même qu'ils avoient quand ils commandoient à la campagne, pour executer les Conſeils qui avoient eſté pris.

L'Amiral de France eſt preſentement le Comte Louis Duc de Vermandois, legitimé de France, qui eſt le Chef & Surintendant General du commerce & navigation de France.

Le Vice-Amiral eſt le Comte

d'Eſtrée, qui a commandé en Chef toutes les armées navales de France dans la derniere guerre que le Roy a faite à la Hollande, & ſa charge dépend de la bonne volonté du Roy, qui la fait durer tant qu'il luy plaiſt, au lieu que celle d'Amiral eſt un office de la Couronne, dont il ne peut point eſtre depoſſedé que pour un crime capital.

Le General des Galeres commande en Chef toutes les Galeres qui reſident ordinairement dans la mer Mediterranée, ne reconnoiſſant point l'Amiral, ni ne recevant aucun ordre que du Roy. Cette charge eſt poſſedée par le Maréchal Duc de Vivonne, & par le Duc de Mortemar ſon fils en ſurvivance.

Le grand Maitre eſt ſans contredit le premier des Officiers de la Couronne, & depuis long-tems cette charge eſt entre les mains d'un Prince du ſang. C'eſt luy qui donne la ſerviete au Roy, quand aucun plus proche parent de ſa Majeſtê ne ſe trouve preſent. Dans les grandes

ceremonies, il marche devant la viande du Roy, portant à la main le bâton couronné à la Royalle. Il choisit d'un tres-grand nombre de Maitres d'Hostel, ceux qui doivent servir à sa Majesté, qui sont trois à chaque quartier. Il a bouche en Cour, en une table de vingt-cinq couverts aussi proprement, & aussi delicatement servie que celle du Roy. Tous les Officiers des sept offices dependent de luy, & prestent le serment de fidelité entre ses mains. Tous ces Officiers servent par quartier, & chaque office est composé de vingt-huit personnes & de quatre Chefs. C'est presentement Monsieur le Duc d'Anguien qui est grand Maitre de la Maison du Roy.

Le grand Chambelan est ordinairement Prince, & donne la chemise au Roy, quand il est à son lever, & en son absence le premier Gentilhomme de la chambre, qui est en quartier, à cet honneur. Tous les Valets de la chambre luy doivent service, & les premiers Gentilshommes,

bien qu'immédiatement ſujets au Roy, luy doivent ceder, & luy rendre quelque reſpect. C'eſt Monſieur le Duc de Bouillon qui poſſede cette charge.

Le grand Ecuyer à l'intendance des haras du Roy. Et tous les Officiers de la grande écurie, ceux qui dreſſent les chevaux de guerre, les Pages, leurs Gouverneurs, leurs Maitres d'exercice, les Valets de pied, & en un mot tous ceux qui portent la livrée du Roy, dépendent abſolument de luy. Il aide le Roy quand il monte à cheval, & quand il entre en carroſſe, il luy donne la main, & s'aſſied auprés de ſa Majeſté. C'eſt Monſieur le Comte d'Armaignac qui poſſede cette charge, & on l'appelle ordinairement Monſieur le Grand.

Le premier Ecuyer mêmes, qui n'a point d'autre maitre que le Roy, & qui a l'inſpection de la petite écurie, des chevaux de carroſſe, & des chevaux de chaſſe, luy doit demander ſon avis, quand il veut acheter des

chevaux pour le ſervice du Roy. Cette charge appartient à Monſieur de Beringham.

Le grand Panetier à un office qui ne l'occupe pas beaucoup ; Car le premier Maitre d'hoſtel fait ſa charge, & quand celuy-cy n'eſt pas à la Cour, un des Maitres d'hoſtel ordinaires met, ou fait mettre le couvert du Roy. Tellement que le grand Panetier ne fait ſa charge, ſinon aux feſtes plus ſolennelles de l'année, & alors un des moindres Officiers de la Paneterie bouche, mettant la teſte à une feneſtre, dit à haute voix. *Au grand Panetier, qu'il vienne mettre le couvert du Roy.* Monſieur de Coſſé de la maiſon de Briſſac eſt aujourd'hui grand Panetier. Il y a encore le grand Echanſon, qui eſt Monſieur le Marquis de Crenan. Le grand Ecuyer tranchant eſt Monſieur le Marquis de Vandœuvre.

Le grand Chancelier eſt le Chef plus éminent de la Juſtice de ce grand Royaume. Il a le ſeau du Roy qu'il porte pendu à ſon cou ; Et dans tous

les Parlemens de France, voire mêmes dans les Judicatures Royalles, il a un Officier affidé qui garde le ſeau, & ſéele les lettres qui en ont beſoin. Le ſeau luy raporte un revenu immenſe. Quand le Roy va au Parlement de Paris, il eſt aſſis aux pieds de ſa Majeſté, & parle en ſon Nom, lorſque le Roy le luy ordonne. Sa charge eſt une des plus grandes de l'Eſtat, & outre qu'il diſtribue les procez, & ordonne aux Juges, & Raporteurs de les voir, & de faire bonne & briéve Juſtice, il prononce les Arreſts de grande importance, il préſide à tous les Conſeils, où il ſe rencontre, quand le Roy n'y eſt pas preſent. Il a toûjours devant la porte de ſon logis trois Suiſſes de la garde du Roy, qui montrent le ſoin que ſa Majeſté a de conſerver la reputation de ce Chef de la Juſtice. Et parceque le grand Chancelier, qui a beaucoup d'afaires au Louvre, ne peut paroitre au Parlement avec autant d'aſſiduité que ſa charge requerroit, le prémier Préſident fait ce qu'il pourroit faire s'il

y étoit preſent, & en ſon abſence un des autres Preſidens au Mortier collige les ſuffrages & prononce les Arreſts. Monſieur le Tellier ci-devant Secretaire d'Eſtat poſſede à preſent cette charge.

Le grand Veneur, & le grand Fauconnier ne ſont deſtinez qu'au plaiſir que le Roy prend à chaſſer, ou à voler; & ils ont une infinité d'autres bas Officiers ſous eux. Ces offices ſont entre les mains de perſonnes de haute naiſſance, & la premiere a eſté donnée depuis peu à Monſieur le Duc de la Rochefoucaut, & l'autre eſt entre les mains de Monſieur le Comte des Mareſts.

Le grand Prevoſt reſſemble en pluſieurs choſes le Vice Maréchal de l'Empire. Mais il a une juriſdiction plus étenduë, puiſqu'il peut & doit punir les malfaiteurs juſqu'à cinq ou ſix lieües aux environs de la Cour. Il met le prix aux denrées qui ſe vendent à la ſuite du Roy; fait marquer par un de ſes gens les poids & les meſures, & il a cinquante Archers qui

battent ordinairement l'eſtrade pour rendre les chemins ſeurs, & empêcher les vols & les brigandages. Au reſte quand le Prevoſt, ou ſes Lieutenans ſurprennent les voleurs ſur le fait, ils ont le pouvoir de les faire pendre ſans autre forme de procez. Monſieur le Marquis de Sourches a cette charge à preſent.

Le grand Aumônier eſt ſouvent Cardinal de l'Egliſe Romaine, & a juriſdiction ſur tous les autres Aumôniers, Confeſſeurs, Preſtres, & Predicateurs du Roy, de la Reyne, du Dauphin, & des autres fils de France, qui ſont en grand nombre & en grande authorité; pluſieurs étant Evêques, & Abbez, éminens en vertu, & en ſcience. Monſieur le Cardinal de Boüillon a eſté mis en poſſeſſion de cette charge apres la mort du Cardinal Anthoine Barberin.

Les Capitaines des Gardes, & les premiers Gentilshommes de la Chambre, les grands Maitres & Maitres de la Garderobe, ſont des per-

ſonnes de haute naiſſance, que le Roy cherit tendrement, & auſquelles il confie ſa perſonne ſacrée, aucun autre ne l'aprochant de plus prez. Le Capitaine des Gardes qui eſt en quartier, ne perd point le Roy de veüe, il accompagne ſa Majeſté, par tout ou elle va, ſoit à pied, ſoit à cheval, ou en carroſſe; & la nuit il ne ſe couche point, que le Roy ne ſoit au lit, qu'il n'ait fait fermer toutes les portes du Louvre, & qu'il n'ait mis les clefs ſous ſon chevet. Les quatre Capitaines des Gardes ſont, Monſieur le Duc de Noailles qui commande la compagnie Ecoſſoiſe qui eſt la premiere, Meſſieurs les Maréchaux de Duras, de Luxembourg & de Lorges.

Le premier Gentilhomme qui eſt en quartier, eſt auſſi preſque toûjours à la preſence de ſa Majeſté, & l'aſſiſte dans tous ſes divertiſſemens. Les quatre premiers Gentilshommes ſont Meſſieurs le Duc de Crequi, de Saint Aignan, d'Aumont, & de Gevres.

Le grand Maître de la garderobbe qui eſt le Duc de la Rochefoucaut, ſe trouve au lever du Roy, pour ſçavoir de luy quel habit il luy plaît de prendre, & commande aux valets de le porter dans la chambre de ſa Majeſté. Il a ſous luy deux Maitres de la garderobbe, qui ſont Monſieur le Marquis de Lionne, & le Comte de la Salle. Tellement que tous ces Officiers approchent le Roy de fort pres & ont l'honneur d'eſtre preſque toûjours en ſa compagnie.

Le Duc du Maine legitimé de France eſt à preſent Colonel General des Suiſſes & a le commandement de toutes les troupes de cette vaillante nation, qui ſert le Roy de France en pluſieurs regimens; Et ſi ce que j'en ay appris de quelques Officiers eſt veritable, il y a dans ce Royaume de vingt-cinq juſqu'à trente mille Suiſſes, en ſept regimens & quelques compagnies franches. Il y avoit ci-devant un Colonel General de l'Infanterie Françoiſe, qui pourvoioit à toutes les charges vacantes de ce Corps, &

cette charge étoit si considerable que le Roy a trouvé à propos de l'abolir apres la mort de Monsieur le Duc d'Epernon qui la possedée le dernier.

Le Colonel General de la Cavalerie legere se peut vanter d'avoir une des plus belles charges de l'armée, & l'on ne peut point douter, qu'elle ne soit tres-honorable, puisque Louis de Valois Comte d'Alais, Louis de Lorraine Duc de Ioyeuse, Henry de la Tour d'Auvergne Prince de Turenne l'ont possedée l'un apres l'autre. A present elle est entre les mains du Comte d'Auvergne frere du Duc de Boüillon, & nepveu de Monsieur de Turenne, qui est tres-digne successeur de ces Princes. Il est Chef de la Cavalerie de France, ce qui suffit pour faire voir à quel point on la doit estimer. Tous les bans qu'on fait dans la Cavalerie legere se font maintenant au nom de sa Majesté, & du Comte d'Auvergne.

La charge de grand Maître de l'artillerie fut reduite en titre d'office, par le Roy Henri le Grand, en fa-

veur du Duc de Sully ſon favory de la maiſon de Betune. Louis tréziéme en honora Charles de la Porte de la Meilleraye, qui fut par apres Duc, Pair & Maréchal de France, & ſon fils, qui a quité ſon nom pour porter celuy de Duc Mazarin, l'a poſſedée apres luy. L'on ne parle plus de ſa perſonne; mais la charge eſt entre les mains du Duc du Lude de la maiſon d'Aillon. Il a l'Intendance ſur tous les canons, ſur toute la poudre, & ſur tous les boulets qu'on employe, tant aux armées qu'aux garniſons de tout le Royaume; & pour l'entretien de toutes ces choſes, il touche tous les ans cinq milions de livres, ſans eſtre obligé d'en rendre compte.

Les Capitaines Lieutenans des Gendarmes, des Chevaux-legers, & des Mouſquetaires, grands & petits, de la garde du Roy, de la Reyne, & de Monſeigneur le Dauphin, ſont conſiderables par leurs charges, auſquelles le Roy ne reçoit que des perſonnes de qui la valeur, le cou-

rage,

rage, & la fidelité ont eſté à l'épreuve. Monſieur de Soubize commande les Gendarmes, Monſieur le Duc de Chevreuſe les Cheuaux-legers, & Meſſieurs de Fourbin & de Jonvelle les Mouſquetaires.

Le Capitaine des cent Suiſſes, qui portent la livrée du Roy, ont leur corps de garde avec les Gardes du Corps, & accompagnent ſa Majeſté tambour battant, quand elle marche par Paris. C'eſt ordinairemét un homme de merite, auſſi bien que le Meſtre de Camp des Gardes Françoiſes. Le premier eſt Monſieur le Marquis de Tilladet, & l'autre eſt Monſieur le Maréchal de la Feuillade. Celuy-ci commande un des plus beaux Regimens de l'Europe; compoſé de trente compagnies de chacune cent cinquante hommes, entre leſquels, en tems de paix l'on voit plus de quinze cent jeunes Gentilshommes tres-bien faits de leurs perſonnes, qui y viennent pour apprendre le mêtier, & pour ſe faire connoître au Roy.

Le Grand Maitre des Ceremonies eſt Monſieur de Rodes, & Monſieur de Saintot tient ſa place en ſon abſence.

Les Introducteurs des Ambaſſadeurs, & autres Miniſtres des Princes Eſtrangers, ne ſont pas des moindres Officiers de la Cour. Cette charge eſt poſſedée par Monſieur le Comte de Bonneuil, & Monſieur Giraut deſſous luy, à qui les Ambaſſadeurs font ſavoir leur arrivée, & apprennent de leur bouche, le tems, & le lieu de leur premiere audience. Mais l'on peut remarquer icy, que le Roy fait recevoir par un Prince les Ambaſſadeurs des Teſtes Couronnées. Et je me ſouviens, que le Chevalier Batiſte Nany ayant eſté receu par le Maréchal d'Eſtrée, fut conduit à ſa premiere audience par le même Seigneur. Ayant donc eſté receu moins honorablement que les autres Miniſtres de ſa Republique, il s'en plaignit, & il luy fut répondu, que c'étoit parce qu'alors, il n'y avoit

point de Prince à la Cour, & que ce n'estoit ni faute d'amour, ni de respect, & il en demanda acte par écrit, qui luy fut accordé.

Pour ce qui concerne les Secretaires d'Estat & des Commandemens de sa Majesté; ce sont ordinairement des personnes consommées dans les affaires. Ils sont quatre, qui sçavent quelle partie du Royaume est de leur département; & outre les affaires de l'Estat de France, ils ont chacun des affaires de grande importance. L'un ayant à faire toutes les expeditions qui concernent les Princes Estrangers, sans exception; l'autre celles de la guerre; le troisiéme celles des Benefices Ecclesiastiques; & le quatriéme celles qui concernent la Maison du Roy. Ces charges sont entre les mains de Monsieur Colbert ci-devant Plénipotentiaire à Nimegue pour les affaires étrangeres, de Monsieur le Marquis de Louvois pour les affaires de la guerre, de Monsieur le Comte de Chasteauneuf pour les affaires Eccléſiastiques, &

de Monſieur le Marquis de Segnelai pour les affaires de la Maiſon du Roy. Outre ces affaires qui occupent une grande quantité d'habiles Commis, un des Secretaires d'Eſtat ſe trouve tous les matins au lever du Roy, pour ſçavoir ſi ſa Majeſté a quelque choſe à commander en ſon particulier, qui ne regarde pas l'adminiſtration du Royaume. Et parceque cette ſujettion pourroit devenir ennuyeuſe, ces quatre Seigneurs y vont alternativement chacun un mois, & puis ils recommencent quand les quatre mois ſont expirez.

Des Loix fondamentales du Royaume de France.

I.

LEs principales loix de cet illuſtre Royaume ſont, que la Couronne appartient au fils aîné du Roy, ou à ſon plus proche parent mâle, ſans que ſa Majeſté en puiſſe diſpoſer autrement, ni par la haine, qu'il

pourroit avoir contre ce même fils, ni par l'amour qu'il pourroit porter à un cadet.

II. Les Princeſſes n'y peuvent pretendre qu'une piéce d'argent, que le Roy eſt obligé de leur donner en dot, & l'on dit que ce dot eſt préſentement réglé à cinq cent mille écus.

III. Pour ce qui regarde les cadets de la Maiſon Royalle, ils ſont obligez de ſe contenter d'un appanage médiocre, qui conſiſte plus en argent, qu'en terres, ni en Gouvernemens, afin que le Roy les puiſſe retenir plus aiſément dans l'obéïſſance.

IV. Le Roy eſt majeur d'abord qu'il entre dans la quatorziéme année de ſon âge, ce qui abregeant le tems des minoritez contribue beaucoup au repos de l'Eſtat.

V. Et bien que le Roy ſoit extraordinairement abſolu dans ſon Eſtat, il ne peut aliener aucune partie de la Souveraineté de ſon Royaume, mêmes en cas de priſon, ou

d'autre urgente neceſſité, ſans en avoir le conſentement des Eſtats, & du Parlement des Pairs. Et ce fut ſur ce fondement que le Roy François ne tint pas à l'Empereur Charles cinquiéme, la promeſſe à laquelle il avoit été contraint, bien qu'il euſt dit franchement, qu'il n'êtoit pas en ſon pouvoir de faire ce qu'on exigeoit de luy.

VI. Quand le Roy eſt mineur, la Reyne ſa Mere, ou le plus proche heritier de la Couronne eſt Regent; mais il doit faire toutes choſes au nom du Roy mineur. Encore que cidevant les Regens de la ſeconde branche de nos Roix, ayent porté le nom de Roy, & ayent adminiſtré l'Eſtat en leur propre & privé nom.

VII. Sa Majeſté fait des Edits, quand, & comme bon luy ſemble; mais ils n'ont pas force de Loy, s'ils ne ſont verifiez au Parlement de Paris. Il ſemble néanmoins que ce ne ſoit qu'une ſimple cérémonie, puis qu'aucun des Juges ne s'oſe oppoſer à la volonté du Roy, à moins qu'il

ne ſoit reſolu de perdre ſa charge, ou d'aller demeurer aux champs en une de ſes maiſons.

VIII. La Nobleſſe eſt obligée de monter à cheval pour la défenſe du Royaume, quand le danger eſt évident; & alors elle ſert trois mois à ſes dépens. Mais cela arrive rarement, bien qu'en nos jours, l'on ait veu la Nobleſſe d'Anjou en Lorraine par ordre du grand Louis. Cela s'appele l'Arriere-ban, qui eſt commandé ordinairement par un Prince.

IX. Le Roy ſeul a droit de faire des levées de deniers, & de mettre des impoſts ſur le peuple. Et ces levées ſont aujourd'hui de quarante milions d'or, ou de ſix vingt milions de livres par an; Ce qui ſembleroit incroyable, ſi les moins clairvoyans n'eſtoient aſſurez, que la dépenſe du Roy ſurpaſſe celle de tous les autres Princes de la Chrétienté. Cét argent vient des tailles, du taillon, de la gabelle, des cinq groſſes fer-

mes, & de cent autres moyens qu'on trouve de vuider la bourſe du peuple François, dont il n'eſt pas beſoin que je face icy un dénombrement plus exact.

Des moyens que le Roy de France a de faire la guerre.

MAchiavel dit, que par tout où il y a des hommes, il y peut avoir des ſoldats, parceque le Prince les peut aguerrir, s'il en veut prendre la peine. Et ſans doute, la France eſt auſſi bien peuplée, qu'aucun autre païs de l'Europe; J'oſe mêmes aſſeurer, qu'il ſemble que les François naiſſent avec les armes à la main, & que peu de nations les ſurpaſſent en adreſſe, & en courage. Il eſt vray que les courtaus de boutique ſont un peu délicats, & impatiens au travail; mais la Nobleſſe & les Laboureurs endurent parfai-

tement bien la fatigue, parceque les Gentilshommes demeurent fort souvent tout le jour à la chasse, & courent à pied par montagnes, & par valées, sans se soucier ni du froid, ni du chaud, ni de la faim, ni de la soif. Pour les païsans, il est certain, qu'ils sont accoutumez à se contenter de peu, & à souffrir toutes les injures de l'air. Tellement qu'ils s'accoutument facilement au travail de la guerre, & deviennent soldats intrepides & infatigables.

J'avoüe aussi, qu'on voit quantité d'Estrangers dans les armées de France; mais c'est plûtost pour conserver l'abondance des vivres, & des manufactures dans le Royaume, que de peur de l'épuiser d'hommes. Car enfin, vingt milions d'ames peuvent fournir au Roy, dequoy remplir ses armées de ses propres sujets. Il est donc certain, que le Roy de France n'a pas faute de gens. Pour l'argent, il luy manquera encore moins; Et l'exemple des anciens

Roys nous peut faire comprendre ce que celuy d'aujourd'huy peut effectuer. Eſtant donc ſans contredit, que Louis onziéme a toujours employé ſes finances, plûtoſt que ſes hommes aux expeditions militaires, bien qu'il fuſt toûjours puiſſamment armé; l'on peut aſſeurer, qu'il ne manqua point d'or ni d'argent. Louis douziéme, qui fit plus de guerres qu'aucun de ſes predeceſſeurs, n'en avoit fait en ſi peu de tems, refuſoit ſouvent les contributions que ſes ſujets luy offroient ſans contrainte. Et cela nonobſtant, ſes troupes étoient bien payées. Tellement que ſon revenu ordinaire ſuffiſoit au payement de ſa Gendarmerie. François premier fut pris à Pavie, & conduit à Madrit, où il fut contraint de payer deux milions d'or pour ſa rançon; il eut pourtant toûjours pluſieurs armées ſur pied, & jamais ſes troupes ne furent en neceſſité à faute d'argent, bien que la guerre eût duré trente ans. D'où il eſt aiſé de con-

clure que la ſource de ſes threſors étoit inépuiſable.

Ceux qui ont regné depuis, excepté Henri ſecond, ont eu plus ſouvent les armes à la main contre leurs Sujets, que contre les Eſtrangers; & l'argent n'a manqué ſinon à Henri troiſiéme, qui eſtant prodigue de ſon naturel, épuiſoit ſes Eſtats, pour enrichir ſes Favoris, qu'on nommoit alors ſes Mignons. Mais Henri le Grand, qui étoit excellent économe, apres avoir payé plus de cent milions de dettes que ſon prédeceſſeur avoit faites, mit dans ſon épargne une ſi grande ſomme d'argent monoyé, que ſa richeſſe fit auſſi bien peur à ſes Ennemis que ſa magnanimité; D'où l'on peut conclure que Louis quatorziéme, qui a ſon Royaume vuide de rebellion, plein d'obéïſſance, & tout à fait éloigné des courſes ennemies; aura toûjours dequoy fournir aux frais de la guerre, quelques grands qu'ils puiſſent être, puiſque ceux

qui ont eu moins de païs, plus de troubles inteſtins, plus d'ennemis cachez, & moins de ſoin de leurs finances, ont eu dequoy reſiſter à toute l'Europe conjurée contre eux.

Quant aux moyens que le Roy a de ſe défendre & d'attaquer, ils ſont grands en toutes les façons qu'on les peut conſidérer. Car la Nobleſſe de France eſt trés-belliqueuſe, le peuple trés-affectionné à ſon Roy, le païs arrosé de pluſieurs riviéres navigables, qui donnent la commodité de tranſporter d'une extrémité de l'Eſtat à l'autre, la Gendarmerie, & les munitions de guerre, & de bouche dans moins de vingt jours. Et de plus, ces mêmes riviéres ſervent de foſſez trés-larges, & trés-profonds pour arrêter l'Ennemy; & les excellentes fortereſſes, qui ſont en un nombre prodigieux, couvrent les frontiéres, & bordent le rivage des Fleuves & de la Mer, & obligeront l'Ennemy, quelque puiſ-

sant qu'il soit, de songer à la retraite, croyant qu'il est difficile de conquerir un Estat, en laissant tant de villes fortes derriere les épaules. Mais il me semble, que j'entens un habile homme qui me demande, pourquoi la France, qui est si bien pourveuë de tout ce qui est nécessaire, non seulement à sa défense; mais aussi pour faire des conquêtes; elle en a pourtant fait si peu, & a esté plus d'une fois en danger d'obéïr aux Estrangers, depuis qu'elle s'est soûmise à un Monarque? A cela je répons, que les Monarchies, aussi bien que les corps humains, ont leur naissance, leur acroissement, leur subsistance, & leur déclin, & qu'elles ne demeurent pas toûjours, voire sont peu de tems en un même état. Et outre cette raison, qui est un peu trop éloignée, en voicy de plus précises, & plus importantes. Au tems que ce grand Royaume fut en danger, il nourrissoit ses Ennemis dans son sein, soit qu'on le consi-

dére devant, ou apres le regne de Hugue Capet. Avant que ce Prince fuſt parvenu à la Couronne, les Gouverneurs des Provinces & des Places ſe cantonnérent, ſe mirent en état de parler en Maîtres, par la fainéantiſe des Roys, & prirent les armes contre eux. Ces déſordres domeſtiques donnerent aux Eſtrangers l'aſſeurance, & le moyen d'attaquer ce Royaume avec ſuccez, & d'y mettre ſi avant le pied, qu'il fut impoſſible de les en chaſſer.

Depuis que les Décendans de Capet regnent en France, l'on a veu le même déſordre. Ce Prince s'étant fait Roy, fut contraint de laiſſer aux Princes & Seigneurs, la proprieté des Terres qu'ils avoyent uſurpées. Et ces Seigneurs enſemble eſtoient plus puiſſans que le Roy. Il avint auſſi, que le Duc de Normandie conquit l'Angleterre, & cette conquête ayant rendu le Vaſſal égal à ſon Seigneur, il luy refuſa les ſervices qu'il luy devoit, &

mêmes forma le deſſein de le déthroner. Les autres Vaſſaux, qui étoient bien aiſes, que leur Roy eut des affaires chez luy, afin qu'étant occupé à ſa conſervation; il ne pût pas ſonger à les reduire à l'obéïſſance, favoriſoient les Anglois, & les autres Ennemis de l'Eſtat, & par ce moyen la France combattoit contre la France; & le Roy avoit tant d'affaires à ſe conſerver, qu'il ne pouvoit ſonger à autre choſe. Mais depuis que ces Provinces ont eſté réünies à la Couronne, le Roy a dequoy ſe défendre de tout le monde, & ſes voiſins doivent plûtoſt craindre, qu'il n'étende ſes frontiéres, que d'eſperer de les racourcir.

Que presque toutes les Provinces de France ont esté détachées de la Couronne, & en quel tems, & par qui elles y ont esté réünies.

PResque toutes les Provinces, & Villes de France ont eu leurs Seigneurs particuliers, qui les reconnoissoient de la Couronne; mais avec si peu de redevance, qu'ils sembloient estre Souverains. Toutes ces places & terres ont esté réünies à la Couronne, ou par mariage, ou par achat, ou par felonie des Seigneurs. Nous ne parlerons icy que des plus considérables, qui sont celles qui font le plus de bruit dans l'Histoire. Et ces Provinces sont la Bourgogne, la Normandie, l'Aquitaine, l'Albigeois, Toulouse, Montpelier, le Dauphiné, la Provence, l'Anjou, le Maine, le Bourbonnois, la Bre-

tagne, Calais, le Bearn, l'Artois, une partie de la Flandres & le Comté de Rouſſillon.

Pour ce qui concerne la Bourgogne, j'ay déja dit, qu'elle fut incorporée à la Couronne, par le Roy Louis onziéme. Mais icy il faut remarquer, qu'ayant porté long-tems le nom de Royaume, elle prit celuy de Duché, & fut poſſedée par les décendans d'un frére de Capet, juſqu'au regne du Roy Jean. Alors Philippe dernier Duc de ſa branche mourut ſans enfans, & le Roy s'empara de ſes Eſtats, l'an 1362. & les donna en titre d'appanage à Philippe ſurnommé le Hardy ſon quatriéme fils. Ce Philippe, & trois de ſes ſucceſſeurs poſſéderent ce Duché, & acquirent tout le Païs-bas par leur bonne fortune; Mais enfin Charles, qui fut le dernier de ſa branche, fut tué en trahiſon au ſiege de Nancy, la veille des Roys l'an 1477. Et parce qu'il ne laiſſa qu'une Princeſſe, incapable de poſſeder en fief la premiére Pairie de France, le Roy Louis on-

ziéme la réïncorpora à la Couronne. Depuis ce tems-là, elle n'en eſt plus ſortie, quoy que les Eſpagnols ayent toûjours dit, qu'elle leur appartient, comme aux décendans & legitimes héritiers de Marie, fille unique du dernier Duc Charles, qui fut mariée à Maximilien Archiduc d'Auſtriche, & fut mere de Philippe Prince du Païs-bas, & prémier de ce nom Roy de Caſtille.

La Normandie, qui avoit eſté détachée de la Couronne, pendant la minorité du Roy Charles le Simple, environ l'an de noſtre Salut 888. conquit l'Angleterre l'an 1066. & depuis ce tems-là, elle fit de grandes inſultes à ſes Souverains. Mais particulierement pendant le regne de Louis le Gros, de Philippe de Valois, du Roy Jean & de Charles ſixiéme, qui eurent le malheur de voir ces Inſulaires triompher de leur mauvaiſe fortune, ou de leur imprudence. Toutefois Charles VII. qui avoit été déclaré indigne de ſuccéder au Roy ſon pere; & qui êtoit l'objet de la haine de

Henri V. Roy d'Angleterre ſon beau frére, & d'Iſabelle de Baviere ſa mere, eut le Ciel ſi favorable, qu'il repouſſa les Anglois dans leurs Iſles, & les dépoüilla de la Normandie, l'an 1437. & pouſſa plus loin ſes victoires.

L'Aquitaine, qui avoit appartenu à Guillaume qui fut le dernier de ſa Maiſon, paſſa au pouvoir d'Eleonor ſa fille unique. Cette Princeſſe fut donnée en mariage à Louis ſeptiéme ſurnommé le Jeune, qui ne pouvant pas ſouffrir les injures, que cette femme impudique faiſoit à ſon honneur, la repudia, & au lieu de l'enfermer dans un Cloître, & de ſe ſaiſir de ſes terres, comme il pouvoit aiſément & raiſonnablement faire; il permit qu'elle les portaſt en mariage à Henry ſecond Roy d'Angleterre, qui êtoit ſon plus redoutable Ennemy. Cette Dame donc porta ce beau & puiſſant Duché en dot à ſon mary, environ l'an 1137. Ce Duché augmenta le moyen & le deſir que les Anglois avoient de conquerir la

France. Mais enfin apres plusieurs guerres, le Roy Charles septiême le remit sous l'obéïssance de sa Couronne, l'an 1440.

Le Duché d'Alby ayant embrassé une doctrine contraire à celle de Rome, le Roy Louis huitiéme assembla des troupes, à la priére de Saint Dominique, & en donna le commandement à Simon Comte de Montfort, qui vainquit les Albigeois, & les remit en leur devoir apres avoir pris Besiers & quelques autres places, avec une incroyable effusion de sang, & apres avoir chassé de leur païs ceux qui refusoient d'obéïr à la doctrine de l'Eglise Romaine. Ce fut en ce tems-là, que ce Duché fut réïncorporé à la Couronne, & depuis n'en a point esté separé.

Pour ce qui concerne Toulouse, il est certain que ce Comté, qui est un des plus beaux & des plus illustres de France, revint à la Couronne, en vertu du contract de mariage d'Alphonse, frére du Roy Louis huitiéme. Car ce Prince épousa l'heritie-

re de cette grande terre à condition, que s'il n'en avoit point d'enfant, le païs retourneroit à ſon principe ; & Alphonſe eſtant mort ſans lignée, le Roy Saint Louis ſon néveu ſe ſaiſit de ce Comté & Pairie de France, & la transfera à ſa poſtérité. Pour Montpelier, il appartenoït au Roy de Sardaigne, & parceque ſes parens n'étoient pas en bonne intelligence avec luy, il le vendit au Roy Philippe de Valois, pour une ſomme tres-mediocre. Au reſte en cette ville, il y a une Univerſité, où la Medecine florit autant, ou plus, qu'en aucun autre de l'Europe, tant par ce qu'au jardin du Roy, l'on peut voir & apprendre à connoître ſix mille plantes eſtrangéres, que parceque les montagnes voiſines foiſonnent en herbes ſalutaires, & on y trouve l'alkermez, dont on fait une confection tres-cordiale.

Le Dauphiné, qui donne ſon nom aux fils aînez de France, fut acquis ſans aucune violence, ni malice du côté des François : Car Humbert

Dauphin de Viennois se croyant maltraité d'Amedée quatriéme Comte de Savoye, qui l'importunoit incessamment, & muguettoit ses Estats, se resolut de mettre fin à la guerre, & d'opposer au Savoyard un voisin qui eust dequoy arrêter son ambition, & le retenir dans son devoir. En effet, il se resolut de prendre l'habit de Jacobin, & avant qu'il entrast dans un Cloître, il fit donation de sa Principauté à Philippe de Valois Roy de France, à condition que le fils ainé du Roy porteroit doresnavant, & à perpétuïté le nom de Dauphin, & joüiroit du reuenu de cette Province, pendant la vie du Roy son pere. Philippe receut cette donation à bras ouverts, & comme venant du Ciel, pour reparer la perte qu'il avoit faite à la bataille de Cressi, où Edouard troisiéme Roy d'Angleterre luy avoit mis trente mille hommes sur la poussiere. Enfin, ce Prince mourut Dominicain, & l'on voit sa sepulture dans l'Eglise de son Ordre, proche

la porte Saint Jacques à Paris, avec pluſieurs autres, qui ſont dignes de la curioſité des voyageurs, qui ne vont par le monde, que pour voir.

La Provence, qui avoit eu de braves Princes durant quelques ſiécles, vint au pouvoir de Charles Duc d'Anjou, frére du Roy Saint Louis, par le mariage que ce Duc fit avec Beatrix, fille cadete de Reymond de Beranger, qui n'ayant eu que quatre filles, les donna aux Roys de France, d'Angleterre & de Naples, & celle-cy qui êtoit la plus jeune conſerva l'heritage de ſon pere, en donnant à chacune de ſes ſœurs huit mille livres d'argent. La Maiſon d'Anjou qui ſortit de Beatrix, garda cette admirable Province depuis l'an 1290. juſqu'à l'an 1470. Tellement que Charles d'Anjou & ſa poſterité regnerent en Provence & à Naples durant plus de deux ſiecles; Mais enfin, Jeanne ſeconde ayant adopté René Duc d'Anjou, qui ne peut pas prendre poſſeſſion de Naples, ne regna qu'en Provence, &

ayant donné Iolant sa fille à Ferry Comte de Guise, avec tout le bien qu'il avoit eu d'Isabelle de Lorraine sa femme, il donna en mourant le Comté de Provence à Charles d'Anjou Duc du Mayne son neveu. Ce Charles mourut sans enfans, peu apres cette donation de son oncle, & & fit heritier Louis onziéme Roy de France, qui se contenta de la Provence, & laissa Naples au Roy d'Aragon, qui s'en étoit saisi. L'Anjou & le Mayne vinrent en même tems au pouvoir du même Roy, comme fiefs ouverts, & depuis l'Anjou a été l'appanage d'un des fils de France, mais il est toûjours revenu à son principe, parceque ces Princes n'ont laissé aucuns enfans capables d'heriter ces fiefs qui doivent retourner à la Couronne, quand le Prince qui les possede ne laisse point d'enfant masle.

Le Bourbonnois, (d'où la branche Royale, qui regne presentement a pris son nom) revint à la Couronne, au tems du Roy François

çois premier, lorſque le Duc Charles, qui étoit Connêtable de France, ſortit de ſa patrie à deſſein de la ruiner. Car il offrit ſon épée à l'Empereur Chalequint, conduiſit ſes troupes devant Marſeille, puis il ſe trouva à la journée de Pavie, où le Roy fut pris & conduït en Eſpagne. Ce Roy étant priſonnier l'an 1525. l'Empereur le voulut contraindre de donner la Provence & le Dauphiné au Duc de Bourbon, pour les tenir en qualité de Roy. Mais il ne les pût pas obtenir, & le Duc n'en eut pas beſoin, car il fut tué à la priſe de Rome le 7. de May l'an 1527. & alors le Roy François réïncorpora ſon Duché à la Couronne.

La Bretagne fut acquiſe par une adreſſe ſinguliére Car le Duc François ſecond ayant laiſſé deux filles; Iſabelle mourut peu après, & Anne demeura ſeule. Cette Princeſſe donc étant heritiere de cette grande Principauté, elle fut recherchée de pluſieurs Princes dignes de l'épouſer, & enfin elle fut donnée à l'Archiduc Ma-

ximilien premier, qui fut depuis Empereur des Romains ; Mais encore que la ceremonie des épousailles eut été faite par un Comte de Nassau, & un Baron de Polheim ses Ambassadeurs ; la Princesse tout d'un coup changea de sentiment à la solicitation de ses plus affidez confidens, épousa Charles huitiéme Roy de France, & luy apporta cette Province maritime en dot. Depuis ce tems-là, elle fut incorporée à la Couronne, par le Roy François premier à la requisition des Estats de la Province. Et lorsque Philippe second Roy d'Espagne la demanda pour sa fille, qui à cause d'Isabelle de France sa mere, y avoit quelque prétention, parceque les décendans mâles d'Anne de Bretagne étoient tous morts. Il luy fut répondu, que la Bretagne ayant été réünie à la Couronne, elle n'en pouvoit plus être separée que par la force des armes.

Le Bearn, & quelques autres petites Provinces, qui avoient obéy aux Roys de Navarre, furent incorpo-

rées à l'Eſtat de France, par le Roy Henri le Grand, à ſon avenement à la Couronne. Car il y a une loy, ou du moins une coûtume receuë en France depuis quelques ſiecles, qui oblige les Roys de réünir à leur Couronne tous les biens qu'ils poſſedent avant qu'ils y parviennent. Pour le Duché de Bar, que l'on avoit tâché de ſeparer entierement de l'Eſtat de France, pendant la minorité du Roy Charles neuviéme, en faveur de Claude ſa ſœur, qui avoit été donnée à Charles troiſiéme Duc de Lorraine; ce Duché, dis-je, fut réüny à la France au tems, & par la mauvaiſe conduite du Duc Charles quatriéme, qui ayant ſouvent pris les armes contre les Roys Louis tréziéme & quatorzieme ſes Souverains; il obligea ce dernier de luy oſter tout ce qui relevoit de ſa Couronne, & mêmes les Seigneuries & Bailliages de Clermont, de Stenay, de Jamets, & de Moyenvic, qui n'en relevoient point auparavant. Il avoit mêmes en ſon pouvoir au moment que j'é-

crivois cecy, l'an 1678. toute la Lorraine. Mais une grande partie de l'Europe ayant pris les armes pour y remettre le Duc Charles cinquiéme; l'on en eſt venu à un accord qui luy en reſtituë une partie, par le traité qui a été ſigné à Nimegue le 5. de Fevrier l'an 1679. L'on dit pourtant que le Duc Charles cinquiéme ne veut pas accepter ces conditions, & on ne ſçait pas encore comment ces affaires ſe pourront accommoder.

Pour ce qui concerne Calais, Guines, & le Païs qu'on appele reconquis, ils furent ſoûmis au Roy Henry ſecond, par la force des armes, ſous la conduite de François de Lorraine Duc de Guiſe, l'an 1558. apres avoir obéï plus de deux cens ans à la Couronne d'Angleterre. Et l'Artois, qui eſt un grand & puiſſant païs dans le voiſinage du Comté de Guines, avoit êté long-tems l'appanage d'un cadet de la Maiſon Royale; & ayant obéï au Duc de Bourgogne, il paſſa avec les autres Provinces de cette Sereniſſime famille, au pouvoir de la

tres Auguſte Maiſon d'Auſtriche, par le mariage de Marie fille unique du Duc Charles le Belliqueux, avec Maximilien Roy des Romains. Ce païs a reconnu la Maiſon Royalle de France, comme fief mouvant de la Couronne, juſqu'à l'an 1525. auquel François premier fut contraint d'en ceder la Souveraineté à l'Empereur Charlequint, qui l'avoit pris devant Pavie, par la vertu de ſes Generaux. Mais Louis trézieme ſe ſaiſit d'Arras l'an 1640. & Louis quatorzieme ſon fils, obligea Philippe quatriéme de luy ceder tout ce qu'il tenoit de ce Comté, par le traité qui fut conclu aux Pyrennées l'an 1659. Depuis ce tems-là, le même Roy s'eſt ſaiſi d'Aire & de Saint Omer, que les Eſpagnols tenoient encore dans ce païs. Tellement que la France poſſede ce Comté tout entier, & le doit garder en vertu du traité de Nimegue de l'année 1678.

Quant à la Flandres, qui eſt un païs plein de belles, riches, & puiſſantes villes, il fut entierement dé-

taché de la France, par le traité de Madrit l'an 1525. Et depuis ce tems-là, une partie a été recouvrée par les armes du Roy Louis quatorziéme & réünie à la Couronne, par le traité qui enſuivit l'invaſion l'an 1667. Depuis peu les Eſpagnols, & pluſieurs autres Princes leurs Aliez ont eu les armes à la main, pour recouvrer non ſeulement la Flandres & Maſtric qui avoit auſſi été ſoûmis à la France; mais auſſi la Lorraine, & le Comté de Bourgogne, qui ont ſuby le joug depuis peu, & ont éveillé tous les intereſſez à la conſervation de Charles cinquiéme Duc de Lorraine, & à la ſplendeur de Charles ſecond Roy d'Eſpagne; Mais enfin la paix a été faite à condition, que la France garde une partie de ce qu'elle a conquis. Et les Eſpagnols qui n'eſperoient pas moins que de recouvrer ce qu'ils avoient perdu, ont fait de nouvelles pertes. De là vient que les Politiques diſent que leur Monarchie panche à ſa ruine, & que difficilement elle reprendra ſes for-

ces, ſi ce n'eſt par une longue paix. Et à mon avis ils ont raiſon, puiſque la plus grande partie de l'Europe unie, n'a pû empêcher le Roy Tres-Chrêtien de faire de nouvelles conquêtes, & de ſoumettre à ſa Couronne, Cambray, le Cambreſis, toute la Franche-Comté, pluſieurs places du païs, & Fribourg en Briſgau.

Le Comté de Rouſſillon n'avoit de long-tems appartenu à la France. Mais il fut engagé au Roy Louis onziéme, lorſqu'il prêta trois cent mille écus d'or à Jean Roy d'Aragon, qui l'en avoit ſuplié à ſon beſoin. Peu apres on voulut recouvrer ce païs, ſans mettre la main à la bourſe pour rendre l'argent qui avoit été prêté; & l'on fit rebeller la Bourgeoiſie, qui fut remiſe à ſon devoir. Enfin Charles huitiéme Roy de France, voulant paſſer à la conquête de Naples, il acheta, ou voulut acheter l'amitié de Ferdinand Roy d'Aragon, par la reſtitution du Rouſſillon, & il fut trompé. Mais enfin, Louis treziéme

êtant en guerre ouverte contre l'Eſpagne, aſſiegea Perpignan, & le prit apres un long ſiege l'an 1642. & il fut laiſſé à Louis quatorziéme ſon fils, par le traité des Pyrenées, l'an 1659. avec le Comté de Conflans, & une partie de la Cerdaigne. Je ne dis rien des autres Provinces & places, parce qu'elles ne ſont pretendës de perſonne. Et je viens de montrer comment celles cy ſont venuës au pouvoir des François, afin que ceux qui entendront diſcourir des prétentions illuſtres en ayent un peu de connoiſſance.

Nous avons donc veu que la France n'eſt guere moins large que longue; qu'elle a pres de deux cent lieües Allemandes en quarré, qu'elle eſt fertile dans toute ſon étenduë, qu'elle nourrit environ vingt milions de perſonnes dans quarante-cinq Provinces, & plus de cinquante mille Paroiſſes, grandes, mediocres, ou petites; que la Nobleſſe peut mettre pres de cent mille Gentilshommes à cheval; que les dix Parle-

mens ont ſous eux pour le moins cent cinquante Preſidiaux, Senechauſſées, Bailliages, & Judicatures Royalles; que les Archevêchez, & les Evêchez, les Abbayes, & les Prieurez y ſont en tres grand nombre; que de douze cent villes de France, quatre cent peuvent paſſer pour bonnes; que le Royaume eſt ſucceſſif, & que les Dames ſont exclües de l'heritage de leurs peres; que les Roys qui y ont regné depuis l'an 419. ont tous êté d'une même Maiſon; que leur revenu ſurpaſſe la croyance de pluſieurs perſonnes; que les Princes du ſang précedent tous les autres; que le nombre des Pairs Seculiers s'eſt augmenté de beaucoup; que les forces de cét Eſtat ſont trés-conſidérables, & à preſent nous allons voir, qu'il pourroit être puiſſant par Mer auſſi bien que par Terre, ſi l'on ſe vouloit appliquer à la navigation.

Des forces Maritimes de la France.

CE Royaume a une grande étenduë de Coſte de Mer, & pluſieurs Havres tres-commodes & à l'abry des vents. Les plus conſidérables ſont Dunkerque, Calais, Diepe, le Havre de Grace, Honfleur, Nantes, Saint Malo, Breſt, le Port Louis, la Rochelle, Bourdeaux, & particulierement Rochefort, qui eſt une ville bâtie de nouveau à l'embouchure de la Charente, où le Roy fait fabriquer tout ce qui eſt neceſſaire à la navigation, & où les navires ſont ſans aucun danger. Tous ces Havres ſont ſur les Coſtes de la mer Océane, & donnent au Roy le moyen d'entretenir les navires de guerres que ſa Majeſté veut employer vers les Indes, & vers le Septentrion. Ceux de la mer Mediterranée ſont le Port d'Agde, qui eſt un des ouvrages de l'incomparable Louis le

Victorieux, & où la jonction des deux Mers se doit faire par une dépense inconcevable. Ce nouveau Port a déja sauvé la vie à plusieurs Mariniers qui s'y sont jettez, lorsque la tourmente les a surpris au Golphe de Leon, & ont eu sujet de benir ceux qui ont donné au Roy le conseil d'employer si utilement ses thrésors. Celuy de Marseille semble incomparable, & celuy de Toulon ne luy cede pas beaucoup. Ceux d'Antibe & de Mourgues sont plus petits, mais commodes; Et c'est dans ces Havres que le Roy Tres-Chrétien a les forces qu'il employe au Levant, aux Costes de Barbarie, & ailleurs.

Au reste j'ay dit, que si le Roy vouloit, il pourroit estre aussi considerable sur Mer que sur Terre; & l'on pourra juger, que ce que je dis est veritable, si l'on prend garde à ce que les Rochelois, les Maloviens, les Gascons, les Diepois, & les Provançaux ont fait autrefois de leur propre mouvement. Et si cela ne suffit, les honneurs nourrissant les

Arts, il eſt certain que ſi ſa Majeſté prend ſoin de donner les charges honorables & lucratives à ceux qui les meritent, l'on verra les François auſſi enclins à la navigation, qu'ils le ſont aux exercices militaires, puiſqu'il n'y a rien à quoy ils ne puiſſent & ne veüillent exceller, ſi le piqueron de gloire les y appele. Il eſt pourtant vray, que les Roys ayant eu peu de ſoin d'acquerir des forces maritimes, la France n'a jamais eu la reputation d'être puiſſante ſur l'eau. Et ſi le grand Louis quatorzieme n'avoit plus de Navires & de Galeres qu'aucun de ſes Anceſtres, il n'auroit pas entrepris la guerre contre la Hollande, ni de ſecourir en nos jours les oppreſſez de Meſſine. Pour ce qui concerne le danger où la France a été en divers tems, & par des cauſes qui ne ſont pas inconnuës aux Politiques; Je dis qu'il eſt vray que Dieu a châtié ſes excez; mais il a toûjours fait voir qu'il en étoit le gardien. Et ceux qui liſent l'Hiſtoire n'en peuvent point douter, s'ils ne

veulent attribuer à la prudence humaine les effets de la providence divine. Au reſte en nos jours, le Roy Tres-Chrétien a pour le moins cent cinquante Navires de guerre, & plus de quarante Galeres bien pourveuës de tout ce qui leur eſt neceſſaire pour executer les commandemens de ſa Majeſté. Ces navires ne ſont pas tous de même force; mais on peut dire ſans mentir, qu'il y en a de ſi grands & de ſi bien armez, qu'on n'en voit point ailleurs de pareils. Et l'on peut aſſeurer à la loüange de ce Roy incomparable, qu'il n'y a rien à quoy il ne prenne garde; & qu'il ne manquera jamais ni de Mariniers pour équiper ſes navires, ni d'Officiers pour les commander, puiſque dans ſa flote il y a toûjours deux cent jeunes Gentilshommes pour apprendre le métier, & pour s'accoûtumer à ſouffrir les orages.

Des Dietes de la France, ou des Eſtats Generaux du Royaume.

IL y a peu, ou point de païs dans la Chretienté, où l'on n'ait des Aſſemblées publiques pour deliberer ſur les affaires d'importance. Et quoy que les François aſſemblent rarement leurs Eſtats en nos jours, il eſt certain qu'anciennement le Roy les convoquoit tous les ans. Les premiers Roys qui n'avoient point de domaine aſſembloient le Clergé, la Nobleſſe, & le tiers Eſtat, & en leur aſſemblée l'on ordonnoit aux perſonnes taillables de fournir à ſa Majeſté ce qu'il luy faloit pour la conſervation de ſon Royaume, & pour la ſplendeur de ſa Maiſon. Avec le tems, les Roys eurent dequoy s'entretenir de leur propre revenu, & alors les Eſtats ne s'aſſembloient, que quand la neceſſité obligeoit le Prince à leur demander ſecours de con-

feil, & d'argent en ſes plus grandes neceſſitez.

Aujourd'huy le Roy a tant d'authorité, qu'il fait tout ce qu'il veut, & impoſe à ſes ſujets telle ſomme qu'il luy plaît, ſans avoir l'avis, ni le conſentement des Eſtats. Mais l'on peut remarquer que les Eſtats n'ont jamais été convoquez, ſinon par ordre du Roy, & lorſqu'ils s'aſſembloient toutes les Provinces (qui en ces occaſions de quarante-cinq ſont reduites à dix-ſept,) envoioient chacune deux, trois, ou pluſieurs Deputez de chaque membre de l'Eſtat. Et l'on choiſit ordinairement les plus habiles, les plus conſcientieux, & les plus amis du bien public qu'il eſt poſſible de trouver; ſi ce n'eſt qu'il y ait des brigues qui violentent le peuple, comme au tems du Roy Henri troiſiéme. Or il faut ſçavoir que le Clergé eſt compoſé de Princes, de Prelats, & de ſimples Preſtres. La Nobleſſe de Princes, de Seigneurs, & de ſimples Gentilshommes; & le Tiers Eſtat d'Officiers des Chambres de

Juſtice, tant Souveraines que Subalternes, des Villes & de la Populace. Tellement que les Aſſemblées des Eſtats comprennent tout le Royaume, & parceque ces Aſſemblées ſont trop puiſſantes, & que par fois elles s'émancipent à vouloir donner des loix, plûtoſt que de les recevoir, les Roys les ont preſque abolies. Je ne ſçay pas ce qu'on fera à l'avenir; mais il eſt certain, que depuis que les Cardinaux de Richelieu & Mazarin ont été premiers Miniſtres, les Roys n'ont plus voulu convoquer ces Aſſemblées. Auſſi n'en a-t-on point veu en France depuis l'an 1615. & peut-être n'en verra-t-on point en nôtre tems. Mais à dire le vray, le peuple étoit plus heureux qnand elles avoient lieu en France, & le Roy étoit plus aſſeuré d'être ſecouru en ſon beſoin. Tellement qu'on peut eſperer, que les premiers Ordres ſe rétabliront un jour, & que les Princes rendront aux peuples un peu de leur premiere liberté.

DISCOURS XI.

De l'Eſpagne.

LA Preſqu'Iſle qu'on nommoit autrefois *Heſperie*, à cauſe de ſa ſituation ; & *Iberie* à cauſe du fleuve *Ebro*, que les Latins appelent *Iberus*, porte preſentement le nom d'Eſpagne. Ce païs qui eſt enfermé de l'Océan, du Détroit de Gibraltar, de la Mer Mediterranée, & d'une grande chaine de montagnes, qui la ſeparent de la France, reſiſta plus long-tems aux Romains, qu'aucun de ſes voiſins de l'Europe. Il fut pourtant contraint de ceder enfin à la valeur, & à la fortune du grand Scipion, qui le ſoûmit à ſa Republique. En ce tems-là, l'Eſpagne fut diviſée en Citerieure & Ulterieure, puis en Tarraconoiſe, Betique, & Luſitanie, & obéït à Rome pluſieurs

années durant. Mais l'Empire Romain fut mis en pieces, apres l'an de nôtre Salut 400. & alors les Gots, les Vandales, les Alains, & les Sueves ſe ſaiſirent de la Peninſule, dont nous parlons icy, ſous la conduite d'Athaülphe, qui paſſa les Pyrenées l'an 412.

Apres la mort d'Athaülphe, les Officiers de ſon armée éleurent Sigeric, & ces peuples regnerent avec beaucoup de reputation juſqu'à l'an 713. bien que la doctrine d'Arrius, qui ſe gliſſa parmi eux, ait obſcurcy aucunement leur gloire. Mais enfin le Roy Rodrigue premier de ce nom, & dernier de ſa race, commit un excez qui luy couſta & la Couronne & la vie. Car Julien Comte de Sepla, pere de Cava, à laquelle le Roy Rodrigue avoit oſté ce qu'elle avoit de plus precieux, traita ſous main avec le grand Almançor Miramolin, ou Roy de Mauritanie, luy offrit ſa perſonne, ſes moyens, & ſes amis, pour le rendre maître de l'Eſpagne ſa patrie. Le Maure ac-

cepta l'offre du Comte, passa le Détroit, entra en Espagne, combattit & battit Rodrigue, qui êtant trahi par les siens, fut vaincu & mis à mort, ou en une telle fuite, qu'il ne fut plus vû ni mort, ni vivant.

Jamais on ne vit une telle desolation; Toute l'Espagne fut soûmise aux Infidêles Mahometans, dans huit mois, (d'autres disent dans trois ans) & rien n'arrêta la rigueur de leur fer, que les montagnes inaccessibles des Pyrenées & des Asturies. Ce fut là, que le débris des Chrétiens se retira; & d'où Pelage Prince Got, & Inigo Ximenez Arista Espagnol; donnerent aux Refugiez esperance de recouvrer ce qu'ils venoient de perdre, & où ils fonderent les Royaumes des Asturies & de Sobrarbe. Ces Princes étendirent peu à peu leurs frontieres dans les plaines, & parce qu'en s'avançant, ils bâtissoient des Châteaux, pour plus aisément conserver leurs conquêtes, on appella le païs *Ca-*

stille, du mot Espagnol, qui signifie *Château.*

Les Infidéles ayant conquis l'Espagne, ils la partagerent en autant de Royaumes, qu'il y avoit parmi eux d'Officiers d'importance; Ce partage les affoiblit, & cela nonobstant, ce qui avoit été conquis dans huit mois, ne pût estre repris en moins de huit cens ans. La derniere piece qui fut remise sous le joug Espagnol, fut le Royaume de Grenade, d'où Mahomet Boabdolin surnommé le Petit, fut chassé l'an 1492. Ce Prince, de qui les Prédecesseurs avoient regné à Grenade deux cent cinquante ans, sous vingt & un Roys, sortit de ses Estats pour aller en Afrique, où les siens luy creverent les yeux; Et comme il fut sur une coline, d'où il pouvoit voir toute la ville, il la regarda la larme à l'œil, & la Reyne Zoroïd sa mere le voyant pleurer, luy dit: Pleurez comme femme, puisque vous n'avez sçeu, ni voulu combatre comme Chevalier.

Quand l'Espagne fut delivrée du joug des Mahometans, elle obéïssoit à quatre Roys. Et peu apres, Ferdinand le Catholique, qui avoit soumis la Grenade à ses loix, se saisit de la Navarre, & conquit l'Amerique au commencement du quinziéme siécle; Et Philippe second soûmit le Portugal l'an 1580. Tellement que tout ce grand païs a reveré les ordres d'un seul Prince, depuis ce tems-là, jusqu'à l'an 1640. inclusivement. Par succession de tems Ferdinand le Catholique acquit Naples, la Navarre, les Indes Occidentales, & leurs appartenances. Puis tous ces Estats passerent par mariage dans la tres-Auguste Maison d'Austriche, qui y ajoûta les dix-sept Provinces du Païs-bas, l'Austriche, la Carinthie, la Carniole, le Tirol, l'Alsace, & plusieurs autres Provinces. Et enfin cette Monarchie se vid si puissante, & d'une si vaste étenduë, par l'acquisition du Portugal, qu'à peine trouvoit-elle Prince, qui luy osast presster le colet seul à seul, & le So-

l'eil ne ſe couchoit jamais à une fois ſur toutes ſes terres.

Mais pour pénétrer plus avant dans l'interieur de l'Eſpagne, je dis que cette Preſqu'Iſle conſiderée dans toute ſon étenduë, eſt traverſée de quelques fleuves; deſquels fort-peu ſont navigables, parceque leurs lits ſont peu profonds, & leurs rivages ſont trop élevez. Les principaux ſont, l'Ebre, le Tage, le Duero, le Guadiana & le Guadalquivir. Mais nonobſtant ces rivieres, elle ne laiſſe pas d'eſtre fort ſéche en pluſieurs endroits. L'on y voit auſſi dix-ſept Havres, dont les plus conſidérables ſont, Saint Lucar, Cartagene, Barcelonne, & Roſe en la Mediterranée, Lisbonne, Setuval, Viana, la Corogna, Ribadeo & Saint-Sebaſtien en l'Océan. Ce dernier Havre, qui eſt en Biſcaye, nourrit d'excellens hommes de Mer, & fort expérimentez à la pêche des Balénes.

La figure de l'Eſpagne eſt celle d'un cuir de bœuf étendu. Les Pyrenées repreſentent le cou de ce cuir,

les Caps d'Olarso & de Sainte Croix, les deux pieds de devant, les Caps de Finis Terræ & de N. representent les deux pieds de derriere, & le Cap de Saint Vincent en represente la queuë. Dans ce grand païs, qui est égal à la France, considerée dans son ancienne étenduë, qui étoit bornée du Rhin, des Alpes, des Mers Océane & Mediterranée, & des Pyrenées, il y a quatorze Provinces, qui ont été autant de Royaumes, tandis que les Maures y regnerent, & conservent encore leurs noms dans les titres du Roy Catholique. Ces Provinces, à commencer par celle qui se presente la premiere à ceux qui entrent en Espagne par le Languedoc, est la Catalogne, les autres sont, Murcie, Grenade, Andalousie, Portugal, Galice, les Asturies, ou Leon, Biscaye, Navarre, Arragon, & les deux Castilles. Ces Provinces ne sont pas également peuplées; mais quelques-unes ne sçauroient estre ni meilleures, ni plus fertiles, si la diligence des ha-

bitans égaloit la bonté du terroir, & la clemence de l'air.

La Catalogne est une grande & riche Principauté qui contient entre autre belles villes, Barcelonne, Lerida, Tortose, Urgel, Cardonne, qui est Chef d'un Duché, & Terragone, qui donnoit autrefois son nom à la moitié de l'Espagne. Cette Province a eu le privilege de n'estre point obligée de recevoir son Roy dans la ville de Barcelonne, sinon en qualité de Comte de Catalogne, & apres qu'il avoit juré luy-même de conserver au païs toutes les immunitez & prerogatives, dont il avoit joüi depuis un tems immemorial. Mais pendant les guerres qui se firent entre Louis tréziéme Roy de France, & Philippe quatriéme Roy d'Espagne, les Catalans se plaignirent de l'inobservation de leurs privileges; & parceque la Cour mépriſa leurs demandes, ils se rebellerent, massacrerent le Comte de Sainte Coloma, qui êtoit leur Gouverneur, & se mirent volontairement sous la pro-

protection des François. Leur rebellion dura quelques années : & le Roy Tres-Chrétien les favorisa en toutes les occasions, où ils en eurent besoin. Toutefois enfin les troubles de France ayant osté aux François le moyen de les secourir, & donné aux Espagnols celuy de remettre la plus grande partie de cette Province sous le joug, ils le firent. Peu apres, la paix se fit, & le traité des Pyrenées n'ayant laissé à la France que les Comtez de Roussillon, de Conflans & de Cerdaigne, il remit tout le reste à la discretion du Roy Catholique. Ce fut alors que le Roy Philippe coupa les aîles des Catalans, & leur osta les privileges dont ils avoient abusé long-tems.

En sortant de Catalogne, l'on entre au Royaume de Valence, qui porte le nom de la ville Capitale de l'Estat. Cette ville contient pres de douze mille maisons, où le peuple est lâche, voluptueux, & peu estimé des autres Espagnols. Les autres villes de ce petit Royaume sont Mer-

viedro, & Alicante, la derniere deſquelles eſt un Port de Mer, d'où l'on porte ailleurs d'excellent vin. Et à l'autre l'on fait encore quelque peu de ſucre, bien que les Eſpagnols en apportent une prodigieuſe quantité du Breſil, & de l'Iſle du Prince. Et ce que l'on doit bien remarquer, c'eſt que l'ancienne Sagonte êtoit au même lieu, où l'on voit aujourd'huy la petite ville de Morviedro, qui n'eſt point du tout conſiderable par ſa force, & peu par le ſucre qu'on y fait.

La ville de Murcie eſt auſſi Capitale d'un Royaume, qui n'égale pas en étenduë un mediocre Comté d'Allemagne; mais le terroir eſt un des plus fertiles de toute l'Eſpagne. Proche de Murcie, l'on peut voir la ville de Carthagene, qui eſt tres-conſidérable à cauſe de ſon havre, qui eſt tres-excellent, & à l'abry de tous les vents, & des coups de Mer, à cauſe d'une Iſle nommée par les Latins *Scombraria*, parce qu'on y prend une quantité incroyable de poiſſons, que

les Latins appelent *Scombros*, & les François *maquereaux*.

L'Andalouſie eſt le plus beau païs d'Eſpagne, & l'on y a une foreſt d'oliviers ſi grande, & ſi fertile qu'on n'en voit peut-eſtre point de pareille dans tout le reſte du monde. La ville Capitale de cette Province eſt Seville, qui eſt ſi grande, & ſi puiſſante, que les Eſpagnols ont raiſon de dire, que *Quien novio Sevilla, novio maravilla.* Cette ville eſt magnifique en ſes baſtimens, & rapportoit trois milions d'or à ſon Roy, à cauſe du commerce des Indes Occidentales. Car c'eſt là que ſe faiſoient autrefois tous les embarquemens de ce que le Roy d'Eſpagne envoyoit en Amerique, & les débarquemens de tout l'or, & de tout l'argent qui vient de ce païs-là, dautant que le reflus monte par le Guadalquibir, autrement nommé le Betis, juſqu'à cette ville; bien que ce ſoit avec quelque difficulté, à cauſe de la hauteur de ſes bords. Maintenant toutes les flotes des Indes Occidentales arri-

vent à Cadis, qui est un Port beaucoup plus commode, & là se fait le partage de toutes les richesses du Peru, qui se divisent entre toutes les Nations de l'Europe. L'Espagne n'étant que le canal par lequel cette toison d'or ne fait que passer pour enrichir les Hollandois, les Italiens, les François, & autres. Les autres villes de cette Province sont Cordoa, Patrie de Seneque, Jaen, & San Lucar de Barramedis.

L'Isle de Cadis que les anciens Latins nommoient *Gades*, aussi bien que les modernes Espagnols, est à sept cent pas de la terre ferme, & met le Havre de San Lucar à couvert des orages, & des coups de Mer. Elle est de la figure d'une poële à frire ; & la ville qui porte le nom de cette Isle, en fait le crochet. Les deux colonnes d'Hercule sont à la queuë, & l'on croyoit anciennement, que personne ne pouvoit passer au delà, parce qu'Hercule avoit dit : *Ne plus ultrà.* L'on fait en cét endroit une merveilleuse pesche de Tons, & l'on dit, que le

meilleur vin d'Espagne en sort. C'est là, que les anciens Poëtes feignoient que le Soleil se couchoit tous les soirs. Cette Isle est un peu au delà du Détroit de Gibraltar, vers le Portugal ; & sur ce Détroit il y a trois Caps, & en chacun une Ville, sçavoir Gibraltar, Tarifa, & Barbada. A ces trois villes répondent trois autres en Afrique, situées sur autant de Caps, & ces Villes sont Tanger, Alcassar, & Scuta. Pour ce qui concerne le Détroit, il est entre deux montagnes, une desquelles nommée *Calpe* est en Espagne, & l'autre nommée *Abila*, est en Afrique.

De l'Andalousie l'on passe en Portugal, dont nous parlerons cy-apres, & montrerons au long, quand & pourquoy il fut soûmis à la Castille, & pour quelle raison il a repris un Roy Portugais, en nos jours. Et icy nous allons dire un mot de la Galice. Cette Province est une des plus séches, & des plus stériles de toute l'Espagne ; Mais encore que les montagnes soient chargées de nége

plus de la moitié de l'année ; il croiſt pourtant des citrons dans les valées, & d'excellent vin en quelques endroits du païs. Compoſtelle en eſt la ville Capitale, & on la nomme autrement Saint Jacques, à cauſe du corps de cét Apoſtre ; qui y eſt viſité d'une infinité de Pelerins de toutes les Provinces de la Chrétienté. Le Prelat de cette ville, porte la qualité d'Archevêque depuis l'an 1124. auquel le Pape Calixte ſecond honora cette Egliſe de ce titre ; & cét Archevêque a douze Evêques ſuffragans. Les autres Villes de Galice ſont Mondognedo, & Thuy. Et les Ports de Mer ſont la Corogna, & Rivadeo, où je mis pied à terre, lorſque je revins des Indes Occidentales.

La Galice aboutit au Royaume de Leon, qu'on nomme autrement les *Aſturies*, où les Roys Chrétiens faiſoient leur ſéjour, tandis que les Maures regnoient dans les meilleures Provinces. Les Aſturies ſont diſtinguées en deux, qui prennent leur

nom des deux plus renommées Villes qu'elles contiennent; & ces Villes ſont *Obiedo*, & *Santillana*. De ce Royaume, l'on peut entrer en Biſcaye, qui eſt un païs auſſi rude que les Aſturies, & qui nourrit un peuple tres-propre à ſoufrir la fatigue de la guerre, & tres enclin à conſerver ſa liberté. La principale Ville de Biſcaye eſt Bilbao, que les Latins appellent *Bilbilis*, & qui a donné au monde le Poëte Martial. Les autres Villes de cette contrée ſont, Saint Sebaſtien, Ordogna, Guipoſcoa, & Fuenterabia, qui eſt la clef de l'Eſpagne de ce coſté-là, & qui eſt tres-célébre par les ſieges qu'elle a ſoûtenus en divers tems. Proche de là, il y a un Bourg nommé Saint Jean de Luz, qui eſt traverſé d'une petite riviere nommée Ithou, & ce qui eſt à la main droite de ce ruiſſeau appartient au Roy de France, & ce qui eſt à la gauche obéït au Roy d'Eſpagne.

La Navarre qui eſt un petit Royaume, eſt partagée par les Pyrenées en haute & baſſe; & tout ce qui eſt au

deçà de cette montagne, & qui en peut faire la quatriéme partie, appartient aux François, & ce qui eſt au delà, reconnoiſt le Roy d'Eſpagne pour Souverain. Ce païs, qui ne raporte pas beaucoup aux Eſpagnols, leur eſt néanmoins tout à fait neceſſaire pour conſerver le repos des autres Royaumes. Parceque les Pyrenées ſont une forte barriere, qui empêche que les François n'aillent troubler leurs voiſins dans leur païs; & aſſeurement ils le feroient en tems de guerre, ſi l'entrée n'étoit ſi difficile, dautant qu'il y a une jalouſie perpétuelle, & une haine irréconciliable entre ces deux belliqueuſes Nations. Au reſte les Eſpagnols n'ont preſque point d'autre droit ſur la Navarre, que celuy de la bienſéance. Car je ne croy pas qu'ils veüillent, ni qu'ils oſent aſſeurer, que la donation que le Pape Jules ſecond leur en a faite, ſoit un titre ſuffiſant pour la poſſeder en bonne conſcience. Et il eſt certain, que le Roy Ferdinand ſurnommé le Catholique, n'eut point d'autre

raison d'attaquer le Roy Jean d'Albret, sinon qu'il étoit parent, & amy de Louis douziéme Roy de France; qui avoit eu le malheur de déplaire à ce Pape, ennemy du Fils aîné de l'Eglise. Tellement qu'il y a de l'apparence que Charles premier, & Philippe second Roys d'Espagne, qui obligerent leurs successeurs de voir s'ils pouvoient posséder ce Royaume en bonne conscience, doutoient de la validité de leur acquisition. Pour moy, si j'étois Conseiller de sa Majesté Catholique, je tâcherois de luy persuader qu'il le gardast, parceque le salut du peuple doit estre la premiere & la plus importante Loy des Souverains; mais je luy conseillerois de donner au juste prétendant un équivalent, qui mist sa conscience en repos.

Le Royaume d'Aragon, qui a eu ses Roys particuliers durant quelques siecles, & qui fut uny à la Castille, par le mariage du Roy Ferdinand avec Isabelle l'an 1477. a fait de grandes conquêtes; & sous cette Cou-

ronne sont compriſes les Provinces de Valence & de Catalogne, avec les Royaumes des deux Siciles, de Sardaigne, de Majorque, de Minorque, & quelques autres. Ce Royaume a eu des priviléges inoüis ailleurs. Car il avoit un Mediateur entre le Roy & le Peuple, qu'on appeloit *Et Iuſticia*. Mais le Roy Philippe ſecond abolit ces privileges, & fit trancher la teſte à Dom Jean de la Nuça, qui êtoit alors en poſſeſſion de cette dignité, parceque ſelon les loix du Royaume, il avoit voulu proteger *Antoine Perez*, Secretaire d'Eſtat de ce même Roy l'an 1595.

Les deux Caſtilles ſont au milieu de l'Eſpagne, & ont eu leurs Roys depuis pres de ſept cent ans. Ces Roys faiſoient autrefois leur reſidence à Tolede, ville Capitale de la Nouvelle Caſtille, puis ils mirent leur ſiege à Vailladolid, & de là, il a eſté transferé à *Madrit*, où le Roy d'Eſpagne fait aujourd'huy ſon ſejour ordinaire. *Burgos* ville Capitale de la *Vieille Caſtille*, ne veut point ce-

der à *Tolede* dans les Assemblées des Estats, & luy cede fort peu en la magnificence de ses bâtimens, en la bizarrerie de sa situation, & en la beauté de ses Eglises. Ces villes sont toutes deux anciennes, & logées dans les montagnes ; Elles ont les ruës fort étroites, & les maisons plus belles dedans que dehors ; & leurs Eglises portent le titre d'Archevêchez, mais celuy de *Tolede* est beaucoup plus riche que celuy de *Burgos*.

Madrit est presentement la ville Capitale d'Espagne. Elle est plus belle que grande, & située sur la petite riviere de *Mançanares*, dans la *Nouvelle Castille*. Ses murailles sont une des merveilles d'Espagne. Il y a en cette ville une prairie, où le Roy, sa Cour, & son Peuple se promènent avec grand plaisir, parceque le lieu est tout à fait délicieux. A six lieües de Madrit, l'on voit l'Escurial, ou le Monastére de Saint Laurent, que Philippe second fit bâtir en memoire d'une grande bataille qu'Emanuel Philibert Duc de Savoye gagna sur

les François le 10. d'Aouſt l'an 1558. étant General d'une armée Eſpagnole. Ce bâtiment eſt ſuperbe, & eſt un ouvrage qui a conſumé vingt ans du regne de ce Roy, & a coûté vingt milions d'or. Il y a dans ce Monaſtere cent Moines de l'Ordre de Saint Jerôme, & il eſt ſi grand, ſi ſpatieux, & ſi commode, que quand le Roy y eſt, il y loge avec toute ſa Cour, ſans qu'aucun Religieux ſoit obligé de ſortir de ſa cellule, ni incommodé de la venuë des Courtiſans; Depuis peu d'années en çà il a été quaſi entierement conſumé par le feu, & l'on travaille à le remettre en ſon premier état.

Généalogie Hiſtorique du Roy d'Eſpagne.

LE Gouvernement d'Eſpagne a eſté Monarchique depuis le tems que les Gots en chaſſerent les aigles Romaines; mais elle n'a pas toûjours obeï à une même famille. Il y a eu

cy-devant quantité de changemens, auſſi bien en la Religion, qu'en l'Eſtat, que l'on peut remarquer dans l'Hiſtoire. Mais le plus déplorable avint au temps du Roy Rodrigue. Ce Roy aimant mieux ſuivre les mouvemens de ſa paſſion, que ceux de la raiſon, deshonora *Cava* fille de Julien Comte de *Scuta*, & ce Seigneur s'en vangea d'une façon auſſi barbare qu'impie. Le vindicatif Julien fit venir les Maures d'Afrique en Eſpagne, où ils defirent Dom Rodrigue, & pouſſerent les miſerables Chrétiens juſqu'aux plus rudes montagnes des Pyrenées & des Aſturies. Ce fut là que Dom Pelage Prince Got s'arreſta, & par ſa valeur il jetta le fondement de la reſtitution des Eſpagnols. Il prit Leon, où il mit le ſiege de ſa reſidence, & ſes ſucceſſeurs pourſuivirent ſon deſſein avec tant de conſtance, & de valeur; qu'enfin, ils reconquirent tout ce qui avoit eſté perdu.

Il faut pourtant avoüer, que tandis qu'il y eut pluſieurs Roys en Eſ-

pagne, leurs progrez allerent fort lentement. Mais Ferdinand fils de Jean Roy d'Aragon, ayant uny son Royaume à celuy de Castille, par le mariage qu'il fit avec Isabelle, sœur & heritiere du Roy Henry quatriéme, il augmenta tellement ses forces, qu'il eut le courage d'aspirer beaucoup plus haut. Ce fut ce Prince qui se saisit du Royaume de Grenade sur les Maures, de celuy de Naples sur les François, de celuy de Navarre sur Jean d'Albret, & donna de plus vastes pensées â ceux qui luy devoient succeder, puis il mourut, apres avoir eu de sa femme un Prince & quatre Princesses. Jean fils unique d'Isabelle Reyne de Castille, & de Ferdinand Roy d'Aragon, épousa Marguerite fille unique de l'Empereur Maximilien premier; mais il mourut sans laisser aucun enfant, avant que son pere, qui en fut extrémêment affligé, voyant que ses Estats passeroient indubitablement en une autre famille. Les sœurs de ce Prince furent Isabelle, Jeanne, Catheri-

ne, & Marie. La premiere fut donnée en mariage à Emanuel Roy de Portugal, la ſeconde à Philippe Archiduc d'Auſtriche fils unique de l'Empereur Maximilien premier. La troiſiéme eut en premieres nopces Artus fils ainé de Henry ſeptiéme Roy d'Angleterre, & apres la mort de ce Prince, elle épouſa Henry ſon frere, qui fut Roy apres la mort de ſon pere. Et la cadete fut donnée à Emanuel Roy de Portugal, apres la mort d'Iſabelle ſa ſœur ainée.

La premiere de ces Princeſſes eut un fils nommé Michel, (d'autres diſent qu'il fut nommé Alphonſe) qui fut declaré heritier de toute l'Eſpagne, mais il mourut enfant, & ſa mere le ſuivit de prés. Iſabelle eſtant morte, le Roy ſon mary epouſa Marie ſa ſœur, & en eut pluſieurs enfans, la poſterité deſquels diſputa la Couronne de Portugal, comme nous verrons ailleurs fort au long, parceque le ſiecle paſſé ne vit rien de plus memorable que cette diſpute. Catherine fut malheureuſe pour a-

voir épouſé deux freres; Car Henry huitiéme Roy d'Angleterre la repudia ſous le plauſible pretexte, qu'il ne pouvoit pas en bonne conſcience, habiter avec ſa belle ſœur, comme nous avons dit au Diſcours de l'Angleterre. Tellement que Jeanne ſeule eſt conſiderable en ce lieu icy, pour avoir eſté mere de ceux qui ont regné en Caſtille, depuis la mort du Roy Ferdinand.

Jeanne, ſeconde fille de Ferdinand Roy d'Aragon, & d'Iſabelle Reyne de Caſtille, fut heritiere univerſelle de ſa mere. Elle fut donnée en mariage à Philippes Archiduc d'Auſtriche Prince du païs bas, heritier des maiſons d'Auſtriche, & de Bourgogne, qui fut l'amour, & fit toutes les delices de ſes ſujets. Ce Prince naſquit le vingt-cinquieme jour de Juin, l'an mil quatre cent ſoixante dix-huit, épouſa Jeanne d'Eſpagne l'an mil quatre cent quatre vingts dix ſept & mourut huit mois apres ſa belle mere, le vingt-cinquieme de Septembre l'an mil cinq cent ſix, ayant regné

en Castille fort peu de mois.

Philippe & Jeanne eurent six enfans, sçavoir quatre Princesses, & deux Princes. Ceux-cy furent Charles & Ferdinand, qui regnerent tous deux, & furent Empereurs l'un apres l'autre. Les Princesses furent, Eleonor, Isabelle, Marie & Catherine. La premiere de ces Princesses fut donnée en premieres nopces à Emanuel Roy de Portugal, & puis à François Premier Roy de France, & mourut sans enfans le deuxieme de Septembre, l'an mil cinq cent cinquante huit. Isabelle fut donnée en mariage à Christian Second Roy de Danemarc & de Suede, & eut le deplaisir de ne pouvoir ni par ses paroles, ni par son exemple, retirer son mary de la cruauté, qu'il exerçoit sur ses sujets, & mourut le vingtieme de Janvier l'an mil cinq cent vingt cinq. Cette Princesse qui meritoit une meilleure fortune, laissa un Prince, qui mourut en Hongrie, l'an mil cinq cent trente deux, & deux Princesses sçavoir Dorothée, qui fut

femme de Frideric Second Electeur Palatin, & Chriſtine, qui fut femme de François Sforza Duc de Milan, & puis de François Duc de Lorraine. Elle n'eut point d'enfant de ſon premier mary, & du ſecond, elle eut Charles troiſieme, de qui deſcend Charles cinquieme, qui regne preſentement, étant fils de François Nicolas, petit fils de Nicolas Prince de Vaudemont, & arriere petit fils de Charles Troiſiéme Duc de Lorraine & de Claude de France fille du Roy Henry Second. Marie, troiſiéme fille de l'Archiduc Philippe, & premier de ce nom Roy d'Eſpagne, epouſa Louis ſecond de ce nom Roy de Hongrie, qui eſtant né ſans peau, porta barbe à quinze ans, griſonna à dix-huit, & mourut à vingt-deux, noyé dans le marets de Mohats. Cette Princeſſe eut de bons ſentimens pour la Religion Lutherienne, gouverna bien le Païs-bas, au nom de l'Empereur Charles ſon frere, & mourut le 18. d'Octobre l'an 1558. n'ayant pas encore parfait le cinquante-deuxié-

me de son âge. Catherine nâquit apres la mort de son pere, l'an 1507. Cette Princesse fut peu heureuse en mary : Car étant encore enfant, elle fut promise à Jean Frideric, qui fut par apres Electeur de Saxe, & qui merita par sa vertu le glorieux surnom de Magnanime. Mais parceque ce Prince embrassa la Reforme de Luther, elle luy fut refusée, bien que la promesse en eust esté faite en considération des faveurs, que la tres-Auguste Maison d'Austriche avoit reçeuës de celle de Saxe. Elle fut donc donnée en mariage à Jean troisiéme Roy de Portugal, qui en eut plusieurs enfans, & entre autres Jean, qui mourut avant que son pere, & laissa Jeanne fille de l'Empereur Charles cinquiéme, grosse de Sebastien, qui perit en Afrique vingt-quatre ans apres, & en luy s'acheva la race des Roys de Portugal.

Les fils de Philippe premier furent Charles & Ferdinand, qui partagerent la Maison en deux branches qui regnent encore en Espagne, & en

Allemagne. Nous parlerons ailleurs de Ferdinand & de ſes ſucceſſeurs, & icy nous allons admirer les vertus de Charles, & les changemens qui ſont avenus en ſes ſucceſſeurs depuis ſa mort. L'Archiduc Charles nâquit à Gant en Flandres le 24. de Février, l'an 1500. & fut fort bien élevé par Antoine de Croy Seigneur de Chievres, ſinon qu'il eut peu de ſoin de luy faire apprendre la langue Latine, dequoy il ſe plaignit ſouvent pendant ſa vie. Ce Prince n'avoit pas encore ſix ans, lorſque ſon pere mourut. Mais Louis douziéme Roy de France, qui fut ſon tuteur honoraire, le pourvent de toût ce qu'il avoit beſoin, pour devenir un grand Prince. Il fut Roy de Caſtille par la mort de la Reyne ſa mere, l'an 1515. & un an apres ſon grand pere mourut, & il acquit l'Aragon & ſes appartenances, c'eſt à dire, les deux Siciles, la Sardaigne, Valence, & la Catalogne. Tellement qu'il êtoit déja formidable. La fortune ne s'arrêta pourtant pas là: car l'Empereur Maximilien

passa à une meilleure vie, l'an 1519. & alors il fut mis sur le Thrône Imperial. Icy l'on peut remarquer, que François Roy de France se rendit son competiteur, & brigua la faveur des Electeurs de l'Empire, & de là s'éleva une inimitié entre eux, qui dura mêmes apres leur mort. Enfin Charles fut préferé à François, & parceque celuy cy avoit voulu persuader à l'Allemagne, que celuy-là n'estoit pas tel qu'il faloit pour estre Empereur, parce qu'il estoit vassal de Rome, & de la France, aussi bien que de l'Empire, il fit tout ce qu'il put pour luy faire changer d'opinion. La guerre commença donc entre ces Princes, François fut chassé du Duché de Milan. Il y retourna, & y demeura prisonnier, fut conduit en Espagne, & n'en sortit, que sous des conditions qu'il ne vouloit, & peut-estre, qu'il ne pouvoit pas observer. En effet, il ne tint pas sa promesse, & en fut blâmé par son adversaire, & ce blâme causa des défis, qui ne firent qu'aigrir les par-

ties. Les troubles continuerent, & bien que Charles euſt eſté preſque toûjours victorieux, il ébranla la France, ſans en pouvoir garder aucune piece, & François mourut en paix, l'an 1547. Le Succeſſeur de François eut plus de bonheur à la guerre contre noſtre Charles; il alla au ſecours des Princes de l'Empire, & en chemin faiſant, il ſe ſaiſit de Mets, de Verdun, & de Toul. Cette priſe obligea l'Empereur de donner la paix à ſes Princes, apres quoy, il attaqua le Roy de France, aſſiegea Mets, & en leva le ſiege, parce qu'en l'aſſiegeant, il avoit plus donné à la colere qu'à la prudence. Enfin, il quitta l'Eſpagne & ſes appartenances à ſon fils, & ſe dépoüilla de la dignité Imperiale en faveur de ſon frere, pour ſe retirer dans une ſolitude. Ce fut à Saint Juſt, proche de Palencia qu'il ſe retira, & y ayant demeuré un peu moins de deux ans, il y mourut le 21. de Septembre l'an 1558. Ce grand Empereur, qui a eu peu de pareils en bonheur, en coura-

ge, & en magnanimité épouſa Iſabelle fille d'Emanuel Roy de Portugal l'an 1526. & en eut quatre enfans, un deſquels mourut au berceau, & les autres furent mariez. Ceux-cy furent Philippe, Jeanne & Marie. Cette derniere Princeſſe fut femme de l'Empereur Maximilien ſecond, Jeanne fut donnée en mariage à Jean Prince de Portugal, & fut mere du Roy Sebaſtien, & Philippe ſucceda à ſon pere en ſes Eſtats d'Eſpagne, & de leurs appartenances.

Le Roy Philippe ſecond nâquit au mois de May l'an 1527. tandis que les troupes de l'Empereur ſon pere, pilloient la ville de Rome. Ce fils unique du plus grand Prince qui ait jamais regné en Eſpagne, n'égala point l'Empereur en la valeur militaire, mais peut-eſtre le ſurpaſſa-t-il en bonheur, & en la qualité, qui le fit ſurnommer le Prudent. Jamais Prince ne gouverna ſi abſolument, avec ſa plume ſeule, le plus vaſte Eſtat, qui ait jamais eſté. Et c'eſt pour cette raiſon, que le ſubtil Bo-

calini le fait recevoir au Parnaſſe, avec une pompe Royale, portant dans ſon eſtendart une plume, qui avoit fait plus de fracas dans ſa main, que tous les canons de l'Europe dans les armées de ſon pere. Ce Prince fomenta les diviſions de la France, avec tant d'adreſſe, en couvrant ſes deſſeins du manteau de piété, qu'il ébloüit les meilleurs Politiques, & fit croire aux plus ſages François, qu'il ne cherchoit que leur repos, pendant qu'il en procuroit la ruïne. Il conquit le Portugal, qui ne le vouloit pas reconnoitre pour héritier légitime du Roy Emanuel ſon grand pere. Et pour acquerir l'amour, auſſi bien que le Royaume des Portugais, il agit avec tant de ſageſſe, que tous les ſiecles à venir l'admireront. Il fit pourtant deux fautes, qui donnerent une furieuſe ſecouſſe à ſa Monarchie. Car il ne voulut pas ſe contenter d'une partie de la France, ni aller en Flandres pour y faire revivre l'obéïſſance. Enfin il montra qu'il étoit homme, en quelques actions

de

de sa vie, & particulierement, quand il laissa le Duc de Bragance en Portugal, & quand il signa de sa main la sentence, qui condamnoit Charles son fils unique à la mort. Philippe second eut quatre femmes dignes d'un si grand Monarque. La premiere fut Marie, fille de Jean troisiéme de ce nom Roy de Portugal. La seconde fut Marie fille de Henri huitiéme Roy d'Angleterre. La troisiéme fut Isabelle fille de Henri second, Roy de France, & la derniere fut Anne sa Niéce, fille de l'Empereur Maximilien second. La premiére de ces Reynes fut mere du malheureux Dom Charles, qui nâquit le 8. jour de Juillet l'an 1545. & fut estranglé dans son lit le 24. de Septembre l'an 1569. La seconde mourut sans enfans, au grand regret du Roy Philippe, parce que le filet, qu'il avoit jetté pour prendre l'Angleterre, fut rompu par cette mort. La troisiéme avoit esté promise à Dom Carlos, & son pere qui aimoit le beau sexe, la prit pour luy, & eut quelque sujet

de s'en rèpentir, parceque ce Prince eut de la peine à êtoufer l'amour, qu'il auoit eu pour elle, & peut-eſtre cét amour contribua t-il à la mort du fils, & aux déplaiſirs du pere. Iſabelle n'eut que deux Princeſſes, qui furent mariées, l'ainée à l'Archiduc Albert d'Auſtriche, & la cadete à Charles Emanuel Duc de Savoye, & mourut, & peut-eſtre de poiſon, à la fleur de ſon âge l'an 1578. Anne fut la plus heureuſe des femmes de nôtre Philippe, car elle fut mere du Roy Philippe troiſiéme.

Ce Roy, qui nâquit le 14. d'Avril l'an 1579. fut d'un temperament foible & mal ſain toute ſa vie, parceque ſa nourrice, qui n'êtoit pas extraordinairement chaſte, luy donna avec le lait une maladie inconnuë aux enfans. Auſſi ne vêcut-il que quarante-deux ans, & mourut celuy de noſtre Salut 1621. Ce Prince avoit déja dix-neuf ans lorſque le Roy ſon pere mourut, & eut le loiſir d'apprendre de luy la maniére de bien regner. Auſſi regna-t-il aſſez heureuſe-

ment ; & au commencement de ſon regne, il confirma la donation que le Roy ſon pere avoit faite du Païs-bas, à l'Infante Iſabelle ſa ſœur, qui épouſa au même tems l'Archiduc Albert d'Auſtriche, & paſſa en Flandres où elle mourut ſans enfans, l'an 1633. Philippe épouſa Marguerite d'Auſtriche fille de Charles Archiduc de Gretz, l'an 1599. & en eut ſept enfans, cinq deſquels ſont dignes de noſtre conſidération : ſçavoir, Anne, Marie, Charles, Ferdinand & Philippe. La premiere de ces Princeſſes fut donnée en mariage à Louis le Juſte Roy de France, l'an 1615. tandis qu'ils eſtoient encore enfans. Car l'Infante nâquit le 21. de Septembre l'an 1601. & le Roy ſon mary nâquit le 27. du même mois & de la même année. Ce mariage ne fut pas le plus heureux du monde au commencement, & en ſon milieu. Car la Princeſſe ayant eſté contrainte de renoncer au droit de ſucceder à la Couronne de ſon pere, pluſieurs Seigneurs François s'oppoſerent à cette

alliance. Et ce mariage ayant eſté ſans amour fut ſtérile plus de vingt ans. Enfin, Dieu exauça les priéres de cette pieuſe Reyne, & de ſon peuple, qui luy demandoient un Dauphin, & elle accoucha du grand Louis Dieu-donné le 5. de Septembre l'an 1638. & deux ans apres, elle donna à la France Philippe ſon ſecond fils, Duc d'Orleans, & pere de la Reyne d'Eſpagne d'aujourd'hui. Marie fille du même Philippe troiſiéme, & de Marguerite d'Auſtriche, nâquit le 18. d'Aouſt l'an 1606. & l'an 1631. elle fut donnée en mariage à Ferdinand, qui fut par apres Empereur des Romains. Cette Dame fut mere de ſept enfans, & entre autres de l'Empereur Leopold, qui regne glorieuſement en nos jours.

Les fils du Roy Philippe troiſiéme furent Charles, Ferdinand, & Philippe. Le prémier de ces Princes, qui eſtoit le puiſné, náquit le 15. de Septembre l'an 1607. & mourut dans le celibat le 3. de Juillet l'an 1632. Peu apres, je fus en Eſpagne, & m'é-

tonnay de la liberté du peuple, qui diſoit ouvertement, que le favory du Roy ſon frére, craignant le genie belliqueux de ce Prince, l'avoit fait empoiſonner, parce qu'il demandoit la Vice-Royauté de Portugal. Le vulgaire ajoutoit à ce diſcours, que le Roy Tres-Chrétien prenoit les armes à la requiſition de la Reyne ſa femme qui le prioit de vanger cette mort. Je ne ſçay pas ce qu'il en faut croire; mais à ce que je pus comprendre, l'Infant Dom Carlos eſtoit grandement chery du peuple Eſpagnol, & à ſon avis il méritoit d'être appanagé du Royaume de Portugal.

Pour ce qui concerne l'Infant Ferdinand, il nâquit le 16. de May l'an 1609. & la nature le combla de tout ce qu'elle donne à ceux qu'elle cherit davantage. Il eſtoit beau à merveilles, il avoit un cœur de lion, il aimoit les lettres & les armes, & ſçavoit parfaitement l'art de ſe faire aimer & obéïr. Il fut pourtant deſtiné à l'Egliſe, & mourut Cardinal apres

avoir fait beaucoup d'actions héroïques. Car le feu de la guerre s'étant allumé dans tous les quartiers de l'Europe : le Roy ſon frere le choiſit pour défendre le Païs-bas, qui eſt la partie de ſes Eſtats la plus muguetée. Il y alla donc avec les troupes qu'il trouva à Genes, & à Milan ; & ſa fortune voulut qu'en paſſant par l'Allemagne, il rencontra Ferdinand Roy de Hongrie au ſiege de Nortlingue, où il ſe joignit à luy, & eut grande part à la victoire qu'il obtint ſur les Suedois le 6. de Novembre l'an 1634. Apres cette victoire il pourſuivit ſon chemin, & alla prendre poſſeſſion de ſon gouvernement, où il fit tout ce que le Roy ſon frere pouvoit eſperer d'un Prince auſſi vaillant que prudent, & doüé d'une ſinguliere prudence. En effet la bataille de Nortlingue ayant extrémêment affoibli le parti Suedois, le Roy Tres-Chrétien fut contraint de s'en declarer le protecteur, & il fit declarer la guerre au Roy d'Eſpagne : Ce fut alors que le Cardinal Infant

fit éclater sa vertu, obtint quelques victoires, & se saisit de quelques places en Picardie. Mais enfin la fortune prit le parti François, le Roy Louis le Juste fit assieger Arras, & se posta à Amiens pour fomenter le courage des assiegeans par sa presence, & pour faire conduire au camp, tout ce dont il avoit besoin. La resistance de cette place fut opiniastrée, la diligence du Cardinal pour couper le passage des convois extrême, & les forces de France & d'Espagne furent durant quelques mois occupées à défendre & à presser cette place, qui se rendit aux François l'an 1640. Alors le Cardinal Infant, ou de déplaisir de n'avoir pû secourir cette importante ville, ou par les trop grandes & trop fréquentes seignées que les Medecins luy ordonnerent, mourut peu apres ce siege. Quelques-uns ont crû, que le Cardinal de Richelieu admirant la vertu de ce grand Prince, luy fit offrir l'amitié & la faveur du Roy son Maître, au cas qu'il se vouluſt rendre Souverain du Païs-

bas. Cette offre, qui ne demeura point ſecrete, fut cauſe que le Roy d'Eſpagne craignit que ſon frere ne l'acceptaſt, & cette crainte cauſa les ſaignées dont je viens de parler. Tant y a que ce Heros mourut l'an 1641. & ſon corps fut porté en Eſpagne, pour y eſtre enſevely avec ſes Anceſtres, & je le vis paſſer par Paris au mois de May de la même année. Tellement que de trois fils du Roy Philippe troiſiéme, un ſeul a eſté marié, & nous allons voir ce qu'il a fait de plus conſidérable.

Philippe quatriéme fils ainé de Philippe troiſiéme nâquit le 8. d'Avril l'an 1605. & ſa vie eſt digne de noſtre conſidération, pour avoir êté admirable en ſes diſgraces, en ſa conſtance, & en ſa fecondité. Ce Prince êtant encore enfant, & ſon pere ſe promettant peu de durée, à cauſe de la foibleſſe de ſon naturel, l'on ſongea à le marier. A ces fins l'on jetta les yeux ſur Iſabelle, fille ainée du Roy Henry le Grand, & l'on en fit parler mêmes pendant la vie de ce

grand Roy. Il ne voulut pourtant pas s'y resoudre en ce tems-là ; mais peu apres sa mort, l'on fit un double mariage, qui promettoit le repos à la Chrétienté. Car Louis tréziéme Roy de France épousa Anne, fille ainée de Philippe troisiéme, & Philippe quatriéme épousa Isabelle fille du grand Henri. Cette double alliance se fit l'an 1615. & cinq ans apres le Roy Philippe conduisit le Prince son fils en Portugal, pour le faire reconnoître Successeur de cette Couronne, & cela fut fait. Au retour de ce voyage, Philippe troisiéme mourut le 30. de Mars l'an 1621. Alors Dom Gaspar de Gusman Comte d'Olivares, qui fut par apres Duc de San Lucar, & appelé communément le Comte-Duc, qui avoit été Gouverneur de la jeunesse de Philippe quatriéme demeura prémier Ministre d'Estat, & favory du nouveau Roy. Ce Seigneur avoit un genie admirable, & une ambition qui n'étoit pas moindre que sa fortune. Pour gouverner donc seul le Roy & le Royau-

me d'Eſpagne, il ne laiſſa dans le Conſeil que ceux qui dépendoient abſolument de luy. Et quoy qu'il euſt aſſez d'eſprit pour adminiſtrer ce grand Eſtat, il étoit ſi infortuné, qu'il en auroit pû perdre un plus grand. En effet pendant ſon Miniſtére, l'on vit des peuples entiers, qui ſe rébélerent, & refuſerent d'obéïr au Roy ſon maître, plûtoſt parce qu'il étoit malheureux, que parce qu'il étoit imprudent. L'on pourroit pourtant aſſeurer, qu'il n'uſa pas de toute la prudence requiſe, quand il rejéta bruſquement les plaintes des Catalans. Ceux cy luy firent repreſenter que le Comte de Sainte Colomma leur Gouverneur, renverſoit tous leurs priviléges, & le ſupliérent d'y vouloir remedier, & ils ne pûrent rien obtenir, en un tems, que le voiſinage des troupes Françoiſes leur inſpiroit la déſobéïſſance. En Portugal, il pécha auſſi contre les régles de la véritable Politique, puiſqu'il donna une Vice-Reyne à un peuple, qui avoit bien

de la peine d'obéïr a un Vice-Roy. De plus le dessein que les Portugais avoient de mettre Jean Duc de Bragance sur le Thrône, traïna longtems, & vint à sa connoissance. Toutefois il ne sçeut pas remedier à ce malheur, bien qu'il fut aisé d'y conduire le Roy, & d'en retirer le Duc sous quelque honorable prétexte. L'on peut même dire que le Roy Philippe quatriéme eut peu de bonheur, pendant le Ministére du Comte-Duc d'Olivarés, parce qu'il quitta la voye de ses plus sages Prédecesseurs, & négligea les préceptes qu'il en avoit reçeus, & qui avoient beaucoup contribué à la gloire & à la grandeur de la Monarchie Espagnole. Dom Louis de Haro ne fut pas plus heureux que son oncle, & ceux qui succederent à ces grands Ministres, voire même ceux qui leur succederont à l'avenir, remedieront difficilement au mal que cét Estat a souffert, & qu'il souffre encore presentement. J'entens & tout le monde sçait que les Ancestres de Philippe

quatriéme avoient eu ſoin de couvrir toutes leurs actions, du pretieux manteau de la Religion, & que ce Roy, ou ſon Conſeil, ſe fiant trop à ſes forces, ou ne croyant pas qu'un ſeul acte puſt diminuer une reputation acquiſe par une infinité d'autres, negligea cette régle à ſon grand dommage. Je m'explique, & dis que l'an 1627. Vincent Duc de Mantouê mourut ſans enfans, & la Loy de Nature & celle de ſon Eſtat appelerent à ſa ſucceſſion Charles de Gonzague Duc de Nevers, qui étoit ſans contredit, le plus proche parent du defunt. Alors Philippe aſſembla ſon Conſeil, pour ſçavoir comment il devoit agir en cette rencontre, où il étoit contraint de choquer une des plus importantes maximes de ſon Eſtat; puiſqu'il devoit permettre qu'un Prince né en France, poſſedaſt deux riches Principautez en Italie, ou bien le dépoüiller de ſon heritage, ſans pouvoir couvrir ſon uſurpation, du pretexte de piété & de Religion; Et de quelque coſté

qu'il se tournast, il combattoit une des plus importantes régles de son interest. Cet interest exige de luy, de ne soufrir jamais qu'un François mette le pied en Italie, pour y regner, & moins encore d'attaquer un Catholique sans couvrir cette action du pretexte de Religion.

Philippe donc ayant meurement consideré les inconveniens qu'il avoit à craindre des deux costez; il crut qu'une action injuste commise contre un Prince, quoy que grand Catholique, n'éfaceroit pas la créance que toute l'Europe avoit, que les pensées des Espagnols visoient toutes à l'accroissement de la Religion Romaine. Il prit donc les armes, chercha & trouva des amis, qui favoriserent le dessein qu'il avoit, d'empêcher que Charles de Gonzague n'heritast les Duchez de Mantouë & de Monferrat. Cette guerre eut une mauvaise issuë. Le Duc Charles, quoy que malmené au commencement, fut enfin mis en possession des terres qui luy appartenoient: l'Euro-

pe connut que l'Eſpagne pouvoit avoir une ambition déreglée, le Pape mêmes ceſſa de le craindre, & peut eſtre de l'aimer, & de le favoriſer. Ce fut en ce tems-là, que la Maiſon d'Auſtriche fut reduite à la neceſſité de ſonger à ſe défendre, & n'ayant fait juſques alors que gagner, elle vit qu'elle pouvoit perdre.

En effet, apres une longue guerre, le Roy Philippe fit une paix avec les Hollandois, par laquelle il déclara, qu'il ne prétendoit plus rien ſur les terres des Eſtats Unis. L'Empereur en fit une autre la même année 1948. qui ne fut guere plus honorable, puiſqu'elle laiſſa aux François & aux Suedois des forteresſes preſque imprenables dans l'Empire. Dix ans apres, l'Eſpagne qui connut, que ſa mauvaiſe fortune la perſecutoit toûjours, vint à un accommodement avec la France, & luy laiſſa une grande partie de ce qu'elle avoit conquis, tant au Païs-bas, qu'aux Frontiéres d'Eſpagne. Alors Dom Philippe crut de pouvoir ranger les Portu-

gais à la raiſon, & il fut trompé. Car enfin il fut contraint de reconnoitre le Duc de Bragance legitime Roy de Portugal, traita avec luy comme avec ſon égal, & mourut peu apres, glorieux d'avoir acquis le ſurnom de Grand, pour avoir ſouffert toutes ſes pertes avec une conſtance héroïque.

Ce grand Roy, qui par ſon malheur, & par ſes traitez, perdit pres du tiers de ſa Monarchie, mourut l'an 1665. & bien qu'il euſt eu quantité d'enfans des deux ſexes, tant du premier que du ſecond lit, il ne laiſſa que deux Infantes, & un Prince quand il mourut. Les Infantes furent Marie Thereſe & Marguerite Thereſe. La premiére qui nâquit le 20. de Septembre l'an 1638. fut donnée en mariage à Louis quatorziéme Roy de France, au mois de Juillet l'an 1660. La ſeconde nâquit le 12. de Juillet l'an 1651. fut mariée à l'Empereur Leopold, l'an 1666. & mourut l'an 1673. Le Prince eſt Charles ſecond de ce nom Roy des Eſpagnes, qui nâquit le 6. de Novembre l'an 1661. &

ſuccéda au Roy ſon pere le 17. de Septembre l'an 1665. Ce Prince ayant eſté long tems ſous la tutelle de la Reyne Marie Anne d'Auſtriche, fille de l'Empereur Ferdinand troiſiéme ſa mere, prit les rénes de ſon Eſtat, d'abord qu'il eut commencé la quatorziéme année de ſon âge, & regne preſentement, apres eſtre ſorty d'une guerre qui l'a conſumé, & appauvry une partie de l'Europe. Cette guerre n'a cauſé à ſa Majeſté aucun autre bien que d'avoir veu, que ſes voiſins ſe ſont intereſſez à ſa conſervation, prenant les armes en ſa faveur. Mais il a perdu une grande Province, & pluſieurs Villes & Forteresſes qui ſembloient imprénables, par le traité de paix qui a eſté conclu l'an 1678. Il a épouſé en l'année 1679. Marie Louiſe d'Orléans, fille de Philippe Duc d'Orléans & d'Henriette d'Angleterre.

Du Gouvernement de l'Espagne.

AYant déja veu que l'Estat de l'Espagne est Monarchique, & que la Maison d'Austriche l'a héritée, à cause de la Reyne Jeanne mere de l'Empereur Charles cinquiéme. Nous allons voir, par quels moyens elle conserve ses Estats, comment elle distribuë la justice à ses Sujets, par quelle industrie elle conserve sa reputation, combien elle a de Conseils, combien de Prélats, & de grands Seigneurs, & comment elle a perdu la Couronne de Portugal, qui étoit la plus prétieuse & la plus considérable partie de cette importante Monarchie.

Il n'y a point de doute, que les Estats bien policez, ne fondent leur grandeur sur la prudence & sur la prudomie de leur Senat. Et les Espagnols ont toûjours crû, que les Arts & les Armées étoient nécessaires à

l'aggrandiſſement, & mémes à la conſervation de leur Monarchie. Pour ce ſujet le Salomon de ſon ſiécle, Philippe ſecond, qui voyoit que ſes Eſtats eſtoient d'une monſtrueuſe étenduë, crut qu'il avoit beſoin de divers Conſeils, & reduiſit tous ſes Royaumes à trois titres, ſçavoir de Caſtille, d'Aragon & de Portugal. Mais avec le tems le Portugal s'eſt cantonné, & les Roys voyant la difficulté qu'il y avoit que le Conſeil d'Aragon vaquaſt aux affaires de l'Italie, ils établirent un Conſeil qui en prit le ſoin, & déchargea d'autant celuy d'Aragon.

Les Provinces qui relevent de la Caſtille, ſont les Royaumes de la Vieille & de la Nouvelle Caſtille, celuy de Leon, des Aſturies, d'Eſtremadure, d'Andaluſie, de Murcie, de Grenade, de Biſcaye, & de Navarre, le Duché de Milan, les dixſept Provinces du Païs bas, le Comté de Bourgogne; qui en a été ſeparé & uny à la Couronne de France, par le traité de l'an 1678. les Cana-

ries, toute l'Amerique, & les Isles Philippines. Les Estats qui reconnoissent l'Aragon, sont les Royaumes d'Aragon & de Valence, la Principauté de Catalogne, les Isles de Majorque, de Minorque, & de Sardaigne, & les Royaumes de Sicile, & de Naples. Nous parlerons ailleurs de la Couronne de Portugal, qui a fait beaucoup de bruit au tems de nos peres, & beaucoup plus en nos jours. Voyons comment le Roy Catholique conserve tous ses Estats, & de quels Conseils il se sert.

Il y a en Espagne neuf sortes de Conseils, dont le plus important, & le prémier en dignité est le Conseil d'Estat, où l'on traite de tout ce qui concerne le bien & la gloire de la Monarchie. Tous les Prélats, & les Grands s'intitulent Conseillers du Roy en ce Conseil; Mais personne n'en a l'entrée qu'il n'y soit appelé par sa Majesté; & ceux qui servent effectivement ont deux mille ducats tous les ans pour leur peine. Le Conseil de guerre, qui est le second en ordre

auſſi bien qu'en dignité, traite de tout ce qui concerne les armes & leur employ. Ce Conſeil eſt compoſé de tous les Conſeillers d'Eſtat, de quelques autres perſonnes experimentées au fait de la guerre, & de deux Secretaires, l'un deſquels a les dépêches des guerres maritimes, & l'autre expedie tout ce qui concerne les Armées de terre. Le Roy préſide à ces deux Conſeils, & quoy qu'il ſoit preſent, tous les Aſſeſſeurs y parlent aſſis & couverts. Et quand le Roy eſt abſent, le plus éminent des Aſſeſſeurs y préſide. Ces deux Conſeils s'aſſemblent dans le Palais Royal : le prémier tous les Mardis, les Jeudis, & les Samedis au Soir. Et le ſecond les Lundis, les Mecredis & les Vendredis. Jcy l'on doit remarquer, que le plus nouveau Conſeiller d'Eſtat précede le plus ancien Conſeiller de guerre, quand il s'agit de donner les ſufrages. En ces deux Conſeils, dont le nombre des Conſeillers eſt incertain, il n'y a point de Preſident, parce qu'ordinairement

le Roy y preſide luy-même.

Le Conſeil Royal, qui eſt celuy de Caſtille, prend connoiſſance de toutes les affaires des Royaumes & Provinces qui appartiennent à cette Couronne; qui ſont la Vieille & la Nouvelle Caſtille, qui contiennent les Aſturies, la Galice, la Biſcaye, la Navarre, le Royaume de Tolede, la Manche, la Murcie, l'Andaluſie, & les Royaumes de Cordoa, de Seville, & de Grenade. Toutes ces Provinces peuvent appeler de leur Juſtice particuliére à ce Conſeil, où il y a ſéze Aſſeſſeurs, & un Préſident, de qui le pouvoir eſt tres-grand, & qui ne ſort point de ſon logis, pour viſiter aucun Seigneur, quelque grand qu'il puiſſe eſtre; mais il n'a point de voix aux Sentences de ſon Tribunal.

Le Conſeil d'Italie (où l'on reſout toutes les affaires, qui regardent les Provinces que le Roy d'Eſpagne tient en ce païs-là,) eſt compoſé d'un Preſident, de ſix Conſeillers, qui ont chacun mille ducats

par an, & d'un Secretaire, qui en a quatre cent ; & ces perſonnages ſont tous Italiens, le Roy le deſirant ainſi, parce qu'il croit, qu'ils ont plus de connoiſſance des affaires de leur patrie, & plus d'affection envers elle, que les Eſpagnols, qui ne connoiſſent le plus ſouvent, que l'Eſpagne, pour n'en eſtre jamais ſortis.

Le Conſeil des Ordres a eſté étably depuis que par une faveur ſpéciale du Pape, & du Collége des Cardinaux, les grandes Maîtriſes des Ordres militaires ont eſté unies au domaine Royal. Ce Conſeil, qui prend connoiſſance de tout ce qui concerne les Ordres & les Chevaliers de Saint Jaques, de Calatrava, & d'Alcantera, eſt compoſé de ſix Chevaliers de ces Ordres, deux de chacun. L'Ordre de Monteſa ne ſort point de Valence par appel, pour faire juger ſes procez à Madrit, bien qu'il ait eſté incorporé à la Couronne, auſſi bien que ceux de Saint Jacques, de Calatrava, & d'Alcantera. Mais

c'eſt par un privilége particulier, qui avoit auſſi eſté accordé aux Chevaliers de Chriſt & d'Avis, lorſque le Portugal obéïſſoit au Roy de Caſtille.

Le Conſeil d'Aragon, qui eſt compoſé de ſix Aſſeſſeurs, d'un Avocat Patrimonial & Fiſcal, & d'un Préſident, qu'on nomme Vice-Chancelier, a connoiſſance de tous les appels qui viennent du Royaume d'Aragon, & des Provinces qui en dépendent, qui ſont la Principauté de Catalogne, & les Royaumes de Valence, de Majorque, de Minorque & de Sardaigne. Car comme j'ay déja dit, les Royaumes de Naples & de Sicile, (qui ſont des conquêtes de l'Aragon) ont leurs appels au Conſeil d'Italie. Mais il ne faut pas oublier de prendre garde, qu'on appele Vice-Chancelier le Préſident de ce Conſeil, parceque le fils ainé du Roy d'Aragon, en a été le Chancelier, auſſi long-tems que ce Royaume a eu ſes Roys particuliers.

Au reſte ce Préſident, & celuy du

Conſeil de Caſtille ne veulent point ceder l'un à l'autre, & pour cela, ils ne ſe viſitent jamais, parceque ni l'un ni l'autre ne veut commencer, croyant de perdre quelque choſe de ſon droit. Et lorſqu'ils ſe rencontrent en Caſtille, le Préſident du Conſeil de ce Royaume précéde, mais ſi c'eſt en Aragon, il doit céder au Vice-Chancelier. Et ſi ces deux Prêſidens doivent ſe trouver enſemble pour le ſervice du Roy, l'un ne va pas au logis de l'autre, mais ils s'aſſemblent en un autre lieu; ainſi que le Roy Philippe ſecond l'ordonna, lorſque Dom Bernard de Bolea refuſa d'aller voir le Cardinal Spinoſa Préſident au Conſeil de Caſtille, & en celuy de l'Inquiſition. Ce Conſeil eſt compoſé de ſix Conſeillers, deux deſquels ſont Aragonnois, deux Valentins, & deux Catalans, & ils ſont appelez Regens, parce qu'ils regentent & gouvernent la Chancelerie de ces Royaumes, & jugent définitivement de tout ce qu'on y traite.

Le

Le Conſeil des Indes eſt compoſé de douze Auditeurs, d'un Fiſcal, & d'un Préſident. Il connoît de toutes les affaires qui concernent les Indes Occidentales, & de toutes les Iſles qui ſe rencontrent ſur la route, qui ſont d'une prodigieuſe étenduë; Et parceque les embarquemens qui vont en Amerique, & les débarquemens de ceux qui en viennent, ſe font ordinairement à Cadis, toutes les affaires qui concernent le negoce, qui ſe fait en cette ville-là, reſſortiſſent à ce Tribunal.

Le Conſeil de Hazienda [qui eſt celuy qu'on appelle en France, le Conſeil des Finances] où tous les Comptables doivent rendre leurs comptes, eſt compoſé d'un Préſident, & de ſix Conſeillers tous hommes d'épée, que les Eſpagnols nomment : *De Capa y eſpada*, parce qu'il n'eſt pas néceſſaire qu'ils ayent étudié. Ce Conſeil en a deux autres qui luy ſont ſous-ordonnez. Un de ces Conſeils eſt compoſé de cinq per-

ſonnes, qui examinent les comptes de ceux qui ont eu des offices, où l'on reçoit, & diſtribuë de l'argent du Roy. L'autre eſt compoſé d'un Fiſcal & de ſix Auditeurs, qui entendent les comptes de ceux qui ont entre leurs mains le patrimoine Royal, & payent aux ſerviteurs du Roy, leurs appointemens, & tous ces Auditeurs de Comptes ſont gens ſans lettres.

Le Conſeil de l'Inquiſition eſt le plus conſidérable, parce qu'il a ſoin d'empêcher qu'il ne ſe gliſſe aucune herésie en Eſpagne. Mais auſſi eſt-il le plus dangereux, parce qu'il n'y a rien, qui violente plûtoſt les hommes, que le zele de la Religion, ſoit qu'elle ſoit bonne, ou qu'elle ſoit mauvaiſe. En effet il arrive ſouvent que des perſonnes pieuſes, bonnes, & ſans malice, periſſent par la rigueur de l'Inquiſition, pour avoir été accuſez fauſſement, par un, ou pluſieurs ennemis. Ce Conſeil eſt compoſé de ſix Auditeurs, d'un Fiſcal, & d'un Préſident, tous choiſis

par le Roy ; mais le Préſident reçoit ſon pouvoir & ſa confirmation du Pape. Ces Officiers ſont à craindre aux plus éminens perſonnages ; & je me ſouviens d'avoir leu, qu'ils voulurent convaincre d'heréſie, & deshonorer la memoire du grand Empereur Charles cinquiéme, parce qu'apres ſa mort l'on trouva dans ſa chambre quelques paſſages de la Sainte Ecriture, écrits de ſa main, leſquels attribuoient le Salut éternel de l'homme à la Foy, ſans les œuvres de la Loy. Et parceque le Prince Dom Charles prit ſa défenſe, ils luy en voulurent du mal, & le crurent herétique, & cette croyance contribua beaucoup à ſa mort.

Outre ces Conſeils, qui ſont les plus conſidérables qu'on ait en Eſpagne, & qui ne bougent point de Madrit, il y a quatre Auditeurs de la Cour, que les Eſpagnols nomment *Alealdes* d'un mot Arabe. Ces Auditeurs ſuivent le Roy en quelque part qu'il aille, ſont ſemblables aux Maîtres des Requeſtes de l'hoſtel du Roy

de France, & jugent les procez qui s'élevent entre les domestiques de Leurs Majestez. Il y a aussi un Président, qui ressemble en quelque façon au Grand Prevost de l'Hostel. L'on a aussi en Espagne six Chanceleries, établies en diverses Provinces, pour rendre justice aux Sujets du Roy, & ces Chanceleries sont des Tribunaux de Justice Souveraine, comme les Parlemens de France, & chacune a ses Provinces affectées, & ses appartemens particuliers. Ces Chanceleries resident à Vailladolid, à Zaragoça, à Valence, à Barcelonne, à Grenade, & à Pampelunne; & chacune a un Président & douze Conseillers. L'on voit aussi en Espagne des Présidiaux, dont la Jurisdiction est limitée, comme ceux de Seville, de Galice, & quelques autres, de la sentence desquels, l'on peut appeler aux Chanceleries, dont je viens de parler.

Du ſoin que le Roy Catholique a de conſerver la reputation de ſa Monarchie, & pourquoy elle a eſté diminuée en nos jours.

TOus les Princes généreux joüent de leur reſte, quand il s'agit de conſerver, ou de perdre la reputation de leur Eſtat; & ceux qui feroient autrement, ſeroient indignes de regner. Jean & François prémier Roys de France, ayant eu le malheur de tomber entre les mains de leurs ennemis, aux journées de Poitiers, & de Pavie; ils eurent tout le ſoin imaginable de venir à un accommodement, qui conſervaſt leur honneur & la gloire de leur Monarchie. Charles le Belliqueux Duc de Bourgogne, aima mieux mourir au ſiége de Nancy, que de le lever avec perte de ſa reputation. Charles neuviéme

Roy de Suede, ayant pluſieurs ennemis, qui le mettoient dans l'impuiſſance de continuer la guerre avec ſuccez, il fit prier le Roy d'Angleterre de luy procurer une paix honorable avec les Danois, & l'ayant obtenuë, il mit ſes autres adverſaires à la raiſon. Les Polonois eurent ſouvent du pire, combattant contre les Suedois, & cela nonobſtant ils ne voulurent point de paix, qui ne leur fût honorable. Philippe ſecond Roy d'Eſpagne ſe voyant ſur le bord de la foſſe, deſira de laiſſer à ſon fils ſes Eſtats & la paix avec eux; & cela nonobſtant, il n'auroit pas demandé la paix, voire mêmes ne l'auroit pas donnée au Roy Henri le Grand, ſi le Pape Clement huitiéme, ne l'euſt prié de donner le repos à la Chrétienté, croyant qu'il y alloit de ſon honneur. Enfin la reputation des Princes leur eſt plus chere que la vie; & perſonne n'a jamais eu plus de ſoin de la conſerver que les Roys d'Eſpagne. Ces Princes ont fait de ce point d'honneur, une des princi-

pales régles de leur intereſt ; & juſqu'en nos jours, ils ont fait la paix à leur grand avantage, & n'ont rien épargné pour acquerir le nom d'Invincibles, ayant toûjours recouvré par les traitez, ce qu'ils avoient perdu par la force des armes.

Il eſt pourtant arrivé en nos jours, ce qui n'avoit point eſté veu auparavant. Car l'Eſpagne, qui avoit ſouvent mis en déliberation, s'il ne ſeroit pas expedient d'abandonner tout à fait les Indes Orientales, & les Païs-bas, parceque ces parties de la Monarchie rendroient toutes les autres hectiques, & ſans ſubſtance ; elle avoit pourtant toûjours préferé l'honnête à l'utile, pour conſerver la gloire de puiſſante. Mais l'an mil ſix cent quarante-huit, elle ceda aux Hollandois, toutes les prétentions qu'elle avoit ſur les Eſtats Unis, les declara Souverains, & leur donna la paix, aimant mieux perdre le nom d'Invincibles, que de ſe voir la proye de ſes ennemis. Onze ans apres, elle don-

na une autre marque de ſa foibleſſe. Car faiſant la paix avec les François, elle leur laiſſa, ce qu'elle croyoit de ne leur pouvoir pas oſter. Ce mal n'en demeura pas là, & l'an 1664. elle traita avec le Duc de Bragance, comme avec ſon égal, quoi que le Roy l'eût preſcrit, comme ſon ſujet rebelle. Alors il détacha de ſa Couronne la plus belle perle, & le plus riche diamant qu'elle euſt. L'an 1667. elle fut reduite à la même miſére, & acheta le repos de peu d'années, par la ceſſion de dix ou douze des meilleures, & des plus puiſſantes villes de Flandres. Depuis elle a employé le verd & le ſec, la force & l'artifice pour remonter ſur ſa beſte; & ſi le Roy Tres-Chrétien, qui eſtoit Victorieux, ne luy euſt offert la paix, par une généroſité, & peut-eſtre auſſi par une prudence extraordinaire, elle n'en auroit point fait. Pour moy, je crois que ceux qui vivront apres nous, verront qu'elle ne manque ni de conſtance, ni de courage, ni d'adreſſe, & ſi la fortune ſe laſſe de la

perſecuter, elle recouvrera auſſi bien la gloire que le païs qu'elle a perdu.

Des Prélats & grands Seigneurs d'Eſpagne.

TOus les grands Eſtats eſtant appuyez ſur quelques colomnes, les Chrêtiens ont crû, que la Religion & les Armes étoient celles qui les conſervent avec plus de ſolidité. Pour cette cauſe voit-on tant de riches, ſçavans, & religieux Prélats, & tant de vaillans, braves & généreux Seigneurs, qui ſont comme le cœur, les bras, & les mains des Monarques. L'Eſpagne, qui a le plus combattu pour chaſſer les impies & l'impieté de ſon ſein, eſt celle qui a donné plus de bien aux Ordres militaires de Chevalerie, plus de priviléges aux perſonnes Eccléſiaſtiques; & plus de loüanges à la valeur de ceux qui ont employé leur bien, & leur vie à l'expulſion des Mahometans.

Les Prélats, & les Gentilshommes ſont ceux qui ont eu plus de part aux victoires que l'Eſpagne a obtenuës ſur les Maures, & ceux qui en ont receu plus de fruit. Les Prélats n'y ſont pas en ſi grand nombre qu'en Italie, ni mêmes qu'en France; mais le temporel de leurs bénéfices eſt plus riche, & honoré de plus illuſtres priviléges. Il y a en Eſpagne onze Archevêques, ſoixante-trois Evêques ſuffragans de ces Archevêques, & les Evêques d'Obiedo & de Leon, qui ne reconnoiſſent point d'autre Metropolitain que le Pape. Il faut pourtant remarquer qu'une partie de ces Evêchez ſont hors de la grande Preſqu'Iſle d'Eſpagne, & qu'une autre partie appartient à la Couronne de Portugal. Ces Evêchez ſont en Afrique, comme Scuta & Tingi, & dans les Iſles de Madere, des Faucons, de Saint Thomas & des Heſperides, & dans l'Amerique à Saint Sauveur, ville capitale du Breſil. Il ne faut pas auſſi oublier qu'en Portugal, qui n'obéït plus à la Caſtille, il y

a les Archevêchez de Braga, de Lisbonne, & d'Ebora, avec les Evêchez de Coïmbra, d'Elvas, de Leyria, de Portalegre, de Scuta, de Funcal, de Saint Sauveur, d'Angria, de Silvez & de Tingi, qui sont compris au nombre que nous avons raporté cy-dessus, & n'appartiennent plus à la Couronne d'Espagne.

Tous les Prélats de cette vaste Monarchie sont élevez à cette dignité par le Roy, par le moyen de son Conseil de Conscience, qui les nomme au Pape, & celuy-cy les confirme. Et parceque quand le Roy les éleve à cette dignité dans l'Eglise, ils luy font hommage, & promettent par serment de luy estre fideles Vassaux, d'employer tout leur avoir, & tout leur savoir à son service, & mêmes de mourir s'il étoit necessaire, pour luy conserver l'honneur & la vie, de garder les secrets du Roy & du Royaume, & que s'il demande leur Conseil, ils le donneront bien & fidelement, autant qu'il sera en leur

pouvoir & entendement. De là vient que si ces Prélats sçavoient, que quelque chose se fist contre le service du Roy, ils seroient obligez de l'en avertir ; & s'ils ne le faisoient pas, ils meriteroient de perdre leurs Bénéfices, & même d'estre punis plus rigoureusement.

Outre ces Prélats, il y a dans les Provinces, aux Armées, & à la Cour des Officiers, qui ont une particuliere obligation de contribuer à la gloire du Roy, pour avoir receu plus de bien, & d'honneur de sa Majesté, ou de ses Prédécesseurs, que les autres Sujets de sa Majesté.

Des Seigneurs Seculiers d'Espagne.

LEs Seigneurs, qui demeurent ordinairement dans les Provinces, sont ceux qu'on appele *Grands* en Espagne, & ceux-cy êtoient anciennement les Ducs, les Marquis, les

Comtes, les Vicomtes, & les Burgraves, que les Eſpagnols nomment *Adelantados*. En nos jours tous les Ducs d'Eſpagne ſont *Grands*, & outre les Ducs, il y a quelques Marquis, & quelques Comtes qui joüiſſent de cette dignité qui leur donne le pouvoir de ſe couvrir en la préſence de leur Roy.

Autrefois, comme je viens de dire, tous les Gentilshommes titrez, c'eſt à dire, qui portoient la qualité de Duc, de Marquis, de Comte, de Vicomte, & de Baron, avoient la permiſſion de mettre leur chapeau ſur leur tête, en la préſence de leur Roy. Et ils eurent cét honneur juſqu'au tems que l'Empereur Charles cinquiéme alla en Eſpagne. Alors les Eſpagnols, qui n'avoient jamais vû aucun Empereur chez eux, furent en peine de ſçavoir, comment ils en devoient uſer avec ſa Majeſté. Tellement qu'en la prémiére Aſſemblée il y en eut pluſieurs qui demeurerent découverts; & ceux-là n'oſerent plus mettre leur chapeau en la

préſence du Roy. Depuis ce tems-là, les Roys ont élevé quelques perſonnes de naiſſance, & de mérite à la dignité de *Grand*; & cela ſe fait en deux façons. Car quand le Roy veut que l'honneur qu'il fait à un Seigneur, paſſe à ſa poſtérité, il luy dit, par exemple. *Don Louis de Bivero Conde de Fuenſaldanna, cobridos*, & alors tous ceux qui poſſedent legitimement ce Comté, ſont *Grands d'Eſpagne*. Et quand ſa Majeſté veut honorer la perſonne d'un Seigneur, ſans communiquer cét honneur à ſes décendans, il luy dit, par exemple: *Don Pedro de Mendoça cobridos*, & alors cette dignité meurt avec celuy qui l'avoit acquiſe.

Il y a en Eſpagne vingt-huit Duchez, ſans compter les cinq qui ſont en Portugal, & par fois un ſeul Duc en poſſéde deux, ou trois; mais alors, il donne le tître de Duc à ſes fils. Tous ces Seigneurs ſe couvrent quand ils parlent au Roy. Mais quoy qu'ils ſemblent égaux en dignité, ils ne le ſont point, ni en richeſſes, ni

en ancienneté ; ni mêmes en merite. Et pour cela, quand ils ont audiance du Roy, ſa Majeſté en honore quelques-uns plus que les autres. En effet, quand le Roy donne audiance à un Grand d'Eſpagne, il l'attend dans un fauteüil, & lorſque le Grand entre, le Roy ſe leve. Alors le Seigneur fait une profonde reverence, tenant toujours la teſte levée ; & quand il eſt au milieu de la ſale, il ſe proſterne derechef, puis quand il eſt aupres du Roy, il met un genoüil en terre, pour baiſer la main de ſa Majeſté, qui le releve, s'aſſied, ſe couvre, & fait aſſeoir le Seigneur. Puis s'il eſt de ceux qui meritent le plus d'honneur ; il le fait couvrir avant qu'il commence à parler. S'il eſt des mediocres, il le laiſſe parler tant ſoit peu, & puis il luy fait ſigne de ſe couvrir. Et ſi c'eſt un des moindres, il le laiſſe parler debout, & découvert un peu plus long-tems. Mais enfin, il le fait aſſeoir & couvrir. De ſorte, que les François qui veulent voir leur Roy à toute heure,

auroient bien de la peine de s'accoûtumer à toutes ces céremonies.

Outre les Duchez, il y a neuf Marquisats, & six Comtez auſquels eſt annexée la dignité de Grand d'Eſpagne; Et tous ces Seigneurs reçoivent du Roy, les honneurs dont nous venons de parler. Icy l'on pourroit demander, ſi les Grands d'Eſpagne n'ont point d'autre prérogative par deſſus les autres Seigneurs Eſpagnols, que celle de parler au Roy la teſte couverte. Et à cela, je répons que leurs femmes ont un carreau, où elles s'aſſéyent en la préſence de leur Reyne, qu'ils peuvent tous porter la Couronne fleuronnée; que dans leurs Terres, ils peuvent entendre la Meſſe ſous le Dais, qu'ils font les principaux Offices au Couronnement de ſa Majeſté, & que leurs cauſes ſont privilégiées, & vont en prémiére inſtance au Conſeil du Roy. Tellement que les Pairs de France, & les Grands d'Eſpagne ſont preſque égaux en toutes choſes, ſinon que ceux-là, ne ſe couvrent point en la

presence de leur Roy, & ceux-cy ont cét avantage, qui contente leur vanité.

Mais parce que les Marquis, & les Comtes ne sont pas tous Grands d'Espagne, je dis, qu'il y a pour le moins quatre-vingt Marquis, qui ne le sont point, si ce n'est à cause de quelque autre Terre. Icy il faut prendre garde, que le Marquis de *Villafranca* préfére ce nom à celuy de Duc de Ferrandina, & de Prince de Montalvan; & que le Marquis de *Vellareal* porte ce nom en Portugal, & donne celuy de Duc de Camigna à son fils aîné. Il y a aussi plusieurs Comtes, & autres Seigneurs; Car sans parler de ceux de Portugal, de qui nous parlerons ailleurs; Je trouve quatre-vingt-dix Comtes, dix Vicomtes, sept Burgraves, ou Viguiers, que les Espagnols appellent *Adelantados*. Pour des Barons, j'en trouve peu en Castille, en Arragon, & dans toute l'Espagne, je ne connois que le Baron de Ponte de Lima en Portugal, & le Baron de Vateville

en Castille. Quelques-uns ont demandé, si le Duc a toûjours été plus grand que le Comte, & l'on a trouvé des Ecrivains, qui ont crû, qu'autrefois le Comte étoit plus grand que le Duc. Pour moy, je crois, qu'il est difficile de décider cette question, & qu'encore que le sort ait donné aux Principautez le nom de Comté & de Duché, sans qu'on ait considéré lequel étoit le plus éminent; je crois, dis-je, qu'il est probable, que le Duc a toûjours été préféré au Comte.

Des Officiers d'Espagne.

POur ce qui concerne les Offices, que les Roys ont donné à leurs principaux Ministres, il est certain qu'ils ont changé de nom, & de pouvoir selon l'exigence des lieux, & des tems. Les Maires du Palais des Roys de France ayant abusé de leur authorité, & enfermé leurs Maîtres dans des Monasteres, ce nom fut

changé. En Eſpagne ils ne ſont jamais venus à un tel excez d'inſolence, parceque les Offices ne demeuroient au pouvoir des Miniſtres, ſinon autant, qu'il plaiſoit au Roy. A preſent les principales charges militaires ſont affectées à quelques Maiſons qui les poſſedent comme un heritage. Mais ceux qui portent la qualité de Connêtable & d'Amiral, ne ſont pas toûjours ceux qui conduiſent les Armées, & qui commandent les Flotes.

Le titre de Connétable, qui a paſſé de France en Eſpagne, y tient le premier rang apres les Infants, & il donne ſon ſuffrage avant qu'aucun autre Conſeiller, quand il eſt au Conſeil de guerre. Cet Office eſt hereditaire à la Maiſon de Velaſco, & le premier Connétable de Caſtille fut Dom Alphonſe d'Aragon, Comte de Ribagorça, petit fils du Roy Dom Jaime ſecond, qui receut cet honneur du Roy Jean premier l'an 1382. La Sainte Ecriture nomme *Prince de la Milice*, ce que nous appelons

Connêtable ; à Rome les anciens l'appeloient *Magiſter Equitum*, & les modernes l'appelent *Gonfalonier* de l'Egliſe, & les Eſpagnols luy ont donnê cy-devant le nom d'*Alfier del Pendon real.*

Les anciens Roys d'Aragon donnerent à leur premier Miniſtre, le titre de *Mayordomo*, qui ſignifie Grand Maître, & les Comtes de Catalogne l'appelerent *Senechal.* Avec le tems ces deux Eſtats obéïſſant à un même Prince, les deux Offices furent unis en la perſonne de l'Infant *Dom Pedro*, frere du Roy Alphonſe quatriéme, & depuis ce tems-là, le nom de *Mayordomo* a eſté aboly, & n'eſt demeuré que celuy de Grand Senechal. A preſent la charge de Connétable d'Aragon eſt hereditaire à la maiſon de Segorbe, & celle de Grand Senechal à celle de Moncada, qui porte auſſi la qualité de Marquis d'Aïtona, & de Duc de Cardona. Cette charge êtoit autrefois ſi grande, que par tout, où le Senechal arrivoit, le pouvoir des autres officiers ceſſoit en-

tierement, de même que quand le Roy eſt preſent. Et comme les étoiles perdent leur lumiere, en la preſence du Soleil en Portugal, le Roy Jean premier donna la charge de Connétable a *Nuno Alvarez Pereira*, lorſqu'il voulut combatre le Roy de Caſtille, en la celebre bataille d'Algibarrotta, où les Portugais obtinrent une grande victoire, qui conſerva la couronne à ce Roy. En Navarre le premier Connétable fut Dom Pedro de Peralta, Neveu du Roy Charles II. & preſentement cette charge eſt hereditaire à la maiſon de Toledo, en la branche du Duc d'Albe. L'Amiral de Caſtille, qui eſt aux armées de Mer, ce que le Connétable eſt en celles de terre, eſt aujourdhui le Duc de *Medina de Rioſeco*, de la maiſon d'Enriquez. Celui d'Aragon a toûjours été de la maiſon de Cardona, & celuy de Portugal eſt le Comte Marquis de la *Vidigneira*, qui eſt de la maiſon de *Gama*, qui découvrit les Indes Orientales, au tems du Roy Jean II.

Des Maiſons Illuſtre d'Eſpagne.

LEs plus grandes, & plus Nobles familles d'Eſpagne ſelon l'ordre de l'a b c ; ſont les ſuivantes, Aceugna, Alarcon, Almanza, Alvarado, Andrada, Aveillano, Aveillanado, Avila, Azevedo, Baçan, Benavides, Bivero, Bobadilla, Borja, Boxados. Cabrera, Calderon, Camera, Cardenas, Cardona, Carrillo, Caſtro, Carvajal, Centellas, Centurion, Cerda, Cueva, Condova, Coloma. Enriquez, Eſtugniga, Eſtunica. Fazardo, Figueroa, Fonſeca. Gama, Giron, Guevara, Guſman, Haro, Heredia, Herrera. Ladron, Leva, Luna. Manrique, Manuel, Molo, Mendoca, Menezes, Mercader, Mexia, Milan, Moncada, Moura. Oſorio. Pacheco, Padilla, Palafox, Pardo, Peralta, Pereira, Pimentel, Ponce de Leon, Portocarrero, Portugal, Proxita, Pujadas. Quignones. Ribera, Roxas. Saavedra, Sandoual, Sarmiento, Sil-

va, Suſa, Sotomayor. Taſſis, Toledo, Torres. Velaſco, Viamonte, Vicentelo, Villa-nova, Ulloa, Urrea. Zapata, Zuginga, &peut-être quelques autres. Ces maiſons ne ſont pas égales en ancienneté, ni en richeſſes; mais elles le ſont en fidelité ; & c'eſt par leur moyen, que les Rois ſont parvenus à une grandeur incroyable dans peu de tems; & bien que les membres de cette Monarchie ſoyent extremement éloignez les uns des autres, l'on n'a jamais oüy dire qu'un Viceroy Eſpagnol ſe ſoit revolté.

Il eſt bien vray qu'en nos jours le Portugal a ſecoüé le joug de l'obeïſſance Eſpagnole ; mais les Portugais ne veulent point avoüer qu'ils ſoyent rebelles, & aſſeurent que leur Royaume appartenoit au Duc de Bragance. Et parce que ce changement qui a ſi bien réüſſi, a eſté un des plus dignes de noſtre conſideration ; J'en chercheray les cauſes, & parleray en ſon lieu de tous ceux qui pretendirent ce grand & puiſſant

Eſtat, apres la mort du Roy Sebaſtien premier & dernier de ce nom.

DISCOURS XII.

Du Royaume de Portugal.

L'On remarquera icy que le Portugal, que les anciens Romains appeloient *Luſitanie*, eſt la partie plus Occidentale de l'Eſpagne, & il a pour limites l'Océan, les riviéres d'Avia, de Migno & de Guadiana, & les Provinces de Leon, d'Eſtremadura, & d'Andaluſie. Ce païs fut conquis par les Maures d'Afrique, au même tems que le reſte de l'Eſpagne, & obéït à ces Mahometans, juſqu'à l'an 1100. ou environ, auquel Henry de Bourgogne pouſſé d'un zele Chrétien, alla en Eſpagne, & y ſervit ſi bien le Roy Alphonſe ſixiéme qui luy donna en mariage une de ſes filles & le

le Comté de Portugal en dot, à condition qu'il l'iroit conquerir. Ce Prince tâcha de se rendre maître de cette Province, y prit Coimbre, où il mit le siege de sa residence, & mourant laissa à son fils Alphonse le soin de poursuivre ses conquêtes. Alphonse le fit avec autant de fortune que de courage. Il soûmit à ses loix la ville de Lisbonne, vainquit cinq Roys Maures aux plaines d'Orique, & se fit Roy à la priere de ses soldats. Ce Roy mourut âgé de 91. an, celuy de nôtre Salut 1185.

Les Historiens Portugais ont laissé par écrit, que ce Roy eut une vision, où un Crucifix qui luy apparut l'asseura, que sa posterité regneroit heureusement jusqu'à la séziéme generation; qu'en ce tems-là, elle seroit mal traitée, & que peu apres, elle remonteroit sur le Thrône, & regneroit à perpetuïté. Pour moy, qui ay veu cette prediction avant que Jean quatriéme regnast en Portugal, je ne sçay pas ce qu'il en faut croire. Mais asseurement depuis Alphonse

premier juſqu'à Dom Sebaſtien inclu-ſivement, il y a eu ſéze Roys qui ont regné heureuſement en Portugal, ont fait des conqueſtes admirables, & ont porté leur gloire juſqu'aux plus reculées parties de l'Orient, & de l'Occident. Mais enfin Sebaſtien étant pery en Afrique l'an 1578. le Cardinal Henry ſon grand oncle s'aſſit en ſa place. Et voyant bien qu'il faloit mourir ſans enfans, il fit prier tous ceux qui pouvoient pretendre ſa Couronne, d'aller, ou d'envoyer à *Santaren*, pour voir decider l'affaire de ſa ſucceſſion.

Des Pretendans à la Couronne de Portugal.

LE Cardinal Henry ayant fait deſſein de laiſſer ſon Royaume, à celuy à qui la loy de l'Eſtat & de la nature le donneroient; il choiſit des Juges qui allerent à *Santaren*, pour entendre & peſer les raiſons des pre-

tendans. Alors Catherine de Medicis, veuve de Henri second Roy de France, & mere de Henri troisiéme qui regnoit en ce tems là, & tous les Décendans du Roy Emanuel envoierent leurs Deputez en Portugal, ou y allerent en personne.

Les Pretendans furent Philippe second Roy d'Espagne, Emanuel Philibert Duc de Savoye, Rainuce Duc de Parme, Antoine Prieur de Crato, Catherine Duchesse de Braganze, & Catherine de Medicis. Philippe étoit fils d'Isabelle, fille ainée du Roy Emanuel. Emanuel Philibert étoit fils de Beatrix, fille cadete du même Roy; Rainuce étoit fils de Marie, fille d'Edouard Infant de Portugal, & petite fille du même Roy Emanuel. Catherine étoit fille de l'Infant Edouard, & tante de Rainuce. Dom Antoine étoit fils de Dom Louis Infant de Portugal, qui avoit été Chevalier de Malte, & Catherine de Medicis étoit fille de Laurent Duc d'Urbin, & décendoit en droite ligne d'Alphonse troisiéme

Roy de Portugal & de Mechtilde Comteſſe de Boulogne, ſa premiere femme.

Les Juges, Deputez par le Roy & Cardinal Henri, dirent, que le droit de Catherine de Medicis êtoit ſuranné, & qu'ils ne luy pouvoient adjuger la Couronne de Portugal, ſans noircir la memoire de dix ou douze Roys, qui avoient regné apres Alphonſe, & la firent prier d'acquiécer à leur ſentence. Apres le droit de Catherine de Medicis, celuy de Dom Antoine fils unique de Louis Infant de Portugal, fut mis ſur le tapis, & il fut dit, que s'il pouvoit prouver, que l'Infant Dom Louis ſon pere, eut épouſé Iolante Barleoſa ſa mere, il fermeroit la bouche à tous les autres pretendans, parce qu'il êtoit ſeul maſle, décendant de maſle de la Maiſon Royale de Portugal. Dom Antoine fit oüir trois témoins, qui dépoſerent en ſa faveur, & dirent ce qu'il vouloit. Mais il y en eut deux qui ne perſevererent pas dans leur dépoſition; le troiſiéme êtoit une

ſœur de ſa mere. Tellement qu'il fut prié de ceder à ceux de qui le droit eſtoit plus legitime & plus clair. Emanuel Philibert Duc de Savoye, étant fils de Beatrix, qui étoit la plus jeune des filles du Roy Dom Emanuel; ſe contenta de l'aſſeurance qu'on luy donna, que ſa poſterité pourroit ſucceder, en cas que les autres branches vinſſent à faillir. Rainuce Duc de Parme, quoy que fils de Marie ſœur ainée de Catherine, Ducheſſe de Bragance, fut contraint de ceder à ſa tante, parce qu'elle étoit d'un degré plus proche du Roy Dom Emanuel.

Tous ces Pretendans ayant été rejettez, l'on vint à la diſcuſſion du droit de Philippe ſecond Roy d'Eſpagne, & de Catherine Ducheſſe de Bragance, qui étoient également éloignez du Roy leur grand pere. Alors Philippe fit repreſenter aux Juges, qu'on n'avoit jamais veu, qu'une Dame diſputaſt la ſucceſſion d'un Royaume à un Prince également proche du Thrône, & du Thrône d'où

derivoit le droit des pretendans. Catherine répondit, que cela êtoit vray, quand toutes les circonſtances êtoient égales, & qu'en ce cas, il y avoit une grande inégalité entre Philippe & elle. Car Philippe pretendoit la Couronne de Portugal, en qualité de fils d'Iſabelle fille du Roy Emanuel, & qu'elle la pretendoit en qualité de fille de l'Infant Edouard, fils du même Roy. Tellement, diſoit-elle, que ſi Edouard mon pere, & Iſabelle mere du Roy Philippe étoient encore en vie, mon pere ſeroit preferé à la mere de Philippe, ſans aucun contredit, & par conſequent, moy qui repreſente mon pere en cette rencontre, je dois être preferée à Philippe qui ne repreſente que ſa mere.

Cette diſpute tint long-tems les Juges en ſuſpens; parce qu'ils auroient volontiers veu la Couronne ſur la teſte d'un de leurs compatriotes, & parceque Philippe, qui êtoit puiſſamment armé, menaçoit de prendre par force, ce qu'on ne luy

donneroit pas de bon gré. Cette tergiverſation des Juges, mit le menu peuple dans l'impatience, & cauſa le tumulte, qui mit la Couronne ſur la teſte de Dom Antoine Prieur de Crato. Antoine donc fut proclamé Roy, mais ce ne fut que comme une comédie. Car peu de jours apres, il fut attaqué par les armées du Roy Philippe, qui le chaſſerent de ſon Royaume, dans moins de trois mois.

Comment le Roy d'Eſpagne acquit, & perdit le Portugal.

Philippe voyant que la fortune avoit ſecondé ſes deſirs, quitta le deſſein qu'il avoit fait, de n'aller jamais plus loin que de Madrit à l'Eſcurial, paſſa en Portugal, où il fut reconnu Roy, & où il fit paroître la paſſion qu'il avoit de conſerver ce Royaume. Car il accorda aux Portugais, plus qu'ils n'oſoient ni demander, ni eſperer. Il leur promit de ne leur donner

jamais aucun Vice-Roy, qui ne fuſt de leur Nation ; il ne changea rien, ni au ſtile, ni au langage de la Chancelerie. Il permit aux Predicateurs de prêcher en langue Portugaiſe. Il confirma à tous les Gentilhommes titrez la qualité de Grand de Portugal, & leur permit d'être couverts en ſa preſence. Il ne prit point d'autre titre, que ceux que les Roys ſes predeceſſeurs en cette Couronne, avoient porté dans ce Royaume. Et enfin il ne changea rien au gouvernement de cét Eſtat. De ſorte qu'il parut un autre homme qu'il n'avoit jamais eſté, tant cette conqueſte luy fut agreable. Et veritablement, je ne m'en étonne pas, parceque Charles cinquiéme pere de Philippe, diſoit, que s'il pouvoit eſtre Roy de Portugal, il le ſeroit bien-toſt de la Mer, & d'une grande partie du Monde. Et noſtre Philippe diſoit, que Lisbonne luy donneroit le moyen de tenir en bride la France & l'Angleterre.

Les ſucceſſeurs de Philippe ont poſſedé ce grand Eſtat juſqu'à l'an

1640. inclusivement ; mais jamais ni luy, ni ses décendans ne purent empêcher, que les Portugais ne témoignassent l'aversion qu'ils ont naturellement pour les Castillans : ils ne parloient jamais de leurs Maîtres qu'avec mépris. Ceux qui parloient Castillan, la nuit dans les ruës de Lisbonne, étoient en danger d'estre assassinez. Les Curez & les Predicateurs des Parroisses, apres leurs Prônes & Sermons, ordonnoient à leurs auditeurs de prier Dieu, qu'il les vouluſt delivrer de la tirannie des Castillans. Et pour montrer avec quelle passion, ils souhaitoient un Roy Portugais, l'on vendoit encore des denrées, payables à la venuë du Roy Sebastien, plus de trente ans apres sa mort.

Enfin l'on perdit l'esperance du retour de ce Roy bien-aimé, n'étant pas possible, qu'ils le crussent immortel. Et alors ils jetterent les yeux sur le Duc de Bragance, qui étoit du sang de leurs anciens Rois, & le plus puissant Seigneur de toute l'Espagne,

Dom Jean, qui fut celuy qu'ils proclamerent Roy, vivoit sur ses Terres, sans témoigner aucun desir de regner; & mêmes sans avoir les qualitez requises à un Monarque; car il n'avoit point de mine, peu de courage, & moins d'esprit. En effet, ou luy offrit la Couronne, & ou sa moderation, ou le danger qu'il craignoit, la luy fit refuser. Mais comme toutes choses se changent avecque le tems, il avint que la guerre qui se faisoit entre la France & l'Espagne, fut peu favorable à Dom Philippes. Alors ce Roy, qui pour resister à ses Ennemis en Languedoc, étoit obligé de fouler les Catalans, un peu plus, qu'ils ne le pouvoyent soufrir, ils envoyerent leurs plaintes à la Cour. Ces plaintes furent mal receües; & le Comte de Santa Coloma Gouverneur de Catalogne, se trouvant offensé du proceder des Catalans; au lieu de les soulager, les surchargea tellement, qu'ils se resolurent de changer de Maître, appelerent les François à leur secours,

& firent voir aux Espagnols, qu'il est dangereux de pousser les peuples jusques au bout.

Les Catalans ayant secoüé le joug de l'obéïssance, le Roy, qui sçavoit les menées des Portugais, crut avoir trouvé le moyen de les détourner de leur entrepriſe, en les occupant à la guerre contre les Catalans. Pour cet effet, il écrivit à la Noblesse Portugaise en general, & à Dom Jean Duc de Bragance en particulier, qu'il y avoit en Catalogne quelques mutins, qui luy refusoyent l'obéïssance qui luy étoit dûë, & qu'il avoit besoin de la valeur, & de la fidelité des Seigneurs Portugais, pour les remettre en leur devoir. Quelques Seigneurs Portugais, même de ceux, qui avoyent part à la conspiration, qui offroit la Couronne à Dom Jean, partirent de Portugal, à dessein de servir le Roy en cette expedition, où il disoit, qu'il vouloit aller en personne. Mais le Duc de Bragance qui sçavoit que la Cour étoit avertie du dessein qu'on avoit de le faire Roy,

demeura chez luy, & s'excuſa envers le Roy, par une belle lettre, adreſſée à ſa Majeſté, & par une autre qu'il écrivit au Comte Duc d'Olivarez ſon favory, a qui il remontra, qu'il ne pouvoit pas faire un équipage convenable à ſa dignité, faute d'argent, & qu'il le ſupplioit de l'excuſer aupres du Roy. Cette excuſe fut bien receüe, au moins en apparence, car ny le Roy, ny ſon premier Miniſtre ne le vouloyent point effaroucher.

Le Roy donc qui ſe vit décheu de l'eſperance de ſe ſaiſir de la perſonne du Duc, diſſimula ſon reſſentiment, & pour l'endormir dans la croyance qu'il pouvoit avoir, que le Roy êtoit inſenſible, ou peu ſoigneux de conſerver ſon Royaume, il luy envoya vingt mille piſtoles, avec une lettre qui luy témoignoit une affection toute particuliere, & une extreme compaſſion de la miſere des Princes, qui ayant de grans revenus n'ont pourtant pas dequoy s'equiper quand leur honneur, & le ſervice de

leur Prince le requiert. Ce proceder du Roy mit l'esprit du Duc en repos, & il ne pensoit plus qu'à vivre doucement, sans s'embaraſſer dans les affaires publiques. Mais ſix mois apres, il eut ſujet de connoître, que le Roy & ſon favory ne dormoient pas ſi profondement, qu'ils ne ſongeaſſent à la conſervation du Portugal.

Voila donc d'autres lettres du Roy & du premier Miniſtre, qui remontrent au Duc, que la rebelion de la Catalogne continuë, & que ſa Majeſté n'a point de plus prompt, ni de plus aſſeuré moyen de la remettre à ſon devoir, que de convier la Nobleſſe de Portugal, & le Duc en particulier, à monter à cheval, pour l'accompagner en cette entrepriſe, qui devoit eſtre utile au Roy, & glorieuſe au Duc. Cette lettre fut un coup de tonnerre, qui mit Dom Jean en une telle conſternation, qu'il ne ſçavoit à quoy ſe reſoudre. Mais enfin Louiſe de Guſman, Ducheſſe de Medina Sidonia ſa femme, le

voyant si troublé, luy mit le cœur au ventre, en luy disant : Mon fils, si vous allez en Espagne, vous allez mourir, & si vous allez à Lisbonne, pour vous y faire couronner, vous allez mourir; Mais puis qu'il faut necessairement mourir, il vaut mieux mourir Roy, que de mourir Duc. Ces paroles furent si puissantes à l'endroit de Dom Jean, qu'il se resolut sur le champ d'accepter l'offre que les Seigneurs Portugais luy faisoient, & leur écrivit, que s'ils estoient encore dans le sentiment de le faire Roy, il leur donneroit les mains, & se trouveroit à Lisbonne, le jour qu'ils luy assigneroient, & qu'ils ne se repentiroient pas de l'avoir favorisé.

Cette resolution plût à la Noblesse, & alors quarante des principaux Seigneurs du Royaume, luy assignerent le jour de Noel de l'an 1640. pour sa proclamation; & le Duc ne manqua pas à l'assignation. Estant donc à Lisbonne, il y fut receu avec un extrême applaudissement. Dix

des Seigneurs qui le receurent, allerent bien accompagnez au Palais Royal; & dirent à Marguerite de Savoye, veuve de François Duc de Mantoüe, qui étoit la Vice Reyne, & avoit préveu ce malheur, qu'elle n'avoit plus rien à faire en Portugal, puiſqu'ils avoient un nouveau Roy, la prierent de plier bagage, & de ſe retirer en Caſtille. Dix autres Seigneurs allerent au logis de Diego de Vaſconcelos Secretaire d'Eſtat; qui eſtoit univerſellement hay, & l'ayant trouvé caché dans une armoire, ils l'en retirerent, le poignarderent, & le jetterent dans la ruë par une feneſtre. Les autres vingt ſe partagerent en deux troupes, & allerent par Lisbonne, criant à haute voix: *Viva el Rey Dom Joan, Viva el Rey Dom Joan.* Et ce qui ſemblera incroyable aux ſiecles à venir, tout le peuple, ſans aucune exception répondit: *Viva.*

L'on ne ſçauroit s'eſtonner aſſez, qu'un changement d'une telle im-

portance se fit, sans qu'il y eut plus de trois hommes de tuez, & qu'il semblât que tout le Royaume eut conspiré à la ruïne de Dom Philippes, pour contribuer à l'exaltation de Dom Jean. Tout aussi tost l'on envoya quelques *Caraveles*, qui sont des Navires legers, pour porter aux Indes, & à toutes les Isles qui se trouvent sur la route, la nouvelle de ce changement; & l'on ne trouva personne, qui fit semblant de vouloir tenir le party d'un Prince, qui avoit été reconnu pour Roy legitime, de tous les ordres du Royaume, sans aucune opposition, & avoit regné dix neuf ans. De sorte qu'on a autant de sujet d'admirer les circonstances de ce changement, que le changement même. Bien que le changement n'en ait point de semblable dans les Histoires, ny anciennes, ny modernes.

Généalogie du Roy de Portugal.

AYant déja montré que Jean Duc de Bragance, fut assis sur le thrône, du consentement de tous les Portugais, je croy que les curieux seront bien aises de sçavoir, qui il étoit, & pourquoy ce peuple le prefera à tous les autres Princes Espagnols, & Portugais. Je dis que le Duc de Bragance étoit de la maison Royale, & qu'il décendoit en droite ligne masculine, de Henry de Bourgogne arriere petit fils de Hugue Capet Roy de France. Henry fut mary d'Urraca, fille d'Alphonse VI. Roy de Castille. Ce Prince fut pere d'Alphonse premier, qui luy succeda au droit & au desir de conquerir le Portugal. Alphonse regna long-tems, & quand il mourut l'an 1185. il avoit quatre vingt onze ans, & laissa Sanche premier son fils, qui luy succeda, & sa Posterité regna

de pere en fils, & en ligne legitime juſqu'a Dom Denis, qui paſſe auſſi pour legitime, bien que ſon pere eut deux femmes lorſqu'il nâquit, & ſa poſterité legitime regna juſqu'a la mort du Roy Ferdinand, qui fut ravy à ſes ſujets dans la ſéziéme année de ſon regne, & la quarante-troiſiéme de ſon âge, celle de nôtre Salut 1383. Ferdinand ne laiſſa qu'une fille legitime, & un fils naturel, qui ne voulant point ceder l'un à l'autre, le baſtard Jean vint aux mains avec Jean Premier Roy de Caſtille. ſon beau frere, & ayant gagné la bataille d'*Algibarrota*, par la valeur de Nuno Alvarez Pereira, qui fut par apres ſon Connêtable, il ſe fit Roy l'an 1385. & regna tres-glorieuſement quarante-huit ans, quatre mois & neuf jours. Le Roy Jean premier, qui porte encore le glorieux ſurnom de Bonne memoire, laiſſa un fils legitime nommé Edouard qui luy ſucceda à la Couronne, & un baſtard, de qui deſcendent Alphonſe ſixiéme Roy de Portugal, & Dom Pedro, qui.

en eſt adminiſtrateur comme nous allons voir.

Le Roy Jean Second ſurnommé de Bonne Memoire, eut un fils d'Agnes, Demoiſelle Portugaiſe, & ce fils, qui fut nommé Alphonſe, eut le bonheur d'eſtre preferé à Edouard fils legitime, & ſucceſſeur au Royaume de ſon pere. Car le Roy Jean ayant donné à ſon Connêtable le choix de ſes fils, pour épouſer ſa fille unique, il crut que pour conſerver ſa Maiſon, il devoit preferer le baſtard au legitime, ſans quoy ſa famille auroit eſté confonduë avec la Royale, & l'on n'auroit plus parlé de luy. Alphonſe donc épouſa Beatrix fille unique, & heritiere du Connêtable de Portugal, & de ce mariage nâquirent Alphonſe, de qui deſcendent les Comtes de Virnioſo, & Ferdinand qui fut le premier Duc de Bragance. Ferdinand qui eſtoit déja fort riche, épouſa Jeanne fille & heritiere de Jean de Caſtro, Seigneur de Cadaval, & en eut entre autres enfans Alvaro, Alphonſe, & Ferdinand. Ces trois

Seigneurs firent branche, & le premier fut chef des Marquis de Ferrera, le second donna l'eſtre aux Comtes de Mira, & le troiſiéme qui eſtoit fils ainé de ſon pere, fut Duc de Bragance, ſecond de ce nom. Ce Prince donna quelque ſujet de crainte au Roy Jean ſecond, qui le fit mourir par la main du bourreau, le 21. de Juin l'an 1483. apres avoir tué de ſa main Ferdinand de Portugal, Duc de Viſeo ſon beau frere. Le Duc de Bragance laiſſa pourtant d'Iſabelle Ducheſſe de Viſeo, Jaques ſon fils, qui luy ſucceda en tous ſes biens & dignitez. Jacques épouſa Eleonor fille de Jean de Guſman, Duc de Medina Sidonia, qui le fit pere de Theodoſe premier Duc de *Bragance*, & de *Barcelos*, Marquis de *Villa Vizoſa*, qui fut tres-conſiderable en Portugal, où il épouſa Iſabelle, fille de Denis Comte de Caſtro. Cette Dame fut mere de Jean premier de ce nom, qui eut en mariage Catherine fille d'Edouard Duc de Guimarans, & par ſon mariage, il acquit le droit

que ſes Succeſſeurs ont preſentement à la Couronne de Portugal, où ils regnent heureuſement. Nous avons parlé cy-devant de ce droit, & preſentement, je dis que Catherine eut cinq enfans, ſçavoir trois Princes, & deux Princeſſes. Une de ces Dames mourut fille, l'autre fut mariée à Ferdinand Duc d'Eſcalona, Vice-Roy de Sicile, un des Princes mourut enfant, Alexandre fut Evêque d'Ebora, & Theodoſe ſecond ſucceda à ſon pere l'an 1582. épouſa Anne, fille de Jean Ferdinand de Velaſco Connêtable hereditaire de Caſtille, l'an 1603. & mourut le 29. de Novembre l'an 1630. Au tems de ce Prince, le Roy Philippe troiſiéme mena Philippe quatriéme ſon fils en Portugal, pour le faire reconnoître Succeſſeur de cette Couronne; & alors Theodoſe Duc de Bragance donna des marques ſignalées de ſa grandeur, par ſa liberalité, & par la façon dont il agit avec le Roy. Ce Prince, à qui le droit d'entrée & de ſortie, raportoit un grand revenu, renonça à ſon

droit, pour tout le tems que la Cour fut à Lisbonne, afin que toutes choſes y fuſſent en plus grande abondance, & à meilleur marché. Il avint auſſi que le Roy ſortit à pied, pour aller à la Meſſe, & Dom Theodoſe ſe mit à ſon coſté, tandis que tous les autres Seigneurs marchoient devant en bel ordre. Le Roy trouva étrange, qu'un de ſes Sujets vouluſt marcher du pair avec luy, & dit au Duc: *Tenedos duque*, c'eſt à dire, arrêtez-vous, & ne marchez pas à coſté. Alors le Duc repondit en Eſpagnol, que les predeceſſeurs de ſa Majeſté avoient accordé à ſes Ancétres le rang qu'il pretendoit, & le Roy n'y voulant pas conſentir, il ſe retira, & ne parut plus à la Cour. Quelques jours apres, le Roy eſtant ſur le point de partir, les Courtiſans luy firent connoitre, qu'il y avoit du danger de laiſſer en Portugal une perſonne ſi conſiderable, & ſi puiſſante que le Duc, ſans luy avoir oſté tout ſujet de ſe plaindre. Le Roy donc dit, qu'on le fiſt venir, &

l'embraſſant avec beaucoup de tendreſſe, il luy : *pedid dique*, c'eſt à dire, demandez quelque grace, & le Duc luy repondit, Sire, les Predeceſſeurs de Voſtre Majeſté, qui eſtoient auſſi les miens, firent tant de graces à ma Maiſon, qu'il ne me reſte rien à demander. Cette generoſité fut admirée de toute l'Eſpagne ; mais ce n'eſtoit pas merveille, qu'un Seigneur qui poſſedoit plus du quart du Royaume, qui donnoit cinquante Commanderies ſur ſes Terres, qui vivoit en Roy, & qui avoit plus de huit cent mille livres de rente, uſaſt de generoſité, où il s'agiſſoit d'acquerir du bien.

Dom Theodoſe laiſſa deux fils tres-conſiderables, & tres-conſiderez dans l'Hiſtoire de nôtre tems, l'un par ſon malheur, & l'autre par ſa bonne fortune. Le premier eſt Edouard, qui eſtant cadet, en un païs où les ainez poſſedent preſque tous les biens des Maiſons, vint en Allemagne, y leva un regiment à ſes dépens, & ſervit l'Empereur avec beau-

coup de zele & de fidelité. Il avint en ce tems-là, que les Portugais qui ſont naturellement ennemis des Caſtillans, s'ennuyerent de porter le joug qu'ils leur avoient impoſé, & mirent Dom Jean, frere ainé de nôtre Edouard, ſur le Thrône. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui fut bientoſt averti de cette reſolution, & du changement qui la ſuivit, craignit que Dom Edouard ne retournaſt en Portugal, pour y favoriſer les deſſeins de ſon frere. Pour l'en empécher donc, il ſupplia l'Empereur de le faire arreſter, & obtint une lettre de ſa Majeſté, par laquelle il luy eſtoit ordonné d'aller ſans delay à Ratisbonne, pour y recevoir les ordres de l'Empereur. Edouard receut cette dépêche eſtant à Canneſtadt au Duché de VVirtemberg, prit la poſte au méme inſtant, & peu de jours apres il arriva à la Cour. Mais il n'y fut pas plûtoſt arrivé, qu'il fut mis en arreſt, & donné, ou rendu à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui le fit conduire à Milan. Jamais l'innocence

ne

ne fut plus mal traitée. Ce Prince fut mis dans une tour du Château, & là il fut traité avec tant de rigueur, qu'on voulut mémes luy ôter le moyen de sauver son ame. Les Espagnols ne luy laisserent aucun de ses domestiques. Son Confesseur ne l'osa plus voir. Sa cuisine fut renversée, & il n'eut plus ni à boire ni à manger, que ce que ses ennemis mortels luy voulurent donner. Emanuel de Villareal, fit en ce tems-là, un petit Traité, qu'il intitula : *El Principe vendido*, où il asseure qu'il fut vendu pour quarante mille écus, & que le vendeur en auroit pû avoir dix fois autant, s'il l'eut voulu vendre à Jean quatriéme Roy de Portugal son frere. Pour moy, je croy qu'on luy fit un si grand tort, qu'il semble impossible qu'on en puisse répondre, ni devant Dieu, ni devant les hommes. Les plus rigoureuses, les plus inhumaines, & les plus tiranniques loix ne soumettent point un frere à la peine meritée par un frere. Et icy l'on voit clairement que le Prince Edouard ne

ſçavoit rien du deſſein du Roy Jean quatriéme, puiſque s'il en euſt eu quelque vent, il ſe ſeroit retiré à Philisbourg, & de là en France, n'en eſtant pas éloigné, lorſque l'Empereur le fit partir en poſte, pour s'aller mettre dans les chaines. Enfin Edouard ayant ſouffert huit ans durant, les effets d'une extréme tirannie, il mourut priſonnier le 3. de Septembre l'an 1649. Et ſans doute les plus barbares perſonnes de l'Univers auront pitié de luy, s'ils entendent parler de la cauſe, & des circonſtances de ſa mort.

Tandis que Dom Edouard ſouffroit une miſere, qui devoit fendre le cœur de ceux qui le traitoient ſi mal, ſon frere ainé tachoit de rendre ſon authorité inébranlable, & la France l'aſſiſtoit de ſes forces & de ſon conſeil, pour l'affermir ſur le Thrône. En effet le Roy Dom Jean envoya des Ambaſſadeurs vers tous les ennemis de la Maiſon d'Auſtriche, fit ligue avec la France, & obtint des Eſtats Unis du Païs-bas, qu'ils

vivroient en paix avec la Couronne de Portugal, ce qui fut tres-bien observé de la part des Hollandois. Mais Dom Jean ayant endormi ces Ulisses, il fit attaquer la ville d'Olinda, que les Estats tenoient au Bresil, & que j'avois aidé à prendre l'an 1630. & les en chassa. Cet attentat commis contre la foy publique, a esté reparé par une grande somme d'argent, mais les Hollandois s'en souviennent encore, & s'en vangeront un jour. Enfin le Roy d'Espagne fit une paix peu honorable avec les François, pour attaquer Dom Jean de toutes ses forces, & l'affaire ne luy ayant pas réüssi, à cause de la vigoureuse resistance que luy fit le Comte de Schomberg, alors General des Portugais, & presentement Marechal de France; il connut que ce Royaume-là estoit perdu pour luy. En effet Dom Jean mourut le 6. de Novembre l'an 1656. & Louise de Gusman sa veuve, qui demeura Regente du Royaume de Portugal, pendant la minoritê d'Alphonse sixiéme son fils, défendit si

courageuſement ſes Eſtats, qu'enfin Philippe fit la paix avec elle, l'an 1664. Par cette paix Philippe renonça aux droits qu'il avoit pû pretendre ſur le Royaume de Portugal & ſur toutes ſes appartenances, & laiſſa cette épine au pied de ſes Succeſſeurs.

Le Roy Jean quatriéme eſtant mort, & ſon fils Alphonſe en âge viril, il fut declaré majeur, & prit en mariage Marie Françoiſe Eliſabeth de Savoye, fille de Charles Amedée Duc de Nemours. Peu apres ce pauvre Prince fut ſi malheureux, qu'on le fit paſſer pour impuiſſant, incapable d'avoir une femme, & indigne d'avoir uu Royaume. Alors ſon frere Dom Pedro, qui eſtoit de cinq ans plus jeune que luy, prit les reſnes de l'Eſtat, & regne encore ſous le nom de Regent. Dom Pedro voyant ſon frere dans le malheur, épouſa ſa femme, & envoya le Roy ſon frere à l'Iſle Tercera, pour y paſſer le reſte de ſes jours. Or parceque ſon maria-

ge auroit pû offencer le Pape, il envoya un Ambassadeur à Rome, qui fit connoitre à sa Sainteté que le Roy Alphonse estant impuissant il n'y avoit point eu de mariage, entre luy & la Princesse de Nemours, & qu'il prioit le Pape de luy envoyer sa benediction. Cela fut fait, & presentement toutes les affaires se font au nom & sous l'authorité du Regent. L'on dit que Dom Pedro n'a point de fils, mais estant né l'an 1648. il est encore jeune, & en peut avoir : & s'il n'en avoit point, sa fille pourroit apporter la Couronne à celuy qui l'épouseroit, puisque le Royaume de Portugal tombe en quenoüille.

Des Seigneurs Portugais.

IL y avoit en Portugal avant la derniere revolution, trois Maisons qui portoient la qualité de Duc, sçavoir celles de Bragance, d'Avero, & de Villereal. Les deux pre-

mieres donnoyent à leurs fils ainez la qualité de Duc de Barcelos & de Torres novas, & la troiſiéme preferoit, & prefere encore le titre de Marquis de Villereal, à celuy de Duc de Camigna. Il y avoit auſſi ſept Marquis, trente-cinq Comtes, deux Vicomtes & un Baron. Et il faut remarquer que tous ces Seigneurs ſont Grands de Portugal, c'eſt à dire, qu'ils ont le droit de parler couverts à leur Roy, & de mettre leurs chapeaux en ſa preſence, & d'eſtre aſſis aupres du Roy aux Eſtats, qu'ils appellent *Las Cortes.* L'on peut auſſi remarquer, que les Ducs ſont aſſis en des fauteuils de velours; les Marquis ſur des chaiſes à doſſier de la même étofe, & les Comtes, les Vicomtes, & le Baron ſur des formes couvertes de draps de laine teinte en eſcarlate.

Le Portugal a auſſi quelques Offices hereditaires à certaines Maiſons. L'Office de Connêtable eſtoit hereditaire à la Maiſon de Bragance, celuy d'Amiral à celle de Gama, qui

eſt celle des Comtes-Marquis de la Vidigueira, depuis le tems que Vaſco de Gama doubla le Cap de Bonne Eſperance, & penetra juſqu'aux Indes Orientales, pendant le regne du Roy Dom Emanuel, qui mourut l'an 1521. Au reſte, il y a peu de peuples, qui ayent porté leurs victoires plus loin que les Portugais, qui ont conquis en Afrique quantité d'Iſles, & les coſtes de la Mer juſqu'au grand Monomatapa. En Amerique la grande Province du Breſil, qui a ſept cent lieuës de long, & en Aſie tant de Terres & de Seigneuries au deçà, & au delà du Gange, que le Vice-Roy qui fait ſa reſidence à Goa, avoit plus de pouvoir en Aſie, que ſon Roy n'en avoit en Europe. Mais le pouvoir des Portugais y eſt beaucoup diminué, par l'acroiſſement des Hollandois, qui étant les Maîtres de la Mer, attirent à eux le trafic de tout l'Orient, au grand dommage des Portugais.

De l'Intereſt du Portugal.

L'Intereſt de cette Couronne eſt de tenir foible le Roy de Caſtille, & de ne pas permettre qu'il tombe tout à fait. La raiſon que j'ay de dire, qu'elle doit tenir ce Roy foible eſt, que s'il reprenoit ſes forces, il tâcheroit de remettre le Portugal ſous le joug, ne pouvant pas oublier, que ce Roy qui le traite preſentement d'égal, n'ait eſté ſon Sujet. Il doit auſſi empêcher qu'il ne tombe, parce que ſa cheute éleveroit un autre ſur ſa ruïne; & quiconque regnera en Caſtille, ſe ſouviendra, que le Portugal a reconnu ce Royaume pour Souverain, & tâchera de le remettre à ſon devoir. Mais parce que le Roy de Portugal peut avoir du ſecours des envieux, & des ennemis de l'Eſpagne; il doit cultiver l'amitié des Roys de France & d'Angleterre, ſans aider à

ruïner la Caſtille; & s'il peut aider à humilier la Republique de Hollande, ſans entrer en guerre ouverte avec elle, ce ſera un acte de prudence Politique, que les Sages loüeront, & que perſonne ne blamera, parceque ce peuple eſt celuy qui tourmente le plus, & qui donne le plus d'incommodité aux Portugais dans les Indes, & par tout où il croit trouver dequoy s'enrichir.

Les Portugais ſont excellens hommes de Mer, & ſi l'on en vouloit douter, les conqueſtes qu'ils ont faites en pluſieurs endroits ſuffiroient pour le prouver. Ils ſont auſſi courageux, & capables de bien faire à la guerre. Mais l'on a remarqué qu'ils réüſſiſſent mieux hors de leur païs, que quand ils ont la veuë du clocher de leurs Villages. Ce païs eſt beaucoup mieux peuplé que la Galice, que les Aſturies, & que la Biſcaye, mais il perd beaucoup de ſes hommes en voulant

conſerver les Indes, les Iſles de l'Afrique, & le Breſil, parceque pluſieurs meurent en ces Navigations, & ceux qui mettent le pied dans ces Provinces, en reviennent rarement, parceque la liberté y eſt plus grande, & le moyen de s'enrichir n'y manque point du tout. Pour ce qui concerne les Maiſons Illuſtres & Nobles de Portugal, elles ont eſté inſerées cy-deſſus avec celles du reſte de l'Eſpagne, & ceux qui ſeront curieux de voir les autres, les trouvetont dans un livre Eſpagnol qu'Antoine de Senſa de Macedo a fait, intitulé, *Flores d'Eſpagna, Excellenceas de Portugal.*

DISCOURS XIII.

De l'Italie.

L'Italie qui eſt une des plus belles, des plus fertiles, & des plus délicieuſes Provinces de l'Univers, a eſté cy devant Maitreſſe d'une grande partie du Monde. Puis elle apprit à obéïr aux Gots, aux Lombards, aux François, aux Allemans, & aux Eſpagnols. A preſent, elle n'eſt pas ſi belliqueuſe, ni ſi capable de faire des conqueſtes, parce qu'elle obéït à pluſieurs Princes, qui ſont foibles, chacun en ſon particulier, & difficilement ils joindront leurs forces, ſi ce n'eſt pour reſiſter à un ennemy formidable. Les Princes qui regnent en Italie, peuvent eſtre diſtinguez en grands, mediocres, & petirs. Les grands ſont le Pape, le Roy des

deux Siciles, qui eſt auſſi Duc de Milan, & le Senat de Veniſe. Le Roy de Naples eſtant auſſi Roy d'Eſpagne, & d'une infinité d'autres Royaumes, il eſt ſans doute le plus puiſſant Prince d'Italie. L'on peut loger le Pape apres luy, encore qu'il ait moins de païs que la Republique de Veniſe, parceque ſa dignité luy donne un grand pouvoir ſur tout le Clergé Catholique de l'Univers, & une grande reverence parmi tous les Princes de ſa Religion. Le Senat de Veniſe tient le troiſiéme rang entre ces Princes, auſſi ſes Ambaſſadeurs ſont-ils traitez en toutes les Cours de l'Europe, comme ceux des Teſtes Couronnées, & precedent ceux des Princes particuliers, bien que ceux de ſon Alteſſe de Bavïere luy ayent diſputé le pas en diverſes rencontres.

Les Princes Italiens qu'on peut appeler mediocres en comparaiſon de ceux de qui je viens de parler, ſont le Duc de Savoye, le grand Duc de Toſcane, les Ducs de Mantouë, de

Modene, de Parme, & d'Urbin, & la Republique de Genes. Tous les autres ſont moindres que ceux-cy ; Et je les appele petits, parce qu'ils ſont plus ſemblables à nos Comtes, qu'à nos Princes d'Allemagne. Ceux de qui j'entens parler icy ſont auſſi Souverains que les mediocres, & ne ſont moindres qu'eux, ſinon en forces & en étenduë de païs ; Et je ne mets point en ce rang les Princes Sujets du Pape & du Roy d'Eſpagne, quoy qu'ils les égalent, & mêmes les ſurpaſſent en richeſſe.

DISCOURS XIV.

Du Royaume de Naples.

LE Roy d'Eſpagne qui poſſede en Italie les Royaumes de Naples & de Sicile, le Duché de Milan, le Marquiſat de Final, & quelques autres Seigneuries, y eſt tres-puiſſant,

& le ſeroit davantage, s'il devenoit Italien, s'il ne bougeoit de ce païs-là, & ſi ſes Eſtats n'étoient ſi éloignez l'un de l'autre. J'ay déja parlé de ſa Généalogie, de ſon origine, & des Eſtats qu'il poſſéde en Eſpagne, & à preſent je vay montrer, comment il a acquis les biens qu'il poſſéde en Italie. Il faut donc remarquer icy, que les Normans ayant poſſédé pluſieurs années durant les deux Siciles, ils eurent le malheur de déplaire aux Papes, qui ſont les Seigneurs directs de ces Royaumes, & alors ces Eſtats furent offerts à l'Empereur Henri ſixiéme. Ce Prince accepta l'offre du Pape, mit des forces ſur pied, paſſa les Alpes, & ſe ſaiſit de ces beaux Eſtats, par la valeur de Marquard d'Anvil, Gentilhomme Suiſſe, qui étoit General des troupes de ſa Majeſté. Henri & Frideric ſecond ſon fils poſſéderent les deux Siciles; mais le dernier s'étant montré trop paſſionné Défenſeur des droits de l'Empire, il eut les Papes

pour ennemis, fut excommunié, & mourut en leur disgrace, pour avoir été trop vaillant.

Apres la mort de l'Empereur Frideric second, un de ses fils naturels nommé Mainfroi, se mit en possession des deux Siciles. Mais le Pape Urbin quatriéme ne voulant pas permettre, que les Décendans d'un ennemi du Siege Romain possédassent de si grands Fiefs de l'Eglise, donna ces Royaumes à Charles de France, Duc d'Anjou, Comte de Provence, frere du Roy Saint Louis, à condition qu'il les iroit conquerir. Charles qui étoit puissant Prince, brave Soldat, & Capitaine, assembla de fortes troupes, alla en Italie, où il donna bataille à son ennemi, & le tua au combat. Cela fait, il prit possession de Naples & de Sicile, l'an 1268. Peu d'années apres, les François devinrent odieux aux Siciliens, qui firent un cruel massacre de tous ceux qui se trouverent dans cette Isle, & cette action inhumaine se fit tandis qu'on sonnoit Vespres, le jour

de Pâques l'an 1282. & fut appellée les Veſpres Siciliennes.

Alors Pierre Roy d'Aragon, qui avoit épouſé la fille du defunt Roy Mainfroi, & qui êtoit participant de la conſpiration, tramée par Jean Prochite Seigneur Sicilien, alla prendre port à Palerme, ville Capitale de ce Royaume-là, & ſe mit en poſſeſſion de cette grande, riche, & puiſſante Iſle. Depuis ce tems-là, les Aragonnois l'ont toûjours poſſedée, & les Caſtillans qui ont acquis l'Aragon, par le mariage d'Iſabelle leur Reyne avec Ferdinand ſurnommé le Catholique, la poſſedent encore, bien que les Meſſinois ayent tâché de ſecoüer le joug depuis peu, & appelé les François à leur ſecours. Apres la perte de la Sicile, le Royaume de Naples demeura encore environ deux cens ans au pouvoir des Succeſſeurs du Roy Charles; Mais avec beaucoup de changemens, qu'on peut voir dans les Hiſtoires. Enfin Jeanne ſeconde, femme impudique, & indigne de regner, ſe voyant per-

ſecutée par les Princes de la Maiſon d'Anjou ſes proches parens ; elle adopta Alphonſe Roy d'Aragon & de Sicile, eſperant que ce Prince la protegeroit & défendroit ſes Eſtats contre les Angevins. Mais elle ſe trompa, car Alphonſe êtant à Naples, & voyant la vie diſſoluë de ſa mere adoptive, il la fit mettre en arreſt. Alors Jeanne qui avoit des amis dans le Royaume, chercha & trouva le moyen de ſortir des mains d'Alphonſe, & le declara indigne d'eſtre ſon fils, à cauſe de ſon ingratitude, & pour fortifier ſon party, elle mit Louis Duc d'Anjou à la place d'Alphonſe.

Louis ayant eſté adopté par la Reyne Jeanne ſa parente, ſe tranſporta à Naples, où il regna avec ſa mere adoptive, tout le tems qu'il vécut ; mais il mourut avant que la Reyne Jeanne. Alors elle adopta René d'Anjou, frere du Roy Louis, qui ne put pas aller prendre poſſeſſion de ſon Royaume, parce qu'il avoit êté fait priſonnier, par Charles

le Belliqueux, Duc de Bourgogne. Pour cette cauſe, Iſabelle de Lorraine femme de René ſe tranſporta à Naples, où elle fit tout ce qu'on pouvoit eſperer d'une vaillante Princeſſe, pour bien défendre ſes Eſtats contre Alphonſe, apres la mort de la Reyne Jeanne; Mais enfin elle fut contrainte de ceder à la force, & Alphonſe demeura Maître de ce beau Royaume. Quelque tems apres Alphonſe mourut, & laiſſant les Eſtats, qu'il avoit heritez de ſes parens à Jean ſon frere legitime; il donna à Ferdinand ſon fils naturel le Royaume de Naples, qu'il avoit acquis par ſon bonheur & par ſon induſtrie. Ferdinand regna à Naples plus de quarante ans, fut marié & eut pluſieurs enfans, & entre autres Alphonſe Duc de Calabre, qui fut pere d'Iſabelle. Cette Dame fut donnée en mariage à Jean Galeas Duc de Milan, jeune Seigneur de peu d'eſprit, qui êtoit ſous la tutele de Louis Sforza, ſurnommé le Maure ſon oncle. Cét oncle qui prenoit plaiſir

d'eſtre Souverain, & de commander à celuy qui devoit eſtre ſon Maître, ne voulut point laiſſer à ſon mineur l'adminiſtration de ſes Eſtats. Ce fut pour cette cauſe qu'Iſabelle, qui avoit plus d'eſprit, & plus de cœur que ſon mary, ſuplia le Duc de Calabre fils ainé du Roy de Naples ſon pere, de vouloir interceder pour Jean Galeas, & contraindre Louis à quiter la curatelle d'un Prince qui avoit déja vingt-deux ans, étoit marié, & en âge de regner ſans curateur.

Alors Louis, qui craignoit le Roy de Naples, ſongea aux moyens de ſe conſerver, & pour parvenir à ſon but, il troubla toute l'Italie. Ce mauvais Prince ſçavoit, que René Roy de Sicile avoit fait heritier de ſon Royaume, Charles d'Anjou, Comte du Maine ſon néveu, & celui-cy qui mourut peu apres, n'ayant point d'enfant laiſſa tous ſes Eſtats à Louis onziéme Roy de France. Ce Roy étoit ennemi des guerres d'Italie, qui à ſon dire eſtoient le cime-

tiere des François. Et outre cette considération, il avoit beaucoup d'affaires chez lui, à cause que Charles Duc de Bourgogne son ennemy irreconciliable étoit d'une humeur extrememement inquiete. Mais Charles huitiéme fils du même Louis ayant acquis la Bretagne, crut être en état de repéter son héritage de Naples. Estant donc pousse à cette conqueste par Louis le Maure, qui vouloit occuper le Roy de Naples chez luy, pour être en repos à Milan, il fit de grandes offres à ce jeune Roy, & le fit mettre en chemin. Voila donc Charles huitiéme Roy de France, au delà des Alpes, & ayant passé sur le ventre à tout ce qui se voulut opposer à son passage, il entra à Florence, à Rome, & à Naples, où il se fit couronner apres s'estre rendu Maître de ce beau Royaume. Alors toute l'Italie prît les armes en faveur du Roy de Naples, qui rentra dans ses Estats, peu apres les avoir perdus. Depuis ce tems-là, les François ont souvent tâché de les recou-

vrer; & en effet, ils en ont été en poſſeſſion d'une partie ſous Louis douziéme; mais ils ne les ont pas pû garder, parceque les Italiens craignent le voiſinage, & les forces de la Monarchie Françoiſe, & le Roy d'Eſpagne les poſſéde encore. Ce Royaume nourrit plus de trois milions d'ames, fournit de bons Officiers, & quantité de Soldats au Roy Catholique, qui tire des Napolitains environ quatre milions d'or par an. Mais ce revenu, quoy que grand, ſe conſume preſque tout dans le païs, pour entretenir les Galeres, les Garniſons, les Officiers de Guerre & de Juſtice, & pour payer les penſions que ſa Majeſté fait donner aux Cardinaux de ſa faction.

Le Royaume de Naples eſt compoſé de douze Provinces, & de mille neuf cent quatre-vingt & une Citez, Villes & Chateaux; où il y a cent cinquante Evêchez. Les Forteresſes y ſont bonnes, & en grand nombre, & entre autres Gaëte, les Châteaux de Naples, d'Ottranto, de

Brindisi, de Tarente & d'Aquila, le rendent considérable. Le peuple de ce païs s'est rebellé plusieurs fois, & cela nonobstant la ville de Naples veut étre appellée *tres Fidelle*, & semble ne se piquer de rien tant que de la fidélité de ses habitans. En nos jours le Chef d'une prodigieuse rebélion fut Thomas Anielo, pauvre pescheur, qui eut à sa suite prés de cent mille belistres, capables de faire beaucoup de mal. Mais enfin le Duc d'Arcos Vice-Roy de Naples, le fit empoisonner l'an 1647. Le Duc de Guise, qui étoit alors à Rome, se laissa persuader, qu'il trouveroit un grand avantage, s'il alloit fomenter cette rebélion; Et quoy qu'en arrivant, il y fust adoré comme un Dieu, qui les venoit délivrer de la servitude, peu de tems apres il y fut trahi, pris & mené en Espagne, d'où il ne sortit, que parceque l'on crût, qu'il aideroit à troubler la France. Mais l'on se trompa; car croyant avoir été maltraité des Espagnols, il s'en voulut vanger, dressa une Armée

navale, qui mit pied à terre à Caſtell'Amare, & s'il eut eu autant de bonheur que de courage, il auroit douné beaucoup de peine à ſes ennemis.

Le Roy de Naples a environ mille Vaſſaux, Chefs de famille, pluſieurs deſquels ſe ſont habituez en ce païslà, apres y avoir ſervi les Roys; & ils ont été élevez, les uns à la dignité de Princes, les autres à celle de Duc, & les autres à celle de Marquis & de Comte. Il y a ſoixante ans qu'il y avoit quarante-huit Princes, ſoixante & tréze Ducs, cent & cinq Marquis, & cent ſoixante & neuf Comtes. A preſent il y en a davantage. Les autres Feudataires du Roy ſont Gentilshommes, & doivent tous prendre les armes, pour la conſervation de l'Eſtat, quand la néceſſité le requiert. Jamais païs ne fut plus maltraité que celui-cy; Mais les Napolitains baiſent les chaînes qui les tiennent en eſclavage, & je trouve qu'ils ont autrefois ſuplié le Roy de permettre, qu'ils fiſſent préſent

à sa Majesté d'un milion d'or, & au Vice-Roy de cent mille écus par an, & leur appauvrissement plait infiniment aux Espagnols, qui croyent que c'est un asseuré moyen de les tenir sous le joug de fer qu'ils leur ont imposé, & qu'ils rendent tous les jours plus insuportable.

Un autre moyen que le Roy d'Espagne a de tenir les Napolitains sous le joug, est de semer une inimitié mortelle entre la Noblesse & le menu Peuple. Car par ce moyen ils contribuent tous à leur servitude. La Populace ne se fiant point à la Noblesse, ne peut choisir aucun Seigneur, ni Gentilhomme, pour son Chef; & la Noblesse ayant le Peuple pour ennemi, ne peut pas assembler de grandes troupes. Tellement que les Espagnols ont trouvé le moyen de fixer le Mercure, qui obligeoit les Napolitains à vouloir changer de maître, hors de propos, & sans aucune raison. D'où l'on peut conclure, qu'ils auront le loisir de pleurer leur misére; Car aucun Prince Italien

lien n'eſt aſſez puiſſant pour le diſputer aux Eſpagnols, & ni le Pape, qui eſt Seigneur direct de ce Royaume, ni aucun autre Prince ne voulant qu'un François y regne, de peur qu'il ne luy prenne envie de joindre à ſes Eſtats, tout ce qui eſt entre Naples & la France; ils n'ont rien à craindre. Les Vice-Roys, qui gouvernent abſolument les peuples à Naples, & qui s'enrichiſſent prodigieuſement, ont toûjours été tres-conſidérables, & en nos jours cette charge ſe donne à des perſonnes de haute naiſſance, & qui joüiſſent de la faveur du Roy. J'ay veu dans un petit traité particulier de ce Royaume, qu'il y en a eu cent & ſix, depuis Beliſaire qui s'en ſaiſit, & le gouverna au nom de l'Empereur Juſtinien juſqu'à l'an 1621. auquel Antoine Zapata Cardinal, & Archevêque de Burgos y laiſſa Dom Pedro de Leon General des Galions, pour aller à l'élection du Pape Grégoire quinziéme.

Outre les Vice-Roys, il y a encore les ſept Offices de la Couronne,

qui étoient autrefois beaucoup plus considérables, auſquels toutefois les Vice-Roys ont laiſſé le nom, & à chacun onze cent quatre-vingt dix écus d'apointement tous les ans; & ceux-cy ſont le Grand Connêtable, le Grand Juſticier, le Grand Amiral, le Grand Chambelan, ou Surintendant des Finances, le Grand Protonotaire, le Grand Chancelier, & le Grand Senechal. Lorſque que le Roy demeuroit à Naples, ces Officiers étoient en grand credit, & dans les Aſſemblées génêrales de l'Eſtat, ils prenoient place aupres du Roy. Le Connêtable, l'Amiral, & le Protonotaire à la main droite, le Grand Juſticier, le Chambelan, & le Chancelier à la gauche, & le Senechal s'aſſéyoit aux pieds de ſa Majeſté.

A preſent le Connétable n'a plus aucune authorité, parceque le Vice-Roy fait ſon Office, ou le fait faire par un autre, ne voulant point qu'aucun ancien Officier ait le commandement des Armées, ni qu'il

diſpoſe des charges militaires, le Roy ne ſe fiant point qu'à ſes Eſpagnols; & c'eſt preſentement le Prince de Sonnino Duc de Tagliacozzo, & de Paliano, qui eſt Romain d'origine, de la Maiſon de Colonna, qui poſſéde cét Office. Le Grand Juſticier eſt de la Maiſon de Gonzague, Prince de Molferta, Comte de Guaſtalla & de Campobaſſo. Le Regent de la Vicairie, qui eſt ſon Lieutenant, & fait ſa charge, eſt éleu du Viceroy; & aſſiſté des Juges Civils & Criminels, rend juſtice aux Napolitains. Le Grand Amiral, qui avoit la méme authorité ſur les Armées de Mer, que le Connétable ſur celles de Terre, eſt de la Maiſon de Capouë, & n'a plus aucun commandement ſur Mer. Mais ſon Lieutenant connoît des cauſes maritimes, & peut donner la charge de Vice Amiral, à qui bon luy ſemble, pour prendre connoiſſance des affaires qui concernent la navigation, dans la ville de Naples, & ailleurs aux Villes maritimes du Royaume. Le Grand Chambelan

eſt de la Maiſon d'Avalos, Prince de Francavilla Marquis de Peſcara. Son Office s'étendoit autrefois ſur tout le revenu du Roy. Et preſentement il a un Lieutenant choiſi de ſa Majeſté immédiatement, & a pluſieurs Officiers, qui l'aident à faire cette charge tres-importante, & qui eſt de grand profit. Le Protomotaire eſt de la Maiſon de Doria Prince de Melfi, Marquis de Toriglia. Il avoit ſoin de lire en la préſence du Roy, toutes les écritures d'importance qui luy étoient addreſſées, & d'en faire tenir regiſtre. A preſent ſon Lieutenant [qui eſt éleu du Roy] fait ſa charge, & ne luy eſt reſté que le pouvoir de faire des Notaires, de legitimer les baſtards, & de parler aux Aſſemblées des Eſtats du Royaume, tant en faiſant les propoſitions, qu'en répondant à celles qui s'y font. Le Grand Chancelier eſt de la Maiſon de Caracciolo, Prince d'Avelino, Duc d'Altripalda. Il avoit autrefois la garde des ſeaux du Royaume, & ſeeloit tous les privi-

léges que le Roy donnoit, & toutes les autres lettres d'importance. Mais à presẽt le Secretaire d'Estat, & la Chancelerie exercent presque toute sa jurisdiction. Et pour luy, il n'a plus à faire sinon en l'Université, lorsqu'on y fait des Docteurs, ou des Maîtres és Arts. Car c'est luy qui fait donner les priviléges ordinaires par son Vice-Chancelier. Le Grand Senechal a été Grand Maître de la Maison du Roy. C'étoit luy qui donnoit les charges de Gouverneur des Châteaux, qui ont été bâtis pour la garde du Royaume; Mais à presẽt, il n'a plus que le nom, & deux mille cent quatre-vingt & dix écus, (comme j'ay déja dit cy-devant;) qui sont restez à chacun de ces Officiers.

Je pourrois ajoûter à cecy le nom des Princes, des Ducs, des Marquis & des Comtes, voire mêmes des Maisons Nobles de tout le Royaume de Naples. Mais croyant qu'il n'est pas nécessaire, parceque peut-être, j'ométrois celles qui ont été faites

depuis peu, & je les pourrois offencer, je ne le veux pas entreprendre, & pour cela je vay passer à Milan & à Final, apres avoir dit que le Royaume de Naples est la plus noble, la plus délicieuse, & la plus fertile partie de l'Italie, & peut-être du Monde; qu'elle abonde en soye, en huile d'olive, en safran, en vin, en amandes, en manne, & en plusieurs autres denrées, qu'elle envoye aux païs Estrangers, d'où elle tire de grandes richesses.

Comment les Espagnols ont acquis le Duché de Milan, & le Marquisat de Final.

CEs deux piéces qui sont tres belles, & tres-importantes à la Couronne d'Espagne, n'ont pas été acquises en un même tems, ni d'une même façon, & ne sont pas procédées d'un même Prince Pour ce qui concerne Milan, l'on remarque-

ra, que c'eſt une petite portion de l'Empire Romain, & que tandis que l'authorité des Empereurs Allemans étoit preſque anéantie en Italie, les Marquis de la Tour & les Vicomtes, s'avancerent à une prodigieuſe grandeur en cette Ville là; & qu'une de ces Maiſons ne pouvoit pas ſouffrir l'autre, à cauſe que chacune vouloit avoir l'honneur de commander Il avint donc que l'Empereur Henri ſeptiéme étant à Milan, ſa Majeſté logea chez Mafée Vicomte, qui ſe ſervant à propos de cette occaſion, fit chaſſer de la Ville les Seigneurs de la Tour, & alors il obtint le Gouvernement, ou la Principauté de ſa patrie. Galeas, Azo, & Luquin gouvernerent Milan apres Mafée; & Luquin eut pour Succeſſeur Jean Galeas ſon fils, qui étant riche & puiſſant obtint facilement la dignité de Duc par la grace de l'Empereur Venceſlas, aprés avoir épouſé Eliſabeth ſœur de ſa Majeſté Impériale l'an 1396. Jean Galeas eut deux fils & une fille. Les fils moururent ſans en-

fans légitimes ; & Valentine fille de ce méme Prince fut donnée en mariage à Louis Duc d'Orléans, fils de Charles cinquiéme Roy de France, & outre les grands biens qu'elle luy apporta en dot, cette grand alliance pleut tellement au pere, qu'il la luy donna à condition, que ſi ſon frere mouroit ſans fils, Valentine & Louis, leurs enfans & ſucceſſeurs, ſortis de ce mariage heriteroient le Duché de Milan. Il avint pourtant que Philippe Marie, frére de Valentine eut une fille baſtarde nommée Blanche Marie, qui épouſa François Sforza ſoldat de fortune, mais vaillant, & qui avoit rendu de bons & agréables ſervices à ſon beau pere. François donc ayant la commodité & ſçachant que les enfans de Valentine, qui étoient priſonniers en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt, ne pouvoient pas aller prendre poſſeſſion de leur heritage, les prévint, & ſe fit Duc de Milan. François eut deux fils, ſçavoir Jean Galeas & Louis. Le prémier, qui é-

roit l'aîné, avoit laiſſé un fils mineur de méme nom que luy. Celuy-cy devoit regner ſous la tutelle de Louis (qui fut ſurnommé le Maure) ſon oncle. Mais Louis ayant goûté le plaiſir qu'il y a de gouverner un grand Eſtat, ne voulut point ceſſer de regner, fit mourir ſon néveu & ſe fit Duc. Alors Louis douziéme Roy de France petit fils de Valentine, ſe ſaiſit de l'Eſtat, & de la perſonne du Maure, garda le premier ſept ou huit ans, & le ſecond autant qu'il vécut, car il mourut priſonnier au Château de Loches. Enfin Maximilien fils de Louis, fut remis dans les Eſtats de ſon pere. Puis luy & François Sforza ſon frére en furent chaſſez par François prémier Roy de France; & enfin l'Empereur Charlequint donna l'Inveſtiture de ce beau Duché à Philippe ſecond ſon fils, apres la mort de François Sforza ſans enfans, les décendans de qui le poſſédent encore. Ce Duché eſt un peu mieux traité des Eſpagnols que les Royaumes de Naples & de Sicile, parce qu'il eſt

plus proche de la France, & parceque les Lombards sont plus resolus & moins patiens que les Napolitains. Ce beau païs raporte au Roy huit cent mille écus par an, il en fournit davantage pour l'entretien des Garnisons & de la Gendarmerie ordinaire; & le Gouverneur ne donneroit pas ce qu'il met dans sa bourse pour deux cent mille écus.

Du Marquisat de Final.

POur ce qui concerne Final, c'est un petit Marquisat au voisinage du Piémont & de Genes, qui a longtems obeï à la Maison de Carrette. Le peuple de ce Marquisat se croyant maltraité du Prince, ou bien étant naturellement volage, & croyant de pouvoir vivre en liberté sous la Republique de Genes, il se soumit volontairement au Senat l'an 1563. Le Marquis Alphonse se plaignit à l'Empereur de cette action, & obtint de Maximilien second un mandat Impé-

rial, qui ordonnoit aux Genois la reſtitution de cette place. Cependant les Eſpagnols firent ſemblant de croire, que le Marquis vouloit appeller les François à ſon ſecours, parce qu'il avoit demandé fort long-tems celuy de l'Empereur ſon Souverain, ſans le pouvoir obtenir; & ils aſſiégerent Final, ſous la conduite de Bertrand de la Queva, frere du Duc d'Albukerque, le prirent & y mirent garniſon. Alors, ou peu apres, les Deputez de l'Empereur arriverent ſur le lieu, & ſe plaignirent de ce que les Eſpagnols avoient pris une place qui appartenoit à l'Empire. Bertrand leur répondit, qu'ils étoient venus ſi tard, qu'il étoit impoſſible de ſatisfaire à leur deſir; qu'il ſçavoit que ſon Roy, & l'Empereur étoient tres-bons amis; & que Maximilien approuveroit ce qu'il venoit de faire, quand il en ſçauroit le ſujet. Ce fut ainſi que les Eſpagnols ſe rendirent maiſtres de ce Marquiſat, & le gardent encore, avec plus d'incommodité des habitans, & des Genois,

qu'ils n'en auroient jamais pû recevoir, ni d'Alphonſe, ni de ſes Succeſſeurs. Nous dirons ailleurs comment ils acquirent les Principautez de Mourgues & de Piombin, & comment ils ont été dépoüillez de la premiere.

DISCOURS XV.

Des Papes & de leur Eſtat.

TOut le monde ſçait, que les premiers Papes étoient plus recommandables par la Sainteté de leur vie, & par la ſincérité de leurs actions, que par la grandeur de leur bien, & par la pompe de leur dignité. Tandis que les Empereurs étoient Payens, les Papes faiſoient le ſervice divin dans des lieux ſoûterrains, ne pouvant pas dire, qu'ils étoient Chrêtiens, ſans s'expoſer au martyre. Quelques ſiécles apres, ils eurent

plus de liberté, & avec le tems, ils ne voulurent plus obéïr à perſonne, & commencerent à vouloir commander mêmes aux Empereurs & aux autres Teſtes Couronnées. Gelaſe premier declara, que les Papes ne pouvoient eſtre jugez de perſonne. Et parce qu'ils étoient Evêques de la premiere ville du monde, ils voulurent eſtre Princes des Evêques, bien que leurs decrets mêmes les condamnent, lorſqu'ils diſent que: *Quicunque deſiderat primatum in terrâ, habebit confuſionem in cœlo.* Enfin Pelage premier fit un decret, par lequel il voulut qu'on cruſt, que l'Egliſe Romaine ne reconnoiſſoit ni les Synodes, ni les Papes, mais ſeulement le Seigneur Jeſus-Chriſt, pour auteur de ſa primauté. Peu aprés, Jean troiſiéme declara que perſonne ne ſe devoit nommer Evéque Univerſel; & Gregoire le Grand qui mourut l'an 604. combattit fort la primauté du Pape. Mais Boniface troiſiéme ſon ſucceſſeur au Papat deſira, & obtint que le Pape Romain

fuſt reconnu pour Chef de toutes les Egliſes. Ce mal qui procedoit en partie, de ce que les Empereurs étoient abſens de Rome, ſeroit monté au plus haut point dans peu de tems, ſi les Roys de Lombardie ne ſe fuſſent oppoſez à l'établiſſement de la Hierarchie. Mais enfin, ces Princes eurent pour ennemis, à cauſe des Papes, premierement Charles Martel, puis Pepin ſon fils, & Charlemagne ſon petit fils, qui enrichirent l'Egliſe du bien de ces Roys. Car ils donnerent au Pape Eſtienne troiſiéme la Romagne, le Marquiſat de Ravenne, & quelques autres Terres. L'an 774. Charlemagne fut rapelé en Italie par le Pape Adrian, & alors il ajoûta aux donations precedentes, la Corſe, la Sardaigne, une partie de la Toſcane, & le Duché de Spolete, mais il s'en reſerva le droit de Souveraineté. Le pouvoir des Papes étoit pourtant tres-grand; mais ces mêmes Papes étoient éleus par les Empereurs.

Quelquestems apres, le Pape Gre-

goire ſeptieme qui mourut l'an mil quatre vingts ſept, porta les affaires de l'Egliſe, beaucoup plus avant, & uſa d'une politique beaucoup plus vigoureuſe. Ce Pape voyant qu'Alexandre Second ſon predeceſſeur au Pontificat, demandoit du ſecours à l'Empereur contre ſes ennemis, l'accuſa de lacheté, & obtint qu'il fuſt degradé, puis il le fit mettre en priſon, où il mourut de triſteſſe, & noſtre Gregoire ſe fit aſſeoir en ſa place. Ce Pape attaqua ouvertement l'Empereur Henry quatriéme, & le contraignit de renoncer au droit, qu'il avoit herité de ſes anceſtres, d'élire les Evêques de l'Empire, ſans en excepter celuy de Rome. Les ſucceſſeurs de Gregoire ſuivirent ſa trace, & avecque le tems, ils ſe virent ſeigneurs Souverains, des Royaumes des deux Siciles, de Jeruſalem, de Hongrie, d'Aragon, d'Augleterre, d'Irlande & des Indes. Croyant pourtant, que tout cela eſtoit peu de choſe, ils attaquerent l'authorité des au-

tres Rois, & s'attribuérent le pouvoir de les excommunier, & d'absoudre leurs sujets du serment de fidelité qu'ils leur avoyent fait, voire mêmes d'élire les Empereurs, & de de dégrader ceux qui auroyent le malheur de leur déplaire.

Ces bons Princes qui se disent serviteur des serviteurs de Dieu, possedent aujourdhuy Rome, qui est l'ancien & véritable siége de l'Empire, la Romagne, le Marquisat d'Ancone, le Bolonois, le Ferrarois, l'Ombrie, la Sabine, le Perusin, une partie de la Toscane, le Patrimoine & la Campagne de Rome, où il y a plus de cinquante Evêchez, & environ un milion & demy de personnes. Il y a aussi quantité de bonnes villes, comme Ronce, Bologne, Ferrare, Perusé, Ascoli, Ancone, Forli, Ravenne, &c. Cet Etat s'estend d'une Mer à l'autre, & a sur la Mer de Toscane, Civita-Vechia, & sur l'Adriatique, Ancone, & Comachio, qui sont les havres, où les Papes tiennent leurs Galéres. Outre ce que le Pape pos-

ſede dans le païs, que je viens de nommer, il a en France le Comté de Venuſſin, ou d'Avignon, & Benevent au Royaume de Naples. Et ce qui rend ce Prince extrémement conſiderable, tout l'ordre Eccléſiaſtique releve tellement de luy, que les Moines luy obéiſſent plûtoſt qu'a leur Prince naturel, & pluſieurs Prélats font la même choſe. Deplus la nomination qu'il a de pluſieurs grans bénéfices de la Chrêtienté, & les Bulles, que tous les Paélats ſont obligez d'envoyer ou d'aller querir à Rome, l'enrichiſſent prodigieuſement. Et quelques-uns aſſûrent qu'il eſt auſſi puiſſant que pluſieurs grans Princes ſeculiers. Pour moy, je le crois, parce qu'outre le revenu de ſes terres, il retira de grans biens de ceux qui vont ou envoyent à Rome, pour avoir des Bulles; & tous les ordres religieux contribueroyent leurs biens, & leurs perſonnes à la conſervation de ſa Sainteté, en cas de beſoin.

L'ambition des Papes, & le deſir

qu'ils ont eu d'agrandir leurs maisons a paru fort souvent ; & depuis deux cent ans, il y en a eu fort peu, qui n'ayent excedé en cette matiére, l'on dit que Nicolas troisiéme souhaita de partager l'Italie en deux parties, & de faire un de ses Parens Roy de Lombardie, & l'autre Roy de Toscane. Mais cela ne luy réüssit pas. Sixte quatriéme procura le Duché d'Urbin à un de ses nepveux. Innocent huitiéme éleva la maison de Cibo, de laquelle il estoit, à la dignité de Marquis de Massa. Alexandre sixiéme fut un monstre en cruauté, en avarice & en lubricité. Il eut quatre enfans de Vanoccia sa Concubine, & Cesar qui avoit tué un de ses freres pour joüir plus absolument des bonnes graces, & des bienfaits de ce Pape, fut Duc de Valentinois & se seroit fait Roy, si son pere ne se fut empoisonné, en voulant faire mourir les meilleurs, & plus puissans Cardinaux de l'Eglise Romaine. Jules second confirma ses Parens au

Duché d'Urbin & leur auroit laiſſé de plus grandes Principautez, s'il n'eût eſté trop belliqueux, & trop deſireux d'abatre Louis douziéme Roy de France. Leon dixiéme étoit ſi ſplendide, & ſi ſomptueux en toutes choſes, que les revenus ordinaires de l'Egliſe ne ſuffiſoient pas à ſon immenſe dépenſe, & pour cela il envoya en Allemagne des vendeurs d'Indulgences, qui furent les premiers motifs de la reforme, que Luther entreprit & acheva. Adrian ſixiéme ne fit aucun bien a ſes Parens, & laiſſa retourner à pied ceux qui eſtoyent allez d'Utréct à Rome pour le voir, & toutefois il laiſſa perdre l'Iſle de Rhodes par ſa negligence, ou par ſon avarice l'an mil cinq cent vingt deux.

Je ne veux rien dire des autres Papes pour ne pas paroître médiſant, & peut être auray-je ocaſion d'en parler ailleurs. Ici je diray ſeulement qu'il importe au ſacré College, & à toute la Chrêtienté d'empé-

cher ſerieuſement que les Papes n'employent les biens, les forces, & l'authorité qu'ils ont par la liberalité, par la ſoufrance, & par la bonté des Empereurs, & des autres Princes Chrêtiens, ny a opprimer les ſouverains ; ny à êlever par trop leurs maiſons, parce que cela ne ſe fait point ſans áfoiblir l'affection que quelques peuples ont pour le ſaint Siége, ny ſans en mettre quelques autres, en êtat de s'oppoſer à leurs violences. Les Papes mêmes ſe devroient abſtenir d'élever leurs maiſons ſur les richeſſes du Sanctuaire, parce que l'experience leur doit avoir fait connoître que ce fondement eſt foible, & que preſque toutes les familles qui ont êté enrichies du bien des autels ont êté de courte vie, & que pluſieurs n'ont pas ſubſiſté cinquante ans, bien qu'elles paroiſſent tres robuſtes, & par le nombre des perſonnes, & par l'éminence des richeſſes.

Pour ce que regarde la force de l'Eſtat Eccleſiaſtique, il me ſemble

qu'il pourroit être ébranlé par un puiſſant ennemy, bien qu'il fuſt Catholique. Mais aſſurément, il ne ſuccombera jamais, ſi ce n'eſt ſous les armes d'un Proteſtant, ou d'un Infidelle. La raiſon que j'ay d'être de cet avis, eſt, que les Princes Catholiques rendent toûjours au ſucceſſeur d'un Pape, par raïſon d'Eſtat, ce qu'ils luy avoyent oſté par la même raiſon. Dautant qu'ils ne peuvent faire autrement ſans encourir le nom d'Impies, ny mêmes ſans attirer ſur eux, l'envie, la haïne, & les armes de leurs voiſins. Au reſte cet Eſtat eſt puiſſant, Premierement, parce qu'on y peut lever cinquante mille bon ſoldats, & les y entretenir ſans beaucoup d'incommodité, Secondement, parce que le peuple de la marche Anconitane, & de la Romagne eſt belliqueux; & Tiercement, parce que celuy du Patrimoine & de la Campagne de Rome eſt enclin aux armes. De plus, cet Eſtat eſt ſitué au milieu de l'Italie, & flanqué d'un coſté du Royaume de Naples,

& de l'autre de la Toscane, & à pour fossez les Mers Tirrenne, & l'Adriatique, où les Navires étrangers ne peuvent pas subsister long-tems, parce que la Mer est orageuse, & les côtes un peu basses. Tellement que le Pape a peu à craindre. Et si ses voisins le vouloyent attaquer, une partie du Monde iroit à son secours par raison d'Etat, une autre pour acquerir de la gloire, & une autre, enfin pour obliger le Pape, à luy faire du bien. Je pense donc, que sa Sainteté peut vivre en repos, & que s'il use bien de son authorité, il conservera la splendeur de sa dignité. Mais à mon avis, il se doit montrer également enclin à favoriser les Couronnes de France, & d'Espagne, pour n'avoir rien à deméler avec les Princes, qui autrement le pourroyent mortifier.

DISCOURS XVI.

De l'Eſtat de Veniſe.

VEniſe qui eſt un miracle de la nature pour être ſituée ſur ſoixante douze Iſles, jointes enſemble, par huit cent ponts preſque tous de pierre, fut baſtie, non pas par le peuple de Vannes ville de Bretagne que les Latins appelent *Veneti*, mais par les habitans d'Aquilée, de Padoüe, & de quelques autres villes voiſines de l'extremité de la Mer Adriatique. Le ſujet que ces peuples eurent de ſe retirer en ce lieu inacceſſible, fut la cruauté d'Attila Roy des Huns, qui entra en Italie avec une armée épouvantable, pendant le regne de l'Empereur Valentinien, environ l'an quatre cent cinquante quatre. Alors les vieillars, les femmes, & les enfans ſe mirent en ce lieu de ſeureté, avec ce

qu'ils avoyent de plus precieux. Et bien que ces Iſles fuſſent ſteriles, & denuées de toute ſorte de bien, elles devinrent en peu de tems, tres commodes, & dignes de loger de ſi braves habitans.

Ces refugiez, voyant que pour vivre en repos, il faloit s'arrêter dans ces Iſles, ils commencerent à baſtir non ſeulement des maiſons, pour ſe defendre des injures de l'air; mais auſſi des navires pour aller querir ce qui êtoit neceſſaire à leur entretien. Cependant ceux, qui ſoufroyent la tyrannie en terre ferme, voyant le bonheur de ces Inſulaires, s'y retirerent auſſi, & en peu de tems il y eut un tel nombre d'honnétes gens, qu'ils firent des Loix, établirént un Senat, & eleurent un Magiſtrat, qui adminiſtrant la Juſtice, conſervoit le bonheur, & le repos de cette Republique naiſſante. Par ſucceſſion de tems, ce peuple devint ſi conſiderable, que quand Charlemagne Empereur des Romains, s'accorda avec Conſtantin Empereur de Grece, la

ville

ville de Veniſe conſerva ſa liberté, & ne fut aſſujétie ni à l'un, ni à l'autre Empire. Devant & apres ce tems-là, le Senat fit des acquiſitions en divers endroits de l'Europe, & de l'Aſie, & ſe ſaiſit de quelques Havres en Grece, en Syrie, & ailleurs. Il conquit le Frioul, & l'Iſtrie preſque en même tems, environ l'an de grace 700. Et quoy que les habitans de l'Iſtrie ſe ſoient ſouvent rebellez, à la ſolicitation du Patriarche d'Aquilée, ils ſont toûjours revenus à l'obéïſſance. Pierre Urſeolus vingt & uniéme Doge de Veniſe ſe ſaiſit d'une partie de la Dalmatie, Ordelafe Falerio trente-quatriéme Duc ſoûmit la Croatie. Les Venitiens ont auſſi conquis Padouë & Treviſe ſur les Corrarois qui s'étoient rendu Maîtres de Vicence, de Veronne, de Feltre & de Belune, ſur les Seigneurs de l'Eſcale, par l'appauvriſſement deſquels toutes ces villes tomberent entre les mains de la Republique. Tellement que Saint Marc poſſede en Terre ferme plus de trente Citez, &

beaucoup d'autres bonnes Villes, & fortes places, comme Palma Nova, Pesquiera, Scioſſa, Creme, Bergame, Breſſe, &c.

Les plus grandes conqueſtes des Venitiens ſe firent par Mer; Car ils conquirent les Royaumes de Candie, de Negrepont & de Chipre, & pluſieurs autres Iſles de moindre conſidération, deſquelles nous parlerons, apres avoir dit un mot de ces trois petits Royaumes. L'Iſle de Chipre, qui par la bonté de ſon climat, & par la gentilleſſe de ſes habitans, a convié les Poëtes à dire, que Venus Princeſſe des Delices, y faiſoit ſon ſejour ordinaire. Ce Royaume delicieux, dis-je, qui a environ quatre cent mille pas Geométriques de circuit, a été poſſedé par divers Princes; & les Croiſez qui alloient à la Terre Sainte, en ayant chaſſé les Mahometans, Richard Roy d'Angleterre en fit preſent à Guy de Luſignan l'an 1186. Les Succeſſeurs de Gui poſſederent pres de trois cens ans ce beau païs; & enfin le Roy Jean

n'ayant eu d'Helene Paleologue, qu'une fille nommée Charlote, il la donna à Louis Duc de Savoye, qui par ce mariage acquit de juſtes pretentions ſur ce Royaume. Il avint pourtant, que Jaques baſtard de la Maiſon Royale, favoriſé du Sultan d'Egypte, ſe ſaiſit de l'Eſtat, & en exclut Louis. Alors Jacques qui avoit beſoin d'appuy, en chercha à Veniſe, où il épouſa Catherine Cornaro, que le Senat adopta pour ſa fille, la dota, & favoriſa le Roy Jaques en tout ce qui luy fut poſſible. Quelque tems apres, Jaques mourant, laiſſa un fils qui êtoit encore enfant, & ce fils heritier de ſes Eſtats, ſous la tutele de ſa Mere, & du Senat de Veniſe. Peu apres l'enfant mourut. La Reyne continua à gouverner ſon Royaume, par l'avis des Venitiens, qui avoient toûjours des Senateurs aupres d'elle, & cette façon de gouverner dura quinze ans. Mais parceque Charlote veuve du Duc de Savoye, avoit des Partiſans dans l'Iſle, & que la Maiſon des Gotholans, qui êtoit tres-puiſ-

ſante en ce païs là, procuroit un mariage à la fille baſtarde du defunt Roy Jaques, & ce mariage auroit aſſeurement troublé l'Eſtat, & la Reyne Catherine méme écoutoit la propoſition qu'on luy faiſoit d'épouſer Alphonſe, fils ainé du Roy de Naples, les Venitiens prirent poſſeſſion du Royaume, & conduiſirent la Reyne à Veniſe. Alors ce Royaume fut reduit en Province de la Republique, ſous le Prince Auguſtin Barbadig, l'an 1483. La Republique receut Catherine à Veniſe avec un profond reſpect, luy donna le Château d'Azole dans le Treviſan, & cinquante livres d'or de penſion tous les ans, & retint pour ſoy le revenu de ce Royaume, qui eſtoit, à ce que quelques-uns diſent, de quatre cent cinquante mille écus par an; parce que la plus grande partie du menu peuple eſtoit eſclave, & devoit deux jours entiers de corvée par ſemaine.

Pline & Mela aſſeurent, que cette Iſle eſtoit autrefois compoſée de neuf Royaumes, & de quinze Villes; mais

ſi cela eſt, ces Royaumes ne valoient pas chacun un de nos Comtez d'Allemagne, puiſque le païs eſt petit, & preſentement il n'y a que Nicoſie, & Famagoſte conſiderables, bien qu'il y ait eu cy-devant un Archevéché, & quatre Evéchez. Cette Iſle a été puiſſante par Mer, & les habitans ont baſty quelques villes en Eſpagne. Preſentement elle eſt ſujette au Turc, qui laiſſe vivre le peuple en ſa Religion, & cette Religion eſt preſque par tout le Royaume, Chrétienne Gréque. Muſtafa Baſſa, Géneral des troupes de Selim, fils de Soliman Sultan de Turquie, l'aſſujettit l'an de grace 1570. & traita cruellement Antoine Bragadin Gentilhomme Venitien, qui défendit Famagoſte onze mois durant, avec autant de valeur que de prudence.

La Candie qui a été perduë en nos jours, avoit obéï quatre cent ſoixante & cinq ans au Senat de Veniſe. Ce Royaume qui a cinq cent quatre-vingt dix mille pas de circuit, fut donné aux Venitiens, ſelon l'opinion

de Machiavel, par les François, pour les recompenſer de leur peine, & de la dépenſe qu'ils avoient faite, en leur fourniſſant des Navires, pour paſſer à la Terre Sainte. D'autres aſſeurent que Boniface Marquis de Monferrat, s'étant joint aux Venitiens qui allerent en Orient, ſous la conduite de Henry Dandalo, leur Duc, ſe ſaiſit de Conſtantinople l'an 1204. & qu'ayant remis ſur le Thrône Iſac l'Ange Empereur d'Orient, il en receut la Theſſalie, & l'Iſle de Candie; & n'ayant pas dequoy conſerver tous ces païs, il vendit la Candie au Senat de Veniſe, qui la conſerva juſqu'à l'an 1670. Cette Iſle ſe rebéla fort ſouvent; mais elle fut toûjours remiſe ſous le joug, juſqu'à ce qu'en nos jours, elle a paſſé preſque toute au pouvoir de Mahomet quatriéme, Empereur de Turquie, par la valeur d'Aſſan Baſſa, ſon premier Viſir. Ce vaillant General ayant preſſé avec une extrême vigueur, la ville Capitale de ce Royaume durant pluſieurs années, accorda une tres-honorable

capitulation à François Morosin Capitaine General, & à Alexandre du Puy Marquis de Saint André-Monbrun General de l'Infanterie de la Republique de Veniſe, qui ſortirent de la ville le 18. de Septembre l'an 1670. ayant eu aſſez de tems, pour en retirer toutes les munitions de guerre & de bouche, ſans en rien excepter, avec trois cent vingt pieces de canon de fonte, & tous les ſoldats, avec leurs armes & bagage. Pour les habitans ils obtinrent la liberté de demeurer à la ville, ou d'en ſortir avec leurs biens meubles, bagues & joyaux, & d'emporter leurs Reliques, Vaiſſeaux Sacrez, & tou sles Ornemens ſervans aux Egliſes. Il accorda auſſi à la Republique, les places qu'elle avoit encore en ſon pouvoir, avec le droit de Souveraineté qu'elle y avoit eu auparavant. Ces places ſont, Suda, Spina-longa, & Carabuſſo, qui ſemblent imprenables, & ont d'excellens Ports de Mer.

Nous avons dit cy-devant, que

les Venitiens accompagnez de Boniface, Marquis de Monferrat, prirent Conſtantinople l'an 1204. & alors ils acquirent le droit de ſe ſaiſir des Iſles de la Mer Egée. Peu apres, ils couvrirent toutes ces Mers de leurs Navires, firent de grands progrez, & aſſujettirent entre autres l'Iſle de Negrepont, qui a porté le nom de Royaume. Cette Iſle a demeuré long-tems au pouvoir du Senat de Veniſe. Mais enfin elle fut attaquée par Mahomet ſecond, Sultan de Turquie, apres qu'il eut conquis Conſtantinople ville Capitale de l'Empire Oriental, environ l'an 1456. Alors Paul Erici, qui étoit Vice-Roy de l'Iſle, fit tont ce qu'un vaillant & ſage Chrétien pouvoit faire, pour défendre les Autels & la liberté. Mais enfin, ce petit Royaume étant ceint d'une flote de trois cens Voiles, & la ville Capitale aſſiegée de ſix vingt mille hommes, & Pierre Canal, qui commandoit la flote Venitienne, ne voulant ni attaquer l'Ennemi, ni permettre à deux Candiots, qui vou-

loient bruler le pont de bateaux, qui joignoit l'Iſle à la Terre ferme ; Erici fut contraint de ſe rendre par compoſition, & ſous promeſſe que le Sultan luy laiſſeroit la vie, & la liberté. Cette promeſſe n'empécha pas que ce Barbare ne fiſt ſeier par le milieu du corps ce vaillant Gouverneur.

La ville de Negrepont étant priſe, l'on trouva entre les priſonniers, une fille de Paul Erici, laquelle eſtoit une merveille, ou plutoſt un miracle en beauté, & qui n'avoit rien qui ne fuſt & rare, & achevé, rien qui ne fuſt bienſéant & majeſtueux. Ce chef d'œuvre de la nature fut conduit par deux Baſſas, à la tente du Grand Seigneur, qui eſtima plus cete priſe, qu'il n'avoit eſtimé la conqueſte qu'il venoit de faire du Royaume de Negrepont, luy offrit la liberté, & la Couronne de l'Empire Grec, ſi elle vouloit conſentir à ſon mariage. Mais elle luy répondit avec une fierté majeſtueuſe, qu'elle étoit Chrétienne, & qu'elle ne con-

noiſſoit ni Couronne à eſperer, ni ſuplice à craindre, qui luy puſſent perſuader aucune choſe contre la promeſſe qu'elle avoit faite à Dieu en ſon Baptême, ni contre la dignité de ſa naiſſance. Le grand Turc, qui crut, qu'elle êtoit encore étourdie de ſa cheute, & afligée du cruel traitement, que Mahomet avoit fait à ſon pere, la laiſſa à deux Eunuques, à qui il commanda d'en avoir grand ſoin, & de la diſpoſer à faire ſa volonté. Ceux-cy la conduiſirent dans un pavillon, où l'or & les pierreries étoient en une telle abondance, qu'il ſembloit que les deux Indes y euſſent verſé tous leurs threſors. Quelque tems apres, Mahomet revint au combat avec cette Heroïne, & ne pouvant rien gagner ſur ſon eſprit, il eut honte de ſe voir vaincu, & ne pouvant ſoufrir le mépris, que cette Vierge Chrétienne faiſoit de ſes offres, & de ſon affection, il tira ſon cimeterre, & d'un même coup, il couronna ſa captive, coupa ſa chaine, & luy abbatit la teſte.

Les autres Iſles & Places, que les Venitiens ont poſſedées & perduës ſont en grand nombre ; Car outre qu'ils conquirent preſque toutes les Iſles de la Mer Egée, ils prirent auſſi Gallipolis, Coron, & Medou en Terre ferme. Mais les Ottomans ſont ſi puiſſans, & par Mer & par Terre, qu'enfin ils ne leur ont laiſſé, que les petites Iſles de Corfu, de Zanthe, de Cephalonie & de Cerigo, & les coſtes de la Mer en Albanie, en Dalmatie, & en Croatie, qui les rendent maîtres abſolus de tout le Golphe, ou de la Mer Adriatique. Au reſte, quand le Senat n'auroit que ce qu'il tient de l'Italie, il ſeroit tres-conſiderable, par ſes forces, par ſa prudence, par ſon bon menage, & par l'amour, que tous les Nobles, voire même tous les Citoyens de l'Eſtat ont pour leur patrie. Et ce n'eſt pas ſans ſujet, puiſque la liberté y eſt grande, le gouvernement moderé, la Juſtice en vigueur, & toutes choſes en un tel ordre, que perſonne n'a

ſujet de deſirer une autre forme de Gouvernement.

Des choſes plus conſiderables de Veniſe.

IL y a peu de choſes à Veniſe qui ne ſoient conſiderables ; mais n'ayant pas fait deſſein de m'arrêter aux bâtimens, je ne dis pas que les Egliſes y ſont magnifiques, que le Palais, & la place de Saint Marc ſont admirables, ni que le Pont de Realto eſt un miracle. Il me ſuffira de conſiderer le Senat, qui eſt le plus prudent, le plus auguſte, & le plus ſplendide de l'Univers; & qui pour la conſervation, & pour l'accroiſſement de la Republique, a un Arſenal, qui eſt ſans pareil ſous le Ciel. Mais afin que mes Ecrits trouvent de la créance parmi les hommes, j'en feray une petite deſcription.

Le Senat de Veniſe reſſemble à

une pyramide de laquelle le grand Conſeil fait la baſe, le Pregadi fait le milieu, & le College fait la pointe. Le grand Conſeil eſt compoſé de tous les Gentilshommes, qui ont atteint l'âge de vingt-cinq ans, & ceux-là peuvent arriver à deux mille individus. Le Pregadi eſt compoſé de ſoixante anciens Senateurs, de ſoixante *della Giunta*, de tous les Procurateurs de Saint Marc, des Chefs de Quarantie, & de tous les Sages, & autres principaux Officiers, qui y ont entrée, & tous enſemble ſont environ deux cent des meilleures têtes de la Republique. Le College eſt compoſé de vingt-cinq perſonnes, ſçavoir de ſix Conſeillers, qui repreſentent les ſix Quartiers, ou Sextiers de la Ville, de ſept Sages Grands, de ſix Sages de Terre ferme, de cinq Sages aux Ordres, & du Duc, qui eſt le Chef de ce Conſeil, & de tous les autres de la Republique.

Outre ces conſeils qui ont tous pour but l'adminiſtration de la Repu-

blique, il y a le Conſeil de dix, qui eſt un Conſeil Souverain pour les affaires qui regardent la ſeureté de l'Eſtat, & dont la perſonne du Prince n'eſt pas exempte, & qui decide les affaires les plus importantes, lorſque la neceſſité exige une prompte reſolution, & ne permet pas d'aſſembler tant de perſonnes. Il y a auſſi trois quaranties, ainſi nommées, à cauſe que chacune eſt compoſée de quarante Juges, choiſis par le grand Conſeil pour adminiſtrer la Juſtice aux ſujets de la Republique. Deux de ces quaranties ſont pour le civil, & l'autre a connoiſſance des cauſes criminelles. La quarantie civile ancienne juge les procez qui y vont par appel des juges ſubalternes, qui connoiſſent en premiere inſtance les procez des ſujets de la Republique, qui demeurent dans la ville. Et la nouvelle prend connoiſſance de toutes les cauſes qui vont a Veniſe, des pays ſujets a la Republique, tant en terre ferme, qu'aux Iſles. La crimi-

nelle connoiſt de tous les crimes des ſujets de la Republique, tant de ceux qui habitent à la ville, que de ceux qui demeurent dans les Provinces. Mais les crimes des Nobles ſont jugez au Conſeil de dix, qui condamne ordinairement les criminels à eſtre jettez dans le canal Orfano, & cette execution ſe fait de nuit, & à la ſourdine, de peur que les ſujets n'apprennent à mépriſer leurs maîtres.

Le grand Conſeil s'aſſemble tous les Dimanches apres midy, où l'on peut voir avec plaiſir, le Duc accompagné des Conſeillers, ſur un théatre élevé de quatre ou cinq pieds, trois à ſa droite, & autant à ſa gauche. Et le Chancelier avec un Secretaire d'Eſtat, ſur des bancs des deux coſtez. Le Duc donc ayant deliberé avec le Collége, ou avec le Pregadi ſur la nomination de ceux qu'ils jugent capables des charges de la Republique, les fait propoſer à ce Conſeil par le grand Chancelier; & lorſque la propoſition a eſté faite,

quinze enfans portant chacun une Bouſſole ſous le bras, vont recueillir les ſuffrages de la Nobleſſe. Cette Nobleſſe les donne ſans dire mot, en mettant une bale dans ladite Bouſſole, où par un ſeul trou, l'on le peut donner en ſorte, que ſelon l'endroit, où l'on met le bale, l'on juge qu'il a dit oüy, non, ou qu'il n'eſt pas aſſeuré du merite du propoſé. Tellement que dans un moment, ces enfans êtant au théatre, l'on tire un petit ais, & les bales tombent en divers endroits; & cela fait, le Chancelier dit a haute voix, qu'en cette rencontre, le propoſé a eu tant de ſuffrages pro, tant de contraires, & tant de non ſinceres; & ſi les affirmatives, ſont au deſſus de la moitié, le pretendant à ce qu'il deſire; & s'il en a moins, l'on en propoſe un autre, juſqu'a ce qu'on en ait trouvé un qui agrée au grand Conſeil.

L'Election du Duc ſe fait avec plus de circonſpection qu'aucune autre choſe, mais elle a ſon commence-

ment dans le grand Conſeil, comme nous allons voir. Quand il s'agit d'élire le Duc, perſonne n'entre au Conſeil, qu'il n'ait trente ans, & alors l'on met dans une Urne, autant de bales qu'il y a de perſonnes dans la Sale, & de ces bales il y en a trente dorées, & toutes les autres ſont argentées. Les choſes êtant ainſi diſpoſées, l'on tire au ſort, pour ſçavoir par quel banc & par quel bout de la Sale l'on commencera. Cela fait, l'on commence aller au ſort, les uns apres les autres, & châcun met la main dans l'urne, d'où il tire une bale, & ſi elle eſt d'argent, il l'a remet dans une autre urne, & retourne à ſa place. Si elle eſt d'or, il paſſe dans une chambre deſtinée a cela; Et ſi deux Gentilshommes d'une même maiſon tiroyent chacun une bale dorée, l'on ordonneroit a tous leurs Parens de ſortir de la Sale, parce qu'il n'y peut avoir que deux d'une famille qui ayent part à l'Election de ſa Sereníté.

Toutes les bales dorées ayant été retirées de l'urne, les trente Gentilshommes qui les ont euës, mettent trente autres bales dans une urne, onze deſquelles ſont d'or, & les autres d'argent, & ils vont au ſort, ſuivant l'ordre auquel ils avoyent tiré leurs premieres bales; & ces trente ſe reduiſent à onze. Ceux-cy éliſent quarante des plus vertueux Gentilshommes de la Republique, & ces quarante ſe reduiſent à douze, tirant au ſort de la même façon que j'ay dit cy deſſus. Ces douze en éliſent vingt cinq qui doivent avoir chacun huit voix de douze. Ces vingt-cinq ſe reduiſent à neuf, & ces neuf en créent quarante cinq, qui étant appelez par un des Secretaires, entrent dans la Sale deſtinée à cela, où ils ſe reduiſent à onze, & ces onze en éliſent quarante & un, qui doivent choiſir le Duc. De ce que je viens de dire, chacun peut connoître le ſoin, que l'on a de faire en ſorte, que les Electeurs de ſa Se-

renité, ſoyent les plus habiles, les plus conſcientieux, & les meilleurs Senateurs de la Republique. Car enfin, il eſt impoſſible que toutes ces circonſtances s'obſervent ſans reduire les derniers à ce qu'il y a de plus parfait dans la ville. Cela nonobſtant, apres l'invocation du Saint Eſprit, & le ſerment qu'ils font tous d'élire le plus digne de cette grande dignité, les trois plus anciens des Electeurs s'aſſoyent pres d'une table, & les autres écrivent chacun le nom de celuy qu'ils croyent le plus digne d'être Prince, & les mettent tous enſemble dans un vaſe deſtiné à cela, puis on les mêle, & l'on tire au ſort, le premier qui vient à la main doit être baloté le premier; alors un des Senateurs qui ſont là, lit le billet qui a été tiré du vaſe, & fait paſſer à un autre appartement, celuy qui y eſt nommé, quand il eſt preſent. Ceux qui ſont reſtez à la Sale, peuvent expoſer les cauſes qu'ils ont de le rejetter; & s'ils n'en ont point, l'on procéde à l'Ele-

ction par balottes ; & s'il a vingt cinq voix de quarante & une , il eſt Prince ſans contredit, s'il en a moins, l'on en tire un autre qui eſt balotté de même , & il arrive ſouvent qu'ils ont preſque toutes les voix.

Le Pregadi eſt le Conſeil d'Eſtat de cette Séréniſſime Republique , & perſonne n'y a entrée , s'il n'eſt éleu par le grand Conſeil. Icy il faut remarquer que les membres d'un Conſeil ſuperieur , ont droit défaire des propoſitions aux Inférieurs. Tellement que les Conſeillers, les Sages & le Duc peuvent faire des propoſitions , & ont voix deliberative dans le Pregadi , & que le Pregadi n'a ny voix ny ſeance au College. Le Conſeil de Pregadi prend connoiſſance de toutes les grandes affaires de la Republique. On y traite des affaires de la guerre , de la Paix , des Treves & des moyens d'avoir de l'argent. L'on y confirme les loix qui ont êté faites par le Magiſtrat a qui telles loix appartiennent , & elles n'ont pas force de Loy , avant qu'el-

les y ayent été approuvées ; & alors elles ſont publiées , & le Magiſtrat, qui les a faites, éſt obligé de les faire obſerver. Par exemple les Cenſeurs qui ont été créez pour tenir en bride l'ambition des Gentilshommes, firent une loy qui défendoit de faire compliment à ceux qui ont obtenu quelque charge , & cette loy fut approuvée au Pregadi, & au grand Conſeil , & elle s'obſerve religieuſement.

Le College eſt compoſé de la Seigneurie, c'eſt à dire du Duc, des ſix Conſeillers , des trois chefs de quarantie , des Sages Grands, des Sages de Terreferme & des Sages de la Mer, qu'on nomme autrement Sages aux Ecritures , ou aux Ordres. Tous ces perſonnages ſont tres conſiderables, par leur experience, par leur probité, & par leur ſçavoir, excepté les Sages de la Mer qui ſont plutoſt admis à ce Conſeil, pour apprendre , que pour donner leurs ſufrages aux déliberations. Anciennement les Sages Grands faiſoyent

l'office des Sages de Terre-ferme; mais à preſent, ceux-cy ſont en une grande conſideration. C'eſt en ce College qu'on reçoit les Ambaſſadeurs qu'on lit les lettres des Princes Etrangers, qu'on répond à ces lettres, qu'on donne les inſtructions à ceux que la Republique envoye; qu'on leur ordonne ce qu'ils doivent négotier, qu'on élit les Generaux de Mer, & de Terre; & en un mot, où l'on reſout les affaires de la plus grande importance. Et il faut remarquer que le College, entre dans le grand Conſeil, dans le Pregadi, & que rien ne s'y reſout ſans ſon avis. Car le Duc & la Seigneurie repreſentent un Prince Souverain, qui ayant donné aux Conſeils, le pouvoir d'agir en diverſes matiéres, ſe reſerve le pouvoir d'y préſider, & de prendre connoiſſance de tout.

Le Duc eſt le Chef de la Republique, & ſa dignité dure autant que ſa vie. Nous avons dit comment, &

par qui, il eſt éleu, & preſentement nous allons dire quelque choſe de ſa dignité. Tout ce que la Republique fait, ſe fait au nom du Duc. Il ſigne les Lettres que le Senat écrit aux Princes Eſtrangers, & ceux cy adreſſent les leurs au Duc. La monoye de la Republique porte le nom du Duc, qui s'intitule tel par la grace de Dieu. Quand il ſort de ſon Palais, (qui eſt toûjours celuy de Saint Marc) en cerémonie, ce qui arrive tres-rarement, il eſt accompagné de ſoixante Senateurs, en robes rouges, qui marchent deux à deux devant luy, & il eſt veſtu de drap d'or, & porte le bonnet Ducal; le Grand Chancelier le ſuit immédiatement, & le Gentilhomme qui eſt deſtiné à la premiére charge vacante porte ſon épée dans le fourreau. Quand il parle des Gentilshommes, il dit: *Il Nobil noſtro*, comme s'il êtoit Roy. Il preſide dans tous les Conſeils, où il a un ſiege, élevé d'un demy pied plus que celuy des Conſeillers; & quand il eſt mort, le plus ancien Con-

ſeiller eſt Vice Duc. Alors l'on crée cinq Correcteurs, & trois Inquiſiteurs. Ceux-cy font une tres-exacte recherche de la vie du defunt Duc ; & s'ils trouvent, qu'il ait mal adminiſtré l'Eſtat, ils l'accuſent, & ſi la peine qu'il mérite eſt pecuniaire, ſes heritiers ſont obligez de la payer. Les Correcteurs conſiderent diligemment, ſi la vie du defunt Duc oblige de faire quelque Loy, qui retienne ſes Succeſſeurs dans leur devoir ; Et cela êtant, ils font entendre à la Seigneurie ce qu'ils ont remarqué. Alors la Seigneurie aſſemble le grand Conſeil, & l'on balote ſur l'opinion des Correcteurs, & ſur les loix qu'ils deſirent d'introduire, afin que rien ne ſe faſſe ſans une meure delibération. Et cela fait, l'on procéde à l'élection d'un autre, de la façon que j'ay montré cy-devant.

Le Conſeil de Dix eſt un abregé du Pregadi, & ne s'aſſemble jamais que pour des affaires d'importance. Il ſemble repreſenter le Dictateur de Rome, ſinon que le Dictateur êtoit crée

creé pour un tems, & ce Conſeil eſt perpetuel. Il eſt compoſé de dix perſonnes conſommées aux affaires, auſquelles preſide la Seigneurie, qui fait en tout dix-ſept perſonnes. Et quand il s'agit de traiter d'affaires l'on y joint les Sages, les Avoyaders & les Procurateurs de Saint Marc, leſquels n'ont point de voix dans ce Conſeil, lequel s'aſſemble pour des affaires appartenantes à toute la Republique, qui pourroyent être traitées au Conſeil de Pregadi, n'étoit qu'elles requiérent un plus grand ſecret, & une plus grande promptitude. Il a droit de punir les crimes de leze Majeſté divine & humaine, les faux monoyeurs, & les Sodomites. Il a auſſi ſoin de l'artillerie; & lors qu'il traite de ces choſes, il n'y entre que le Conſeil de Dix ſimple, c'eſt à dire les dix Senateurs deſtinez à ce Conſeil, les ſix Conſeillers & le Duc. De ces dix Gentilshommes, l'on en élit trois tous les mois, pour en être les Chefs, & de ces trois, chacun preſide une ſemaine, & à

droit d'aſſembler le Conſeil en cas de beſoin.

Les Procurateurs de Saint Marc, ſont ceux de qui la dignité eſt la plus deſirée. Elle dure autant que leur vie, & ne fait point de contumace, c'eſt à dire, qu'elle n'empêche point, qu'un Procurateur ne puiſſe être avancé à toutes les autres charges. Lorſque l'Egliſe de Saint Marc commença à avoir un threſor, l'on éleut un Gentilhomme, pour en avoir le ſoin. Quelque tems apres, ces richeſſes s'augmenterent, & on en éleut deux autres, un pour avoir ſoin des biens qui avoyent été donnez par les habitans au deçà du grand Canal, & l'autre pour adminiſtrer ce qui avoit été offert par ceux qui habitent au delà. Tellement qu'il y avoit trois Procurateurs. Avec le tems ces richeſſes s'accreurent tellement, que ces trois Gentilhommes ne ſuffirent pas à l'adminiſtration de ce bien, & l'on y en ajouta ſix. De ſorte que preſentement il y en a neuf, qui obtiennent cét Office par leur

merite. Mais il arrive ſouvent qu'on y en ajoûte pour de l'argent ; & en nos jours, pendant la guerre de Candie, l'on en créa trente, qui donnerent chacun vingt mille ducats, c'eſt à dire quarante mille livres de France, ou vingt mille florins d'Allemagne, pour obtenir cette dignité. Ils ſont une partie de la *Giunta* du Conſeil de Dix, & ſont perſonnes tres-conſidérables. Outre l'adminiſtration qu'ils ont du threſor de Saint Marc, ils ont le droit de contraindre les heritiers à ſuivre la volonté des Teſtateurs. Ils portent la robe Ducale à larges manches, entrent tous au Pregadi, & ſeulement neuf au Conſeil de Dix. Ils ne peuvent aller au grand Conſeil, ſinon quand on élit le Duc ; & ils n'ont que ſoixante Ducats par an, ou un logis dans la place de Saint Marc.

Outre les Conſeils dont nous avons parlé cy-deſſus, il y a le Conſeil des Bleds, auquel il y a vingt-deux Gentilshommes, qui ſont éleus au grand Conſeil, & ceux-cy

ſont les Avoyadeurs de Commun, les Auditeurs vieux, & les Auditeurs nouveaux. Ces Auditeurs nouveaux introduiſent les Appels aux Quaranties, & au Conſeil des Bleds, mais avant qu'ils les introduiſent, ils entendent les raiſons des Appelans, & ayant trouvé, qu'ils ont quelque droit, s'il s'agit de trois cent ducats, on introduit à la Quarantie nouvelle, les procez qui viennent de Terre ferme; & on donne à l'appelant deux mois de tems, pour prouver ſon droit; & s'il ne le fait pas dans ce tems-là, celuy qui avoit gagné ſon procez, fait executer la ſentence. Et s'il s'agit de moins de trois cent, & de plus de cinquante ducats, on l'introduit au Conſeil des bleds. Et s'il s'agit de moins de cinquante ducats, les Auditeurs decident l'affaire, ou ajoutent à eux les Auditeurs vieux, & les *Cattaveri*, qui ſont neuf en tout, & decident les affaires. Les Auditeurs vieux introduiſent à la Quarantie vieille, les appels du Magiſtrat inferieur de la ville, apres avoir eu

la même circonſpection, dont je viens de parler. La Quarantie criminelle connoît des crimes; mais les Seigneurs de nuit connoiſſent des homicides volontaires, & des larcins purs, de mêmes que les Seigneurs de la paix connoiſſent des bleſſures, qui ne touchent point le viſage. Mais ces choſes ſemblent moins importantes, que celles dont j'ay entrepris de parler. Je viens donc aux autres Princes d'Italie.

DISCOURS XVII.

Des Princes Italiens, qui ne joüiſſent pas du même droit que les Teſtes Couronnées.

LE Duc de Savoye, le Grand Duc de Toſcane, les Ducs de Mantoüe, de Modene & de Parme, qui ſont grands Princes, & ſont traitez

de Sereniſſimes, n'ont pas le même droit que la Republique de Veniſe, les Ambaſſadeurs de laquelle parlent couverts aux Roys. Mais ils ſont plus éminens que les Princes de Monaco, de Piombin, & de Maſſeran, que les Marquis de Maſſa, & les Comtes de la Mirandole; Et plus encore que les Seigneurs qui portent la qualité de Duc & de Prince, dans l'Eſtat Eccléſiaſtique, & dans le Royaume de Naples; parceque ceux-cy ſont Sujets du Pape & du Roy d'Eſpagne, & ceux-là doivent quelque reſpect à l'Empereur, ou au Pape, parce qu'ils en reçoivent le Fief, & luy rendent fort peu de devoirs.

Des Ducs de Savoye, & de leur Genéalogie.

CEs Princes ſont ſortis d'Allemagne, & la plus commune opinion eſt, qu'ils décendent en droite ligne maſculine de Witikind Roy de

Saxe, qui ayant resisté plusieurs années au grand Charlemagne; enfin, fut vaincu, & gagna plus qu'il n'auroit gagné, s'il eust été victorieux. Car il embrassa la Foy Chrétienne, & receut de la liberalité de ce Prince incomparable, le Duché de Saxe, pour luy & pour ses successeurs à perpetuité. Witikind surnommé le Grand, mourut l'an 807. & laissa un fils nommé Viquebert, qui fut pere de Bruno, & de Valpert. Le premier de ces Princes fut Duc de Saxe, apres la mort de son pere; & de luy décendirent les Empereurs, qui regnerent en Allemagne, depuis l'an de nostre Salut 929. jusqu'à l'an 1025. Le second de ces Princes fut Comte de Rhinguelheim, & de luy sont décendus les Comtes d'Oldembourg, qui regnent presentement en Danemarc, & les Ducs de Savoye, de qui j'ay entrepris de parler icy.

Valpert Comte de Rhinguelheim en Baviere, fils cadet du grand Witikind de Saxe, succeda à son pere en ce Comté, & laissa un fils nommé

Berhold ou Berchtold. Ce Seigneur n'êtant pas volontiers en Baviere, où ſon pere avoit été tué, ſortit de ſon païs, & alla en Eſpagne, pour y ſervir les Chrétiens contre les Mahometans, & à ſon retour il s'arrêta en Savoye. Alors l'Empereur Otton troiſiéme, qui êtoit Prince de ſa Maiſon, luy donna le Comté de Morienne, où il mourut l'an de Chriſt 1000. Berhold laiſſa de Catherine Comteſſe de Schieren & de Vitelſpach ſa femme, entre autres enfans Humbert premier.

Humbert épouſa Adelaïde, fille unique & heritiere du Marquis de Suſe, qui luy apporta ce Marquiſat en dot, dont Suſe, qui eſt la ville capitale, eſt ſituée au delà des Alpes, & tres conſiderable par ſa forteresſe, & parce qu'elle eſt à l'embouchure de deux valées, par l'une deſquelles l'on entre en Dauphiné, & par l'autre en Savoye. Cét Humbert fut pere d'Amedée premier de ce nom, Comte de Morienne, qui épouſa Jeanne Ducheſſe de Bourgogne, du

ſang Royal de France, & en eut entre autres enfans, Amedée prémier.

Amedée ſucceda à ſon pere, & tranſfera ſes Eſtats à Humbert ſecond ſon fils, qui ne ſe contenta pas des biens de ſes predeceſſeurs, prit les armes, & conquit la Tarantaiſe, qui eſt une belle, & bonne partie de la Savoye, & fut enſevely à Mouſtier, qui eſt la ville la plus conſiderable de ſa conquête. Humbert ſecond eut en mariage Laurence Comteſſe de Venuſſi, & ce Comté eſt une belle Terre, qui appartient preſentement au Pape, comprend l'Archevêché d'Avignon, & les Evêchez de Carpentras, de Cavaillon, & de Veiſon, avec quatre-vingt gros bourgs, tous environnez de muraille. Ce païs eſt ſitué entre le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, & la Principauté d'Orange, & il eſt preſque par tout extrêmement fertile. Du mariage de Humbert ſecond nâquit Adelaïde, femme de Louis le Gros, Roy de France, & Amedée ſecond.

Amedée ſucceda à ſon pere en la poſſeſſion de ſes Eſtats; & les augmenta par une voye legitime. Ce Prince accompagna l'Empereur Henry quatriéme, lorſqu'il alla à Rome, pour y être Couronné, & ce ſervice qu'il rendit à ſa Majeſté Imperiale, luy fut ſi agreable qu'elle l'inveſtit de toute la Savoye, & le fit Comte de l'Empire. Ce Prince ayant promis mariage à une fille du Comte de Geneve, ne la voulut pas épouſer, & de là, il s'éleva une guerre entre ces deux Potentats. Cette guerre pourtant ne pût pas faire reſoudre Amedée à tenir ſa promeſſe; puiſqu'il prit Guigonne fille du Comte d'Albon. Apres toutes ces choſes Amedée paſſa en Orient à la guerre Sainte, & mourut au Royaume de Chipre l'an 1154. & eut pour Succeſſeur Humbert troiſiéme ſon fils.

Humbert épouſa Matilde, fille de Thierry, Comte de Flandres, puis Pernette Comteſſe de Bourgogne, veuve d'un Marquis d'Auſtriche. Et cette derniere Princeſſe luy enfanta

Thomas ſon ſucceſſeur. Humbert troiſiéme ne fut pas moins zelé en la Religion Chrétienne, que le plus zelé de ſes Predeceſſeurs ; Car il accompagna Philippe Auguſte Roy de France, lorſqu'il paſſa en Orient, en faveur des Chrétiens, qui ſe trouvoient pour lors maltraitez des Infidelles, & mourant laiſſa Thomas ſon fils encore enfant.

Thomas Comte de Savoye, ayant ſuccedé à ſon pere, avant qu'il fuſt en âge de regner, fut élevé par le Comte de Bourgogne ſon oncle maternel, qui eut un ſoin tres particulier de ſa perſonne, & de ſes Eſtats. Puis êtant en âge viril, il épouſa Beatrix Comteſſe de Geneve, contre la volonté du Comte Guy ſon pere ; & non content d'avoir épouſé ſa fille contre ſa volonté, il luy fit la guerre, & le contraignit de le reconnoître pour Souverain, & de luy faire hommage des terres de ſon Comté. Le mariage de Thomas avec Beatrix fut heureux en lignée ; Car il eut ſept fils, ſçavoir Amedée, Bo-

niface, Guillaume, Humbert, Pierre, Thomas & Philippe. Ces Princes regnerent presque tous, les uns apres les autres, & moururent sans enfans, excepté Thomas, comme nous allons voir.

Amedée troisieme de ce nom, fils ainé du Comte Thomas, luy succeda en tous ses Estats. Boniface fut Archevêque de Cantorberi, Guillaume fut Evêque de Valence en Dauphiné, Humbert mourut à la guerre de Prusse, portant les armes en faveur des Chevaliers Theutoniques, contre les Infidêles de ce païs-là, l'an 1235. Pierre, Thomas & Philippe furent mariez de même qu'Amedée leur frere ainé.

Amedée troisiéme fut marié deux fois, la premiére à une fille du Dauphin de Viennois, & la seconde à Cecile, fille de Raymond Comte de Saint Giles; mais il n'en eut point d'enfant, & eut pour successeur Boniface son frere, qui êtoit Ecclesiastique, & nommé à l'Archevêché de Cantorberi par le Pape. Ce Prince

fit la guerre au Marquis de Monferrat son voisin ; & son malheur ayant voulu, qu'il fust fait prisonnier, il mourut en prison de regret d'avoir combattu imprudemment, & Pierre de Savoye son frere luy succeda. Pierre fut plus heureux à la guerre que son frere ; Car il se saisit de la Val-d'Oste, qui est un païs tres-considerable, par la force de sa situation, par la bonté de son terroir, & parceque c'est un passage pour sortir de l'Italie, par le grand, & par le petit Saint Bernard. Pierre mourut sans enfans, & eut pour successeur Philippe son frere. Ce Prince fut mary d'Alix, Comtesse de Bourgogne ; mais il mourut hidropique sans laisser aucun enfant ; & Amedée quatrieme fils du Comte Thomas, qui avoit eu en mariage Jeanne de Fiesque luy succeda. C'est de ce mariage qu'étoit né Amedée, de qui nous allons parler.

Amedée quatriéme, fils de Thomas, & petit fils d'un autre Thomas, & de Beatrix Comtesse de Ge-

neve, fut surnommé le grand à cause de sa valeur, & de sa belle taille. Il épousa Sibille héritiere de Bresse, & de Bugé, qui luy apporta ces grandes & belles terres en dot ; & fut élevé au rang des Princes de l'Empire, par l'Empereur Henry septiéme. Il fit la guerre au Prince de Dauphiné, & au Comte de Geneve, & les victoires qu'il obtint sur le premier, contraignit Humbert Dauphin de Viennois, de donner sa Principauté à Philippes de Valois Roy de France, & d'entrer dans un Monastére, où il mourut ; & l'on voit sa sepulture aux Jacobins de la ruë Saint Jacques à Paris. Peu apres Amedée mourut aussi étant à Avignon, où il étoit allé visiter le Pape Jean vingt-deuxiéme, l'an mil trois cent trente trois. Ce Prince laissa Edouard & Amedée ses fils, qui regnerent l'un apres l'autre.

Edouard regna fort peu, foula extraordinairement son peuple, pour fournir à sa liberalité qui approchoit

de la prodigalité. Il épouſa une Ducheſſe de Bourgogne, & parce qu'il n'en eut qu'une Princeſſe, nommée Marguerite, qui fut donnée en mariage à Jean de Bretagne, il eut Amedée ſon frere pour ſucceſſeur en tous ſes Eſtats. Amedée cinquiéme épouſa Iolante, fille de Theodore Marquis de Monferrat, & en eut une fille, qui fut Ducheſſe de Milan, & un fils, qui luy ſucceda en ſes Etats. Le fils fut Amedée ſixiéme.

Cet Amedée qui fut fils d'Amedée cinquiéme, & d'Iolante Marquiſe de Monferrat, fut appelé le Comte Verd, à cauſe qu'il emporta l'honneur d'un Tournois, qui fut celebré à Turin le premier jour de May. Dans lequel ce Prince parut veſtu de verd, dans une lice parée de verdure, ſelon la ſaiſon, & pour cette cauſe tout le Monde luy donna ce nom. Ce fut ce même Seigneur qui épouſa Bonne, ſœur de Louis Duc de Bourbon. Il inſtitua auſſi l'Ordre de l'Anonciade, & luy

donna de ſon Domaine un revenu tres honorable. Le Colier de cet ordre eſt compoſé de quatre petites lames d'or attachées enſemble, par des lacs d'amour, & l'on void ſur chacune de ces lames les quatre lettres. F.E.R.T. Ces lettres veulent dire, *Fortitudo ejus Rhodum Tenuit*, en memoire d'Amedée quatriéme l'un de ſes devanciers, qui défendit Rhodes contre le Turc, & en memoire de cette action, il prit pour principales armes de ſa Maiſon la croix d'argent en champ de Gueules, au lieu du cheval d'argent, que ſes Predeceſſeurs avoyent porté juſques alors, comme Prince, ſortis de la Maiſon de Saxe. Et afin de perſuader à tout le Monde, qu'il ſongeoit à la gloire de Dieu, autant qu'à celle de ſa Maiſon, il mit l'Image de la Sainte Vierge, & l'Hiſtoire de l'Anonciation, au milieu du colier, voulant que cette Image donnât le nom à l'Ordre. Amedée en fut le chef comme ſes ſucceſſeurs le ſont aujourd'huy, & y receut

quatorze des principaux Seigneurs de sa Cour, & de ses Etats. Puis il mourut l'an mil trois ceut soixante treze, & eut pour succesſeur Amedée septiéme. Cet Amedée fut mary d'Anne fille de Pierre Duc de Berry du sang Royal de France; & de ce mariage nâquit Amedée huitiéme, qui fait autant de bruit dans l'hiſtoire qu'aucun de ses Predeceſſeurs, & parce que sa vie a eu quelque choſe d'extraordinaire, nous en allons dire quelque choſe.

Amedée huitiéme Comte, & puis premier Duc de Savoye, nâquit l'an mil trois cent quatre vingts trois, épouſa Marie, fille de Philippe le hardy, Duc de Bourgogne, de laquelle il eut pluſieurs enfans, fut élevé à la dignité Ducale l'an mil quatre cent seze au Concile de Conſtance, par l'Empereur Sigiſmond. Vingt ans apres, bien qu'il fuſt comblé de gloire, il creut, qu'en reculant, il pourroit mieux sauter, fit semblant de quiter l'adminiſtration de ses Eſtats, à Louis son fils ainé,

se retira a Ripaille proche de Geneve, où il prit l'habit d'Hermite bien qu'il eut douze Gentilshommes avecque luy vestus de même estofe, & portant de grosses chaînes d'or pour ceintures. Je dis qu'il fit semblant de resigner ses Estats à son fils, parce qu'en effet, il se reserva l'authorité toute entiere. Il fut pourtant êleu Antipape, l'an mil quatre cent quarante, dans le Concile de Basle, & prit le nom de Felix cinquiéme. Mais voyant que les autres Papes ne luy vouloyent pas ceder leur dignité, il renonça a sa dignité se contentant de la qualité de Légat du Pape, & retourna à son Hermitage, où il mourut, le troisiéme jour de Janvier l'an mil quatre cent cinquante deux, le soixante onziéme de son âge, ayant renoncé tout de bon à la vanité des grandeurs de la terre. Ce Prince eut entre autres enfans, Marguerite, qui ayant en en mariage Louis Roy de Sicile; puis Louis Electeur Palatin, épousa enfin Ulric le bien-aimé Comte de Wir-

temberg ; Marie qui fut femme de Philippes Marie Duc de Milan, & Bonne qui fut mariée à Emeric, fils aîné du Duc de Bretagne ; & Louis qui luy ſuccéda.

Louis nâquit le vingt-quatriéme de Janvier l'an mil quatre cent, eut en mariage Anne fille de Jean Roy de Chipte, qui le fit pere de ſeze enfans, quelques-uns deſquels moururent au berceau, & les plus conſiderables, furent Charlote, Marguerite, Marie, Jacques, Philippes & Amedée. La premiere de ces Princeſſes fut ſeconde femme de Louis onziéme Roy de France. La ſeconde fut donnée en mariage à Jean Marquis de Monferrat. La troiſiéme fut femme de Pierre de Luxembourg, Comte de Saint Paul Connêtable de France. Jacques fut Comte de Rommont, qui pour avoir fait arreſter aux Suiſſes une charette chargée de peaux de mouton, fut cauſe de la malheureuſe guerre que Charles Duc de Bourgogne fit à cette Nation. Philippes nâquit l'an mil

quatre cent trente huit, épouſa Marguerite fille de Charles Duc de Bourbon, & puis Claude de Panthiere, & Amedée fut ſucceſſeur de ſon Pere.

Amedée neuviéme ayant ſuccedé au Duc ſon pere, prit en mariage Iolante, fille de Charles ſeptiéme Roy de France, & bien qu'il euſt laiſſé cinq fils, cette branche s'acheva peu d'années apres ſa mort, & les dêcendans de Philippes qui fut ſurnommé ſans terre, prirent les reſnes de l'Eſtat, & regnent encore, comme nous allons voir. Amedée neuviéme eut pour ſucceſſeur Philibert ſon fils ainé, qui ne regna que neuf ans, mourut en l'âge de dix ſept, & eut pour ſucceſſeur Charles ſon frere, qui épouſa Blanche [d'autres la nomment Marie] fille de Guillaume Marquis de Monferrat, & bien qu'il n'eût que vingt deux ans lorſqu'il mourut, il laiſſa pourtant Jean Charles-Amedée, & Iolante. Le premier devoit ſucceder à ſon pere, mais il mourut en l'age de ſept ans, celuy de

noſtre ſalut, mil quatre cent quarante ſix, & Iolante fut femme de Philibert ſecond Duc de Savoye.

Le Duc Jean Charles eſtant mort enfant eut pour ſucceſſeur Philibert fils de Philippes ſecond, qui êtoit né le vingt troiſiéme de Mars, l'an mil quatre cent quatre vingt. Philibert épouſa Iolante fille de Charles ſecond Duc de Savoye, & puis Marguerite fille de l'Empereur Maximilien premier, mais il n'eut aucun enfant ni du premier, ni du ſecond lit, & Charles troiſiéme ſon frere, luy ſucceda en tous les Eſtats. Charles troiſiéme qui fut ſurnommé le bon naquit le dixiéme d'Octobre l'an mil quatre cent quatre vingt ſix, mourut le vingt ſeptiéme d'Aouſt, l'an mil cinq cent cinquante trois, & laiſſa pluſieurs enfans de Beatrix, fille d'Emanuel Roy de Portugal, comme nous verrons apres. Mais avant que nous parlions de la poſterité du Duc Charles troiſiéme, nous allons voir les ſucceſſeurs de Philippe ſon frere qui fit branche

à part. Philippe qui eut en appanage le Comté de Genevois alla chercher sa fortune en France, & il y épousa Charlote d'Orleans fille de Louis Duc de Longueville. Ce Prince & Charlote sa femme eurent deux enfans, sçavoir Jeanne qui fut donnée en mariage à Nicolas de Lorraine Comte de Vaudemont, & Jacques qui fut fait Duc de Nemours. Jacques épousa Anne d'Este fille d'Hercule second Duc de Ferrare ; qui êtoit alors veúve de François de Lorraine Duc de Guise. De ce mariage naquirent Charles Emanuel, & Henry. Le premier de ces Princes mourut dans le Célibat, âgé de vingt huit ans, celuy de nostre salut, mil cinq cent quatre vingt quinze, & le second fut mary d'Anne de Lorraine Ducheſſe d'Aumale. Cette Princesse porta à son mary ce Duché en dot, & fut mere de trois braves Princes. Ces Princes furent Louis, Charles Amedée, & Henry. Le premier mourut à la fleur de son âge, avant qu'il fût marié.

Le ſecond qui portoit la qualité de Duc d'Aumale & de Marquis de Saint Sorlin ; pendant la vie de ſon frere ainé, prit celle de Duc de Nemours, & eut en mariage Iſabelle fille de Ceſar Duc de Vandome, apres la mort de ce brave frere. Charles Amedée eut de ce mariage deux Princeſſes qui vivent encore, l'une portant la qualité de Ducheſſe Doüairiere & Adminiſtratrice des Eſtats de Savoye, & l'autre celle de Reyne de Portugal. Ce Prince ayant pris le party du Parlement pendant les deſordres de Paris, il s'éleva quelque jalouſie entre luy & le Duc de Beaufort ſon beau frere, ils ſe battirent, & Charles Amedée perdit la vie à la fleur de ſon âge. Alors Henry prit le nom de Duc de Nemours, & pour conſerver ſa branche, il épouſa Marie d'Orleans fille de Henry ſecond de ce nom Duc de Longueville ; mais il mourut peu apres ſans laiſſer aucun enfant. Tellement qu'il n'y a plus de cette branche que la Ducheſſe de Savoye & la Reyne de Portugal. La

premiere de ces Princesses nommée Marie Elisabeth nâquit le 21. de Mars l'an 1644. & fut donnée en mariage à Charles Emanuel second du nom Duc de Savoye l'an 1665. elle est presentement veuve, & n'a qu'un fils de douze ou tréze ans. Ce fils est promis à la fille de Dom Pédro Administrateur de Portugal, à condition qu'il sera Roy si Dom Pédro n'a point de fils. La seconde de ces Princesses nommée Marie Françoise Elisabeth, qui nâquit l'an 1646. épousa Alphonse VI. Roy de Portugal l'an 1665. Deux ans aprés, elle fut donnée à Dom Pédro frére du Roy Alphonse, parceque ce Roy fut déclaré impuissant, & incapable de régner, & au même tems ses Estats furent mis entre les mains du Prince Dom Pédro, comme j'ay dit ailleurs. Et du mariage de Marie Françoise Elisabeth avec Dom Pédro est née la fiancée du jeune Duc de Savoye, & qui luy doit porter le Royaume de Portugal en dot.

Les enfans du Duc Charles troisie-

me

me, furent huit en nombre, mais Emanuel Philibert ſeul eſt conſiderable en ce lieu-cy. Ce Prince ſucceda â ſon pere le 27. d'Aouſt l'an 1553. porta les armes en faveur des Eſpagnols contre les François, gagna la celebre bataille de Saint Quentin, où la defaite fut grande l'an 1558. & la paix qui ſe fit un an apres, entre les Roys de France & d'Eſpagne, luy rendit ſes Eſtats, dont le Roy François s'étoit ſaiſi plus de dix ans auparavant. Par cette paix, le Roy Philippe ſecond, qui eſtoit veuf de Marie Reyne d'Angleterre, obtint Iſabelle, fille ainée du Roy Henry ſecond, & noſtre Philibert Emanuel eut en mariage Marguerite de France, fille du Roy François. Cette Princeſſe eſtoit deja un peu âgée; elle fut pourtant mere de trois Princes, & d'autant de Princeſſes, qui moururent tous en leur enfance, excepté Charles Emanuel, qui devint un des plus grands Princes, qui ait jamais regné en Savoye.

Charles Emanuel premier de ce

nom, fils d'Emanuel Philibert, & de Marguerite de France nâquit le 14. de Janvier, l'an 1561. fut baptiſé ſix ans apres, & mourut le 27. de Juillet l'an 1630. Ce Heros alla en Eſpagne, où il epouſa Catherine fille du Roy Philippe ſecond, le 10. de Mars l'an 1585. & en eut dix enfans, & tous les Princes furent braves au dernier point. Mais particulierement Philibert, Thomas, & Victor Amedée. Le prémier de ces Princes mourut Vice-Roy de Sicile en l'âge de trente-ſix ans. Le ſecond fut Prince de Carignan, conduiſit pluſieurs armées Eſpagnoles, & Françoiſes avec beaucoup de reputation, épouſa Marie de Bourbon fille de Charles Comte de Soiſſons, Prince du ſang Royal de France, & en eut pluſieurs enfans. Le troiſiéme ſucceda au Duc ſon pere en tous ſes Eſtats, & fut tres-digne ſucceſſeur d'un ſi brave Prince. Charles Emanuel fit ce que pluſieurs autres n'auroient pas oſé entreprendre. Car il ſe ſaiſit du Marquiſat de Saluſſes, qui appartenoit

à la Couronne de France, & insulta souvent ce Royaume, pendant les guerres civiles, & apres la mort de Henry troisiéme, il tâcha d'étendre ses frontieres aux dépens de ce grand Estat. Et la paix étant faite entre les Couronnes de France & d'Espagne, il déploya toute son adresse, pour garder le même Marquisat contre la volonté du Roy Heny le Grand. Enfin ayant à faire à un vaillant & habile Prince, il l'obligea de prendre la cuirasse, & quoy qu'il eust perdu presque tout ce qu'il avoit au deçà des Alpes, il ne fit point la paix que le Marquisat, qui avoit causé la guerre, ne demeurast entre ses mains, & aima mieux donner le Comté de Bresse, & les Baronnies de Bugey, Veromey & de Gets, que de rellitter cette piece. Mais enfin la fortune qui est journaliere, & qui ne favorise pas toujours une même personne, abandonna Charles Emanuel Duc de Savoye sur la fin de ses jours. Ce Prince ayant épousé le party des Espagnols contre Charles de Gonza-

gue Duc de Mantouê, & contre les François qui s'êtoient declarez pour le Mantoüan, ils le dépoüillerent de la plus grande partie de ses Estats, & le contraignirent de confesser, qu'un Duc de Savoye peut estre malheureux, s'il ne cultive l'amitié du Roy de France. Alors il perdit Pignerol, & les François qui le luy avoient ôté par la force des armes, vinrent à un accommodement, le luy payerent, & au Traité de Westphalie, ils obtinrent que l'Empereur & l'Empire renonçassent à toutes les pretentions, qu'ils pouvoient avoir sur la Souveraineté de cette ville. Enfin le Duc Charles Emanuel mourut le 27. de Juillet l'an 1630. & Victor Amedée son fils ainé luy succeda.

Victor Amedée fils ainé du Duc Charles Emanuel luy succeda dans la quarante-troisiéme année de son âge; car il estoit né le 8. de Mars l'an 1587. épousa Christine de France, fille du Roy Henry le Grand, le 13. de Janvier de l'an 1619. & mourut le 7. d'Octo-

bre, l'an 1637. apres avoir fait connoître en tems de paix & de guerre, qu'il meritoit de regner. La mort de ce Prince causa de grands troubles; car il ordonna par son testament, que François Hiacinthe son fils ainé qui mourut tost apres, & en suite Charles Emanuel second son fils, qui n'avoit alors que trois ans & quelques mois, luy succederoit, sous la Regence de Christine de France sa mere, assistée du Conseil, & des forces du Roy Louis tréziéme son frere. Alors Maurice Cardinal de Savoye, & Thomas Prince de Carignan oncles du pupile, voulurent avoir l'administration de l'Estat, prirent les armes, & êtant assistez des forces du Roy Catholique, ils firent beaucoup de ravage dans le Piemont, & au Comté de Nice. Mais enfin ils vindrent à un accord, & Maurice ayant quité le chapeau de Cardinal, épousa Louise Marie sa niepce. En même tems, & par le même accord, le Prince Thomas se

contenta de quelques avantages & du commandement qu'il receut d'une armée du Roy Tres-Chrétien.

Charles Emanuel ſecond de ce nom étant majeur, la Ducheſſe ſa mere quitta la tutelle, qu'elle avoit exercée juſques alors. Et le Roy de France le mit en poſſeſſion de tous ſes Eſtats, à la ſatisfaction de toute la Chrétienté. Enfin ce Prince étant âgé de vingt-neuf ans, il épouſa Françoiſe fille de Gaſton de France Duc d'Orleans, l'an 1663. & n'ayant joüy que ſix mois de ſa beauté & de ſa vertu, elle mourut la ſezieme année de ſon âge. Quelque tems apres, ce Prince étant veuf, & ayant perdu la Ducheſſe Douairiere ſa mere, il ſongea au moyen de conſerver ſa Maiſon, & jetta les yeux ſur Marïe Eliſabeth, fille de Charles Amedée de Savoye, Duc de Nemours, & la prit en mariage. Cette Dame luy porta en dot, les Duchez de Nemours, d'Aumale, & le Comté de Giſors. Le Comté de Genevois, qui avoit

été l'appanage d'un cadet de sa Maison environ cent ans, aysnt été par la mort du dernier Duc reünie à la Savoye. Ce Prince mourut l'an 1675. & laissa un fils de même nom que luy, âgé de neuf ou dïx ans; & c'est le Duc qui regne aujourd'huy en Savoye, ayant esté declaré majeur, & estant sorti de la tutele de sa mere, qui a montré une prudence singuliere au Gouvernement de l'Estat, bien qu'elle ne se fust melée de rien pendant la vie du Duc son mary. Et j'entens que cette Sage Princesse a erigé pendant sa Regence un College illustre à Turin, pour l'éducation de la jeune Noblesse, qui en reçoit de grands avantages. Pour cela, il y a un grand concours de Noblesse qui s'arrête à Turin, pour y apprendre tout ce qui sied bien aux personnes de naissance.

Des Forces, & de la Richesse du Duc de Savoye.

CE Prince possedant de grands Estats, & un Peuple obeïssant, & tres-passionné pour son service ; il n'y a point de doute qu'il n'ait un grand revenu, & le moyen d'entretenir de fortes troupes. Le païs de ce Duc est d'une étenduë tres-considerable, puisqu'il s'avance depuis les bords du Lac Leman, jusqu'à la Mer Mediterranée, où il a un Port de Mer à Ville-franche, & une rade assez commode à Nisse, dont le Château semble imprenable.

Les Terres de ce Duc se peuvent commodement diviser en deux parties, qui se trouvent separées par les Alpes, & les unes sont dans la Gaule Transalpine, & les autres dans la Cisalpine. La Savoye & ses appartenances sont en France, & les habitans y parlent un François corrom-

pu ; & le Piemont, le Duché d'Oſte, les Marquiſats de Suſe, & de Saluſſes, les Comtez de Niſſe & de Tende ſont dans l'enclos de l'Italie, partie dans la plaine, partie dans les montagnes preſque inacceſſibles, qui les ſeparent de la France.

Tous ces païs ont dequoy vivre ; mais ils ne ſont pas également riches. La Savoye a de belles & fertiles valées, où il croiſt du blé, & mêmes en quelques endroits du vin en abondance, & des montagnes, où les paſturages ſont excellens. Le Piemont eſt au pied des montagnes, & la terre y eſt ſi fertile en tout, que ſi le peuple y joüit de la paix autant de mois, qu'il y a eu d'années de guerre, il oublie facilement tout le mal qu'il a ſouffert. Le Comté de Niſſe eſt un paradis terreſtre, en ce qui eſt dans la plaine, proche de la ville Capitale ; mais en quelques endroits les montagnes ne ſemblent avoir eſté créées, que pour les chamois, & pour les ours. Le Marquiſat de Suſe eſt au dela des Alpes, à l'entrée de

deux valées tres-considerables. Et celuy de Saluſſes eſt preſque inacceſſible, pour être caché dans les Alpes.

Ce païs raporte au Duc preſque tout ce qu'il veut, & le Peuple porte doucement les charges, que le Prince luy impoſe, quoy qu'elles ſoient fort grandes; Car enfin le Duc a plus de quinze cent mille écus de revenu annuel, & l'extraordinaire eſt preſque incroyable. Le Duc a ſouvent entretenu pres de trente mille hommes en campagne, & a ſept mille Gentilshommes ſur ſes Terres. Outre les troupes que ſon Alteſſe Royale peut mettre en campagne, elle entretient ordinairement des garniſons à Montmelian, à Conflans, & à Charbonnieres en Savoye, à Turin, à Cuni, à Canas, & à Quiers en Piemont, à Suſe, à Carmagnole, à Niſſe, au Poget, à Saint Alban, & ailleurs, où il eſt neceſſaire d'en avoir pour la ſeureté de ſes Eſtats. Tellement qu'il eſt toûjours armé; mais la ſituation du païs le rend tres-

consiſderable.. Car le Duché d'Oſte, & le Marquiſat de Saluſſes ſemblent du tout imprenables, à cauſe des montagnes qui les environnent. Enfin le Duc de Savoye eſt un Prince extrêmement conſiderable par ſa naiſſance, par ſes richeſſes, par les forces de ſes Eſtats, & par la fidelité de ſes Sujets, qui expoſent volontiers leurs biens & leur vie, pour le ſalut & pour la gloire de leur Prince.

Des Grands Ducs de Toſcane.

LA Maiſon de Medicis n'eſt pas ſi ancienne que celle de Savoye ; mais elle ne luy cede point en forces, & en vertu : elle ſemble même la ſurpaſſer en richeſſes. L'on dit auſſi que ces Princes ſont naturellement prudens, de même que parmy les Romains on croyoit anciennement que la moderation étoit naturelle aux Piſons, la pieté aux Metelles, & la ſageſſe aux Leliens. Ces

Princes ne ſont pourtant pas ſi modernes, que leurs ennemis le veulent perſuader; puiſque ſelon l'opinion de Pierre Mathieu, qui eſt auſſi celle de Jean Villani, ils décendent d'Evrard Gentilhomme François, qui ayant accompagné le Grand Charlemagne en ſon voyage d'Italie, y tua le Geant Muguel, qui faiſoit un grand ravage dans ce païs-là; Ce Gentilhomme, à qui la Toſcane avoit de l'obligation s'y arréta, mais il ne s'éleva pas ſi haut, que ſa vertu le meritoit. Ses décendans demeurerent dans une mediocre fortune durant quelques ſiécles. Toutefois ils devinrent enfin les plus éminens de la Republique de Florence, comme nous verrons en la ſuite de ce Diſcours.

Pendant les guerres qui deſolerent le païs, lorſque les Guelphes & les Gibelins, les Bondelmonts, & les Amedes, les Blancs & les Noirs employoient toutes leurs forces pour ſe ruiner les uns les autres, les Medecicis ne paroiſſoient guere ſur

le theatre de l'Hiſtoire, parce qu'ils étoient encore éloignez du timon de la Republique. Mais enfin ils furent avancez aux dignitez : & Silveſtre de Medicis fut fait Gonfalonnier, c'eſt à dire, Chef de la Republique de Florence, au tems de l'Empereur Louis de Baviere, qui fut mis ſur le Thrône l'an 1314. Quelque tems apres, la populace prit le haut bout, & gouverna l'Eſtat depuis l'an 1378. juſqu'à l'an 1381. auquel Vierius de Medicis appaiſa les ſeditions, & rendit au Senat l'authorité qu'il devoit avoir : Et cela ſe fit avec tant de reputation pour luy, que Machiavel oſe dire en ſon Hiſtoire de Florence, que s'il euſt voulu, il étoit en ſon pouvoir de ſe faire Prince.

Peu apres ces diſcordes domeſtiques, les Vicomtes Seigneurs de Milan attaquerent les Florentins, & ceux-cy furent aſſiſtez du conſeil, des richeſſes, & de la valeur de Jean de Medicis, qui fut fait Gonfalonnier l'an 1428. avec tant de ſuccez que le peuple crut, que veritablement il é-

toit le Pere de la Patrie, & le Dieu Tutelaire de la Republique. Cosme fils de ce même Jean vivoit en Roy, si l'on considere la dépense qu'il faisoit, & en simple Bourgeois, si l'on a égard à la reverence qu'il portoit aux Loix de l'Estat. Il étoit néanmoins tout à Florence, & Florence n'étoit rien sans luy. Pour cette cause le Senat le craignit, & faisant revivre en sa personne l'Ostracisme, il fut envoyé en exil le 8. d'Octobre l'an 1433. Alors il se retira à Venise, où il receut des honneurs extraordinaires. Le Senat l'entendit discourir sur des affaires d'importance, & jugeant de sa capacité, fit cas de son savoir & de sa prudence. Et sa Patrie ne pouvant pas se passer de luy, le rapela; le remit dans la possession de ses charges, & par un édit public, il fut declaré Pere de la Patrie, & tous les Italiens luy donnent le tître de Grand.

Cét excellent homme fut en effet le plus brave de la Republique; & jetta le fondement sur lequel sa poste-

rité a bâty la Souveraineté, dont elle joüit presentement. Ce même Cosme le Grand eut deux fils, à qui il auroit pû donner en mariage de grandes Princesses, tant il étoit opulent & magnifique. Il aima pourtant mieux demeurer dans les termes de Patricien : & fit donner à Pierre son cadet Lucresse Tomabuona, qui luy enfanta deux fils, sçavoir Laurent & Pierre. Le premier fut surnommé le Grand, & fut pere de Jean de Medicis, qui ayant été élevé à la dignité Papale, prit le nom de Leon dixiéme. Pierre eut en mariage Madelaine fille du Pape Innocent huitiéme, de laquelle il eut Laurent Duc d'Urbin, pere de Catherine de Medicis, qui épousa Henry Duc d'Orleans second fils du Roy François premier, & l'on soupçonna cette Dame d'avoir trouvé le moyen de se défaire du Dauphin, pour mettre la Couronne de France sur la teste de son mary, & de se faire Reyne par ce moyen. Cette Princesse ex extrêmement celebre dans l'Histoire de

France, pour y avoir regné plusieurs années, & en elle s'acheva cette branche. Car Alexandre frere naturel de Catherine, qui fut fait premier Duc de Florence, à cause de son mariage avec Marguerite d'Austriche fille naturelle de l'Empereur Charles cinquiéme, fut tué par Laurent de Medicis son parent, le 6. de Janvier l'an 1536. & ne laissa point d'enfant. Julien frere du Grand Laurent fut assassiné par la Maison de Pazzi, & laissa Jules son fils naturel, qui étant né l'an 1478. fut fait Pape le 19. de Novembre, l'an 1523. & mourut apres avoir regné dix ans, dix mois & sept jours sous le nom de Clement septiéme.

Jean fils ainé de Cosme le Grand épousa Cornelia des Alexandris, & laissa un posthume, qui fut l'honneur de sa Maison, & le plus renommé soldat, qui ait vêcu de son tems en Italie. Ce grand personnage fut Jean de Medicis, de qui François prémier Roy de France, faisoit tant d'estat, qu'il dit, lorsqu'il fut fait prisonnier

devant Pavie, que sa fortune étoit morte avec Jean de Medicis, qui fut surnommé l'Invincible, à cause de son admirable valeur. Ce Prince fut mary de Jeanne Salviati, & pere de Cosme, qui nâquit l'an 1519. & trois jours apres la mort du Duc Alexandre son prédecesseur, sçavoir est le 9. de Janvier l'an 1536. n'ayant pas encore dix-huit ans, & étant aussi prudent qu'un vieillard. Il vid des fleurs extraordinaires, qui luy prédirent la Souveraineté de la fleur des Republiques, & des villes d'Italie. En effet il fut fait Duc de Florence ce même jour. En suite de cela, l'an 1569. le Pape Pie cinquiéme luy donna le titre de Grand Duc; & parceque l'Empereur Maximilien second crut, que cette dignité ne luy pouvoit être donnée que par sa Majesté: parce qu'il étoit Vassal de l'Empire, il fut obligé d'en recevoir la confirmation de l'Empereur.

Cosme premier Grand Duc ajoûta Sienne à ses autres Estats, & la receut en fief de l'Empereur Charles cin-

quiéme, à qui il fit demander Marguerite ſa fille naturelle, veuve d'Aléxandre de Medicis ſon prédeceſſeur. Mais l'Empereur qui creut avoir aſſez obligé cette Maiſon garda ſa fille, pour en acquerir une autre. Alors Coſme qui croyoit avoir beſoin de l'amitié des Eſpagnols, & voyoit que le Duc d'Alve êtoit en grand crédit aupres de ſa Majeſté Imperiale, fit rechercher, & prit en mariage Eleonor de Toléde, fille de Pierre Vice-Roy de Naples, & par ce moyen, il obtint l'effet de ſes deſirs. Ce Prince fut grand ménager, & croyant que les forces maritimes rendent les Principautez tres-conſidérables, il fit fortifier l'Iſle d'Elbe, où il bâtit Coſmopolis, donna des priviléges à la ville de Ligorne, fit faire des Navires & des Galeres, & inſtitua l'Ordre des Chevaliers de Saint Eſtienne, qui ſont obligez de ſervir ſur la Mer contre les Mahometans, quand la neceſſité le requiert; & pour parvenir au but qu'il ſe propoſoit, il leur donna beaucoup de

bien & de privileges. Ce que je viens de dire fait voir clairement, que ce Prince a été le fondateur de la gloire, de l'éminence, des richeſſes, & de la grandeur de cette Maiſon. Car outre tout ce que j'ay dit, ſçachant que les Finances ſont le nerf des Eſtats, il inventa mille moyens d'en acquerir; & en effet, il en aſſembla tant, & ſes enfans imiterent ſi bien ſon bon ménage, que quand le Grand Duc François ſon fils mourut, l'on trouva dans ſon eſpargne dix milions d'or en argent monoyé, ou en lingots, & deux milions en pierreries, & autres meubles précieux. Et tous leurs ſucceſſeurs ont augmenté ce thréſor. Mais l'on ne ſe doit point étonner de ce grand amas de richeſſes, car le Grand Duc ne dépenſe guere plus de la moitié de ſon revenu, qui approche de deux milions d'or par an; ſon païs êtant fréquenté de toute ſorte de marchands: & les Princes mêmes exerçant un trafic, qui apporte de l'Orient une infinité de denrées, qui ſe tranſportent ail-

leurs, avec un profit incroyable du Prince & des Sujets.

Du mariage du Grand Duc Cosme, & d'Eleonor de Tolede, nâquirent plusieurs enfans, & entre autres François & Ferdinand, qui regnerent l'un apres l'autre. Le premier eut en mariage Jeanne d'Austriche, fille de Ferdinand premier Empereur des Romains : & cette Dame reçeut de grands déplaisirs de son mary, à cause de Blanche Capella, noble Venitienne, qui ayant épousé un jeune Gentilhomme Florentin, suivit son mary, & la beauté de cette Dame fut cause de la mort du Florentin qui l'avoit épousée. Car le Grand Duc François l'ayant veuë en devint passionné, & oubliant ce qu'il devoit à sa femme, & à ses sujets, il se défit non seulement de ce jeune Gentilhomme, pour n'avoir point de rival, mais aussi de sa femme, pour n'entendre pas les justes plaintes, qu'elle pouvoit faire de se voir mépriſée. Enfin François mourut l'an 1587. & ne laissa que deux Princesses de sa femme, & un bâtard de Blan-

che ſa concubine. Les Princeſſes furent Marie, & Eleonor, qui furent données en mariage, l'une à Henry le Grand Roy de France, & l'autre à Vincent premier de ce nom Duc de Mantouë, & le bâtard fut Antoine Marquis de Capiſtran, qui accompagna ſa ſœur, lorſqu'elle fut envoyée en France, pour y conſommer ſon mariage, l'an 1600.

Ferdinand premier de ce Nom, grand Duc de Toſcane, qui nâquit l'an mil cinq cent quarante huit, fut fait Cardinal en ſon enfance, l'an mil cinq cent ſoixante & un, & grand Duc par la mort de ſon frére, l'an mil cinq cent quatre vingts ſept. Alors ce Prince quita le chapeau, & un an apres, il prit en mariage Chriſtine fille de Charles troiſiéme Duc de Lorraine, qui êtoit née, le ſixiéme d'Aouſt, l'an mil cinq cent ſoixante cinq. Cette Dame fut mere de Coſme ſecond, qui ſuccéda à ſon pere, l'an mil ſix cent neuf, épouſa Marie Madelaine, fille de

Charles Archi-Duc de Grets, & par ce mariage devint beau-frere de Philippe troiſiéme Roy d'Eſpagne, & Pere de trois Princeſſes & de cinq Princes. Des Princeſſes, Marie Chriſtine fut religieuſe, Anne fut femme de Ferdinand Charles Archiduc d'Inſprug, & Marguerite épouſa Edouard Duc de Parme. L'Archiducheſſe fut mere de Claudia Felicitas, qui a été ſeconde femme de l'Empereur Leopold, & la Ducheſſe de Parme a laiſſé pluſieurs enfans, & entre autres Rainuce, qui ſuccéda à ſon Pere, l'an mil ſix cens quarante ſix. Les Princes furent Jean Charles, Leopold, Mathias, & François, qui n'ont pas été mariez, & Ferdinand ſecond, qui ſuccéda à ſon Pere en tous ſes Eſtats, étant âgé de vingt & un ans, celuy du Seigneur 1631.

Ferdinand ſecond nâquit l'an mil ſix ans dix, & eſtant en âge viril, il épouſa Julia Victoria, fille unique & héritiére de Frideric de la Rovere, Duc d'Urbin; mais il n'he-

rita pas le Duché, qui retourna à l'Egliſe, comme fief ouvert, au tems d'Urbin huitiéme. Le grand Duc Ferdinand mourut, l'an mil ſix cent ſoixante dix, & ne laiſſa que Coſme troiſiéme, qui avoit déja épouſé Marguerite Louiſe, fille de Gaſton de France Duc d'Orleans, pendant la vie de ſon Pere, êtant encore fort jeune; & pour ſe divertir des ſoins du mariage, il vid une grande partie de l'Europe, & y fut veu avec admiration, laiſſant par tout des marques de prudence, & de liberalité. Puis il retourna chez luy pour prendre poſſeſſion de la Toſcane, qui luy écheut, l'an mil ſix cent ſoixante dix, apres la mort de ſon Pere. Ce Prince à deux enfans de ſa femme qui s'eſt retirée en France pour quelques démêlez qu'elle a eus avec ſon mary, qu'on a tâché vainement d'accommoder, & de les réünir pour la conſervation de cette illuſtre Maiſon, qui eſt comparable aux plus grandes de la Chrétienté, par ſes aliances, & pre-

ferable à plusieurs par ses immenses richesses. Le Grand Duc porte pour armes, d'or à cinq Tourteaux de Gueules en Orle, surmontez d'un sixiéme d'Azur, chargé de trois fleurs de lis d'or, parce que le vaillant Eurard de Medicis combattant le Geant Muguel, receut un coup de masse dans sa Rondache d'orée, & ce coup y laissa six taches de sang, qui firent resoudre cet incomparable chevalier à les prendre pour armes de sa Maison. D'autres disent que ces Tourteaux representent les Balons, qui veulent montrer à ceux qui en cherchent la cause, que cette Maison a esté tantost haut élevée par sa vertu, tantost abbatuë par l'envie de ses ennemis. Quoy qu'il en soit, il est certain que ces Princes sont extremement heureux, & qu'ils peuvent donner de l'envie à plusieurs autres.

Des forces, & du Revenu du Grand Duc.

CE Prince poſſede aujourdhuy les Etats de trois Republiques, qui ont eſté cy devant tres conſiderables par leurs richeſſes, par leur conduite, & par la valeur de leurs ſujets. Ces Republiques furent Florence, Piſe, & Sienne, qui ſont la plus noble, la plus grande, & la plus belle partie de la Toſcane. Cet Eſtat eſt au milieu de l'Italie, & environné de tous coſtez de hautes montagnes, ou de la Mer, excepté vers la Campagne de Rome, où il y a de bonnes fortereſſes. La ville de Florence eſt ſi belle, & ſi bien baſtie, que Charles Archi-Duc d'Auſtriche, paſſant par là, apres l'avoir bien conſiderée, dit: qu'on ne la devoit montrer qu'aux bonnes feſtes. Elle a ſix mille Italiques de circuit & pres de cent mille habi-

tans de tres bon esprit ; mais l'Estat estant Aristocratique, fit connoître à tout le Monde, que ce peuple est plus propre à broüiller, qu'à conserver le repos de la Republique. Pise a esté autrefois si puissante, qu'elle ne cedoit, ni à Genes, ni à Venise, mais sa flote ayant esté défaite par les Genois, elle en fut tellement abbatuë, qu'elle ne se pût plus relever, & fut contrainte de se soûmettre aux Florentins. Cette ville à cinq mille de circuit, & l'on y voit une Eglise, une Tour, des fons à baptiser les enfans, & un Cametiere, qui valent bien la peine qu'on les aille voir pour les admirer. Mais depuis le tems, que se croyant appuyez de la faveur de Charles huitiéme Roy de France, elle se rebella, il y a fort peu de peuple, parce que la bourgeoisie, estant mal traitée des Florentins, chercha ailleurs une retraite, & n'y est plus retournée depuis qu'elle obeit au Grand Duc. Le Prince a eu

ſoin de la repeupler ; & à cette fin, il a erigé une Univerſité , & baſty un grand Palais, pour ſervir de demeure aux Chevalliers de l'Ordre de Saint Eſtienne. Sienne, qui eſtoit anciennement Colonie Romaine, s'éleva en Republique, pendant les revolutions, qui ſe virent en Italie, au tems que les factions diviſerent les eſprits en Guelphes & Gibelins; & demeura quelques tems dans une grande ſplendeur. Mais elle a perdu avecque la liberté ce qu'elle avoit de plus conſiderable ; & bien qu'elle ſoit ſituée dans un païs extremement fertile, & que la civilité des habitans y attire les étrangers, elle n'eſt pas trop bien peuplée en nos jours.

Ces trois Eſtats, qui ſont unis en un , & qui obeiſſent preſentement au Grand Duc Coſme troiſiéme fourniſſent à leur Prince une milice compoſée de trente ſix mille homme de pied, fort aguerris , & capables de bien ſervir à la defenſe

de leur Patrie, outre la cavallerie, & les Navires, qui les rendent considerables. La cavallerie consiste en cent hommes d'armes, & en trois cent chevaux legers, qui sont payez en tems de paix, & qui peuvent être augmentez en tems de guerre, jusques à cinq ou six mille. Pour les forces maritimes, le Grand Duc a eu cy devant douze Galeres, cinq Galeasses, & 2. Galions; à present, il en a moins; & l'on parle peu de ceux qui les commandent, encore que les Chevaliers de Malte qui en ont moins, fassent souvent de bonnes prises sur les ennemis commun des Chrêtiens.

Pour ce qui regarde les fortereſſes de ce Prince, il en a de bonnes, comme Florence, Sienne, Livorne, Cosmopoli, & les deux châteaux qui defendent Porto longone ou l'Isle d'Elbe. Les autres comme Montfalcon, Radicofani, & quelques autres sont trop petites, & de peu de defense. Au reste les forces de ce Prince, sont tres grandes à cause de sa prudence ordinaire;

car il entretient une amitié toute particuliere avec le Pape, & a grand soin d'empêcher que personne qui luy soit suspect ne soit éleu. Dautant que son Estat est presque impenetrable, sinon de ce costé là. Et les Papes sont bien aises de favoriser le Grand Duc, qui de son costé peut faire du bien, & du mal aux Saints Peres, & à leurs Parens.

Du Duc de Mantoüe, & de Monferrat.

L'Allemagne, qui a donné des Rois à la Gaule, à l'Angleterre, à la Hongrie, au Danemarc, à l'Espagne, au nouveau Monde, & à la Suede, a aussi rempli une grande partie de l'Europe d'Illustres habitans. Les Espagnols d'aujourdhui ne s'estiment pas anciens Gentilshommes, s'ils ne peuvent prouver, qu'ils descendent en droite ligne des Gots, ou des Suabes. Les plus il-

Iuſtres François ſont ſortis de Germanie, & la plus grande partie des Princes Italiens ſont Allemans d'origine, ſi ce que le Docteur Lanſius nous en dit apres Sauſovin, eſt veritable. La maiſon de Gonzague eſt ſans doute iſortie d'Allemagne, & a eſté enrichie d'honneurs & de biens, par les Empereurs de Germanie. Paſſevin de Gonzague ſe ſaiſit de Mantoüe par tyrannie, au tems de l'Empereur Frederic ſecond, qui luy donna le titre de Seigneur de cette belle contrée; & ſes Succeſſeurs qui la poſſederent apres luy, & qui la poſſedent encore, changerent de nom a diverſes fois, & par diverſes occaſions. Louis de Gonzague fut fait Capitaine de Mantoüe par l'Empereur Charles quatriéme, l'an mil trois cent vingt neuf. François receut le même honneur de l'Empereur Venceſlas l'an mil trois cent quatre vingts huit. Et Jean François fut élevé au rang de Marquis par l'Empereur Sigiſmond, le vingt deuxiéme de Septembre, l'an mil quatre

cent trente trois. Ce n'eſt donc pas ſans raiſon, que le Préſident de Thou, aſſeure en ſon hiſtoire, que les Princes de cette Maiſon ont de grandes obligations aux Empereurs. Car quatre vingts dix ſept ans apres que Jean François eut eſté fait Marquis de Mantoüe par l'Empereur Sigiſmond, ſçavoir eſt l'an mil cinq cent trente, le Marquis François ſecond, ſon arriere petit fils receut un autre bien fait de l'Empereur Charles-quint. François ſçachant les obligations que ſa Maiſon avoit à l'Empire, voulut acquerir les bonnes graces de l'Empereur ; & pour cet effet, il renonça à l'alliance qui avoit eſté faite contre ſa Majeſté, pour delivrer le Pape Clement ſeptiéme, l'an mil cinq cent vingt ſept, & cela ſe fit avant que la paix d'entre le Pape & l'Empereur, eut eſté concluë. Alors ſa Majeſté Imperiale voulut reconnoître ce ſervice, & le fit Duc de Mantoüe, l'an mil cinq cent trente. Peu apres, la Maiſon des Paleologues [qui avoit regné

quelques siécles au Monferrat] s'éteignit entierement en la mort du Marquis Guillaume , & de cette mort s'éleva une grande dispute entre le Duc de Savoye , & les Marquis de Mantoüe & de Salusses , qui pretendoyent tous être legitimes successeurs de ce Prince , pour avoir épousé des Princesses de la Maison. L'Empereur Charles à qui sa qualité donnoit le pouvoir juridique de decider cette affaire , la prit en main, & ayant consideré les raisons des pretendans , prefera Frideric Duc de Mantoüe à ses competiteurs, & en même tems , il erigea ce Marquisat en Duché. Le Duc de Savoye n'acquiéça point à l'arrest de sa Majesté , & depuis ce tems là , il a toujours eu l'œil ouvert à l'acquisition de cette belle partie de l'Italie, qui en vaut bien la peine , pour être extremement fertile , & tout a fait à la bien séance du Savoyard. Aussi s'est il saisy de Trin , & de quelques autres piéces , attendant la commodité de se rendre maître

du reſte; mais Caſal eſt un os, qu'il rongera difficilement.

Ces Princes donc, qui, comme nous avons dit, ont receu de grands bienfaits des Empereurs, en ont toujours eſté reconnoiſſans, & ſe ſont efforcez en tout tems, de donner à leurs Majeſtez des marques ſignalées de leur obéïſſance. Mais ſur la fin de l'an mil ſix cent vingt-ſept, la poſterité de Guillaume, fils ainé de Frederic premier, Duc de Mantoüe, s'acheva en la perſonne de Vincent ſecond, & alors le plus proche parent, & legitime heritier de ce Prince, fut Charles Duc de Nevers, qui étant né en France, ne pouvoit pas être agréable aux Eſpagnols, qui ne veulent ſouffrir aucun François en Italie. Cette ſucceſſion donc ayant cauſé une ſanglante guerre, & ayant fait faire une faute extraordinaire à la plus prudente, & à la plus circonſpecte des Nations, il ſemble neceſſaire de diſcourir icy du droit, que le Duc de Nevers avoit aux Eſtats de Mantoüe, & de Mon-

ferrat, & de dire, pourquoy les Eſpagnols, & à leur requiſition toute la Maiſon d'Auſtriche, s'oppiniatra ſi fort, à exclurre ce Prince de ſon heritage.

Pour voir clairement le droit que Charles de Gonzague Duc de Nevers avoit à la ſucceſſion du Duc Vincent, il faut voir ſa Genealogie, & montrer qu'il étoit ſon plus proche parent de mâle à mâle. Je dis donc que le Duc Frideric prémier, qui étoit né le 16. de May l'an 1500. & qui receut de grandes graces de l'Empereur Charles d'Auſtriche, fut mary de Marguerite fille & heritiere de Guillaume Marquis de Monferrat, & de ce mariage nâquirent deux fils entre pluſieurs autres, qui ne laiſſerent aucune poſtérité. Ces deux Princes furent Guillaume & Louis. Le prémier ſucceda au Duc ſon pere en tous ſes Eſtats, & le ſecond chercha, & trouva ſa fortune en France. Guillaume fils ainé du Duc Frideric nâquit l'an 1536. épouſa Eleonor fille de l'Empereur Ferdinand prémier, l'an 1561. &

il en eut Vincent premier de ce nom, qui luy succeda aux Duchez de Mantouë & de Monferrat, l'an 1587. Ce Prince fut mary de Marguerite Ducheſſe de Parme, mais il la repudia à cauſe de ſa ſtérilité, & prit en ſecondes nopces Eleonor fille de François Grand Duc de Toſcane. Ce dernier mariage fut beny de trois Princes & de deux Princeſſes. Celles-cy furent Marguerite & Eleonor. La prémiere deſquelles fut donnée en mariage à Henry Duc de Lorraine, & la ſeconde à l'Empereur Ferdinand ſecond. Les Princes furent François, Ferdinand, & Vincent. François qui étoit né l'an 1586. épouſa Marguerite fille de Charles Emanuel Duc de Savoye, l'an 1608. & mourut l'an 1612. le 28. de Decembre, dix ou douze jours apres la mort de Louis ſon fils unique. Tellement que le Duc François eut pour ſucceſſeur Ferdinand ſon frére, qui étoit Cardinal. Ce Prince quita le chapeau, & épouſa Catherine fille de Ferdinand prémier Grand Duc de Toſcane; Mais il n'eut

qu'un fils qui mourut au berceau, & le pere le suivit peu apres le 29. d'Octobre l'an 1627. Alors Vincent, son plus jeune frére, prit les rênes de l'Estat, mais ceux qui connoissoient sa vie dissoluë, crurent que sa regence ne seroit pas longue. En effet, il mourut deux mois apres, sans femme, & sans enfans, dans la trente & uniéme année de son âge, celle de nôtre Salut 1627. le 26. de Decembre, & laissa ses Estats à son plus proche successeur.

Ce fut en ce tems-là, que la succession de Vincent échut à Charles de Gonzague Duc de Nevers, qui étoit le plus proche parent du Duc défunt. Nous avons dit cy-dessus que Louis fils cadet du Duc Frideric chercha sa fortune en France. Ce fut là que ce Prince épousa Henriete de Cleves fille de François Duc de Nevers, & mourant l'an 1595. il laissa Charles de Gonzague Duc de Nevers, qui étant le plus proche parent du Duc Vincent second, il luy devoit succeder sans difficulté. Ayant donc

appris la mort de ſon couſin, il ſe diſpoſa à recueillir ce grand heritage, & voyant qu'il y trouveroit de la difficulté, il ſuplia le Roy Tres-Chrétien de le vouloir aider à conſerver ſon droit. Le Roy Louis tréziéme, qui connut auſſi bien que luy, que les Eſpagnols s'oppoſeroient à ſa ſucceſſion, luy permit de lever des troupes en France, & luy promit de ne le point abandonner. Mais parceque le Roy êtoit occupé au ſiege de la Rochelle, il fut contraint de differer ſon ſecours juſqu'à un tems plus opportun. J'ay déja montré que le Duc de Nevers êtant fils de Louis de Gonzague frere de Guillaume Duc de Mantouë, êtoit legitime ſucceſſeur du dernier Duc Vincent. Ayant donc appris que le dernier Duc de Mantouë êtoit mort, il paſſa en Italie, prit poſſeſſion de Caſal, où il laiſſa Charles ſon fils ainé, & ſe mit dans Mantouë, ſçachant bien qu'il n'y demeureroit pas en repos. En effet, ces Princes furent aſſiégez, & eurent beſoin de leurs forces & de

celles de leurs amis pour se conserver Et quoy qu'il eut le déplaisir de voir la Capitale de ses Estats prise & pillée par les Imperiaux commandez par le Comte Collalte, ses Palais ruinez, & tous ses superbes meubles qui ne cedoient en rien à ceux des plus grands Monarques, exposées au pillage des soldats, & luy-même contraint de s'enfuir secretement pour éviter la prison : Il eut la consolation de se voir retably dans tous ses Estats peu de tems apres, & de se voir vangé de ses ennemis par la bravoure des François, qui secoururent Casal deux ou trois fois, & contraignirent les Austrichiens & les Savoyards de le laisser joüir en paix de sa succession dont même l'Empereur qui l'avoit tant persecuté luy donna peu de tems apres l'Investiture. Ce Duc possedoit en France les Duchez de Nevers & de Retel, la Principauté de Porsien, & la Souveraineté d'Arques où il fit bâtir Charleville, qui est une des plus jolies villes qu'on puisse voir. Le Duc Charles é-

pouſa Catherine de Lorraine, fille de Charles Duc de Mayenne, & en eut ſix enfans. Outre cette nombreuſe lignée, qui rendit cette Princeſſe heureuſe, elle acquit auſſi les Duchez de Mayenne & d'Eguillon l'an 1621. par la mort de Henry de Lorraine ſon frere, qui fut tué au ſiege de Montauban. Les filles de cette Princeſſe furent Louiſe Marie, Anne & Benoîte. La derniere de ces Dames fut Religieuſe, & les autres deux furent mariées; l'aînée à Uladiſlas Roy de Pologne, & apres ſa mort, elle prit Jean Caſimir, frere & ſucceſſeur de ce Roy. La cadete fut femme d'Edouard Prince Palatin du Rhin, fils de l'Electeur Friderîc cinquiéme qui ſe fit Roy de Boheme l'an 1618. Les fils du Duc Charles furent Charles, qui auroit été Duc de Mantouë, s'il euſt ſurvêcu ſon pere, François qui fut Duc de Retel, & Ferdinand qui fut Duc de Mayenne. Les deux derniers de ces Princes moururent dans le Celibat, & le premier qui étoit l'ainé fut mary de Ma-

rie de Gonzague, fille de François troiſiéme Duc de Mantouë, & de Marguerite de Savoye. Ce Prince mourut en la vingt-troiſiéme année de ſon âge, celle de nôtre Salut 1631. Mais il laiſſa un fils, qui eſtoit né l'an 1629. & qui ſucceda à Charles premier ſon grand pere, l'an 1637.

Charles econd de ce nom Duc de Mantouë & de Monferrat, de Retel, de Nevers, & de Mayenne, Prince de Porſien & Souverain d'Arques, n'avoit que huit ans lorſqu'il parvint à la Regence, & fut élevé pendant ſa minorité, ſous la tutelle de Marie de Gonzague ſa mere, & du Roy de France, qui avoit garniſon dans Caſal, & qui luy avoit conſervé ſon droit, lorſque Charles premier parvint à la Regence, & toûjours depuis, tandis que ſon âge l'empêchoit de ſe pouvoir conſerver. Cela nonobſtant, il épouſa Iſabelle Claire d'Auſtriche, fille de Leopold Archiduc d'Inſprug, & ſe detacha des intereſts de la France; & lorſqu'elle êtoit plongée dans les troubles, il rentra

dans Casal, d'où il chassa les François par adresse, & sans aucun siege l'an 1652.

Nous avons veu par la description que j'ay faite de la Genealogie de la Maison de Gonzague, que Charles Duc de Nevers étoit legitime successeur de Vincent Duc de Mantouë, parcequ'il décendoit en droite ligne masculine de Frideric premier Duc, de sa famille, & qu'il étoit cousin remué de germain des trois derniers Princes regnans de Mantouë & de Monferrat. Tellement que les curieux desireront de savoir pourquoy, les Espagnols s'opposerent à son droit. Et parcequ'en nos jours, l'on a veu peu de choses, d'où soyent nées de si grandes, de si sanglantes, & de si longues guerres, que de l'opposition que les Espagnols firent à cette succession, il me semble raisonnable d'en discourir un peu plus au long.

Pourquoy le Roy d'Eſpagne s'oppoſa à la ſucceſſion de ce Duc.

TOus ceux qui ſavent à quel point de grandeur le pretexte de Religion a élevé la Couronne d'Eſpagne, croyent facilement que cette Monarchie prend à regret les armes contre un Catholique; parcequ'en ce cas, elle ne peut plus couvrir ſon ambition de ce manteau precieux. Le Duc de Mantouë donc étant auſſi bon Catholique que le Roy d'Eſpagne, il a eſté impoſſible de palier cette guerre de cet illuſtre pretexte, & pour cela je veux voir, quel motif l'on a pû avoir de s'oppoſer à ſes juſtes pretentions. Je dis donc, que Charles de Gonzague étant né en France, la Politique Eſpagnole ne le pouvoit ſouffrir dans la poſſeſſion des Duchez de Mantouë & de Monferrat, ſans choquer une Maxime,

preſque auſſi importante à l'intereſt de l'Eſpagne, que celle qui regarde la Religion. Pour cette cauſe étant impoſſible d'attaquer Charles Duc de Nevers, ſans ébranler un des piliers de l'Eſtat d'Eſpagne, ni de le laiſſer regner paiſiblement en Italie, ſans en abbatre un autre, l'affaire fut miſe en deliberation, & debatuë avec une extréme ardeur de part & d'autre.

Quelques Conſeillers d'Eſtat repreſenterent à ſa Majeſté, qu'il étoit dangereux d'abandonner un pretexte, qui avoit ſervy d'appuy à ſa Couronne, depuis qu'elle étoit formidable à ſes adverſaires. Et que le Duc de Nevers étant Catholique, il étoit impoſſible de s'oppoſer à ſes legitimes prétentions, ſans éclairer les yeux des plus ébloüis de l'éclat de la Religion; ſans faire connoitre, que l'Eſpagne pouvoit avoir d'injuſtes deſſeins, & que l'ambition avoit ſur elle plus de pouvoir que le zele de la Religion Romaine. Les autres dirent, que la conjoncture du tems,

offroit une occasion favorable à l'Espagne ; que le Duc ne pouvoit avoir du secours que de la France, qui étoit aux prises avec ses Sujets rebelles, que le Roy Tres Chrétien seroit contraint d'abandonner son entrepriſe, ou de permettre aux Espagnols de se saisir des Estats du Duc; qu'en cette rencontre, sa Majesté étant obligée de violer une des Maximes qui la rendoient considerable, elle devoit suivre ce qui étoit plus utile, & plus convenable à son interest; qu'une action contraire à ce qu'elle faisoit ordinairement, ne seroit pas capable d'effacer de l'esprit du vulgaire, ce qu'il croyoit comme un article de foy. Et qu'en aucune façon, ni sous aucun pretexte, il ne faloit pas permettre qu'un Prince né en France, possedast en Italie des Terres capables de le rendre maître du reste, & de troubler le repos dont l'Espagne joüissoit, en la possession des Principautez qu'elle possédoit en Italie; Et qu'à tout rompre l'on tâcheroit de montrer, qu'un autre ca-

det de la Maiſon de Gonzague devoit étre préferé au Duc de Nevers.

L'avis de ce dernier, qui étoit le Comte Duc, fut ſuivy, & l'Eſpagne ſe pourveut d'amis & de forces, pour s'oppoſer & au Duc, & à la France qui le favoriſoit. Le Roy Catholique croyant que la Rochelle, qui étoit aſſiegée occuperoit tellement le Roy Tres-Chrêtien, qu'il n'oſeroit entreprendre autre choſe, ou bien il ſeroit contraint de lever le ſiege de cette place, qui avoit long-tems ſervy de retraite aux mal contens, & aux Huguenots; & que de quelque côté que la France ſe tournaſt, l'Eſpagne gagnoit, puiſque ſi la France ne prenoit pas la Rochelle, les Reformez auroient toûjours moyen de troubler l'Eſtat; & ſi elle s'oppiniâtroit à la prendre, ſa Majeſté Catholique verroit tomber ſous le joug les Duchez de Mantouë & de Monferrat, & le François contraint de regarder le jeu, ſans y oſer entrer.

Cette derniere opinion agrea au Roy. Le Duc de Savoye embraſſa l'intereſt de l'Eſpagne, croyant de pouvoir partager avec elle les conqueſtes qu'ils faiſoient deja en idée. Mais ils ſe trouverent trompez. Caſal fut aſſiegé, les paſſages par où l'on pouvoit aller au ſecours furent bouchez. La valée de Suſe fut remplie d'Eſpagnols & de Piemontois, on fit des barricades preſque impenetrables, & cela nonobſtant le Roy Tres-Chrêtien, qui y eſtoit en perſonne, entra par force dans le Piemont, prit le Château de Suſe, ſecourut Caſal, & y laiſſa Charles de Saint Bonnet Maréchal de Toiras avec cinq mille hommes, qui le défendirent d'un autre ſiege qu'Ambroiſe de Spinola, Marquis de Balbaſez tres-celebre Capitaine y mit; & puis d'un autre, ou le Marquis de Leganez fut forcé dans ſes retranchemens. Toutes ces choſes ſe faiſoient pendant que Mantouë étoit entre les mains, ou des Venitiens, ou d'un Prince pupile, & en-

core extrêmement jeune. Mais enfin ce méme Prince ſe laſſa d'étre ſous la protection des François, ſe ſaiſit de Caſai & en chaſſa la garniſon eſtrangere. Il eſt mort en l'année 1665. & n'a laiſſé qu'un fils unique.

Ferdinand Charles de Gonzague Duc de Mantouë & de Monferrat ſucceda à ſon pere en l'année 1665. & comme il n'eſtoit pas en âge de regner, ſa mere fut Regente de ſes Etats, où elle fit paroitre beaucoup de vigueur & de prudence. Puis eſtant ſortis de tutelle il épouſa l'heritiére de la Maiſon Guaſtalla, qui eſt une branche de la Maiſon de Gonzague qu'il a reünie. Il en a eu un fils unique qui regnè à preſent, le pere eſtant mort en l'année 167 . dans le tems qu'il commencoit ſeulement à regner.

Des Forces, & du Revenu que le Duc de Mantouë avoit cy-devant, & de celuy qu'il a aujourd'huy.

LE Duc de Nevers n'ayant que les Principautez qu'il poſſedoit en France, vivoit avec plus de ſplendeur, & faiſoit une depenſe plus conſiderable, qu'il ne fit apres avoir acquis les Duchez de Mantouë & de Monferrat. Ce Prince avoit alors les Duchez de Nevers & de Retel, & les Principautez de Porſien & d'Arques; Et peu de tems avant qu'il heritaſt ſes Terres d'Italie, il avoit acquis les Duchez de Mayenne & d'Aiguillon, par la mort de Henry de Lorraine ſon beau frere, qui fut tué d'une mouſquetade à Ville-Bourbon Fauxbourg de Montauban, lorſque le Roy l'aſſiegea l'an 1621. J'ay dit que

ce

ce Prince faisoit alors une dépense plus considerable, qu'il ne fit par apres; Car il fit bastir Charleville, qui est une petite Ville admirable par ses bastimens, & par les ouvrages qui la rendent aussi forte que belle. Il fit aussi commencer l'Hostel de Nevers, qui auroit esté sans pareil s'il eust esté achevé, selon le projet qu'il en avoit fait. Et toutes ces Terres qui valoient plus de quatre cent mille livres de rente ont été venduës, pour payer les dettes qui ont été contractées depuis qu'il a herité, & qu'il est entré en possession des Duchez qu'il possede en Italie.

Les Duchez de Mantouë & de Monferrat ne cedent ni en beauté, ni en fertilité à aucun autre de leur voisinage. La ville de Mantouë est située dans un Lac que le Mince fait en ce lieu-là, apres être sorty du Lac de Guarda, qui appartient au Senat de Venise, lequel a fait bastir Pesquiera sur le rivage de ce lac, & à une lieuë de la Ville, le Duc a un Château nommé Marmirol extrêmement

bien basty, & capable de loger le plus grand Prince de l'Europe. La ville est honorée de la demeure de plusieurs personnes de condition. Les autres Villes de ce Duché sont peu considerables. Mais le Monferrat en a trois ou quatre qui ne valent guere moins que Casal, & quantité d'autres, qui jointes aux vilages rendent ce Duc riche & puissant. Je ne say pas précisement le revenu de ce Prince, qui a esté beaucoup plus grand qu'il n'est. Mais parceque l'on dit qu'il à pres de cinq cent mille écus de rente, je croy qu'il en auroit davantage, s'il vouloit obliger ses Sujets à luy payer tout ce qu'ils peuvent. Je pense aussi qu'on peut juger de son revenu de ce qu'autrefois, il entretenoit deux grands Princes, qui vivoient tres splendidement. Et l'on en jugera encore mieux de ce que le Duc Charles, qui laissa deux filles, ordonna par son testament, que son heritier donneroit à chacune trois cent mille écus; & si une, ou toutes deux épousoient des Roys, ou un fre-

re du Roy de France, il vouloit & ordonnoit, qu'en ce cas, l'on augmentaſt leur dot de cent mille écus pour chacune. Il avint auſſi que ces Princeſſes qui vivoient à la Cour de France, crurent que la dot, qui leur avoit été aſſignée par leur pere, étoit au deſſous de ce qu'elles devoient avoir, eu égard au revenu des Terres de leur nepveu, & ſuplierent la Reyne Tres-Chrétienne d'intercéder pour elles, aupres de la Ducheſſe mere du Duc pupille. La Reyne le fit, & alors ſon Alteſſe de Mantouë, qui ne voulut pas éconduire une ſi grande Reyne, pour la premiere choſe qu'elle luy avoit demandée, mit l'affaire en déliberation, & ſon Conſeil trouva bon, qu'on augmentaſt la dot de ces Princeſſes de cent mille ecus pour chacune. Tellement que Louiſe Marie, qui étoit l'aînée, & prit en mariage Uladiſlas quatriéme Roy de Pologne, eut cinq cent mille écus de dot; ſans compter la grace que le Roy Tres-Chrêtien luy fit de deux cent

mille écus. Et la Princeſſe Anne, qui épouſa Edouard Prince Palatin du Rhin eut à prendre vingt mille écus de rente ſur les Terres de la Maiſon de Mantouë. D'où il me ſemble qu'on peut conclure, que le Duc de Mantouë doit avoir un grand revenu. Et qu'encore que Charles ſecond ait été incommodé, & contraint de vendre ſes Terres de France pour paier ſes dettes. Il ne laiſſe pas d'être remis aujourd'huy dans ſa premiere ſplendeur, & à une belle & magnifique Cour.

Icy l'on pourra remarquer, que cette Maiſon ſeroit plus puiſſante, ſi les cadets n'euſſent obtenu quantité de Terres qu'ils poſſedent, ſans les reconnoitre de leur ainé. Les cadets de cette Maiſon ſont le Duc de Sabionneta, les Marquis & Princes de Guaſtalla, de Novellara, de Saint Martin, de Berſoli, & de Guazzado. Et ſi tous ces Eſtats étoient unis, le Duc pourroit mettre ſur pied de bonnes troupes. Il y a encore une choſe qui affoiblit ce Prince, & c'eſt

qu'il ne peut pas joindre ſes forces, ſans qu'elles paſſent par le Creſentin, qui appartient au Roy d'Eſpagne, & veritablement c'eſt un grand dommage pour luy, qui a des Sujets vaillans & belliqueux, entre leſquels il y en a, qui portent la qualité de Barons, de Comtes & de Marquis auſſi bien qu'en Savoye, & en Toſcane, où les Princes peuvent donner, & donnent en effet ces titres éminens à leurs Vaſſaux.

De la Maiſon d'Eſte.

CEtte Maiſon, qui a porté la qualité de Duc de Ferrare, & porte encore celle de Duc de Modene, eſt tres-ancienne. Et ſi ce que Lampadius nous en a laiſſé par écrit, eſt veritable. Il n'y en a point qui ait flory ſi long-tems en Italie, que celle-cy. Elle ſuivit la fortune d'Alboin Roy des Lombards, environ deux cens ans avant que Charlemagne ſe fiſt Empereur des Romains, & fut

un des principaux instrumens, dont ce Roy se servit pour soûmettre à ses Loix la Gaule Cisalpine. Et bien qu'elle fust entrée en Italie avec les Lombards, elle n'en sortit point avec eux, puisqu'elle y est encore tres-considerable. Conringius, qui est tres-savant en beaucoup de choses, & particulierement en l'Histoire, asseure que l'ancienneté de cette famille surpasse toute memoire d'homme, & ne s'oppose pas à ceux qui en tirent la Sereniſſime Maison de Brunsvic. Il dit mêmes qu'Azon cinquiéme Marquis de Ferrare, fils de Guelphe receut en fief de l'Empereur Henry quatriéme, le Duché de Baviere; & que par succession de tems, sa posterité obtint la Saxe, & qu'enfin ces Princes furent faits Ducs de Brunsvic & de Lunebourg par l'Empereur Frideric second.

Machiavel en son Histoire de Florence, livre prémier, dit, qu'un certain Ezelius, homme puissant & riche, joignit ses forces à celles de l'Empereur Frideric second, lorsqu'il

étoit excommunié, & attaqua le Marquisat de Treviſe, tandis que ſa Majeſté Impériale agiſſoit ailleurs, & qu'il le ſoûmit tout à ſes Loix, excepté Ferrare, dont Azo d'Eſte avoit pris la défenſe. La vigoureuſe reſiſtance qu'Azo fit, avec les troupes que le Pape avoit encore dans la Lombardie, fit lever le ſiége de cette place; & pour cela le Pape la luy donna en fief. Et c'eſt de ce Prince, que les Ducs de Modene qui regnent aujourd'huy décendent. De ces paroles de Machiavel, l'on peut juger que la Maiſon d'Eſte a poſſédé Ferrare depuis le tems de l'Empereur Frideric ſecond, & que depuis ce tems-là, elle a êté feudataire de l'Egliſe Romaine. Mais encore qu'elle n'euſt pas poſſédé ce Duché; il eſt certain que Coringius aſſeure, qu'elle a êté illuſtre en Italie mille années durant, & qu'elle l'eſt encore en Allemagne, en la perſonne des Ducs de Brunſvic.

Il eſt pourtant vray, que la Cour de Rome crut, ou fit ſemblant de

croire, qu'elle s'étoit achevée en Italie, l'an 1597. par la mort du Duc Alphonſe ſecond. En effet, le Pape réünit ce Duché au Patrimoine de l'Egliſe, bien qu'il euſt été ſupplié d'en inveſtir Ceſar d'Eſte, fils d'Alphonſe Marquis de Montequio, & petit fils du Duc Alphonſe prémier, & de Laura Euſtochia ſa maîtreſſe. La raiſon que le Pape eut de priver Ceſar de l'héritage que ſes prédéceſſeurs avoyent poſſedé durant quelques ſiécles, fut que ſa Sainteté & le Collége des Cardinaux, le crurent incapable de poſſéder ce fief, parceque le Marquis Alphonſe ſon pere, étoit fils naturel du Duc Alphonſe, & de Laura ſa concubine, qui [à ce que Monſieur de Thon en dit] étoit femme de bas lieu, & de vile condition. Je ne ſçay pas ce qui en eſt; mais il me ſemble qu'on ne doit pas préſumer, que le Pape Sixte cinquiéme, & Clement huitiéme euſſent refuſé la grande ſomme d'argent que le Duc Alphonſe leur offroit, s'ils euſſent cru d'en pou-

voir investir Cesar, sans faire tort à leur reputation, & au thrésor de l'Eglise. Enfin ce dernier Duc voyant, qu'il étoit impossible d'obtenir du Collége des Cardinaux ce qu'il souhaitoit, il laissa tous ses biens meubles à Cesar, & luy fit épouser Virginie fille de Cosme prémier, grand Duc de Toscane, afin que par ses forces propres, & par l'appuy de ses Aliez, il tâchast de se maintenir dans la possession de ce Duché. Mais Bocalini asseure, qu'Alphonse s'y prit mal, puisqu'il osta le crédit à Cesar, en diminuant son train, au lieu de l'augmenter pour le faire connoître à sa Noblesse, en qualité de son successeur.

Les Empereurs Maximilien & Rodolphe second furent plus indulgens à l'endroit de Cesar d'Este; car ils luy donnerent l'investiture de Modene, de Rhege, & de Carpi, du Comté de Nolo, & de Carfignano. Tellement que possédant ces Seigneuries par la grace des Empereurs, & par le testament du Duc Alphonse, tous les

meubles que cette ancienne Maison avoit amassez ; & étant aliée à plusieurs grands Princes, l'on croyoit, qu'il tâcheroit de conserver l'Estat de Ferrare. Mais voyant les foudres du Vatican, & les armes Romaines contre luy, & contre ceux qui oseroient prendre son party, il fut contraint de plier bagage, de déloger, & d'obéïr au Pape, qui luy commanda de vendre tout ce qu'il avoit en propriété dans ce Duché, afin qu'il n'y retournast jamais, & qu'il ne peust y entretenir personne, qui inspirast des revoltes parmy la Bourgeoisie, ou qui fomentast l'amitié que la Noblesse pouvoit avoir pour luy. Tellement qu'il a perdu l'esperance d'y rentrer jamais, ni de gré, ni de force, & n'est plus Vassal que de l'Empereur, à qui il paye tous les ans, quatre mille écus en reconnoissance de fief.

Cesar Duc de Modene eut six Princes, & une Princesse de Virginia de Medicis sa femme, & la Princesse fut donnée en mariage à Alexan-

dre Duc de la Mirandole. Les Princes ſont tous morts dans le celibat, excepté Alphonſe troiſiéme, qui ayant été quelque tems Capucin, quitta l'habit pour conſerver ſa famille, & ayant épouſé Iſabelle, fille de Charles Emanuel Duc de Savoye, il en eut entre autres enfans François & Renaud, qui ont fait beaucoup de bruit dans le monde. Ce dernier a été Cardinal, Protecteur de la France, & a bien ſoûtenu l'honneur du Roy Trés-Chrêtien en toutes les occaſions où il a été néceſſaire. François a été mary de Marie & de Victoire, toutes deux filles de Rainuce Duc de Parme. Ce Prince prit le party de la France, pendant la guerre qu'elle ſoûtenoit contre l'Eſpagne, & fut Genéral de ſes troupes en Italie, où il acquit beaucoup d'honneur; Et voulant qu'Alphonſe quatriéme ſon fils, ſe devoüaſt au ſervice du Roy Tres-Chrêtien, il luy permit d'épouſer une niéce de Jules Cardinal Mazarin, de la Maiſon de Martinozzi. Cette Dame luy

porta en dot une grande ſomme d'argent, & la faveur de la Couronne de France; mais elle luy cauſa l'inimitié de la tres-Auguſte Maiſon d'Auſtriche, qui luy pouvoit refuſer l'inveſtiture de ſes Eſtats. Pour cette cauſe, François étant mort l'an 1658. le Cardinal Mazarin conſeilla à ſon néveu, d'embraſſer la neutralité, & de demander l'inveſtiture de ſes Eſtats à l'Empereur, avec les ſoumiſſions neceſſaires; ce qu'il fit, & obtint ce qu'il demandoit. Alphonſe quatriéme avoit un frere nommé Almeric, Prince de grande eſperance, à qui la France donna à conduire le ſecours que le Roy envoyoit en Candie, en faveur de la Republique de Veniſe. Ce Prince qui n'avoit alors que vingt-deux ans, fit tout ce qu'on pouvoit eſperer d'une perſonne plus âgée; Mais ſon expedition n'ayant pas eu le ſuccez qu'il deſiroit, il mourut de maladie, cauſée du regret qu'il avoit, de voir ſa vertu maltraitée de la fortune. Alphonſe a laiſſé de Louiſe Martinozzi ſa fem-

me niéce du Cardinal Mazarin, un fils nommé François second aujourdhuy Duc de Modene, & qui n'eſt pas encor marié. Icy l'on pourra remarquer que le Pape Clement huitieme oſtant à Ceſar d'Eſte le Duché de Ferrare, il luy conſerva le rang, & les privileges, dont ſes Predeceſſeurs avoyent jouï parmi les Princes Italiens. D'où l'on peut conclure, qu'il eſt reconnu pour décendant des Ducs de Ferrare, & qu'il porte la qualité de Sereniſſime & de Tres-puiſſant, qu'il peut faire battre monoye d'or & d'argent, qu'il a le droit de vie & de mort, & de remettre en honneur ceux qui l'ont perdu ſur la terre, auſſi bien que le Duc de Savoye, le Grand Duc de Florence, & les Princes de Milan, & de Mantouë, & de Parme, ſur les leurs; ainſi qu'on le peut voir dans le Traité de Louis Rodolfini *de Origine, dignitate & poteſtate Ducum Italiæ*, en pluſieurs endroits, mais particulierement aux

pages quarante cinquieme,& ſoixante cinquieme.

Ces Princes qui avoyent obtenu Ferrare en recompenſe des ſervices rendus au Pape, contre l'Empereur Frideric ſecond, ont connu pluſieurs fois, que les choſes de ce monde ſont ſujettes au changement. Car Boſius fut ſi agreable à l'Empereur Frideric troiſiéme, lequel il accompagna à Rome, lorſqu'il ſe fit couronner, qu'il luy donna les Duchez de Modene & de Rhege l'an mil quatre cent cinquante & un, ſelon l'opinion de Machiavel, livre 6. de l'hiſtoire de Florence page 372. & fut fait Duc de Ferrare, par le même Empereur l'an mil quatre cent cinquante deux. Selon l'opinion de Jean Carion, Chronique lib. 3. pag. 207. Et au contraire les Papes Alexandre ſixiéme, Jules ſecond, Leon dixiéme, & Clement ſeptiéme, les voulurent exterminer. Le premier ne ceſſa point de perſecuter le Duc Alphonſe pre-

mier, qu'il n'eût épousé Lucrece sa fille. Le second luy ravit les Duchez de Modene & de Rhege. Le troisiéme en voulut à sa vie, & il ne la conserva que par une singuliere prudence. Pris le siége vaquant, il recouvra Rhege, & apres la mort d'Adrian sixiéme, il embrassa le party de l'Empereur, pour se defendre du Pape Clement, & alors il reprit Modene. Cette action irrita extremement ce Pape; mais pour l'appaiser, il unit ses forces à celle du Roy François premier, & des Princes Italiens, pour le mettre en liberté. Et Hercules second son fils épousa Renée de France, fille du Roy Louis douziéme, & s'unit à la France, pour se defendre des insultes du Pape. Cette maison n'a donné que cinq Ducs à Ferrare, sçavoir Borsius fils naturel de Nicolas Marquis de Ferrare, & d'une certaine Demoiselle de Sienne. Celuy-cy fut creé Duc l'an mil quatre cent cinquante deux, & mourut l'an mil quatre cent soi-

xante onze; & eut pour Succeſſeur Hercules premier, ſon frere legitime, qui eut en mariage Eleonor fille de Ferdinand Roy de Naples. Hercules fut Pere de pluſieurs enfans, & entre autres d'Alphonſe premier, qui luy ſucceda l'an mil cinq cent cinq. Ce Prince n'eut qu'un fils nommé Alexandre, d'Anne fille de Galeas Duc de Milan; mais il en eut pluſieurs de Lucreſſe Borgia fille du Pape Alexandre ſixiéme, & entre autres Hypolite qui fut Cardinal, & Hercules ſecond, qui luy ſucceda; & de Laura Euſtochia, il eut Alphonſe Marquis de Montequio, de qui décend le Duc de Modene d'aujourdhuy comme nous avons déja dit. Hercules ſecond prit en mariage Renée de France fille du Roy Louis onziéme, & de cette Dame, il eut quatre enfans, ſçavoir Anne, Lucreſſe, Louis & Alphonſe. La premiere des Princeſſes eut en premiere nopces François de Lorraine Duc de Guiſe, & ſon ſecond mary fut Jacques de Sa-

voye Duc de Nemours. La seconde épousa François Marie de la Rovere Duc d'Urbin. Louis fut Cardinal, & Alphonse succeda à son pere & fut le dernier Duc de Ferrare. Alphonse eut trois femmes. Sçavoir Lucrece fille de Cosme, Grand Duc de Florence, Barbe fille de l'Empereur Ferdinand premier, & Marguerite fille de Guillaume Duc de Mantouë. Il n'eut pourtant aucun enfant & mourut sur la fin de l'an mil cinq cent quatre vingt dix sept. Alors Ferrare fut perduë pour cette maison, & entra au pouvoir du Pape Clement huitiéme Aldobranti, & ses successeurs l'ont possedée, & la possedent encore paisiblement.

Des richeſſes, & du pouvoir du Duc de Modene.

CE Duc ayant perdu la moitié de ſon revenu, par la perte qu'il fit du Duché de Ferrare ſur la fin du ſiécle paſſé, il ne ſçauroit eſtre grandement riche. Il a pourtant environ deux cent mille écus de rente ; & ayant le moyen de ſe rendre recommandable par ſa vertu, & par ſes troupes qu'il peut lever dans ſes Eſtats, il peut augmenter ſon revenu. En effet, les Predeceſſeurs de ce Prince, ont eu cy devant douze mille écus de penſion du Roy d'Eſpagne, & une compagnie de Gendarmes, entretenuë au Royaume de Naples. Le Duc François en recevoit davantage du Roy Tres-Chrêtien, & ſa charge de General d'armée, luy raportoit preſque tout ce qu'il vouloit, dautant qu'il avoit moyen

de lacher la brides aux ſoldats, les laiſſant viure à diſcretion ſur les terres de l'Ennemi, & de mettre les montres dans ſa bourſe. Et quoy que François ſecond ſon petit fils, ſoit neutre, il peut avoir la faveur d'une des deux Couronnnes rivales, en ſe montrant enclin à la favoriſer, ou levant des ſoldats pour ſon ſervice. Car il en peut lever dix ou douze mille ſur ſes terres. Ces terres aboutiſſent à celles du Pape, des Ducs de Mantouë, & de Parme, & à celles de Correggio, & de la Mirandole. Les ſujets de ce Prince aiment extraordinairement la liberté, & tacheroyent de la recouvrer, s'ils n'étoyent traitez fort doucement de leur Prince, & plus encore s'ils n'étoyent retenus dans leur devoir, par les fortereſſes de Modéne, & de Regge, qui ſont excellentes, & bien entretenuës. Au reſte, ce Duc a des pretenſions ſur Comachio, que le Pape tient de puis le tems d'Alexandre ſeptiéme, & a le cha-

teau de Berſello, en fief du Duc de Mantouë, à qui il eſt obligé de donner une paire d'éperons d'or tous les ans.

L'on trouve dans l'hiſtoire du Préſident de Thou, que cette Maiſon a diſputé le pas à celle de Medicis, depuis qu'elle poſſede la Toſcane, ou plutoſt que celle de Toſcane, ſe voyant apparentée de la Maiſon d'Auſtriche, deſira de preceder celle-cy. Le Grand Duc fondoit ſa demande ſur une baſe, qui ſembloit tres ſolide, ſçavoir, que la Republique de Florence avoit precedé ce Duc, & qu'il ſembloit raiſonnable que cet Eſtat conſervât le rang qu'il avoit tenu avant qu'il eût un Prince. Mais ſi le titre de Grand Duc, que Coſme premier acquit, n'eut decidé cette affaire, elle dureroit peut étre encore. Toutefois Pie cinquiéme, élelevant la maiſon de Medicis au rang de Grand Duc, ordonna qu'elle précederoit tout les Princes Italiens, & ſans doute, cette or-

donnance du Pape a eſté religieuſement obſervée, au moins à la Cour de Rome, qui eſt celle où l'on prend plus ſoigneuſement garde au rang, que chacun doit avoir, qu'en aucun autre lieu de la Chrétienté. Les Ducs de Savoye ne ſe ſont pas voulu ſoumettre à cette circonſtance, & leur diſputent le pas par tout où ils ont des Ambaſſadeurs, mais la choſe a eſté décidée de nos jours à Rome en faveur du Grand Duc.

De la Maiſon de Farneſe qui poſſéde Parme, & Plaiſance.

DEpuis le tems que le Pape Nicolas troiſiéme, qui eſtoit de la maiſon des Urſins, employa plus de ſoin à l'enrichiſſement de ſes parens, qu'a l'avancement du regne de Dieu, pluſieurs autres ont ſuivi ſon exemple, & ont élevé leurs

enfans, & leurs neveus à la qualité de Prince. Ceux qui ont témoigné plus d'ardeur à l'avancement de leurs proches, & qui, pour ce sujet, ont fait plus de bruit dans le monde, sont Nicolas troisieme, qui mourut l'an 1281. & fut si hardi, & si ambitieux, qu'il voulut choisir deux de ses neveux, & en faire un Roy de Lombardie, & l'autre Roy de Toscane. Et Machiavel asseure, qu'avant ce tems-là, l'on n'avoit point ouï parler de neveus du Pape, bien que depuis ils ayent eu grand soin de leur laisser des Principautez Ceux qui ont suivi avec plus d'ardeur le train de Nicolas troisieme ont êté Rodrigue Borgia, Espagnol, Julien de la Rovere, Genois, Jean & Jules de Medicis, Florentins, Alexandre Farnese, Romain, & les Cardinaux Carraffa, Perreti, Sfondrato, Aldobrandin, Burgheſe, Lodovisio, Barberin, Panfilio, Ghigi, & Altieri, qui êtant montez sur la chaire de Saint Pierre, prirent le

Nom de Paul quatriéme, de Sixte cinquiéme, de Gregoire quatorziéme, de Clement huitiéme, de Paul cinquiéme, de Gregoire quinziéme, d'Urbin huitiéme, d'Innocent dixiéme, d'Alexandre ſeptiéme, & de Clement onziéme. Ces derniers ont laiſſé de grands biens à leurs Parens, & ſi nous n'en diſons rien icy, c'eſt parce que tout le Monde ſçait l'hiſtoire de leur vie, & que nous parlerons de quelques uns en diſcourant des petits Princes d'Italie, & parce que nous avons entrepris une autre beſogne en ce lieu icy.

Nous avons déja fait voir, que les Papes de la maiſon de Medicis, aſſujettirent Florence, leur Patrie, à leur famille, par une ambition déreglée; & ſi les autres n'en ont pas tant fait, ce n'eſt pas qu'ils ayent eu des déſirs moins vaſtes, ny plus moderez. Rodrigue Borgia qui étant Pape, ſe fit nommer Alexandre ſixiéme, n'oublia rien de ce qui pouvoit avancer Ceſar, ſon baſtard à la domination abſoluë de toute l'Ita-

lie, à ce que Machiavel en dit, en ſon Hiſtoire de Florence. Julien de la Rovere, qui fut nommé Jules ſecond, dépouïlla le Duc de Ferrare des Duchez de Modene & de Rhege, & bien qu'il ne les ait pas pû garder, il transfera le Duché d'Urbin à ſa poſterité. Ainſi qu'on le peut voir dans le premier livre de l'hiſtoire de Monſieur le Préſident de Thou. Jean de Medicis, qui étant Pape, prit le nom de Leon X. crût de n'avoir pas moins de droit, ſur le Duché d'Urbin, que ſon Prédeceſſeur, & il en dépouïlla la maiſon de Rovere, pour inveſtir Laurens de Medicis ſon neveu. Selon ce que Balæus nous en dit *In vita Pontific. lib.* 7. Apres l'hiſtoire de France en la vie de François premier. Jules de Medicis, qui fut par apres, Clement ſeptiéme, ne pardonna point à ſa Patrie, & y fit regner Alexandre baſtard de ſa maiſon, comme nous avons déja dit. Mais parce que nous avons entrepris de diſcourir particuliérement en ce lieu

icy

icy de la Maiſon de Farneſe, j'y tourne mes penſées.

Alexandre Farneſe, qui prit le nom de Paul troiſiéme, lorſqu'il monta au Vatican, n'eut pas moins d'ambition, que le plus ambitieux de ſes predeceſſeurs. Car il procura à Pierre Louis ſon fils, les Duchez de Camerin, de Parme, & de Plaiſance. Et afin que ſa poſterité puſt conſerver ces Principautez, il demanda à l'Empereur Charles cinquiéme, Marguerite d'Auſtriche ſa fille naturelle, pour Octave Farneſe ſon petit fils. Ce deſſein luy reüſſit, & ce mariage fut ſi heureux, que les décendans d'Octave regnent encore aux Principautez, dont nous venons de parler, & tiennent un rang ſi éminent en Italie, qu'on leur donne le titre de Sereniſſime; Et ce Duc a le droit de battre monoye, & tient rang parmy les grands Princes du ſecond Ordre, à ce que nous en dit Louis Rodolfini en ſon Traité *de Origine, dignitate, &c. Duc. Italiæ*, & le Pape même écrivant au Duc de

Parme, le traite d'Alteſſe, comme on le voit dans le Mercure de Siri, tom. 1. l. 3. p. 560.

Mais puiſque j'ay fait deſſein de diſcourir icy des Ducs de Parme, de Plaiſance & de Camerin, qui deſcendent tous d'Octave Farneſe, & de Marguerite d'Auſtriche, il ſemble neceſſaire que j'en cherche l'origine, tant du coſté du Pape, que de l'Empereur, de qui ils décendent. Toutefois parceque la Maiſon d'Auſtriche eſt extrêmement connüe, & parce que j'en parleray au long, quand je feray la deſcription de l'Allemagne; Je ne diray icy, ſinon ce qui eſt neceſſaire, pour faire connoître la Princeſſe Marguerite. Je dis donc que cette Dame, qui fut une merveille de ſon ſexe, étoit fille de l'Empereur Charles cinquiéme & de Marguerite de Vanguenheim, Demoiſelle de la Comteſſe de Culembourg, tres-honnête, & tres-vertueuſe fille. Cette jeune, belle, & chaſte Demoiſelle fut miſe contre ſa volonté, ou au moins à ſon inſceu

dans la chambre de sa Majesté Imperiale, qui étoit alors encore dans le celibat, & en conceut la Princesse Marguerite, de qui nous parlons icy. La naissance, l'éducation, la prudence, & les mariages de cette Dame sont écrits au long, dans l'Histoire du Pere Famian Strada Jesuite Italien, qui semble avoir fait l'Histoire de *Bello Belgico*, en faveur de la Maison de Farnese, & y renvoyant mes Lecteurs, je passe au Duc Octave son dernier mary ; Et pour le faire mieux connoître, je parleray de ses Predecesseurs, avant que je parle de sa postérité. Je n'iray pourtant pas bien loin, parcequ'il n'y a pas long-tems que sa Maison est en ce haut point de grandeur, & commenceray par le Pape Paul troisiéme son grand pere.

Alexandre Farnese Seigneur Romain, fut fait Evêque d'Hostia, & peu apres mis au nombre des Cardinaux par le Pape Alexandre sixiéme. Il devint amoureux passionément d'une jeune Dame, laquelle n'ayant

pas peu corrompre, ni par promeſſes, ni par preſens; L'Hiſtoire dit, qu'il en vint à bout par un feint mariage & en eut deux enfans, ſçavoir Pierre Louis, & Conſtance. Cette Dame étant devenüe nubile, fut donnée en mariage à Boſius Sforza, & Pierre Louis fut fait Duc de Camerin, par la faveur de ſon pere. Ce bâtard étant riche, & appuyé de la grace du Cardinal ſon pere, il épouſa *Hieronima Urſina*, de laquelle il eut cinq enfans. Deux des fils de Pierre Loüis, ſçavoir eſt Rainuce, & Alexandre furent Cardinaux. Horace fut Duc de Caſtro, & mary de Diane fille naturelle de Henry ſecond Roy de France, de laquelle il n'eut point d'enfant, ayant été tué peu de tems apres au ſiege de Hedin en Flandres, & Octave fut fait Duc de Parme & de Plaiſance, par la grace de l'Empereur Charles cinquiéme, qui voulant acquerir, & conſerver l'amitié du Pape Paul troiſiéme ſon ayeul, luy donna Marguerite ſa fille naturelle, qui étoit alors veuve d'A-

lexandre de Medicis, premier Duc de Florence. Je dis que l'Empereur luy fit toutes ces graces en faveur de ſon grand pere, parcequ'en ce tems là, Alexandre fut éleu Pape, & l'Empereur avoit beſoin de luy, pour affoiblir tant plus aiſément le party de François premier Roy de France, qui avoit aſſez de courage & de vigueur pour s'oppoſer aux deſſeins de cét Empereur incomparable.

Le mariage d'Octave avec Marguerite fut au commencement ſans concorde, ſans amour, & ſans fruit, parceque Marguerite mépriſoit ſon mary; Mais enfin Octave accompagna l'Empereur à la guerre qu'il fit en Afrique, & s'y étant comporté avec quelque vigueur, il acquit les bonnes graces de ſa femme. Alors Marguerite conceut deux jumeaux, qui nâquirent l'onziéme de Septembre, l'an 1544. & ils receurent au Baptême les noms de leurs grands Peres, Charles & Alexandre. Le premier mourut peu apres ſa uaiſſance, & le ſecond fut un vray Alexandre, qui ne

trouva rien d'impoſſible, quoy qu'il euſt à faire anx peuples belliqueux des Belges, & au Grand Henry Roy de France. Ce Grand Aléxandre étant Gouverneur du Païs-bas, & en un extrême crédit, par ſon rare merite, épouſa Marie, fille aïnée d'Edouard Duc de Guimarans Infant de Portugal, & en eut Rainuce, qui fut un des Préténdans à la Couronne de Portugal, apres la perte du Roy Sebaſtien, qui perit en Afrique, l'an 1578. Rainuce épouſa Marguerite Adobrandin niéce du Pape Clement huitiéme, & ce mariage luy fit obtenir la charge de Gonfalonnier de l'Égliſe, de mêmes que le merite de ſon pere fut cauſe, que Philippe ſecond Roy d'Eſpagne, luy donna l'Ordre de la Toiſon d'or. Ce Prince fut pere d'Edouard, qui fut mary de Marguerite de Medicis, fille de Coſme ſecond Grand Duc de Toſcane, & en eut trois fils, & quatre filles. Rainuce ſon fils ainé regne preſentement à Parme, & à Plaiſance, & à pris en mariage Marguerite de Sa-

voye, fille du Duc Victor Amedée, & de Christine de France, qui est morte sans enfans; ensuite il a épousé Isabelle d'Este fille du Duc de Modene dont il a eu le Prince Edouard, & apres sa mort, par dispense du Pape, il a épousé sa sœur Julie, dont il a encore des enfans.

De ce que je viens de dire, il paroist clairement, que cette Maison décend de deux Princes, qui ont été les plus grands de la Chrêtienté. J'entens d'un Pape & d'un Empereur. J'ose pourtant asseurer, sans crainte de luy faire tort, qu'elle n'est pas comparable à celles de nos Princes d'Allemagne, à cause de la bâtardise qui rabaisse son origine. Elle seroit néanmoins beaucoup moins illustre, si elle n'êtoit sortie de Marguerite d'Austriche, parce que cette Dame êtoit fille du plus grand Empereur que nous ayons eu de longtems, & d'une Demoiselle Flamande, qu'Elisabeth de Culembourg femme d'Antoine de l'Allein Comte d'Ochstrade, tenoit chez elle com-

me ſa fille, & qui fut enfermée contre ſa volonté dans la chambre de l'Empereur, tandis qu'ils étoient tous deux dans le celibat. Outre cela, Marguerite fut élevée par Marguerite d'Auſtriche, fille de l'Empereur Maximilien premier, & puis par Marie Reyne de Hongrie, avec tant de ſoin, qu'elle devint une excellente Heroïne, & donna des preuves d'une éminente vertu, lorſqu'elle Gouverna le Païs bas, au nom du Roy Philippe ſecond ſon frere. Au lieu que le Pape Paul troiſiéme eut de grands défauts, cauſez en partie par le deſir violent qu'il eut d'aggrandir ſa Maiſon. Il changea pluſieurs fois de party, aliena les bïens de l'Egliſe, & ne fit aucun ſcrupule de l'appauvrir pour enrichir Pierre Louis ſon fils, lequel fut encore plus méchant que luy, & pour cela il fut tué par ordre de l'Empereur Charles, qui le nia pourtant, bien qu'il fiſt recompenſer les meurtriers, & c'eſt auſſi pour cela que le même Sleidan dit, que ſi le Pape euſt vêcu plus long-tems, il

auroit embraſſé le party François; & ce qui me confirme encore plus en cette opinion, c'eſt qu'il avoit ſolicité long-tems la reſtitution du Duché de Plaiſance, ſans l'avoir pû obtenir. Mais afin qu'on ne penſe pas que je ſois mal affectionné à la Sereniſſime Maiſon de Farneſe, en ce que j'ay raconté une partie du mal, que l'Hiſtoire en dit; Je veux aſſeurer icy que j'ay du regret de voir que les Princes ſont hommes, qu'ils ont leurs paſſions, & qu'ils font par fois des fautes dignes de repréhenſion. Je ne doute point auſſi que le Pere Strada n'ait écrit l'Hiſtoire du Païsbas, pour étaler les loüanges de cette Maiſon, en faiſant voir la vertu du Grand Alexandre Farneſe. Pour moy, je ſuis toûjours neutre, & ſi je marque les défauts des Grands, je ne cache pas leur vertu; Et je vay dire en peu de mots ce que les Princes de cette famille ont fait de plus recommandable.

Octave Farneſe ayant épouſé Marguerite d'Auſtriche en ſon bas âge, il

en fut mépriſé, juſqu'à ce qu'il euſt montré par ſes actions militaires, qu'il étoit digne d'elle. Voulant donc acquerir l'affection de ſa femme, & l'eſtime de l'Empereur ſon beau pere, il l'accompagna en l'expédition d'Alger, & il s'y comporta avec tant de valeur, qu'il parvint au but qu'il s'étoit propoſé. Aléxandre, fils d'Octave, ne fut pas moins digne du titre de Grand, que le Grand Aléxandre de Macedoine; & il fit des choſes auſſi dignes de l'immortalité, quand il prit Anvers, Maſtric, Nuis, & Audenarde, & quand il fit lever les ſieges de Paris & de Rouen, que le Macedonien, quand il ſoûmit l'Orient à ſes Loix, & vainquit le plus opulent Roy de ſon ſiécle. Car à dire le vray, pour venir à bout de ſes entrepriſes, il fut contraint de vaincre les hommes & les élemens, & d'obliger le plus vaillant des Roys, de quitter deux places qu'il croyoit déja priſes; & au contraire le Grand Macédonien n'eut à faire qu'à des peuples

peu aguerris, & en ce tems-là, preſque efféminez. Rainuce fils d'Aléxandre fut Gonfalonnier de l'Egliſe Romaine, & toutefois il ne fit pas de grandes merveilles ; Mais Edouard fils de Rainuce & de Marguerite Aldobrandine, montra ſa conduite, & ſon courage, lorſque tenant le party François, il aſſiſta les Conféderez au ſiége de Valence ſur le Pô ; Et lorſque les Barberins luy ayant ravy le Duché de Caſtro, il fit voir que la force des canons, & non pas celle des piſtoles, le pouvoit chaſſer de ſes Eſtats. En effet, la guerre fut rude, & alors Edouard aſſiſté des Venitiens, des Florentins, & des Modenois, contraignit le Pape, & ſes Néveus à le laiſſer en paix, & à luy reſtituer ſon Duché de Caſtro. Et tout le monde eut ſujet de dire, qu'il étoit digne ſucceſſeur de l'Invincible Aléxandre Farneſe ſon grand pere. Le Duc d'aprésent n'a pas eu ſujet de montrer ce qu'il ſçait faire, mais je ne doute pas qu'il ne veüille, & qu'il ne ſçache

prendre les armes, & s'en servir, quand il le jugera nécessaire à sa conservation.

Pour ce qui concerne la dépendance, & l'indépendance du Duc de Parme, il est certain qu'il fait battre monoye d'or & d'argent, qu'il se dit Duc de Parme & de Plaisance par la grace de Dieu. Il tient pourtant ces Duchez en fief de l'Eglise, & paye tous les ans au Pape dix mille écus, en qualité de Vassal du Saint Siége. Au reste le Roy d'Espagne prétend que Plaisance reconnoisse Milan, & pour cela, si cette Maison venoit à s'éteindre, il s'éleveroit une grande discorde, entre le Pape & ce Roy, en qualité de Duc de Milan. La Maison Farnese à tous les ans deux cens mille écus de revenu de Parme & de Plaisance, soixante mille des Duchez de Castro, & de Roussillon, qui relevent aussi de l'Eglise, & sont situez dans l'Estat Ecclésiastique. Elle a aussi quelques petites Terres au Royaume de Naples, & une pension de séze mille écus, que

Philippe second assigna à Marguerite d'Austriche sa sœur, payable tous les ans, du revenu du domaine de Milan. Tellement que la rente ordinaire du Duc de Parme peut arriver à trois cent mille écus, & comme les Italiens sont bons ménagers, il en peut mettre à part environ un tiers. L'Estat de ce Prince est presque tout enfermé dans le Duché de Milan. Les Villes de Plaisance & de Parme sont extrêmement bien fortifiées, & capables de faire une longue resistance à celuy qui les attaqueroit. Si est-ce que j'estime que le meilleur moyen que ce Prince ait de les conserver, & de se conserver avec elles, consiste en sa prudence, & en la raison d'Estat de tous ses voisins, qui sont obligez d'empêcher que le Roy d'Espagne ne les engloutisse. Il doit donc tâcher de conserver l'amitié des Espagnols, des Venitiens, & du Grand Duc de Toscane, dautant que ses forces seules sont incapables d'empêcher, que Parme & Plaisance ne tombent entre les mains du Roy Catholique, &

Castro & Rossillon entre celles du Pape. Outre cela l'interest general l'oblige de contribuer à tenir une porte ouverte, afin que le Roy Tres-Chrétien puisse aller à son secours, en cas que quelque plus puissant le vouluſt assujettir.

Du Duc d'Vrbin.

CEtte Principauté ayant été incorporée aux Terres, qui appartiennent à la Chambre Apostolique, il ne semble pas necessaire d'en parler en cét endroit ; Mais ces Princes ayant fait beaucoup de bruit dans le monde, il ne sçauroit être hors de propos d'en dire quelque chose. Le Duché d'Urbin est presque entierement entrelassé avec l'Estat de l'Eglise. Aussi ce Duc en étoit-il feudataire, & possedoit sept Villes, & environ trois cens Villages. Ces Villes sont Urbin, Eugube, Cagli, Fossembrone, Saint Leon, Senigaille, & Pisauro. Une partie de

cet Eſtat aboutit à la Mer Adriatique, & pour cette cauſe, les habitans portent à Veniſe le bled, le vin, & l'huile dont ils ont grande abondance, & en retirent de bon argent. Il eſt pourtant vray, que le Duc n'avoit pas plus de cent mille écus de revenu annuel. Mais parce qu'il étoit fort aimé de ſes Sujets, il ſe pouvoit rendre conſidérable.

Guy Antoine, Seigneur d'Urbin, n'ayant point eu d'enfant juſqu'à ſa vieilleſſe, il adopta Frederic de Montefeltro. Quelque tems apres, il eut ſujet de s'en repentir; car il eut un fils, qui fut nommé Ode Antoine. Ce fils luy ſucceda, mais il mourut en la dix-ſeptiéme année de ſon âge, celle de Chriſt mil quatre cent quarante-quatre. Alors les habitans, qui aimoient Frederic de Montefeltro, le voulurent avoir pour Seigneur, & le Pape Sixte quatriéme y conſentit, & en ſa faveur, il érigea Urbin en

Duché. Frederic fut pere de Guy Ubaldi, qui mourut ſans enfans, l'an mil cinq cent huit. Alors Jean de la Rovere, néveu du Pape Sixte, & frere du Pape Jules ſecond, fut fait Duc d'Urbin par la faveur de ſon frere, & parce qu'il avoit épouſé la ſœur ainée du Duc Frederic. Jean fut pere de François Marie, qui transfera ſon Eſtat à Guy Ubaldi ſon fils. Ce fils fut mary de Victoria fille d'Octave Farneſe, Duc de Parme, & pere de François Marie, qui eut en mariage Lucreſſe, fille d'Hercules ſecond Duc de Ferrare. De ce mariage nâquit Frederic Ubaldi, qui fut le dernier Duc de ſa Maiſon. Ce Prince épouſa Claude fille de Ferdinand prémier de ce nom Grand Duc de Toſcane, & n'en eut qu'une fille nommée Victoire, qui fut donnée en mariage à Ferdinand ſecond, Grand Duc de Florence. Cette Dame épouſa le Grand Duc l'an mil ſix cent trente & un; & eſt morte en l'année

mil ſix cent ſoixante & dix-neuf, la Maiſon de la Rovere êtant finie en ſa perſonne. Au reſte Guy Ubaldi dernier de la Maiſon de Montefeltro, voyant qu'il n'avoit point d'enfant, il voulut avoir la reputation d'entretenir la plus belle ou au moins la plus accomplie Cour d'Italie, & ſe montrant extrémêment liberal à l'endroit des habiles gens, il attira chez luy la fleur des vertueux Cavaliers de ſon tems, & donna au Comte Balthaſar de Caſtiglion, le moyen d'écrire ſon livre du parfait Courtiſan, qui eſt une piece achevée.

De la Republique de Genes.

GEnes, qui porte le nom de Superbe, par la magnificence de ſes Palais, par la richeſſe de ſes Peuples, & par la commodité de ſon Port, eſt le Chef le plus auguſte de la Ligurie. Cette grande Ville a flory long-tems, & florit encore beau-

coup plus qu'aucune de ſes voiſines. Mais elle n'eſt pas au point de proſpérité, où les Anciens l'ont admirée. Elle a couru autrefois toute la Mer Mediterranée, laiſſant par tout de celebres monumens de ſes victoires. Elle a poſſedé non ſeulement les Iſles de Corſe, de Sardegne, de Chipre, de Lesbos, & de Chio. Mais auſſi Pera, Ville de Thrace, ſituée ſur l'Eleſpont, vis à vis de Conſtantinople, & Caffa dans la Cherſonneſe Tauriquë. Tellement que ſa domination s'étendoit depuis l'Italie juſqu'au Tanaïs; & à preſent elle ne poſſede que le rivage de la Mer, depuis la Toſcane, juſqu'à la Principauté de Mourgues, quelque peu de Villes & de Villages dans le païs, & les Iſles de Corſe, & de Gallinara, dans la Mer Mediterranée. La derniére de ces Iſles n'eſt connuë que par les poules ſauvages, qui s'y trouvent en abondance. Mais la premiére à deux cent vingt-cinq mille Italiques de circuit; & quoy qu'elle ne produiſe pas beaucoup de

grain, elle a du vin & de l'huile d'olive en telle quantité, qu'elle en fait part à ſes voiſins. Pour le païs que cette Republique poſſede en Terre ferme, il reſſemble à un jardin enchanté, où les oranges, les citrons, les poncires, & toutes les raretez d'Italie ſe trouvent à foiſon, ſi ce n'eſt proche de la Ville, où l'on dit en commun proverbe, que les Montagnes y ſont ſans bois, la Mer ſans poiſſon, les Hommes ſans foy, & les Femmes ſans honte. Elle a pourtant tout ce qu'elle peut raiſonnablement ſouhaiter, ſans être obligée de le mandier chez ſes voiſins.

La Ville de Genes a toûjours été une des clefs de l'Italie, à cauſe des prodigieuſes richeſſes qu'elle poſſéde, & des grandes forces qu'elle a eu ſur Mer. A preſent cette Republique tient ſous ſes Loix, entre autres Villes Savonne, qui a donné la naiſſance à trois des plus célebres Papes, qui ayent porté la Thiare, ſçavoir Grégoire ſeptiéme, Sixte quatriéme, & Jules ſecond. Le pré-

mier eſt extrêmément renommé parmi nos Ecrivains Allemans, à cauſe de la tyrannie qu'il exerça à l'endroit de l'Empereur Henry quatriéme. Le ſecond fut moins mauvais; mais il n'eut guere moins de ſoin d'augmenter les biens, & l'authorité de l'Egliſe, & il en eut davantage d'enrichir ſes enfans, & ſes néveux, s'il en faut croire Machiavel en ſon livre ſeptiéme de l'Hiſtoire de Florence, pag. 418. Le troiſiéme fut néveu de Sixte quatriéme, & eut grand ſoin de ſes parens, à ce que nous en dit Guiciardin au commencement du ſeptiéme livre de ſon Hiſtoire. Et celle de France nous apprend, qu'il voulut déthrôner le Roy Louïs douziéme, & par l'excommunication qu'il jetta contre luy & ceux qui ſuivoient ſon party, il fut cauſe que Jean d'Albret perdit ſon Royaume de Navarre.

Quant à la Ville de Gènes, elle a donné des Généraux d'armée tant de Terre que de Mer. Et ſi les Anciens ont parlé avantageuſement des con-

quêtes de cette Republique, le siécle passé admira André & Janetin Doria, & le nostre a regardé Ambroise Spinola Marquis de Balbasez, comme un miracle. Voyez ce qu'en a écrit Silhon en la Préface du livret que le Duc de Rohan a fait de l'interêt des Princes, & Bentivoglio en ses Rélations de Flandres, Hugo de Grot, & le Pere Strada en leur Histoire du Païs-bas. Il est donc certain que cette Republique est puissante, par le nombre de Peuple qu'elle a, & par la Noblesse genéreuse, qui le sçait commander. Mais ses forces sont beaucoup plus considerables, par les sommes immenses que les particuliers ont prêté au Roy Catholique des Espagnes, & par le voisinage de la France. Je dis que l'argent que les Genois ont prêté â la Couronne d'Espagne, les enrichit, parcequ'ils en recoivent un interêt de plus de six pour cent, & à cause de la crainte que l'on a que ce Peuple n'embrasse le party François, le Roy luy fait payer éxactement ce qu'il luy doit. Et sans

doute, cette exactitude de payer les censes deuës aux Genois, a obligé les Politiques d'assûrer que Charles V. & Philippe II. ayant emprunté de l'argent des habitans de Genes, pour les tenir dans le respect, & mêmes dans l'obeissance des Espagnols, ils se sont trompez. Puisqu'au contraire, selon le sentiment de Monsieur Forstner Chancelier de Montbeliard, les Genois tiennent le Roy d'Espagne attaché à leur interêt. Voyez ce que ce grand Politique en a écrit. *In Notis ad Tacitum, lib.* 3. *annot. pag.* 307. Et peut-être, est-ce aussi pour cette raison, que Bocalini en sa Pierre de touche, dit : que la Republique de Genes fait une plus rude guerre aux Espagnols, par ses changes & réchanges, que les Hollandois ne leur faisoient cy-devant par leurs Flotes & par leurs Armées.

Du Gouvernement de l'Eſtat de Genes, & des changemens qui ſont avenus à cette Republique.

LEs Genois ont obeï aux Romains, juſqu'à l'an de noſtre Salut 600. auquel Rotares, Roy de Lombardie prit Genes, la pilla, & la ſoûmit à ſes Loix. Depuis ce tems-là, juſqu'au regne de Charlemagne, elle reconnut les Lombards. Mais le Grand Charles, ayant aſſujetti le Royaume de Lombardie, Genes ſuivit ſa fortune, & obeït aux ſucceſſeurs de ce Grand Prince environ cent ans. Alors les Princes François leur donnoient des Gouverneurs, qui (ſous le nom de Comtes) les contenoient dans leur devoir. Il avint donc, que les ſucceſſeurs de Charles degenêrant de ſa

vertu, les Genois tâcherent de se mettre en liberté, & firent voir que Machiavel à raison de dire, qu'un Peuple, qui a vêcu plusieurs années, sous l'authorité d'un Prince, ne peut, & ne sçait pas joüir de la liberté, quand sa fortune la luy presente. La raison de ce Politique est, qu'en cecy les hommes sont semblables aux bêtes. Celles-cy sont nées pour être libres, & naturellement elles ne peuvent pas souffrir la servitude. Il est pourtant certain, que celles qui ont été prises, étant encore jeunes, si elles demeurent long-tems, ou dans une cage, ou dans une fosse, à la mercy des hommes, elles ne sçavent plus chercher leur vie, ni trouver une caverne pour s'y retirer, si par hazard elles recouvrent la liberté. De mêmes en prit-il aux Genois. Car les dècendans de Charlemagne, leur ayant donné le courage, & le moyen de secouër le joug; ils se saisirent de l'Isle de Corse : Mais n'étant pas capables de joüir

de joüir de leur liberté, ou parce que la conſtance les portoit à vouloir obéïr à un Prince, ou parce que la jalouſie qui regnoit entre les principaux Citoyens de la Ville, & particulierement entre les Fregoſes, & les Adornes, empécha que leur liberté ne s'affermiſt. Car l'une de ces familles ne pouvant pas ſouffrir l'autre, elles tourmentoyent tellement le peuple, qu'il fut contraint de ſe ſoumettre a un joug étranger, ne pouvant pas porter le Domeſtique. Toutefois tandis que ce peuple eſtoit libre, il faiſoit ſouvent la guerre aux Venitiens, aux Florentins, & aux Piſans avec beaucoup de gloire, & remportoit quelque fois de ſignalées victoires. La fortune des Venitiens fut pourtant plus grande que la leur. Et enfin, l'an mil deux cent cinquante huit, ayant receu une playe qui leur ſembla mortelle, ils demanderent ſecours à Michel Paleologue, Empereur de Conſtantinople, & luy ſoûmirent pluſieurs Iſles & Fortereſſes.

Soixante dix neuf ans apres, qui fut celuy de noſtre Salut mil trois cent trente ſept, il éleurent un Duc, à l'Imitation des Venitiens, & ſous ce Prince, ils conquirent le Royaume de Chipre, & prirent le Roy priſonnier. Ce Roy trouva en eux beaucoup de civilité, de douceur & de courtoiſie; car ils luy remirent ſon Eſtat entre les mains, à condition qu'il leur payeroit un certain tribut, & ſouffriroit Garniſon Genoiſe dans Famagoſta. Mais comme les choſes d'icy bas ſont dans un perpetuel mouvement, enfin, ce premier Duc de Genes, qui avoit obtenu de ſignalées victoires en diverſes rencontres, fut vaincu à la guerre qu'il fit aux Venitiens; & ce malheur fut ſuivy d'un autre encore plus grand pour luy, puiſque le Sénat le fit mettre en priſon, & en éleut un autre.

Le ſecond Duc remporta de grandes victoires ſur les Venitiens; mais les armes étant journalieres, il perit en un combat. Le troiſiéme fut

envoyé au ſecours de l'Empereur de Conſtantinople, où il ſe comporta avec tant de valeur, & de conduite, que pour recompenſer ſa vertu, l'Empereur donna à la Republique l'Iſle de Mitilene. Sous le quatriéme Duc la Republique fut travaillée de terribles factions, qui l'ayant affoiblie ; l'obligerent de ſe mettre ſous la protection de Charles cinquiéme Roy de France, qui fit adminiſtrer cet Eſtat par un Lieutenant general. Quelque-tems apres, ce peuple libertin, ne pouvant pas ſouffrir le joug François, ſe mit ſous la protection du Duc de Milan, & y perſevera juſqu'a l'an mil quatre cent trente cinq, la raiſon que les Genois eurent de ne plus demeurer ſous la protection du Duc de Milan, fut celle-cy. Ce peuple ayant pris à la guerre, Alphonſe Roy d'Aragon & de Sicile, il le mit entre les mains de Philippes Marie Duc de Milan, pour l'honorer comme Protecteur du Sénat. Alors le Duc faiſant ſon profit de cette occaſion,

traita avec le Roy prisonnier, & le mit en liberté, sans se soucier, ny se souvenir des Genois, au grand mépris de cette Nation, qui étoit alors extrémement belliqueuse, & qui s'en voulant ressentir, se mit en liberté, à ce que Machiavel en a laissé par écrit en son histoire de Florence, lib. 5. pag. 261. Cette action qui remit les Genois en liberté, fut conduite par François Spinola, & déplût tellement au Duc, que pour s'en ressentit, il prit les armes, & le Roy d'Aragon qui avoit envie de se vanger des Genois, y unit les siennes, sous pretexte de reconnoissance à l'endroit de son Bien-faiteur. Alors les Genois, qui craignirent de succomber aux forces du Roy d'Aragon, & des deux Siciles, jointes à celles du Duc de Milan leur voisin, se remirent sous la protection des François. Leur soumission dura pourtant fort peu, car ce peuple se voyant hors de danger du costé de Naples, & de Milan secoüa le

joug de l'obéïſſance Françoiſe, pendant le regne de Louis douxiéme, & mal luy en prit. Car ce Roy fit attaquer Genes par mer & par terre, prit la ville, luy oſta la liberté, & l'obligea de payer trois cent mille écus pour les frais de la guerre, & pour baſtir une Citadelle, capable de tenir la bourgeoiſie en ſon devoir. Et afin que le peuple ſceut, que Genes avoit perdu tous ſes droits, & toutes ſes immunitez, il voulut que la Republique qui faiſoit battre monoye à Genes, y fiſt graver l'image & les armes du Roy de France à perpétuité. Cela ſe fit quelques années durant. Mais l'an mil cinq cent vingt huit, André Doria ayant quité le ſervice du Roy François, par des raiſons qu'on peut voir dans l'hiſtoire, il obtint de l'Empereur Charles cinquiéme ſon nouveau maître, que la Republique de Genes vivroit en liberté, ſous la protection de ſa Majeſté Impériale. Peu apres,

Philippes second Roy d'Espagne, passant par la ville de Genes, y voulut faire bastir une Citadelle, & le même Doria l'en empécha, par une generosité peu commune. Tellement que son nom merite une veneration tres particuliére parmy les Genois; non seulement, parce qu'il leur acquit, & conserva la liberté, comme nous venons de dire, mais aussi, parce qu'il en refusa la Seigneurie, & parce qu'il fit des Loix, qui sont capables de la conserver à l'avenir. Ce grand Politique aussi bien que grand Capitaine, abolit les noms factieux de Guelphes, & de Fregoses; & ayant ordonné que vingt huit des plus illustres familles devoyent tenir le rang qu'elles méritoyent, il rendit toutes les autres capables de gouverner, d'entrer au Conseil, & mêmes de parvenir à la dignité Ducale, sans aucune distinction de Nobles & de Citoyens, lesquels il mêla en sorte, qu'ils ne sembloyent plus qu'une même chose; & ce moyen, qu'il

inventa pour bannir les factions luy réüssit selon le sentiment de Monsieur Forstner ad lib. 11. Annal. Tacit. pag. 31. en la continuation de ses remarques.

En nos jours cette Republique est puissante par ses forces maritimes, par la faveur qu'elle doit attendre du Roy d'Espagne, & par la prudence dont elle use à s'enrichir. Elle est jalouse de sa liberté, & pour cela, elle n'éleve à la dignité Ducale aucun Seigneur de la maison de Doria, ny aucun Prince de Massa, parce qu'ils semblent trop attachez au party de l'Espagne. Au reste, l'on élit indifferemment un Gentilhomme, où un Citoyen, selon le bon plaisir du Sénat. La dignité Ducale dure deux ans seulement. Mais celuy qui a été Duc, quittant sa charge reçoit celle de Procureur de Saint George, avec cinq cent écus d'apointement. Cette Republique n'a pas plus de cinq cent mille écus de rente annuelle, ce qui peut à peine suffire à l'entretien du Duc,

des Ambaſſadeurs, des Garniſons, & de ſix Galléres, qu'elle a toujours bien armées, pour tenir la coſte nette de Corſaires. Les Genois apprehendent inceſſamment, que le Grand Duc ne demande la reſtitution de Sarazina, & de l'Iſle de Corſe; parce que celle-là appartenoit cy devant aux Florentins, & celle cy aux Piſans. Ils ont auſſi peur que le Duc de Savoye ne veuille recouvrer Savonne, qui fut donnée à ſa Maiſon, par l'Empereur Otton troiſiéme. Le Commerce enrichit cette Republique; & pour cela elle aime plus la paix, que la guerre, bien qu'elle puiſſe lever cinquante mille hommes ſur ſes terres. L'on peut auſſi dire, que quelques uns de ſes ſujets ſont bons hommes de Mer, & que quelques autres ſont excellens ſoldats ſur la Terre. Elle vit ſous la protection du Roy d'Eſpagne, bien que l'Empereur doive étre ſon Protecteur, comme il eſt ſon Seigneur. Car elle luy fait hommage de ce quelle poſſede en terre

ferme, mais à dire le vray, je penſe, que le peu de forces que ſa Majeſté Imperiale a en Italie, l'a obligée de prendre ce party.

De la Republique de Luque.

LA ville de Luque, qui aime extrémement la liberté, dont elle joüit, a obéy autrefois aux Romains, aux Gots, & aux François. Ces derniers la perdirent au tems de l'Empereur Juſtinian, qui s'en ſaiſit par la vertu de Narſes, Capitaine Général de ſes troupes, apres un ſiége de trois mois, à ce qu'en dit, Charles Sigonius, *lib.* 20. *pag.* 510. *de occidentali Imperio.* Depuis ce tems-là, cette ville a obéy aux Phaſeoles, aux Caſtruces, aux Spinola, aux Scaligers, aux Florentins & aux Piſans, qui furent contraints de ceder aux Allemans. Ceux cy la garderent juſqu'au tems de l'Empereur Charles quatriéme, qui en donna le

Gouvernement à un Cardinal, & celuy-cy rendit aux Bourgeois leur liberté, pour vingt cinq mille écus. Cet Empereur mourut, l'an 1387. Tellement qu'on peut dire, qu'il y a pres de trois cens ans, que cette Republique joüit de sa liberté; car depuis ce tems-là, elle n'a obéy à personne. Cette ville est forte par sa situation, par ses ouvrages, par vingt-quatre mille ames qu'elle contient, & dont elle se sert de jour à la garde des portes, & de nuit a celle des murailles, jointes à cent soldats êtrangers, qui font garde devant le Palais. Ce n'est pourtant pas sa force qui la conserve, mais le soin que les Princes Italiens ont d'empécher, que le Grand Duc de Toscane ne s'en saisisse, qui sans cela, auroit le moyen de l'assujettir, parce qu'elle est située dans ses Estats. Il faut avouër, qu'encor que le Pape, les Venetiens, & le Duc de Milan ayent soin de sa conservation, elle ne laisse pas d'y contribuer beau-

coup de ſon coſté. Car les Luquois uſent d'une extreme prudence, à l'endroit de tous leurs voiſins, & particulierement du Grand Duc, qui pour avoir de leur argent, leur permet d'acheter du grain ſur ſes terres.

Pour ce qui regarde le Gouvernement de cette ville, elle a un Sénat compoſé de ſix vingts perſonnes. Ceux cy en éliſent neuf de leur nombre, qu'ils appelent la Seigneurie; & à ces neuf ils ajoûtent le Gonfalonier, qui eſt le chef de la Republique. Ces dix Sénateurs demeurent au Palais, & n'en doivent point ſortir, ſous peine de la vie. De ces neuf, l'on en élit un, a qui l'on donne le titre de Commandeur; & celuy là, commande à tous les autres, mêmes au Gonfalonier. Mais ſon pouvoir ne dure que trois jours, apres leſquels, un des neuf, luy ſuccéde en cette dignité, & de cette ſorte, ils commandent, & obéiſſent tous à leur tour. L'office de ceux qui ſont en ce Conſeil dure trois ans,

& afin qu'ils ſortent de charge ſucceſſivement, & qu'il y ait toujours des perſonnes acoutumées à gouverner au timon de la Republique, tous les ans il en ſort trois, & on en élit trois autres, qui leur ſuccédent, & toujours il y en a ſix anciens. Et afin que le Gonfalonier ſoit toujours habile homme, il ne peut être êleu, ſinon du nombre de ceux qui ont eſté Commandeurs; & ceux qui poſſedent ces hautes charges ſont Gentilshommes, & ne la gardent que deux mois.

Le revenu de la Republique approche de cent dix mille écus, par an, & la dépenſe n'eſt pas moindre, puiſque ce qui reſte eſt employé à la fortification de la ville. Cette petite Republique peut lever deux mille bons ſoldats à Carfignana, & ſept ou huit mille autres moindres, ſur le reſte de ſes Eſtats. Au reſte ce peuple vit de ſon commerce; & parce que l'Empereur, qui en eſt Souverain ſemble trop éloigné pour le pouvoir proteger, il s'eſt mis ſous

la protection du Roy Catholique. Il entretient aussi une grande amitié avec les Genois, & avecque le Prince de Massa. Mais le Duc de Mantouë luy en veut, & l'oblige de respecter extraordinairement le Grand Duc, qui la peut défendre, & qui la pourroit troubler, s'il vouloit. La Justice est administrée au Peuple de Luques, par cinq Docteurs Estrangers, qui composent le Presidial de la Ville, lequel ils appellent, Rota, de même qu'à Rome.

DISCOURS XVIII.

Des petits Princes d'Italie.

AYant déja parlé des Grands, & des Mediocres Princes d'Italie; il me semble necessaire de discourir aussi des Petits, qui doivent trouver place dans ce Traité. Ces Sei-

gneurs ſont auſſi abſolus ſur leurs Terres que les Mediocres, & cela nonobſtant, ils ſont plus ſemblables à nos Barons d'Allemagne, qu'à nos Princes, & mêmes qu'à nos Comtes, parceque leurs Principautez ſont de peu de revenu, & de petite étenduë. Ceux-cy peuvent être diſtinguez en libres, qui ne reconnoiſſent que l'Empereur, ou quelque autre Prince; & Sujets, qui demeurent dans les Eſtats du Pape, & du Roy de Naples, qui ſont tout à fait ſemblables aux Seigneurs François, Eſpagnols, & Suedois, qui ſont obligez de ſervir leurs Princes envers tous & contre tous, auſſi bien que leurs moindres Sujets, encore qu'il y en ait de plus riches, & de plus puiſſans que ceux qui ont plus de liberté, & qui ſemblent indépendans de tout autre que de Dieu.

Nous ne nous arrêterons pas beaucoup ſur la conſidération de ces Seigneurs, parcequ'on peut connoître ſuffiſamment l'Italie, ſans qu'on s'a-

muſe à rechercher ny leur origine, ny leurs immunitez, d'autant qu'ils ne peuvent rien faire d'eux-mêmes, & n'oſent rien entreprendre, ſans ſe mettre en danger de perir. Nous dirons pourtant un mot de leurs inclinations, & de ce qu'ils ſemblent devoir faire pour conſerver leurs Eſtats, & leurs perſonnes. Les plus conſiderables de ces Princes, que nous rangeons en cette derniere claſſe, ſont quelques cadets de la Maiſon de Gonzague, le Duc de Sabioneta, le Marquis de Caſtiglion, le Prince de Piombin, le Duc de la Mirandole, le Marquis de Maſſa, & le Prince de Mourgues. Ce dernier eſt celuy de qui nous parlerons plus au long, parceque ſa Fortereſſe l'a mis en conſideration depuis quelques ſiecles, & a fait parler de luy en nos jours.

Du Prince de Mourgues.

LOrſque François premier Roy de France fut fait priſonnier devant Pavie, pluſieurs perſonnes de toutes les conditions crurent, que la liberté de l'Europe êtoit en danger, & pour cela chacun penſa à ſa conſervation. Alors Auguſtin Grimaldi, oncle & curateur d'Hercules premier de ce nom Prince de Monaco, alla en Eſpagne, & êtant à Burgos, il fit un accord avec l'Empereur Charles cinquiéme au mois de Juillet l'an 1525. Par cét accord ſa Majeſté prenoit le Prince & la Principauté de Mourgues ſous ſa protection. En ſorte que l'Empereur & ſa poſterité, laiſſant au Prince & à ſes ſucceſſeurs, tous les biens qu'il avoit, & particulierement la Souveraineté de cette petite Principauté, de laquelle ſes predeceſſeurs avoyent êté en poſſeſſion pres de ſix cens ans, il mettroit gar-

niſon dans la Fortereſſe de Mourgues, & cette garniſon ſeroit payée de l'argent de ſa Majeſté, & ne pourroit être compoſée que de ſoldats, & Officiers, qui fuſſent agréable au Prince, qui en ſeroit le Gouverneur à perpetuité. Outre cela, le Roy d'Eſpagne promettoit de procurer l'avancement du Prince, & de luy faire tant de bien, qu'il auroit ſujet d'être content, de s'étre attaché à ſa Couronne. Cet accord fut obſervé quelque tems; Mais enfin les Eſpagnols ſe laſſerent de tenir ce qu'ils avoyent promis; Et apres avoir maltraité Charles ſecond, ils firent tuer Hercules ſecond pere d'Honoré, qui recouvra la liberté, comme nous allons dire, & l'ayant recouvrée, il fit un Manifeſte, où il fit voir les raiſons qu'il avoit euës de ſecoüer le joug inſuportable des Eſpagnols.

Hercules ſecond êtant mort, & Honoré ſecond ſon fils êtant mineur, les Eſpagnols ne voulurent plus entendre parler du Traité, qui avoit été fait à Burgos, mirent garniſon

Eſpagnole dans la place, & de Protecteurs qu'ils avoient été juſques alors, ils ſe voulurent rendre Maîtres; Et le Prince de Valde Torro, oncle & tuteur du pupile Honoré ſecond, traita derechef, & conſentit que la garniſon fuſt Eſpagnole, pourveu que le Gouverneur & les bas Officiers prêtaſſent ſerment au Prince, & promiſſent de luy conſerver ſa Forteresſe, & ſa Principauté; & cét accord ne devoit point être valable, s'il n'êtoit confirmé par le Prince, quand il ſeroit majeur. Cét accord fut conclu le 26. de Fevrier l'an 1605. par le Comte de Fuentes, & confirmé par le Roy d'Eſpagne le 21. de Novembre l'an 1607. Peu apres, le Prince fut majeur, & à peine put-il obtenir la permiſſion d'aller à Monaco, & lorſqu'il y fut, le Lieutenant de la garniſon [car le Prince devoit être Gouverneur] refuſa de luy faire ſerment, quoy que ce fuſt la principale condition de l'accord, dont nous venons de parler, & mêmes on luy voulut ôter le pouvoir d'élire

les Officiers, dont il avoit besoin, pour l'administration Politique de sa Principauté, & l'on permettoit à la garnison toutes les insolences qu'elle vouloit faire.

Tout cela nonobstant, le Prince n'avoit rien tant à cœur, que la prosperité du Roy Catholique. Il recevoit le plus honorablement, & traitoit le plus splendidement qu'il luy étoit possible, tous les Seigneurs Espagnols qui arrivoient à Mourgues, & qui y attendoient la commodité des vents, pour passer en Espagne. Par ce moyen, il effaça de l'ame de cette nation soupçonneuse, toute la défiance qu'elle avoit de luy; mais il n'inspira point la gratitude dans l'ame des particuliers, ni mêmes du Roy. Car les pensions qui luy avoient été promises, & les gages des soldats n'étant pas payez, il se trouvoit contraint de les payer de son revenu, ou de souffrir que ses meubles luy fussent enlevez. Par ce moyen donc, apres des incommoditez aussi fâcheuses par leur grandeur, que par leur durée, il

uſa de prudence, & convertit à ſon bonheur, l'infortune qui le vouloit accabler. Car les ſoldats qui ſe vouloient rebeller, à faute d'être payez, furent envoyez à Menton, à Roccabruna, & aux autres Terres du Prince pour y vivre à diſcretion, & contraindre les habitans de leur fournir les vivres dont ils avoient beſoin, & les montres que le Roy leur devoit. En méme tems le Cardinal de Savoye ſe ſaiſit du Château de Nice, & ayant peur d'y eſtre aſſiegé par les François, qui favoriſoient le Duc ſon neveu, on luy envoya une partie de la garniſon de Monaco. Ainſi le Prince qui avoit peu d'Eſpagnols dans ſa place, faiſoit ſemblant de ne pas vouloir qu'ils fuſſent plus mal, que ceux qui étoient dehors, & leur donnoit à boire & à manger tout leur ſaoul.

Cedendant croyant cette conjoncture favorable, il fit entrer dans ſa Forteresſe cent de ſes Sujets. Les uns ſous pretexte qu'il vouloit punir leurs crimes, & les autres ſous pretexte, qu'il vouloit reparer ſon Châ-

teau. Voyant donc les affaires bien diſpoſées, il appella à ſoy tous ceux, qu'il crut avoir de l'affection pour ſa perſonne; & de cent qu'ils eſtoient, il en donna vingt à Jerôme Rey, vieux ſoldat, trente à ſon fils, & en prit cinquante, qu'il mena luy-méme au combat. Ces gens eſtant ainſi diſpoſez, il les encouragea le mieux qu'il put, & attaqua tout d'un coup les trois Corps de garde, qui eſtoient dans la ville, & ſon deſſein luy reüſſit avec tant de ſuccez, qu'il chaſſa entierement les Eſpagnols, & ſe rendit Maître de cette belle Fortereſſe, qui eſt ſituée ſur un rocher, ou elle fait un joly Port de Mer, entre Nice, & les Terres de la Republique de Genes. Ce fut de cette façon qu'Honoré ſecond Prince de Mourgues devint François. Mais avant qu'il entrepriſt cette action tres-importante, il communiqua ſon deſſein au Cardinal de Richelieu, par le moyen du Marquis de Courbon ſon parent, qui demeuroit en Provence, dans ſon voiſinage. Courbon ſervit adroitement ſon

amy, & fit trouver bon au Roy Tres-Chrétien, d'accorder à ce Prince pour luy, & pour ſes Succeſſeurs à perpetuité, le Duché de Valentinois, & le Marquiſat des Baux, avec trente mille écus de rente annuelle, & une compagnie de Gendarmes, à condition que le Roy entretiendroit cinq cens ſoldats dans la Forteresſe de Mourgues, que le Marquis de Courbon ſeroit Lieutenant de Roy dans la place, que le Prince en ſeroit le Gouverneur, & que toûjours à l'avenir le Roy luy donneroit un Lieutenant qui luy ſeroit agreable; Et juſqu'à preſent, il s'eſt loüé de ſa Majeſté, qui a tenu fort exactement, ce qui a eſté promis de ſa part. Louis Grimaldi a ſuccedé à Honoré ſecond ſon pere, & pour montrer qu'il eſt François d'inclination, il s'eſt marié en France, & à pris une des filles d'Antoine Duc de Grammont Marechal de France, ſœur du Comte de Guiche, qui mourut de maladie à Creuſenach, apres avoir donné mille fois des marques d'une valeur extraordi-

naire. Cette Forteresse donc est au pouvoir des François, depuis le mois de Novembre de l'an 1641. Ceux qui en voudront sçavoir davantage, pourront lire le Manifeste d'Honoré second, & ce que Siry en dit en son Mercure, 1. part. pag. 699. & suivantes.

Pour ce qui regarde l'origine de cette famille, je puis renvoyer les curieux à un livre, que ce Prince à fait faire de sa Genealogie, où il se fait décendre de Charlemagne, par la voye des Ducs de Brabant. Je ne sçay pas pourtant, si cette décendance est aisée à prouver, & je luy en laisse le soin. Mais je ne laisse pas de la croire illustre, parcequ'elle a possedé cette Principauté plus de six cens ans; parceque plusieurs Seigneurs de sa Maison ont esté Cardinaux en divers tems; & parcequ'elle a esté long-tems riche. Ce Prince s'intitule tel par la grace de Dieu; fait battre monoye d'or & d'argent; & dit, qu'il est Souverain sur ses Terres. Il n'est pourtant pas

au nombre des Grands Princes d'Italie ; & je me ſuis eſtendu plus que de coûtume ſur le recit que j'en ay fait, parceque l'action qu'Honoré ſecond fit l'an 1641. a retenti par toute l'Europe.

Des Princes de la Mirandole, de Maſſa, de Piombin & de Maſſeran.

LE premier de ces Princes eſt de la Maiſon de Pico, le ſecond de Cibo, le troiſiéme de Carrecto, le quatriéme de Lodoviſio, & le dernier de Ferrero. La Maiſon de Pico eſt tres-illuſtre, & tres-ancienne, & poſſede la Mirandole, & le Comté de Concorde, depuis l'an 1110. Elle a mis au monde des Princes excellens aux Armes & aux Lettres, & ſon revenu approche de ſoixante mille écus par an. Le Duc d'aujourd'huy eſt Aléxandre ſecond, fils de Galeor, & petit fils d'Alexandre premier de

ce

ce Nom, & il a épousé une ſœur du Duc de Modene. Il fait battre monoye, pour marque de ſa Souveraineté ; mais elle a peu ou point de cours dans les autres Principautez. Ses terres ſont voiſines de celles de Ferrare, de Modene, & de Mantouë.

La famille de Cibo eſt ſortie de Grece, & a poſſedé plus de bien, qu'elle n'en a preſentement, & elle eſt devenuë pauvre, tandis que d'autres s'enrichiſſent. Elle a auſſi donné un Pape à l'Egliſe Romaine, ſçavoir Innocent VIII. qui fut êlû l'an mil quatre cent huitante quatre, & mourut l'an 1492. l'Empereur Frideric troiſiéme, ou ſon fils Maximilien premier fit Almeric Cibo, Prince de l'Empire, & ajouta à ſes armes l'aigle à deux têtes, que ſes décendans portent encore au premier quartier de leur écuſſon. Maſſa eſt un petit Marquiſat, ſitué entre les terres du Grand Duc de Toſcane, & les Republiques de Genes & de Luque.

La Maiſon de Carrecto a poſſedé long tems le Marquiſat de Final ; mais les Eſpagnols l'en dépoüillerent par force, & par adreſſe l'an mil cinq cent ſoixante trois. Pour bien entendre comment cecy avint, l'on peut remarquer que le Sénat de Genes, voyant que le peuple de Final obéiſſoit mal volontiers à ſon Prince, il fomentoit ſa mauvaiſe volonté. Le Marquis donc, ſe voyant mal traité de cette Republique, s'en plaignit à l'Empereur, comme au Souverain de ces deux Eſtats, & implora ſouvent le ſecours de ſa Majeſté, contre cette Republique, qui continuoit dans la mauvaiſe volonté, qu'elle avoit de luy débaucher ſes ſujets. Ces plaintes continuerent long tems, & le Marquis ne trouvant point de meilleur moyen d'avoir raiſon des Genois, il leur intenta un procez à la Cour Imperiale ; & l'Empereur ayant bien examiné cette affaire dans ſon Conſeil, il prononça en faveur du Marquis, & condamna la Republique à la reſti-

tution de Final, & au payement des frais, qui avoient été faits à la guerre, & au procez. Mais parce que les Genois refuſoyent d'obéir à ſa Majeſté; elle leur envoya un héraut; & l'affaire en ſeroit venuë a une guerre ouverte, ſi Philippes ſecond Roy d'Eſpagne n'eût obligé la Republique à cette reſtitution. Enfin le débat d'entre le Marquis de Final & la Republique de Genes, ſemblant immortel, les Eſpagnols crurent que le meilleur moyen de les mettte d'accord êtoit de ſe ſaiſir de Final, à cette fin, ils firent ſemblant de vouloir porter leurs armes contre les Africains, firent quelques levées, & envoyerent les ſoldats vers la Mer. Mais enfin, ils attaquerent à l'Improviſte la ville de Final, qui fut priſe ſans aucune peine, & peu apres le Chateau fut contraint de recevoir garniſon Eſpagnole. Et lorſque les Ambaſſadeurs de l'Empereur repreſenterent à Bertran de la Cueva, frere du Duc d'Albuquerque, qui commandoit les Eſpagnols en cette en-

treprise, que l'Empereur êtoit grandement offensé de son precedé, il leur répondit que l'Empereur Maximilien second, & le Roy Catholique, êtoient si bons amis, qu'il pourroit répondre de cette action; mais cela ne guerit, ni le Marquis, qui perdit son Marquisat; ny l'Empereur qui soufrit quelque dechet à son authorité.

Pour ce qui regarde la Maison de Lodoviſio, qui possede Piombin, depuis quelques années, elle a êté enrichie par le Pape Gregoire XV. qui mourut l'an mil six cent vingt trois. Mais cette Principauté êtoit tombée entre les mains des Espagnols de la façon que je vay dire. Piombin, & l'Isle d'Elbe, ayant êté données par Galeas Duc de Milan à Jacques d'Appian, l'an mil trois cent nonante, en recompense des agréables services qu'il luy avoit rendus à la guerre, ses successeurs possedérent ces Terres, sans que personne s'y opposât, jusqu'a l'an mil cinq cent quarante huit, auquel Mendoza Officier du

Roy Catholique, ſe ſaiſit de Piombin, à la priére de Coſme de Medicis Grand Duc de Florence, qui faiſoit ſemblant de croire que les François, ou le Turc s'en pourroyent rendre les maiſtres, ſi ſa Majeſté Imperiale ne les faiſoit fortifier. Pour ce ſujet, l'Empereur Charles V. fit commander à la Veuve de Jacques cinquiéme de fortifier ces places. Elle répondit, qu'elle n'en avoit pas le moyen, dautant que c'êtoit une choſe de grande dépenſe, & que ſes finances êtoyent épuiſées. Cette réponſe déplut aux Eſpagnols, qui firent chaſſer le fils, & la mere de leur petit Eſtat. Mais l'an mil cinq cent cinquante ſept, le Roy Philippe ſecond, fit rendre ces places à Jacques ſixiéme. Celuy-cy ne fut pas aimé de ſes ſujets, & la défiance qu'il eu eut l'obligea de recevoir dans Piombin, quatre cens Eſpagnols, qui s'obligérent de défendre la ville contre toute ſorte d'ennemis, & le Prince contre l'inſolence de la Bourgeoiſie. Il avint pourtant,

que ce pauvre Prince dépleut aux Eſpagnols, & ils firent tuer Alexandre fils de Jacques ſixiéme, & garderent pour eux les fortereſſes, dont ils avoyent pris la protection. C'eſt ce que j'en ay leu dans les remarques que le Chevalier Cauriana a laiſſé ſur Tacite, en la page 257. Enfin, le Pape Gregoire XV. traita avec le Roy Philippes quatriéme qui luy rendit cette Principauté, & il en fit preſent à un de ſes nepveus, qui l'a tranſmiſe à ſa poſterité.

La Principauté de Maſſeran appartient à la Maiſon de Ferrero, qui la poſſede depuis iong tems. Mais le pays eſt petit, & ſitué entre le Duché d'Oſte, & la Principauté de Piemont, qui appartiennent au Duc de Savoye, & le Milanois, qui appartient au Roy d'Eſpagne. La ville de Maſſeran eſt belle, & celle de Crevecœur, qui eſt plus proche de la riviere de Seſſia ne luy céde, ny en beauté, ny en bonté. Je pourrois achever icy le Traité de l'Italie, mais il me ſemble neceſſaire de dire un mot des

maiſons plus illuſtres de Rome, & parce que l'Iſle de Malte en eſt fort proche, & fort celebre, j'en feray auſſi une petite deſcription.

Des familles plus conſiderables de Rome.

LEs plus raiſonnables Romains, qui parlent des Maiſons de leur ville, diſent qu'elles ſont ou nouvellement ennoblies, ou venuës d'ailleurs. Pour moy, je ne crois pas que ceux qui tiennent preſentement le premier rang à Rome, & aux autres villes d'Italie, ſoyent de la race des Anciens heros, qui étendirent l'Empire Romain, juſqu'aux extrémitez de la terre. Mais parce qu'il ſemble impoſſible de connoître parfaitement l'Italie ſans avoir une mediocre connoiſſance des plus grandes familles de Rome, j'en parleray icy.

le plus ſuccintement qu'il ſera poſſible.

Je dis donc que les Maiſons des Urſins, des Colonnes, des Conti, & des Savelli, ſont celles qui ont flory plus long tems à Rome, & qui ne veulent pas ceder l'une à l'autre, bien que le Pape Sixte V. ait ordonné que les deux dernieres doivent ceder aux deux premieres, & que ces deux étant égales, le plus âgé d'une de ces Maiſons devoit tenir le haut bout, lorſqu'ils ſe trouveroyent enſemble. Le chef des Urſins, dont la maiſon tire ſon origine ſelon le ſentiment de quelques écrivains de la maiſon des Princes d'Anhalt, porte la qualité de Duc de Braciano, & ſelon la commune opinion des Romains, il doit preceder l'aîné des Colonnes. Ce Duc a douze, ou quinze vilotes dans la Sabine, qui raportent pres de cent mille écus de revenu annuel. Un des Cadets eſt Duc de Santo-Gemini, & les autres prenant les ordres Eccleſiaſtiques par-

viennent ſouvent à la dignité de Cardinal, & rarement ou jamais a celle de Pape, parce que le College des Cardinaux ne deſire point de les voir plus grands. Les Seigneurs de la Maiſon de Colonna, que pluſieurs Ecrivains tirent des Princes de Hohenzollaren, ſont Connêtables héréditaires de Rome, & de Naples, & Prince de Botera. Le Connêtable d'aujourdhuy à épouſé une Niéce du Cardinal Mazarin, qui l'auroit enrichi, s'il n'eût êté riche auparavant. Le chef de la Maiſon porte le Nom de Duc de Paliano, & portoit autrefois celuy de Prince de Paleſtrina. Mais cette Maiſon ne poſſede plus cette Principauté, qui a été venduë aux Barberins, par Dom Franciſco Colonna, de qui le fils porte la qualité de Duc de Baſſanello, qui eſt une terre peu conſiderable, proche de Viterbe. Les Conti, que Platina appelle Conti Tuſculani, ſont plus Anciens à Rome que les Urſius, & que les Colonna. Mais ils ſont reduits à deux chefs de branche, l'un deſquels

porte le Nom de Duc de Carpinetto, & l'autre celuy de Duc de Poli, qui ſont tous deux peu à leur aiſe. La Maiſon de Savelli eſt auſſi tres ancienne, & l'on voit pluſieurs marques de ſon ancienneté dans les Egliſes de Rome. Le chef de cette Maiſon eſt appelé Prince d'Albano, & nous avons veu en Allemagne un General de l'Empereur, qui portoit le Nom de Duc Savelli. Ces dernieres Maiſons ont donné beaucoup de Papes, de qui l'on voit les peintures, dans leurs logis à Rome, comme d'Illuſtres marques de leur Eminente grandeur.

Ces quatre premieres Maiſons ſont ſuivies de quatre autres, qui ſont la Gaetana, Ceſarina, Ceſi & Altemps. La premiere de ces quatre trouve le commencement de ſa grandeur, en la perſonne du Pape Boniface huitiéme, qui fut élû l'an mil deux cent nonante quatre. Elle porte ce Nom, parce qu'étant ſortie d'Eſpagne, elle s'arrêta à Gaete petite & forte ville du Royaume de Naples. Le chef de

cette Maiſon s'intitule Duc de Salmonete. Le Pape Boniface êtoit fils [a ce que l'on dit] d'un Docteur en droit, qui ſe retira à Anagnia, où le Pape tenoit alors ſa Cour, & y devint prodigieuſement riche, parce qu'il êtoit bon Avocat. Ceux qui voudront ſçavoir les actions du Pape Boniface huitiéme, les trouveront en abregé dans l'Inventaire général de l'Hiſtoire de France, que Serres nous à laiſſé par écrit, en la vie de Philippe le Bel. La Maiſon Ceſarini à donné pluſieurs Cardinaux, & entre autres celuy de Saint Euſtache qui fut tué en Hongrie, à la bataille de Varne, où le Roy Uladiſſus perit auſſi, & une partie de la Hongrie paſſá ſous la domination des Ottomans. Cette Maiſon poſſede dans la Latium, qui eſt la Campagne de Rome, une ville nommée Civitá Nova, qui porte le Nom de Duché, & trois autres villottes dans le même pays. La famille de Ceſi alla à Rome environ l'an mil quatre cent, elle prend ſon Nom d'un Chateau

ainſi nommé en Ombrie, & décend ſi l'on en croit quelques Auteurs d'un Medecin appelé Maiſtre Simon. Celuy-cy acquit une Métairie, qui de ſon Nom, fut appelée *Maeſtro Simone*; & le mot ayant été corrompu, elle s'appelle encore aujourdhui *Marco Simone*, & appartient à cette Maiſon. Elle a été heureuſe au delà de toute croyance. Car Antoine Avocat conſiſtorial laiſſa entre autres enfans, deux fils, qui furent Cardinaux l'un apres l'autre. Au reſte, cette Maiſon eſt diviſée en trois branches; & le chef de la famille, porte la qualité de Duc d'Aqua-Sparta, le ſecond celle de Duc de Ceſi, & le troiſiéme porte celle de Marquis. La Maiſon d'Altemps eſt Allemande, & tient ſa grandeur de la fortune de Pie V. qui étoit fils d'une Dame de cette famille, & mourut l'an 1572. le grand Pere de celuy d'aujourdhui, fut le premier de ſa Maiſon, qui alla à Rome pour y demeurer. Il fut fort débauché, & ne laiſſa qu'un baſtard, qui à cauſe de ſa richeſſe, epouſa une

Dame de la Maiſon des Urſins, & en eut un fils que le Pape Pie V. tint en baptême, & fut grand pere de celuy d'à preſent.

Outre ces Maiſons, il y en a quelques autres, qui ont eſté agrandies, par le bonheur qu'elles ont eu de donner des Papes à l'Egliſe Romaine. Ces Maiſons ſont celles de Boucompagni, de Perretti, d'Aldobrandin, de Borgheſe, de Lodoviſio, de Barberin, de Panfilio, de Ghigi, & d'Altieri, qui ont eſté enrichies par les Papes Gregoire treiziéme, Sixte quatriéme, Clement huitiéme, Paul cinquiéme, Gregoire quinziéme, Urbain huitiéme, Innocent dixiéme, Alexandre ſeptiéme, & Clement dixiéme. Pluſieurs de ces familles ſont extrémement riches. Mais elles durent rarement juſqu'a la troiſiéme generation, parce qu'elles ont eſté fondées ſur les ruïnes de l'Egliſe, & par les violences que les Papes ont exercé ſur les peuples. Je pourrois ajoûter icy le Nom des familles, qui ſe piquent de quelque Nobleſſe à Rome,

mais je n'en fais rien pour abreger & passe à l'Isle de Malte.

DISCOURS XIX.

De l'Isle de Malte.

AYant parlé ailleurs de toutes les parties de l'Italie, & des changemens qui y sont avenus, il ne nous reste plus à parler icy que de cette Isle, qui étant fort petite, mais extrémement forte, sert de retraite aux Chevaliers de Saint Jean de Jerusalem, qui la font connoître par tout le Monde. Je ne diray donc rien de l'Isle, sinon qu'elle semble imprenable, & me contenteray de faire le portrait de ceux qui portent sa gloire par toute la Chrétienté, & qui meritent une place tres-honorable dans mes Ecrits, parce qu'ils font une guerre sans relache, au plus redouta-

ble Ennemy du Nom Chrétien. Ces Chevaliers sont d'un Ordre, qui eut son commencement à Jernsalem, quelque tems apres que Godefroy de Boüillon s'en fut rendu le maître ; & l'expédition de cette grande & celébre Croisade commença l'an mille quatre vingt séze. Cet Ordre avoit autrefois trois sortes de Chevaliers, de qui les uns employoyent leurs épées à exterminer les voleurs, qui s'oppoſoyent à la devotions des Pelerins, les autres leur administroyent les Sacremens quand ils en avoyent besoin, & les troisiemes fourniſſoyent des vivres aux sains, & des remedes aux malades. En ce tems-là, le Chef de l'Ordre portoit le Nom de Grand Hoſpitalier. A present, l'on garde encore une petite ombre de cette premiere Jnſtitution. Car il y a des Chevaliers de Juſtice, qui sont Gentilshommes & servent à la guerre, des Prêtres qui servent à l'Egliſe, & des freres servans, qui sont employez partie à la guerre, & partie a d'autres offices.

Mais pour voir clairement le fonds de cet Ordre, l'on peut remarquer, qu'il ne demeura pas long tems en ce premier Eſtat, & ſe voyant capable de faire des Conqueſtes; il le fit, & en effet, il ſe ſaiſit de Rhodes, où il ſe maintint contre toutes les forces du Turc, juſqu'à l'an mil cinq cent vingt & deux. Alors il perdit cette Iſle; mais il ne l'auroit pas perduë, bien qu'il y euſt de la trahiſon, ſi les Chevaliers euſſent eu quelque ſecours à eſperer, ou du Pape Adrian, qui ſeoit alors, ou des autres têtes couronnées. Mais le premier ſe montra fort lâche, & les autres ne ſongeoyent qu'a ſe ruïner les uns les autres. Apres la perte de Rhodes, l'Empereur Charles V. connoiſſant le beſoin que la Chrétienté avoit de cet Ordre, luy donna l'Iſle de Malte; & c'eſt là, que le Chef fait ſa reſidence. Le Chef a toujours pres de ſa perſonne huit grans Baillifs, qui ſont ſes Conſeillers d'Eſtat, & qui ont les plus eminentes charges de la Religion. Ceux cy ſont le Grand Com-

mandeur, qui eſt Surintendant des finances de l'Ordre, & à ſoin des vivres & des munitions de la place. Le Grand Marechal, qui commande en chef les troupes de la Religion, le Grand Hoſpitalier, qui eſt Inſpecteur de l'Infirmerie; l'Amiral, qui commande les Navires & les Galeres de l'Ordre. Le Grand Threſorier, qui entend les Comptes de tous ceux qui touchent le revenu de la Religion, & a ſoin des habits des croiſez. Le Tarcopolier, qui eſt General de la Cavalerie, & le Grand Chancelier, qui fait faire toutes les expéditions & dépeches qui regardent le Public. Les trois premiers Offices appartiennent aux Balliages de Provence, d'Auvergne, & de France. Le quatrieme à ceux d'Italie. Le cinquïeme à ceux d'Allemagne. Le ſixieme & le huitieme appartient à ceux d'Eſpagne, & le ſeptieme appartenoit cy devant aux Chevaliers d'Angleterre; mais depuis la Reforme, il eſt tantoſt entre les mains d'une Nation, & tantoſt d'une autre,

dautant que les Chevaliers Anglois, ne joüiſſent plus de leurs Commanderies, & tous ces Chevaliers ſont Grans Croix. Le Grand Prieur d'Allemagne eſt Prince de l'Empire, depuis l'an mil cinq cent quarante quatre, auquel l'Empereur Charles V. éleva a ce rang George Schelin de Canneſtadt, pour honorer cet Ordre, & pour recompenſer la vertu, & le merite de ce Gentilhomme, qui avoit rendu de tres agreables ſervices à ſa Majeſté, lorſquelle paſſa en Afrique; & à la guerre de Hongrie, où il ſe porta ſi genereuſement, qu'il mérita l'amour, l'eſtime, & les bonnes graces de ce grand Empereur.

Au reſte le Grand Maître à tout le revenu de l'Iſle de Malte, qui eſt de dix mille écus par an. Outre cela, il reçoit une ſomme conſiderable du threſor, & la cinquiéme partie des priſes, que les Chevaliers font ſur le Turc, & une Commanderie qu'il poſſéde dans chaque Grand Prieuré. Et parce que l'Ordre eſt compoſé de ſéze grans Prieurez. Le Grand Maî-

tre jouït de séze des meilleures Commanderies de l'Ordre, qui sont inseparablement unies à sa dignité. Quand on parle, ou écrit au Grand Maître, on luy donne le titre d'Eminence, comme aux Cardinaux. Or sa charge est extrémement honorable dautant qu'il est Chef d'environ trois mille Gentilshommes, entre lesquels, il y a des Princes, & d'autres Seigneurs de Maison Souveraine, qui luy doivent tous honneur & obéissance; & ce qui est considerable, tous les membres de ce grand Corps, en peuvent devenir le Chef, qui est élû par suffrages, sans avoir égard à la Nation. Pour ce qui regarde le bien de l'Ordre, il est situé en diverses Provinces, qu'on nomme Grans Prieurez. Et les Prieurez sont épandus par toute la Chrêtienté. Tellement qu'en France, il y en a six, sçavoir France, Aquitaine, Champagne, Auvergne, Saint Giles, & Toulouse. Au premier il y a quarante cinq Commanderies; au second, il y en a soixante cinq. Au

troiſiéme vingt quatre, au quatriéme ſoixante dix ſept, au cinquiéme cinquante quatre, & au ſixiéme trente cinq. Tellement qu'en France, il y a trois cent Commanderies, c'eſt à dire, autant qu'en tout le reſte de la Chrétienté. Car en Italie, qui eſt diſtinguée en ſix Grans Prieurez; celuy de Rome en a dix neuf, Piſe vingt ſix, Veniſe vingt ſept, la Lombardie, quarante cinq, Capouë, vingt cinq, Meſſine douze, qui ſont en tout cent cinquante quatre. L'Allemagne n'eſt diſtinguée qu'en deux Grans Prieurez, de la haute & baſſe Allemagne. La haute à vingt ſept Commanderies, & la baſſe quarante qui ſont en tout ſoixante ſept. L'eſpagne eſt diſtinguée en cinq Prieurez, dont Caſtille, & Leon ont vingt ſept Commanderies, Empouries vingt neuf, Caltalogne vingt huit, Navarre dix ſept, & Portugal trente un, qui ſont en tout cent trente deux. L'Angleterre en avoit autrefois trente deux, mais a preſent les Chevaliers n'en jouïſſent point. Icy l'on re-

marquera que les François envoyent plus de Chevaliers à Malte qu'aucune autre Nation. Ils y poſſédent auſſi les plus relevées charges, & ſont fort ſouvent Grands Maîtres ; & que les Commanderies d'Allemagne ſont les plus riches de l'Ordre. Le Grand Maître qui à eſté éleu depuis peu, eſt de la maiſon Caraffa qui eſt une des Principales maiſons du Royaume de Naples. Le Pape Paul quatriéme eſt de cette maiſon, & nous avons veu de nos Jours pluſieurs Cardinaux de ce Nom, auſſi bien que des Generaux d'armées, & de Grands hommes d'Eſtat, qui rendent cette maiſon auſſi Illuſtre en honneurs, qu'elle eſt puiſſante en biens.

DISCOURS XX.

De la Hongrie.

LA Hongrie, qui étoit autrefois un Royaume de grande êtenduë, & l'avantmur de la Chrêtienté, qui selon le sentiment des plus sages cedoit de peu aux plus grans, & plus considerables états de l'Europe, a besoin en nos jours de la faveur de ses voisins pour resister aux armées, & à la barbarie du Turc. Ce Royaume qui est traversé du Danube, du Tibisque, de la Save, de la Drave, & de plusieurs autres fleuves navigables, qui le rendent beau, puissant, & fertile, comprend plusieurs excellentes Provinces. Ses Rois ont regné sur les peuples de Transylvanie, de Moldavie, de Valachie, de Mysie, de Dalmatie, & de Sclavonie, qui

étoyent des appartenances de leur Royaume, avant que le Turc vinſt en Europe. Ce Païs eſt ſi fertile, en ce qui rend les Eſtats heureux, que nous en voyons peu de ſemblables, & les peuples qui eſtoyent alors extrémement riches & heureux, ſont preſentement obligez de payer tribut au Sultan de Turquie, pour la plus grande partie. Et ce peu qui reſte encore au pouvoir des Chrêtiens, ne joüit qu'à peine de la liberté temporelle, & ſpirituelle, étant inquieté perpetuellemcnt des Courſes que les Turcs font ſur leurs terres, & ne pouvant avoir l'éxercice de la Religion Proteſtante qu'ils profeſſent, qui leur a eſté interdit par l'Empereur, qui ne veut ſouffrir que l'éxercice de la Religion Catholique; ce qui eſt la principale cauſe des troubles perpetuels de cette Provinee, qui ne finiront point tant que les Jeſuites auront le crédit qu'ils ont dans le cœur de l'Empereur. Tellement que ce Grand & redoutable Eſtat, eſt reduit à la mi-

sere, & l'on n'y voit que des larmes depuis quelque tems.

Ce Grand Royaume qui s'étendoit autrefois du Mont Carpalhe, jusqu'au Pont-Euxin, & du Tibisque jusqu'à la Mer Adriatique; qui avoit pres de sept cent Comtez, & une infinité de peuples, se trouve reduit en nos jours à la possession de fort peu de villes, presque desertes, ou par les courses que les Turcs, & les Tartares y font, ou par le joug, qu'on impose aux consciences. Il sort toutefois tant de Beufs, de Moutons, & de Chevaux de ce païs-là, qu'il semblera incroyable à ceux qui entendront, qu'on en meine plus de soixante mille en Allemagne, & qu'a Paris mêmes, qui en est éloigné de cinq cent lieuës, l'on mange de la viande qui sort de la Hongrie. Au reste, l'herbe y croist en telle sorte, qu'on ne voit rien de pareil ailleurs, & le froment y vient si bien, que dans trois ans, on le recueille meilleur qu'il n'a esté semé.

Le

Le vin y eſt auſſi bon qu'en Candie, & tous les fruits ſurpaſſent, ou égalent en bonté les meilleurs de l'Italie. L'or, l'argent, & les autres metaux s'y trouvent en une merveilleuſe abondance ; tellement que les ambitieux y trouveroyent de quoy ſatisfaire leur ambition, s'ils en pouvoyent chaſſer les Mahometans, & une telle entrepriſe ſeroit plus loüable que celles qui répandent le ſang Chrétien ſans aucun legitime pretexte.

Les Seigneurs de ce Païs, tant Eccleſiaſtiques, que Séculiers, poſſedoyent un revenu preſque incroyable, & inconnu dans les Monarchies ; mais les uns ont eſté appauvris par le Turc, & les autres pour avoir eſté accuſez de Rebellion, ont perdu leurs têtes, & leurs Eſtats. De ſorte, que preſentement la Nobleſſe y eſt peu conſiderable. La Religion y eſt mipartie, & encore que les Rois de la tres Auguſte Maiſon d'Auſtriche ayent employé le verd & le ſec, pour en chaſſer la Religion

Proteſtante ; il leur a eſté impoſſible d'en venir à bout , & aujourdhuy l'on appelle Rebéles ceux qui ont l'épée à la main , pour conſerver la liberté de leur conſcience. Dieu ſçait à quelles conditions ces troubles s'appaiſeront; mais il eſt à craindre que le Turc ne s'en méle , & que ce petit coin de la Hongrie, qui reſte aux Chrêtiens , ne paſſe au pouvoir des Infidelles; & ſi cela eſt, trop de zéle pour la Religion Romaine, nous aura causé cette perte.

Les Hongrois ont toujours eſté vaillans , & avant qu'ils embraſſaſſent la Religion Chrêtienne , ils étoyent cruels , & barbares. A preſent ils ſont aſſez civiliſez ; mais peu amis des Allemans , parce que l'Empereur , qui eſt leur Roy , les employe aux garniſons , qui tiennent la Hongrie ſous le joug. Ils ont auſſi ravagé l'Allemagne en diverſes rencontres, & particulierement ſous leur Roy Attila. Ce même Prince appauvrit l'Italie, épouvanta la France , & fut la terreur de l'Europe.

Ses ſucceſſeurs obtinrent des victoires ſur tous leurs voiſins, & leur Empire devint un des plus grans, & des plus formidables du Monde. Enfin ils embraſſerent la foy Chrêtienne ; & le titre de Roy, qui n'y étoit plus connu depuis quelques ſiécles, y fut reſtably l'an de grace neuf ceut ſoixante neuf, en la perſonne d'Eſtienne ſurnommé le Saint, qui avant ſa converſion, portoit le nom de Geyſa. Ce Prince prit en mariage une ſœur de l'Empereur Henry ſecond, & en eut un fils, qui luy devoit ſucceder ; mais il mourut avant ſon pere, à qui la douleur, qu'il conceut de cette mort, trancha le filet de la vie, dans la 37. année de ſon regne, celle de noſtre ſalut 1037. Ce Saint Roy obtint quantité de victoires ſur les ennemis de ſa Religion, & ayant vécu pieuſement, il mourut Saint, & fut enſevely à Albe Royalle, dans l'Egliſe de Noſtre Dame, dont il avoit eſté le fondateur. Cette mort fut ſi ſenſible à tous ſes ſujets, qu'on ne vit aucune réjoüiſſan-

ce dans ce Royaume durant l'eſpace de trois ans.

Le ſucceſſeur de ce grand Prince, fut Pierre, fils de ſa ſœur, lequel à cauſe de ſa tyrannie, fut chaſſé de ſes Eſtats. Mais le Roy Aba qui fut élû en ſa place, ne fut pas moins tyran que luy; & parce qu'il exerçoit de terribles cruautez ſur la Nobleſſe, il fut tué par ſes ſerviteurs mêmes, dans la troiſiéme année de ſon regne. Alors l'Empereur Henry troiſiéme, favoriſa le Roy Pierre, qui fut remis ſur le thrône, dont il avoit eſté précipité. Toutefois ſon malheur precedent ne l'obligea point à changer de mœurs, & parce qu'il perſecutoit horriblement les Chrétiens, il perit miſerablement l'an 1047. Le Roy André qui fut mis en la place du défunt Roy Pierre, eſtoit parent du premier Roy Eſtienne, qui fut ſurnommé le Saint, & luy reſſembloit en bonté de naturel, & en ſainteté de vie. Ce Prince reſtablit en Hongrie, la pieté Chrêtienne, que ſon Prédeceſſeur avoit taché d'ex-

terminer. Et cela nonobſtant, l'Empereur Henry troiſiéme luy fit la guerre, ſous pretexte qu'il avoit été éleu, ſans qu'on l'eût ſuplié d'y conſentir. D'où l'on pourroit juger que l'Empire pretendoit quelque droit ſur la Hongrie. Cette guerre fut pourtant courte, parce que Sophie fille de l'Empereur fut promiſe à Salomon fils du Roy André, & cette promeſſe donna la paix à ce Royaume. Il eſt vray que Bela frere du Roy André, vit à regret Salomon, en état de ſucceder à ſon pere, & pour ce ſeul ſujet, il prit les armes contre André, & l'ayant tué en bataille, il s'aſſit en ſa place.

Bela qui ſe fit Roy par ſa victoire, fut tyran, & au commencement de ſon regne, il fit celebrer un Concile, où il permit aux Impies de reſtablir en Hongrie la ſuperſtition Payenne, ce qui cauſa de nouveaux troubles parmi ſes ſujets Chrêtiens ; Et peut eſtre que ſes actions furent cauſe que Dieu permit, qu'eſtant à la ville de Dernes, la chambre où il

eſtoit logé, s'abîma, & ſon corps fut tellement fracaſſé, qu'il mourut peu de jours apres, l'an 1065. le ſeptiéme de ſon regne. Il fut enſeveli dans l'Egliſe de Saint Sauveur, à Albe Royale. Alors Salomon fils du Roy André, [qui s'eſtoit retiré en Allemagne, apres le malheur du Roy ſon Pere,] monta ſur le throne, par la faveur de l'Empereur Henry quatriéme. Mais Geyſa, fils ainé du Roy Bela, croyant que la Couronne luy appartenoit, prit les armes contre Salomon, le défit en bataille, & le contraignit de ſe retirer dans un hermitage, où il mourut l'an mille ſeptante cinq.

Geyſa ne regna que trois ans, donna de bonnes loix aux Hongrois, bâtit la ville de Waitzen, & le Monaſtére de Noſtre Dame de Bude; mais l'Empereur Henry quatriéme, qui ne le voyoit pas volontiers ſur le thrône, luy fit la guerre. Et Geyſa ayant aſſiegé Vienne en Auſtriche, la peſte fit un ſi furieux ravage dans ſon armée, qu'il fut obligé de lever le

ſiege, & mourut l'an 1078. Ce Prince eut pour ſucceſſeur, Ladiſlas ſon frere, qui regna dix huit ans. Ce Ladiſlas fut bon Prince, & craignant Dieu. Il bâtit pluſieurs Egliſes, & Monaſtéres, herita de ſa ſœur la Dalmatie, & la Croatie, & les incorpora au Royaume de Hongrie. Puis ayant reſolu de faire le voyage de la Terre Sainte, avec Godefroy de Boüillon, il devint malade, & mourut avant ſon départ. Il laiſſa ſon Royaume à Bela ſon fils l'an 1098. Mais Coloman frere de Bela, le déthrôna, & obtint de luy, qu'il conſentiſt à ſon uſurpation. Coloman eſtant ſur le throne fit crever les yeux à Bela ſon frere, & l'enferma dans un Monaſtere. Toutefois le denaturé Coloman ne fut pas ſi heureux qu'il croyoit, car depuis ce tems-là, il fut toujours aſſiegé d'une grande maladie qui le mit au tombeau, l'an 1114. le ving iéme de ſon regne, & il fut enſeveli à Albe Royale.

Eſtienne ſecond, fils de Coloman, luy ſucceda eſtant encor mineur, &

& les grans du païs eurent ſoin d'adminiſtrer le Royaume pendant ſa jeuneſſe. Puis ils luy procurerent le mariage d'une fille de Robert Guiſcard Duc de Pouïlle, & de Sicile ; mais il n'en eut point d'enfant, & pour ce ſujet, il entra volontairement dans un cloitre, où il mourut, l'an 1131. & fut enſeveli à Gros-Wardin. Le Roy Eſtienne ſecond, eut pour ſucceſſeur Bela ſon Oncle, qui fut ſurnommé l'aveugle, parce que Coloman ſon frere luy avoit fait crever les yeux, comme j'ay dit cy deſſus. Ce Roy aveugle des yeux du corps, fut ſi clair-voyant de ceux de l'eſprit, qu'il ne fit rien pendant ſon regne, qui ne reſpirât une extreme prudence, & pieté. Il fut mary d'Elène, fille d'Aron Duc de Macedoine, de laquelle il laiſſa quatre fils, trois deſquels parvinrent à la Couronne, comme nous entendrons : & noſtre Bela, ayant regné dix ans, mourut, celuy de noſtre ſalut 1141. & giſt à Albe Royale.

Geyla ſecond de ce Nom, fils ai-

né du Roy Bela, luy ſucceda au Royaume de Hongrie, & fut digne de regner par ſa pieté, & par ſa valeur. Pendant ſon regne, les Saxons, les Auſtrichiens, & les Bavarois firent des courſes en Hongrie, & il les en fit ſortir plus vite que le pas, apres en avoir mis un grand nombre ſur la pouſſiere. Il embélit ſon Royaume de pluſieurs Egliſes qu'il fit bâtir, & en mourant l'an 1161. il laiſſa quatre fils, deux deſquels, ſçavoir eſt Eſtienne, & Bela, regnerent en Hongrie. Eſtienne troiſiéme de ce nom, fils de Geyſa ſecond, ſucceda à ſon Pere; & ſon regne fut un tiſſu de guerres furieuſes, qu'il fut contraint de ſoûtenir contre les Venitiens, contre les Turcs, contre l'Empereur de Conſtantinople, & contre Ladiſlas, & Eſtienne ſes proches parens. Ceux cy le chaſſerent de ſon Royaume, bien qu'il fuſt un Roy tres Religieux, & s'en mirent en poſſeſſion de ſon vivant, n'eſtant mort que l'an 1173. & fut enſeveli à Gran. Ladiſlas ſecond de ce nom,

fils de Bela l'aveugle, regna le premier, mais ſon regne fut court, & ne dura que ſix mois, & il mourut pendant la vie du Roy Eſtienne. A Ladiſlas ſucceda Eſtienne ſon frere, qui ne le ſurvéquit que de cinq mois, & fit place à Bela troiſiéme frere du Roy Eſtienne troiſiéme.

Bela commença à regner l'an 1144. & ayant trouvé ce beau Royaume plein de voleurs, & de meurtriers, il en extermina la race, par les belles & ſalutaires ordonnances qu'il fit, & par le ſoin qu'il prit de les faire obſerver ponctuellement. Ce Roy mourant l'an 1190. fut enſeveli à Albe Royale, & laiſſa deux fils, ſçavoir Emeric & André. Le premier de ces Princes ne ſurvéquit pas de beaucoup ſon Pere, fut enterré à Agria, & ſon fils Ladiſlas, qui fut élû apres luy, ne regna que ſix mois, & eut pour ſucceſſeur André ſecond ſon Oncle, frere du Roy Emeric. André fut tres bon Roy, paſſa en la Terre Sainte, où les Chrêtiens faiſoient alors la guerre aux Mahometans, &

y mourut dans la premiere année de ſon regne. Alors les Hongrois mirent ſur le thrône Bela quatriéme, qui fut chaſſé de ſon Royaume par les Tartares; mais il y fut remis par la vertu des Chevaliers de Saint Jean de Jeruſalem. Il eut en mariage Marie, fille d'un Empereur de Grece, regna pluſieurs années, & mourut celle de Noſtre Seigneur mil deux cent trente huit, & eut pour ſucceſſeur Eſtienne quatriéme ſon fils, qui fut un vaillant Prince. Eſtienne fit la guerre contre Premiſlas Roy de Boheme, qu'on nomme autrement Ottocarus, & contre le Roy de Bulgarie. Il vainquit le premier, & contraignit la Myſie de luy payer le tribut, qu'elle refuſoit, & enfin, il mourut l'an mil deux cent ſeptante cinq. Apres la mort du Roy Eſtienne quatriéme, les Hongrois firent couronner Ladiſlas troiſiéme ſon fils, qui fut malheureux, en ce que pendant ſon regne, les Tartares ravagerent la Hongrie, & en ce

qu'il fut assassiné, apres avoir regné trois ou quatre ans.

André troisiéme de ce Nom, fils du Roy Estienne quatriéme, soufmit l'Austriche à ses loix, & mourut à Bude, où il fut enseveli. Apres la mort de ce Prince, les Hongrois enyvrez de leur bonheur, chercherent, & trouverent leur infortune, en ce qu'ils ne se voulurent pas accorder en l'élection d'un Roy, & les uns voulurent avoir Venceslas, fils d'un autre Venceslas Roy de Boheme; les autres preferoyent Charles, petit fils de Charles d'Anjou Roy de Naples. Le premier fut pourtant preferé au second, bien que Venceslas Roy de Boheme, se fust toujours montré ennemi des Hongrois; & cela avint, parceque le Pape recommandoit Charles, avec tant d'ardeur, qu'il sembloit vouloir contraindre le peuple de Hongrie à prendre pour Roy, celuy qu'il luy plairoit de leur donner. Six ans apres, Venceslas retourna en Boheme,

& quita volontairement sa Couronne, ou parce qu'il se lassoit de voir ce Royaume en dissention, ou parce qu'il craignoit que la faction du Pape ne prévaluſt à la sienne. Alors Boniface huitiéme renouvela ses instances, & voyant les Grans de Hongrie, resolus de ne point acquiescer à sa volonté, il les excommunia. En haïne de cette excommunication, les Hongrois se roidirent contre la volonté du Pape, & preferent Otton Duc de Baviere à Charles Roy de Naples. Alors Otton obtint la Couronne de Hongrie, de Venceslas Rôy de Boheme, qui l'avoit emportée quant & luy, lorsqu'il sortit de ce Royaume à dessein de n'y plus retourner; & Otton fut couronné à Albe Royale, avec les solennitez requises. Peu apres, il fit son entrée à Bude, où il usa d'adresse, pour acquerir l'amour du peuple Hongrois. Mais enfin, sa mauvaise fortune voulut, qu'il allât en Transylvanie, où il fut arresté prisonnier, par Ladislas Vaivode de ce païs-là,

qui ne voulut pas le remettre, & ne le remit point en liberté, qu'il n'eût renoncé à la dignité Royale. Alors le Cardinal Gentil, Nonce du Pape, excommunia pour une seconde fois, tous ceux qui s'oseroyent opposer à l'Election de Charles d'Anjou.

Charles donc fils de Charles Martel Roy de Naples, fut couronné Roy de Hongrie l'an mil trois cent dix, & regna trente deux ans, avec un bonheur sans pareil, montrant par sa vertu, que les Hongrois avoient eu tort de s'opposer si opiniatrement à son élection. Car il remit à l'obéissance de sa Couronne, la Dalmatie, la Croatie, la Servie, la Russie, la Bosnie, & la Bulgarie, qui se vouloient cantonner, & ayant regné trente deux ans, il paya à la Nature, le tribut que tous les hommes luy doivent, & fit place à Louis son fils, qui fut mis au Catalogue des Saints, apres avoir acquis une place tres éminente parmi les plus vaillans Prin-

es de ſon ſiécle. Louis donc vingt ſeptiéme Roy de Hongrie, regna avec tant de valeur, & de prudence, que les Polonois deſirant d'obéir à un ſi grand Prince, luy offrirent leur Couronne, & firent en ſa faveur, ce que nous dirons cy apres. Ce Roy fut extraordinairement brave, & il eut beſoin de toute ſa bravoure, pour achever les guerres, qui s'éleverent contre luy pendant ſon regne. Les Valaques, & les Saxons Tranſylvains, voulurent ſecouër le joug, & il les contraignit à luy obéir, & à luy payer tribut. Il vangea la mort d'André ſon frere, qui avoit eſté miſerablement eſtranglé par ordre de Jeanne premiere de ce nom Reine de Naples, ſa femme. Il reprima l'audace des Lithuaniens, & des Bohemiens, qui faiſoyent la guerre aux Polonois. Il repouſſa les Tartares, qui eſtoyent entrez en Hongrie pour la ravager, & les y combatit avec tant de vertu, qu'ils n'y retournerent de long tems. Il contraignit

les Croates de luy jurer fidelité, & s'eſtant revoltez pour une ſeconde fois, il les remit en leur devoir. Enfin il fut preſque toujours victorieux, & deux peuples entierement amis de leur liberté, & belliqueux comme chacun ſçait, voulurent montrer la ſatisfaction, qu'ils avoient de la perſonne, & des actions de ce bon Roy. A ces fins, ils éleurent ſes filles & l'une regna en Hongrie, & l'autre en Pologne, la vertu de leur pere, ſupléant au défaut de leur ſéxe, comme nous allons voir.

Louis premier de ce nom; ayant regné au contentement des Hongrois & des Polonois, mourut l'an mil trois cent huitante quatre, & alors ces peuples, qui voulurent donner au Monde une marqué ſignalée du reſpect, & de l'amour qu'ils conſervoyent à leur défunt Roy, ils déclarerent Marie & Heduige Rois de Hongrie, & de Pologne. Ce qui n'étoit jamais avenu auparavant, & n'a jamais eſté veu depuis en ces Royaumes. Il eſt vray que les Hongrois

qui ont bien de la peine d'obéir aux hommes, se lasserent d'obéir à Marie, commencerent a murmurer contre son gouvernement, & une partie des grands du païs, qui croyoient estre mépriſez, envoyé-l'Eveſque de Zagrabia à Naples, pour offrir le Royaume de Hongrie à Charles fils du Roy André, & Couſin Germain de la Reyne Marie. Ce Prince eut de la peine à ſe reſoudre, de faire un ſi grand tort à ſa proche parente; mais enfin, l'ambition étouſa en luy, le ſentiment de l'équité, il paſſa en Hongrie, où il fut receu de ſes partiſans, qui le firent couronner. Son Injuſtice fut pourtant d'une courte durée; car la Reyne Eliſabeth Mere de Marie, aſſiſtée du Conſeil de Nicolas Gara, Palatin du Païs fit tuer ce miſerable Roy par Blaiſe Forgas, lorſqu'ils croyoit eſtre bien eſtabli. Cette mort en cauſa d'autres, parce que Charles laiſſa des amis, & entre autres le

Gouverneur de Croatie, qui fit mettre dans un sac, la Reine Elisabeth, qui fut jettée dans une riviére, apres avoir veu mourir Gara, & Forgas d'une mort violente, & à peine se peut il resoudre de pardonner à la Reine Marie. Mais enfin, elle & Sigismond de Luxembourg son mary regnerent, & eurent le malheur de se voir vaincus à Nicopolis par le Turc Bajazet, qui obtint sur eux, une sanglante victoire. Sigismond ne fut guére plus heureux en ses autres expéditions. Il fut pourtant éleu Empereur apres la mort de Robert de Baviere l'an mil quatre cent dix, & mourant l'an mil quatre cent trente sept, il ne laissa qu'une Princesse nommée Elisabeth, qui fut donnée à Albert V. de ce nom, Duc d'Austriche, qui fut Roy de Hongrie, & de Boheme.

Albert d'Austriche, qui fut aussi Empereur, second de ce nom, succeda à Sigismond son Beau-pe-

rè, au Royaume de Hongrie, mais il ne regna guêre plus de deux ans, & apres ſa mort l'eſprit de diviſion ſe gliſſa parmi les Hongrois. Alors quelques uns voulurent élire Ladiſlas fils poſthume du Roy Albert. Les autres luy préferoient Uladiſlas Duc de Lithuanie, & quoy qu'on euſt mis la Couronne ſur la tête de Ladiſlas, en l'âge de quatre mois, Uladiſlas regna apres le Roy Albert. Et parce qu'Eliſabeth Mere du jeune Ladiſlas avoit emporté ſon fils, & la Couronne de Hongrie a l'Empereur Frideric troiſiéme, le Roy Uladiſlas ne fut couronné, que des Reliques de Saint Eſtienne. Ce Prince ne regna que cinq ans, & obtint quelques victoires ſur le Turc Amurat. Mais ayant rompu l'accord qu'il avoit fait avecque luy, il fut vaincu, & tué à la journée de Varne ville de Bulgarie. Apres cette perte, Ladiſlas fut déclaré Roy du conſentement univerſel de toute la Hongrie. Le Jeune La-

diſlas eſtant ſur le throne, & incapable de regner, parce qu'il eſtoit encor enfant, les Eſtats du Royaume en donnerent l'adminiſtration à Jean Huniades Corvin, qui avoit donné une infinité de preuves de ſa conduite & de ſon courage. Quelque tems apres, Ladiſlas eſtant ſur le point d'épouſer Madelaine de France, fille du Roy Charles ſeptiéme, il fut empoiſonné, & ſa mort ſauva la vie à Mathias Corvin, fils cadet de Jean Huniades, qui fut conduit de la priſon au thrône, l'an mil quatre cent cinquante huit.

Mathias premier de ce nom, qui êtoit fils d'un Baron incomparable, merita la Couronne, & luy donna beaucoup de ſplendeur par ſon éminente vertu. La Maiſon d'Auſtriche, qui avoit quelques pretentions ſur la Couronne de Hongrie, le vit à regret ſur le thrône, & s'oppoſa vigoureuſement, non ſeulement à ſon élection; mais auſſi à ſes entrepriſes; & les Papes mêmes traverſerent ſes

desſeins, quoy qu'indirectement. Il ne laiſſa pourtant pas de remettre ſon Royaume en honneur, & de le faire florir au delà de ſes eſperances. Il racheta pour ſoixante mille ducats en eſpece la Couronne de Hongrie, que l'Empereur Frederic troiſiéme avoit en ſon pouvoir. Il obtint pluſieurs victoires ſur le Turc. Il ſe ſaiſit de Vienne, & de Neuſtadt ſur la Maiſon d'Auſtriche, en une guerre ouverte, puis il mourut comblé de gloire, tandis qu'on traitoit un accord entre ſa Majeſté Impériale & luy, l'an 1490. Alors Maximilien Roy des Romains, reprit tout ce que l'Empereur ſon pere & luy avoient perdu de l'Auſtriche, & pouſſa ſes armes bien avant dans la Hongrie. Toutefois il ne pût pas obtenir du peuple Hongrois, l'élection qu'il ſouhaitoit, avec quelque raiſon, puiſque deux Princes de ſon Auguſte Maiſon avoient regné en ce païs-là, & avoient obtenu que leur poſterité regneroit apres eux.

Il eut donc le déplaiſir de voir ce

Royaume entre les mains d'Uladiſlas ſecond Roy de Boheme, qui fut preferé audit Maximilien, à Jean Huniades fils naturel du defunt Roy Mathias, & â Albert Roy de Pologne, parceque Beatrix veuve du defunt Roy Mathias employa tout ſon pouvoir & toute ſon induſtrie en ſa faveur.

L'élection d'Uladiſlas le mit ſur le Thrône; mais pour s'y maintenir, il fut obligé de prendre les armes, & de contraindre Jean Huniades, fils du defunt Roy, & Albert ſon propre frere, à le laiſſer joüir en repos de ſon Royaume; & cela ſe fit, & par la voye des armes, & par quelques bienfaits qu'il leur départit. Maximilien ſe mit auſſi à la raiſon, mais ce fut ſeulement lorſqu'il eut repris l'Auſtriche, & quelques places dans la Hongrie, qui attirerent le Turc dans ce Royaume, pour profiter de la querelle des Chrêtiens. Alors Uladiſlas rendit à Maximilien les Provinces de Carinthie, de Stirie, & de Carniole, dont Mathias Corvin

s'étoit rendu maiſtre, quelques années auparavant. Tellement que la mort du Roy Mathias fut fatale à la Hongrie, qui depuis ce tems-là, n'a preſque fait que perdre, comme nous allons voir.

Uladiſlas s'étant accordé avec ſes compatriotes, les Eſtats s'aſſemblerent pour luy donner une femme, & alors Beatrix veuve du defunt Roy, trouva que les efforts qu'elle avoit faits pour le faire élire, ne luy avoient pas acquis ſon amour. En effet il épouſa Anne fille du Prince de Gandala, de laquelle il eut deux enfans, de qui nous parlerons un peu plus bas. Apres ce mariage Uladiſlas eut des affaires avec le Turc, qui avoit toûjours l'œil ouvert à la ruine de la Hongrie. Pour cet effet, ce Roy fit un accord avec l'Empereur, par lequel il le declara ſon ſucceſſeur à la Couronne de Hongrie, en cas que ſon fils mouruſt ſans enfans. Ce fils épouſa Marie fille de Philippe Archiduc d'Auſtriche, & Duc de

Louis second estant mort, plusieurs pretendirent la Couronne, & enfin Jean de Sapolia, Comte de Sebuse Vaivode de Transylvanie, fut preferé à tous les autres, & son election donna au Turc, le moyen d'assujetir presque tout le Royaume. Je passerois bien loin au delà des bornes, que je me suis prescrites, si je discourois au long de tous ces evenemens. Et pour cela, il me suffira de dire, que Ferdinand d'Austriche Infant d'Espagne, qui fut par apres, Roy des Romains, qui avoit deja esté declaré successeur du Roy Uladislas, & estoit mary d'Anne, sœur unique du defunt Roy Louis second, crût qu'on luy faisoit tort, prit les armes, & contraignit le nouveau Roy Jean d'implorer le secours de Soliman Sultan de Turquie. Ce Turc qui estoit extremement orgueilleux, & qui n'avoit pas moins de courage, que d'ambition, se mit en estat de servir le Roy Jean, vint en

perſonne en Hongrie avec des forces epouvantables, & remit ce pauvre Roy dans une partie de ſes etats ; & paſſant plus outre, il aſſiegea Vienne en Auſtruche, d'où il fut repouſſé, & s'en retourna à Conſtantinople plus chargé de honte, que de lauriers. Alors Jean, qui eut raiſon de croire, que le Sultan le laſſeroit de le venir ſecourir, chercha les moyens de n'en avoir plus beſoin. A ces fins, il fit un accord avec Ferdinand Roy des Romains, & par cet accord, il demeura maiſtre du Royaume de Hongrie, ſa vie durant ; mais apres ſa mort, ſes Eſtats devoient appartenir à Ferdinand. Et cas avenant, que Jean euſt un fils, il ſe devoit contenter de la Tranſylvanie, & des terres que le Roy Jean avoit poſſedées, en qualité de Comte de Sebuſe, avant ſon avenement à la couronne. Cet accord fut mal obſervé, & delà, s'eleverent pluſieurs malheurs, qu'on peut

lire dans les Hiſtoires.

L'Empereur Ferdinand premier regna, au moins en une petite partie de la Hongrie, de puis la mort du Roy Louis ſecond, qui luy en confirma le droit, lorſque ſa ſœur epouſa ce grand Prince. Mais Jean de Sapolia, ſon adverſaire, aſſiſté des forces du Turc, luy tailla beaucoup de beſogne, & luy fit connoitre, que jamais ni luy, ni ſes ſucceſſeurs ne poſſederoyent ce Royaume en repos. En effet, les Sultans de Turquie ont ſouvent entrepris de les en chaſſer, & enfin ils ne leur ont laiſſé, que quelques places, qui leur ſont reſtées, parce qu'elles ſont extrememement fortes, & parce qu'elles ſont ſituees au voiſinage de l'Allemagne. Ferdinand fit couronner Maximilien ſecond ſon fils aîné, tandis qu'il eſtoit en vie, & luy laiſſa ce Royaume, & la plus grande partie de ſes autres Eſtats, l'an mil cinq cent ſoixante quatre, au-

quel il mourut. Maximilien ne fut pas plutoſt ſur le thrône de Hongrie, qu'il eut des affaires avecque le Turc, qui favoriſoit Jean Sigiſmond Prince de Tranſylvanie contre luy ; & peu apres il perdit Ziguet, qui fut aſſiegé par Sultan Soliman, & pris deux jours apres ſa mort, par le Baſſa Muſtafa l'an mil cinq cent ſoixante ſix. Apres cette perte l'Empereur Maximilien ſecond fit une treve avec Selim ſucceſſeur de Soliman, & ayant regné douze ans, il mourut celuy de Nôtre Salut mil cinq cent ſeptante ſix.

Maximilien eut pour ſucceſſeur au Royaume de Hongrie, Rodolphe ſecond ſon fils ainé, qui eut beaucoup d'affaires à demeler avec le Turc. Ce fut pendant ſon regne, que Sinam Baſſa, pris apres un long ſiege, l'admirable fortereſſe de Javarin, qu'elle fut repriſe par la vaillante adreſſe du Baron de Vaubecour, &

que Sigiſmond Battory Prince de Tranſylvanie, joignit ſes forces à celles de ſa Majeſté, ſous des conditions, qui ſembloient favorables aux deux partis, & qui pourtant de quelque coſté que la victoire penchât, ne pouvoyent eſtre que dommageables à Sigiſmond, ſi le ſentiment du Politique Bocalin, qui l'en oſe blamer, eſt veritable. Ce Prince obtint de celebres victoires, au commencement de cette guerre; mais enfin, la fortune luy tourna le dos, & il mourut hors de ſes Eſtats. L'Empereur auſſi eut le deplaiſir de voir que l'Archiduc Mathias ſon frére, ſe ſaiſit de la Hongrie contre ſa volonté; & le contraignit de le declarer ſon ſucceſſeur, puis il mourut l'an mille ſix cent douze. Apres la mort de l'Empereur Rodophe, Mathias regna en Allemagne, auſſi bien qu'en Hongrie, & en Boheme, & parce qu'il n'avoit point d'enfant, il

celuy de noſtre ſalut, l'an mil ſix cent cinquante cinq. Apres la mort de Ferdinand, l'Empereur ſon Pere fit elire Leopold ſon ſecond fils, qui regne preſentement en Allemagne, en Boheme, & en Hongrie, avec beaucoup de gloire, ayant ſoutenu une furieuſe guerre contre la France, pour les interêts de la Hollande, qui ayant eſté quaſi toute ſubjuguée par le Roy Louis Quatorziême, en l'année mille ſix cent ſeptante deux, fut cauſe que l'Empereur aſſiſté de la pluſ-part des Princes d'Allemagne, declara la guerre à la France, conjointement avec le Roy d'Eſpagne, qui à duré juſqu'en l'année mille ſix cent ſeptante neuf, que par la paix de Nimegre, le calme a eſté redonné à toute l'Europe.

Leopold premier de ce Nom, nâquit le neuvieme de Juillet, l'an mil quatre cent quarante, fut fait Roy de Boheme, & de Hongrie, l'an mil ſix cent cinquante cinq, &

enfin, il fut eleu Empereur un an apres la mort de son Pere, un Jeudy au Mois de Juillet, l'an mil six cent cinquante huit. Ce grand Prince n'avoit que dix sept ans, quand l'Empereur Ferdinand son pere mourut ; mais il se trouva pourveu de plusieurs excellens personnages, Conseillers de son Estat, & de l'Archiduc Leopold Guillaume, son Oncle, qui luy servit de Pere, durant son bas âge. Enfin, il epousa Marguerite Thereſe, fille de Philippe quatrieme Roy d'Espagne, l'an mil six cent soixante six, & en eut un fils, qui mourut peu apres, au grand regret de toute l'Europe, & deux Princesses, une desquelles vit encore. Puis cette Imperatrice, qui estoit digne d'une tres longue vie par ses eminentes vertus, mourut en l'âge de vingt trois ans, celuy de Nostre salut, mil six cent septante trois. Peu apres, le Conseil de sa Majesté Imperiale fut d'avis qu'elle epousast

Claudia Felicitas, fille de Ferdinand Charles Archiduc d'Inſpruk, & il le fit l'an mil ſix cent ſeptante quatre. Cette Princeſſe fut de tres courte vie, & ne luy laiſſa qu'une Princeſſe, lorſqu'elle mourut, l'an mil ſix cent ſeptante ſix. Quelques mois apres, ce Grand Empereur, preſſé des ſollicitations de ceux qui aiment le repos de l'Empire, epouſa Eleonor-Madelaine-Thereſe, fille de Guillaume Prince Palatin, Duc de Neubourg, de Cleves, Juliers, & Berg. Cette Princeſſe, qui nâquit le jour des Rois, l'an mil ſix cent cinquante cinq, & ſept ans apres, au même jour répondit en Latin aux demandes que je luy fis en la preſence de ſon Sereniſſime Pere, devint Reyne du cœur de l'Empereur Leopold, & Imperatrice des Romains au commencement de l'an mil ſoixante ſeptante ſept. Toute l'Allemagne a eſté ravie de cet Auguſte mariage, duquel elle eſpere le bonheur de l'Europe, la gloire de la

tres puissante Maison d'Austriche, la prosperité de l'Empire, & le repos de la Chrêtienté. En effet elle acoucha d'un Prince le 26. du Mois de Juillet l'an mil six cent septante huit, & deux jours apres il fut tenu en Bapteme au Nom du Roy d'Espagne, & de l'Electeur de Baviere, & fut nommé Joseph, Jacques-Ignace-Jean, Antoine-Eustache. Cette Princesse estant jeune, nous esperons que nôtre bonheur n'en demeurera pas là, & qu'elle l'augmentera en mettant au Monde plusieurs autres appuis du repos de nôtre Patrie.

FIN

De la Premiere Partie.

A 01 146818 7

A-A
A-62